

DIRECTION DU RAYONNEMENT CULTUREL VILLE DE TOURCOING
PÔLE ÉVÉNEMENTIEL VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CONSERVATOIRE
Rayonnement Départemental
de **Tourcoing**

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PUBLIC

ANNÉES SCOLAIRES
2021 – 2022 À 2029 – 2030



Tourcoing



neuville-en-ferrain



approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Tourcoing à la date du 08 octobre 2022
approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Neuville-en-Ferrain à la date du 29 septembre 2022
approuvé par la Direction du rayonnement culturel à la date du 12 mai 2022
approuvé par le Conseil pédagogique à la date du 24 février 2022



Tourcoing



neuille-en-ferrain

8 octobre 2022

promouvoir collectivement un esprit d'ouverture,
d'innovation partagée
et de rayonnement dynamique
pour les enseignements artistiques spécialisés
sur le territoire des Villes de Tourcoing
et de Neuville-en-Ferrain

Le Projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, le deuxième du genre, a été réalisé dans une démarche collective, dynamique et innovante.

En s'appuyant sur une analyse et un diagnostic partagés d'un existant pédagogique et artistique d'une qualité remarquable, ce document nous permet aujourd'hui de définir une nouvelle fois les objectifs prioritaires d'évolution de l'enseignement artistique et de changement culturel pour la période des années scolaires à venir.

Le Projet d'établissement doit contribuer à renforcer la mission éducative, culturelle, artistique, patrimoniale et sociale de l'établissement d'enseignement artistique public, notamment en tant que lieu d'apprentissage de découvertes, de rencontres, d'échanges et de réflexion. Des plus jeunes aux amateurs éclairés et aux futurs professionnels, chaque citoyen-ne doit pouvoir y trouver sa propre voie, quels que soient sa discipline artistique et son projet personnel.

Les villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain s'associent dans leur engagement à poursuivre une politique en matière d'éducation artistique et culturelle – d'accessibilité pour tous aux apprentissages du vivre ensemble – en partenariat avec les collectivités du territoire ainsi qu'avec les acteurs de la culture et de l'éducation du territoire.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, nous élus de la Ville de Tourcoing et de la Ville de Neuville-en-Ferrain faisons confiance à la force éducative des pratiques artistiques collectives pour nous apporter joie et optimisme, pour nous rassembler au-delà des différences et pour nous apprendre à mettre nos efforts en commun en faisant œuvre de partage.

Nous remercions l'ensemble des acteurs et des partenaires du monde éducatif et culturel – tant institutionnel qu'associatif – du territoire qui ont pris part à l'élaboration du présent Projet d'établissement et ont su enrichir la réflexion du personnel des deux établissements tourquennois et neuvillois. Ils sont les partenaires indispensables du Projet d'établissement en phase avec le territoire, avec le monde éducatif et culturel de nos villes.

Nous savons compter sur l'investissement et la disponibilité de l'ensemble des agents du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain que nous tenons à remercier chaleureusement pour le travail accompli avec enthousiasme et rigueur dans l'élaboration du Projet d'établissement.

Doriane BÉCUE
Maire de Tourcoing

Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain

Peter MAENHOUT
Adjoint au maire chargé de la culture

Maria Pilar DESRUMEAUX
Adjointe au maire chargée de la culture

Établissement d'enseignement artistique public dispensant les spécialités musique, danse et art dramatique, classé par l'état en 2006, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing est un service public culturel rattaché à la Direction du rayonnement culturel de la Collectivité tourquennoise.

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain regroupent une équipe de 60 agents artistes-pédagogues, une équipe de direction de 3 agents, ainsi qu'une équipe administrative et technique de 13 agents. Durant l'année scolaire 2020/2021, les deux établissements d'enseignement artistique ont accueilli 836 usagers dans les spécialités musique, danse et théâtre, et développé des partenariats pédagogiques et artistiques avec les acteurs culturels amateurs et professionnels du territoire.

Implanté au centre de la cité et au sein du réseau des établissements d'enseignement artistique public de la Métropole Européenne de Lille ainsi que de la Région des Hauts-de-France, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain proposent à la population une offre complète – intra- et extra-muros – d'enseignements et de pratiques artistiques, une large diversité de formations et d'esthétiques, et une organisation méthodique des études et des pratiques artistiques.

L'objectif premier est de favoriser avec cohérence – en phase avec les éléments sociologiques, économiques et culturels déterminants – l'accès du plus grand nombre de citoyens-nes à une pratique artistique épanouissante, exigeante et partagée. Les agents – personnel d'accueil et technique, administratif et pédagogique – du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain défendent l'idée d'une éducation artistique et culturelle d'excellence pour tous, en adéquation avec le bonheur de la réalisation artistique.

Le Projet d'établissement présenté ici – le deuxième de ce type pour l'établissement après celui déposé en 2015 – pose les enjeux, les objectifs et les préconisations d'une mutation identitaire structurante de ses pratiques artistiques. En définissant dans ce document une vision, une stratégie et des orientations pour asseoir et développer la place de l'établissement au sein des Collectivités de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain, de la Métropole européenne de Lille, du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France, le présent Projet d'établissement suit les axes de la politique culturelle définie par les deux Collectives tout en assurant les préconisations ministérielles.

Sans renier la démarche pédagogique et artistique exigeante, structurée et dynamique, sans négliger le patrimoine culturel dont ils sont garants, les agents du Conservatoire à rayonnement départemental peuvent-ils

- servir de nouveaux publics ?
- initier et soutenir la pratique artistique en amateur à format collectif ?
- appréhender le renouvellement constant des technologies et esthétiques ?
- décloisonner l'enseignement artistique ?

Le précédent Projet d'établissement valait pour la période 2015 – 2020. Dès avril 2020 et à la faveur d'une nouvelle direction, une réflexion et des débats sur un plan administratif, pédagogique et artistique se sont engagés au sein des différents pôles administratifs et départements pédagogiques en vue de l'élaboration d'un nouveau projet pour une période se projetant jusqu'en 2030. Des séances de concertation se sont organisées par thématique et selon une feuille de route permettant à chacune et chacun des agents des deux établissements d'avancer des constats et des propositions d'envergure collective.

Toutefois, des imprévus, notamment une crise sanitaire internationale sans précédent, sont venus freiner l'avancée d'écriture du Projet d'établissement. Une nouvelle mandature avec l'installation en mai 2020 du nouveau Conseil municipal et les orientations politiques, nous ont conduits à actualiser puis à recomposer le Projet d'établissement à horizon 2030.

Pendant toute cette période, les deux établissements ont suivi une ligne directrice sans projet formalisé mais avec le souci de prolonger une dynamique collective et engagée initiée par le précédent Projet d'établissement, avec l'intérêt constant d'inscrire durablement son développement en s'appuyant sur des documents référents.

- Rapports d'inspection du ministère de la Culture dans le cadre de la procédure d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique (DGCA collège théâtre et arts associés – janvier 2021 | DGCA collège musique – juillet 2020)
- Rapport d'inspection du ministère de la Culture dans le cadre du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique (DGCA – juin 2016)
- Schéma national d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial de la musique (avril 2008), de la danse (mars 2004) et du théâtre (juillet 2005)
- Cursus voix enfants-adolescents (2014), complément au schéma d'orientation de 2008
- Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Communication, hors-série N°2, annexes de l'Arrêté du 15 décembre 2006
- Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- Décret N°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- Circulaire N°2002-165 du 02 août 2002 relative aux Classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (mars 2001)

Au-delà des problématiques liées aux dispositifs pédagogiques spécialisés et à la gestion administrative interne, le présent document a tenu à prendre en compte les nouveaux défis posés par les orientations nationales et locales tout en se situant dans les perspectives ouvertes par les réformes et les évolutions pédagogiques les plus récentes.

Par conséquent, il convient de lire le Projet d'établissement, non pas comme un document cadre définitif et figé, mais comme un ensemble de propositions prospectives et innovantes visant à faire porter aux deux établissements une ambition à la mesure de leur potentiel pédagogique et artistique sur le territoire.

A la fois vecteur de développement et d'épanouissement de la personnalité, mais aussi de lien et cohésion sociale contribuant au renfort des solidarités et à la lutte contre les inégalités, développant le sens de la réflexion et favorisant l'ouverture d'esprit chez chacun, l'enseignement artistique est considéré comme une composante essentielle et incontournable des politiques publiques culturelles.

Dans cet esprit, il incombe à un établissement d'enseignement artistique public de mettre en œuvre ces principes fondamentaux dont chaque citoyen devrait pouvoir s'emparer, que ce soit sur leur territoire d'implantation originel mais plus largement aussi, sur leur aire de rayonnement. Ainsi, afin que chaque individu puisse avoir la chance d'accéder à un art, qu'il soit musical, chorégraphique ou théâtral, ainsi qu'à sa pratique, il convient de mailler le territoire le plus largement possible.

A cet effet, depuis son entrée en vigueur, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales marque une nouvelle étape dans l'organisation de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre.

En effet, si l'État et les communes organisaient et finançaient jusque-là les établissements d'enseignement artistique contrôlés, il incombe désormais aux régions et départements de s'inscrire dans ces dispositifs organisationnel et financier en devenant, de ce fait, des partenaires incontournables et nécessaires au maillage de l'enseignement artistique sur le territoire national.

Dans ce cadre, cet ensemble de collectivités aux projets culturels riches et diversifiés aura à travailler autour d'une ambition commune au vu des compétences qui leur sont confiées : contribuer à l'amélioration de l'offre et des conditions d'accès à l'enseignement artistique spécialisé pour chaque citoyen. La concertation et le consensus entre les différentes collectivités constituent des enjeux majeurs à la mise en œuvre de cette réforme, même s'il convient de rappeler qu'une ville, gestionnaire d'un établissement d'enseignement artistique public, joue un rôle prédominant au vu de son expérience dans la gestion de cet outil culturel et d'enseignement artistique phare.

Les propositions exposées dans ce document espèrent conférer au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et à l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain le rôle d'un lieu dépassant les clivages sociaux, ouvert à tout-e citoyen-ne désireux s'éveiller et s'investir dans la pratique musicale, chorégraphique et/ou théâtrale, dans un environnement adapté. A cette charge s'ajoute le rôle d'un lieu généreux et attractif, ouvert sur l'extérieur, désireux d'exporter ses richesses et engagé d'en recevoir, un lieu d'interculturalité et intergénérationnel dans lequel foisonnent réflexion et innovation pédagogiques mises au service de la jeunesse.

Œuvrant au rayonnement des Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain en assurant des rôles éducatif et culturel, le Conservatoire à rayonnement départemental et l'École de musique devront être en mesure de répondre à l'ensemble des missions de service public d'un établissement de cette catégorie en intégrant les réalités géographique, économique, sociologique et culturelle des deux Villes, de la Métropole européenne de Lille, du Département du Nord et de la Région des hauts-de-France.

C'est pourquoi, dans le respect de l'histoire, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain sont à la fois :

- un lieu d'enseignement artistique spécialisé offrant un cursus musical, chorégraphique et théâtral complet allant de l'initiation jusqu'à la formation préprofessionnelle et à l'enseignement préparatoire supérieur
- un lieu de référence et d'excellence de l'enseignement artistique sur le territoire métropolitain, collaborant étroitement avec les structures d'enseignement artistique de la Région des hauts-de-France
- un centre ressources pour l'accueil et l'accompagnement des pratiques artistiques amateurs
- un acteur dynamique dans la mise en réseau des structures culturelles de la Ville de Tourcoing
- un pôle pédagogique et artistique contribuant à la mise en œuvre des politiques métropolitaine, départementale, régionale et transfrontalière
- un lieu d'innovation pédagogique mettant en avant la création, l'improvisation, l'invention sous toutes ses formes, qu'elles soient musicales, chorégraphiques ou théâtrales à travers des résidences d'artistes, des échanges pédagogiques et artistiques
- un lieu tourné vers les esthétiques émergentes en musique, danse et théâtre
- un lieu de démocratisation proposant des actions de sensibilisation et des actions éducatives en direction des publics dit empêchés et en développant à ce titre un partenariat privilégié avec l'Éducation nationale, les écoles de musique associatives et les centres sociaux

Ce panel de missions, qu'exercent le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, deviendra une réalité à la condition d'atteindre les objectifs suivants :

- développer des partenariats pédagogiques et artistiques forts avec les établissements culturels et d'enseignement artistique du territoire, autour de projets de créations et d'actions de diffusion
- diversifier les publics en proposant des actions de sensibilisation sous différentes formes hors les murs en direction des quartiers et en accompagnant ces publics vers les lieux de diffusion
- développer le partenariat existant avec l'Éducation nationale en généralisant les interventions en milieu scolaire et en développant le réseau du dispositif de classes à horaires aménagés musique
- soutenir les pratiques artistiques amateurs en leur offrant un environnement adapté et un accompagnement pédagogique
- poursuivre une politique volontariste et engagée envers la diffusion et la création artistique contemporaine ainsi qu'envers les arts urbains

1. PRÉAMBULE	13
2. INTENTIONS GÉNÉRALES	15
2.1. ÉLARGISSEMENT DU PUBLIC	17
2.2. AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC.....	17
2.3. VALORISER LES ACTEURS LOCAUX.....	18
2.4. PROMOUVOIR LE PATRIMOINE LOCAL	18
3. INTRODUCTION	19
3.1. L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE DANS LES CONSERVATOIRES CLASSES	20
3.2. PENSER UN PROJET D'ETABLISSEMENT	21
3.2.1. Démarche.....	22
3.2.2. Méthodologie.....	22
3.2.3. Calendrier.....	22
4. CONTEXTE	25
4.1. UN CONTEXTE GENERAL INEDIT.....	26
4.2. LA SITUATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL	26
4.3. UN CONSTAT SANS APPEL	27
4.4. PARTAGE DE STRATEGIES EDUCATIVES, CULTURELLES ET ARTISTIQUES DU TERRITOIRE	27
5. PORTRAIT	29
5.1. LES MISSIONS D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	30
5.2. LES FONCTIONS D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PUBLIC.....	31
5.3. LE CADRE INSTITUTIONNEL REGLEMENTAIRE.....	31
5.4. LES ATOUTS D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PUBLIC	31
5.5. LES REPERES HISTORIQUES	33
5.6. LES INFRASTRUCTURES	34
5.7. L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PUBLIC ACTEUR MAJEUR DE LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE	37
5.7.1. Une démarche volontariste de partenariats.....	37
5.8. DES POINTS D'AMELIORATION	39
5.8.1. Adaptation renforcée de l'enseignement artistique aux publics dits empêchés et éloignés	39
5.8.2. Perspectives 2030 : un nouvel établissement, de nouvelles ambitions.....	40
5.8.2.1. Construire un nouvel équipement culturel	40
5.8.2.1.1. Le choix stratégique du site	40
5.8.2.1.2. Une augmentation des capacités et du rayonnement.....	40
5.8.2.1.3. Des locaux spécifiques, équipés et adaptés aux pratiques artistiques d'aujourd'hui.....	41
5.8.2.1.4. Présentation du nouvel équipement culturel	41
5.8.2.1.5. Le renouvellement du classement	42
5.8.2.1.6. Les conséquences en termes d'organisation	42
5.8.2.2. Développer par une amplification et consolidation stratégique l'éducation artistique et culturelle sur le territoire	42
5.8.2.2.1. Le milieu scolaire.....	42
5.8.2.2.2. Les nouveaux publics	43
5.8.2.2.2.1. La diversification des publics	43
5.8.2.2.2.2. Les publics empêchés et éloignés.....	43
5.8.2.2.2.3. Les publics imprévus.....	43
5.8.2.3. Développer la pluridisciplinarité et les arts de la scène et du spectacle	44
5.8.2.3.1. La démarche pédagogique.....	44
5.8.2.3.2. La pluridisciplinarité et les pratiques collectives.....	44
5.8.2.3.3. Le spectacle vivant	44
5.8.2.4. Centre de ressources pour le territoire	45

5.8.2.4.1.	Les usagers	45
5.8.2.4.2.	La vie locale	46
5.8.2.4.3.	La pratique artistique en amateur	46
5.8.2.4.4.	Les nouvelles technologies	46
5.8.2.4.5.	La lisibilité	47
5.8.2.4.6.	Les résidences	47
5.8.2.4.7.	Les partenariats	47
6.	GENÈSE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT	49
6.1.	DES ATTENTES IDENTIFIÉES	50
6.2.	DES MISSIONS INCONTOURNABLES	51
6.2.1.	Obligations et déontologie	51
6.2.2.	Organisation pédagogique en conformité avec le Schéma national d'orientation pédagogique	51
6.2.3.	Rayonnement sur le territoire	51
6.3.	DEGRE DE CONNEXION ENTRE LES MISSIONS ET LES AXES	51
6.4.	UNE SYNTHÈSE COMPLEXE	52
6.5.	UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT ÉVOLUTIF ET ADAPTABLE	52
7.	PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC – ÉTAT DES LIEUX	53
7.1.	OPPORTUNITÉ	54
7.2.	MÉTHODOLOGIE	54
7.3.	CONTEXTE GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE	55
7.3.1.	Historique des établissements d'enseignement artistique	55
7.3.2.	La Métropole européenne de Lille	57
7.3.3.	Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et le réseau des établissements d'enseignement artistique public du territoire	58
7.3.3.1.	Convention de décentralisation pédagogique	58
7.3.3.1.1.	La situation de la Convention de décentralisation pédagogique	60
7.3.3.1.2.	Une stratégie pour une coopération pédagogique et artistique renforcée	65
7.3.3.2.	Le réseau de partenariat pédagogique des établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille	70
7.3.3.3.	Le réseau de partenariat pédagogique des établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France	72
7.3.4.	Les lieux et structures culturelles de la Ville de Tourcoing	73
7.3.5.	Les temps culturels des Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain	73
7.3.6.	L'environnement éducatif scolaire	74
7.3.7.	L'offre d'enseignement supérieur	75
7.3.7.1.	L'Université de Lille	75
7.3.7.1.1.	La licence Arts parcours Musique et musicologie	75
7.3.7.1.2.	La licence Arts parcours Études théâtrales	76
7.3.7.1.3.	Le Centre de formation de musiciens intervenants de l'Université de Lille	77
7.3.7.2.	L'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France	78
7.3.8.	L'environnement socio-éducatif et culturel	80
7.3.9.	La pratique artistique en amateur et la relation aux associations culturelles amateurs	81
7.4.	L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE, ARTISTIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT	82
7.4.1.	Missions principales de l'établissement	82
7.4.1.1.	L'enseignement artistique	82
7.4.1.2.	L'action culturelle et la diffusion artistique	83
7.4.2.	L'organisation administrative de l'établissement	83
7.4.3.	L'organisation pédagogique de l'établissement	85
7.4.4.	Les instances administratives et pédagogiques de l'établissement	89
7.4.5.	Les effectifs des usagers	93
7.4.5.1.	Les effectifs des usagers par âges	94
7.4.5.2.	Les effectifs des usagers par sexes	95
7.4.5.3.	Les effectifs des usagers par origine géographique	96
7.4.5.4.	Les effectifs des usagers par cycles et cursus d'enseignements	97

7.5.	LES ELEMENTS BUDGETAIRES.....	98
7.5.1.	Une tarification sociale	98
7.5.2.	Les financements	98
7.5.2.1.	Les dépenses de fonctionnement.....	98
7.5.2.2.	Les recettes.....	100
7.6.	CONCLUSIONS.....	102
7.6.1.	L'établissement d'enseignement artistique public dans son environnement territorial.....	102
7.6.2.	L'activité interne de l'établissement.....	102
8.	DEUXIÈME PARTIE : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	103
8.1.	UN ENJEU D'EDUCATION	104
8.1.1.	Se rassembler autour d'une même cause : l'éducation.....	104
8.1.2.	Croiser enseignement spécialisé et éducation générale.....	104
8.1.3.	Mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle	104
8.1.4.	Jouer la carte de la complémentarité des temps éducatifs	105
8.1.5.	Contribuer à la réussite éducative par la pratique artistique	105
8.1.6.	Le plein épanouissement de la personnalité	105
8.1.7.	Considérer les arts et la culture comme outils éducatifs.....	105
8.1.8.	Donner un cadre au projet pédagogique.....	106
7.1.9.	Concevoir un projet pédagogique ouvert à la diversité.....	106
7.1.10.	Soutenir et enrichir les pratiques artistiques en amateur	106
7.1.11.	Former l'artiste en devenir	106
8.2.	UN ENJEU D'ATTRACTIVITE ET DE RAYONNEMENT	107
8.2.1.	Affirmer sa présence et rayonner sur le territoire.....	107
8.2.2.	Créer de la valeur ajoutée.....	107
8.2.3.	Cultiver la différence, assumer l'exigence, revendiquer l'excellence pour tous.....	108
8.2.4.	Afficher son dynamisme, entretenir la motivation et créer de l'émulation	108
8.2.5.	Adopter une tarification incitative pour les familles.....	108
8.2.6.	Accueillir le public dans des locaux adaptés et investir sur l'avenir	108
8.2.7.	Maintenir des enseignements décentralisés et des actions de proximité.....	109
8.3.	ENJEU DE COHESION SOCIALE	109
8.3.1.	Contribuer à l'intégration sociale par une pratique artistique	109
8.3.2.	S'ouvrir à la diversité, favoriser la mixité sociale, créer du lien	110
8.3.3.	Permettre et faciliter l'accès de tous à une pratique artistique	110
8.3.4.	Mêler et croiser les actions culturelles et les actions sociales.....	110
8.3.5.	Chanter, jouer, danser, créer, vivre ensemble.....	110
8.3.6.	Favoriser les solidarités à travers des projets partagés	111
8.3.7.	Des actions pédagogiques et artistiques prenant en compte les situations de handicap	111
8.3.8.	Expérimenter et innover au service de la population	111
8.4.	ENJEUX DE TERRITORIALITE.....	112
8.4.1.	Investir de nouveaux territoires avec des dispositifs ambitieux et dynamiques	112
8.4.2.	Viser au plein respect des droits culturels des personnes	112
8.4.3.	Être acteur du territoire et porteur du changement	112
8.5.	CONCLUSIONS.....	113
9.	TROISIÈME PARTIE : PRESENTATION DE DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES	115
9.1.	DISPOSITIFS D' ACTIONS PEDAGOGIQUES.....	116
9.2.	DISPOSITIFS DE PROJETS PHARES.....	129
9.3.	DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES CADRES.....	136
9.3.1.	Département pédagogique Éducation artistique et culturelle	136
9.3.2.	Département pédagogique Formation et culture musicale.....	137
9.3.3.	Département pédagogique discipline vocale.....	139

9.3.3.1.	Chant polyphonique	139
9.3.3.2.	Chant soliste	140
9.3.3.3.	Dispositif de Classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante vocale.....	141
9.3.3.4.	Cursus Ensembles vocaux.....	144
9.3.4.	Département pédagogique ensembles instrumentaux et musique de chambre	145
9.3.4.1.	Ensembles instrumentaux	145
9.3.4.2.	Musique de chambre.....	145
9.3.5.	Départements pédagogiques des disciplines instrumentales.....	146
9.3.5.1.	Département pédagogique disciplines instruments à vent, à percussion et à cordes pincées	146
9.3.5.2.	Département pédagogique disciplines instruments à cordes frottées et à claviers.....	148
9.3.5.3.	Dispositif de Classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante instrumentale	150
9.3.5.3.1.	CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale -CE1-.....	152
9.3.5.3.2.	CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale -du CE2 au CM2-	152
9.3.5.3.3.	CHAM-Collège à dominante instrumentale -de la 6ème à la 3ème-.....	153
9.3.6.	Département pédagogique jazz	154
9.3.7.	Département pédagogique accompagnement	157
9.3.8.	Département pédagogique arts de la scène et du spectacle	159
9.3.8.1.	Atelier chorégraphique.....	159
9.3.8.2.	Art dramatique	160
	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
9.4.	DISPOSITIFS CADRES D'ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES A DOMINANTE MUSICALE	161
9.5.	DISPOSITIFS CADRES D'ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES A DOMINANTE THEATRALE	171
9.6.	DISPOSITIFS CADRES D'ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES A DOMINANTE CHOREGRAPHIQUE	178
10.	ANNEXES.....	181
10.1.	DISPOSITIFS PARTENARIAUX AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE.....	182
10.1.1.	École supérieure musique et danse Hauts-de-France.....	182
10.1.2.	Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille.....	182
10.1.3.	Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Roubaix	183
10.2.	DISPOSITIFS PARTENARIAUX UNIVERSITAIRES.....	184
10.2.1.	Université de Lille.....	184
10.2.2.	Centre de formation des musiciens intervenants	184
10.3.	DISPOSITIFS PARTENARIAUX AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE.....	184
10.3.1.	École élémentaire Maurice BONNOT.....	185
10.3.2.	Collège Marie CURIE	185
10.4.	DISPOSITIFS PARTENARIAUX AVEC LES STRUCTURES CULTURELLES DE TOURCOING.....	186
10.4.1.	Atelier lyrique de Tourcoing.....	186
10.4.2.	Association culturelle tourquennoise	187
10.4.3.	Le Grand Mix	187
10.4.4.	Théâtre du Nord Théâtre de l'Idéal.....	188
10.4.5.	La Virgule Centre transfrontalier de création théâtrale.....	189
10.4.6.	École de formation aux métiers de la musique Tourcoing.....	189
10.4.7.	MUBa Eugène Leroy Tourcoing	190
10.4.8.	Institut du monde arabe Tourcoing.....	190
10.4.9.	École supérieure d'art Dunkerque-Tourcoing	190
10.4.10.	Le Fresnoy Tourcoing Studio national des arts contemporains	191
10.4.11.	Le Réseau des idées Médiathèques de la Ville de Tourcoing	191
10.5.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	192
10.6.	GLOSSAIRE.....	193

1. PRÉAMBULE

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 rappelle que la direction d'un établissement d'enseignement artistique public « conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ; il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet. »

Les textes réglementaires rendent aujourd'hui obligatoire la rédaction d'un projet d'établissement d'enseignement artistique public pour le classement de celui-ci.

Un établissement public d'enseignement artistique spécialisé – de la musique, de la danse et de l'art dramatique – assume une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. Pour décider des choix les plus pertinents et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'action à moyen et long terme. C'est également un point de repère important pour l'évaluation de la situation.

L'arrivée d'une nouvelle direction en avril 2020, en pleine crise sanitaire internationale de la COVID-19, a été l'occasion de proposer de nouvelles orientations pédagogiques, artistiques, culturelles et administratives pour le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain.

Les grands axes de ce projet prennent en compte les différents domaines inhérents à un établissement d'enseignement artistique spécialisé de ce type :

- l'apprentissage des arts (musique, danse, art dramatique) et son organisation pratique (cursus)
- la diffusion (saison culturelle)
- le développement des publics (actions culturelles, actions éducatives artistiques, pratiques amateurs),
- l'attractivité et le rayonnement (partenaires régionaux, nationaux et internationaux)

En termes de méthodologie, un certain nombre d'orientations pédagogiques et artistiques ont été adoptées et mises en œuvre après concertation et débats lors de conseils pédagogiques (année scolaire 2020/2021 et début année 2022) et les axes principaux du Projet d'établissement ont été quant à eux présentés lors de la plénière de rentrée scolaire 2021/2022, en présence de Monsieur Christophe DESBONNET, adjoint au Maire de la Ville de Tourcoing en charge de la Culture, de Madame Catherine RUFFIÉ, Directrice générale adjointe en charge des services à la population, et de Madame Marie-France BERTHET, Directrice du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing.

Ces axes sont repris en bonne partie dans le présent document et sont complétés par de nouvelles orientations prises par la Collectivité à la suite de l'arrivée, en mars 2022, de Monsieur Peter MAENHOUT, adjoint au Maire de la Ville de Tourcoing en charge de la Culture.

Enfin, les orientations de ce projet découlent de l'analyse de l'état des lieux de l'établissement, de son environnement économique, territorial, partenarial, s'inscrivent dans la politique culturelle de la Ville de Tourcoing et dans les textes cadres du ministère de la Culture (schémas nationaux d'orientation pédagogique en musique, danse, théâtre, arrêté de classement des Conservatoires à rayonnement départemental).

Elles seront déclinées en objectifs opérationnels qui en permettront la mise œuvre en fonction des réalités économiques actuelles, et s'étendront sur les sept prochaines années.

2. INTENTIONS GÉNÉRALES

Le Conservatoire à rayonnement départemental constitue un pôle d'attractivité et de rayonnement important pour le territoire des villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain ainsi que celui plus élargi que constituent la Métropole européenne de Lille et la Région des Hauts-de-France. L'établissement d'enseignement artistique public est un élément cohérent et reconnu dans les dispositifs et les équipements qui confèrent aux territoires tourquennois et neuvillois une identité culturelle forte.

Le Conservatoire à rayonnement départemental – aujourd'hui contraint dans son développement par son ancrage dans des locaux anciens, exigus et inadaptés – se prépare pour l'année 2030 à recevoir un nouvel équipement architectural qui lui permettra de poursuivre un rôle premier et d'accueil dans le dispositif éducatif et culturel. Ainsi, il pourra assurer avec efficacité une place stratégique au cœur du rayonnement et de l'attractivité du territoire pour peu qu'il ne conditionne pas uniquement son développement à l'obtention de moyens supplémentaires, une donnée en contradiction forte dans une conjoncture caractérisée par de nombreuses incertitudes. L'établissement est supporté à hauteur de 85 % de son budget par la Collectivité tourquennoise qui présente un taux de chômage de 23%, et il représente une charge conséquente pour celle-ci alors que les dotations et les ressources dont elle dispose vivent une constante érosion. C'est cette conjoncture alliée à un attachement fort de la Ville pour son équipement qui légitime la recherche de nouvelles ressources et de nouveaux équilibres dans les fonctionnements et financements, dans un esprit de synergie, assorti d'un pilotage fin et optimisé.

C'est la conjonction d'enjeux administratifs, pédagogiques et artistiques déterminants, du potentiel disponible, de la volonté politique, des contraintes conjoncturelles ou conceptuelles et des opportunités qui ont engendré le Projet d'établissement pour les sept années scolaires à venir. La conception devra garantir le cap pédagogique, artistique et administratif général.

À la suite du départ de Madame Victoria DUCRET-POTIEZ qui a dirigé l'exceptionnel travail d'organisation administrative et pédagogique, traduit par le renouvellement du label « Conservatoire à rayonnement départemental » (2015-2020), et à l'arrivée de Monsieur Pierre HOPPÉ, au mois d'avril 2020 – au déclenchement de la crise sanitaire – à la direction de l'établissement, la nécessité d'analyser le développement structurel établi s'imposa dans un paysage administratif et économique singulier. Un état des lieux associé à un diagnostic des actions mises en œuvre en pleine crise sanitaire mondiale se confronte à l'échelonnement calendaire des préconisations retenues. Les séances transversales de travail au sein des départements pédagogiques et du Conseil pédagogique ont confirmé la nécessité de réinterroger certains positionnements dans le projet éducatif et artistique du Conservatoire à rayonnement départemental :

- évolution et promotion des dynamiques pédagogiques artistiques collectives de qualité
- épanouissement de chaque citoyen·ne dans le bien vivre ensemble
- accessibilité de l'enseignement artistique et culturel aux usagers en situation de handicap et d'exclusion sociale
- enjeu du numérique dans un contexte de pratique artistique collective
- place des disciplines théâtre et danse
- place des pratiques artistiques d'aujourd'hui
- cloisonnement des pratiques artistiques
- valorisation du patrimoine culturel local
- transmission du savoir-faire pédagogique
- soutien majeur à l'événementiel culturel et au rayonnement de la Collectivité
- renforcement des partenariats et des coopérations pédagogiques et artistiques
- place de l'art thérapie

Les réflexions sur ces sujets sont menées tant du point de vue de la labélisation que de l'efficacité des moyens mis en œuvre par la Collectivité au regard de l'impact réel sur le territoire.

Le renouvellement de la labélisation s'inscrit dans une démarche d'évolution raisonnée et cohérente pour le Conservatoire à rayonnement départemental, prenant en compte l'évolution du contexte éducatif et le potentiel des partenaires de l'établissement.

Elle s'articulera autour de quatre axes principaux :

- élargissement du public sensible à la découverte d'une pratique artistique
- amélioration de la qualité du service public rendu à la population à travers une éducation artistiques et culturelle pour tous et un enseignement artistique transdisciplinaire collectif
- valorisation des acteurs locaux associatifs et institutionnels agissant au sein des structures de la petite-enfance et éducatives, en compagnies, dans le cadre de dispositifs éducatifs spécifiques
- promotion du patrimoine local d'exception auprès des usagers de l'établissement, des partenaires et des spectateurs du territoire

2.1. Élargissement du public

Tout en maintenant l'effort de la collectivité au niveau actuel, l'objectif fixé à la fin 2030 serait d'atteindre *in situ* les 1000 élèves, en rééquilibrant notamment les effectifs dans les disciplines des arts de la scène et du spectacle ainsi que des arts d'aujourd'hui. Cela permettrait de répondre à la fois aux critères de la labélisation et aux missions d'un établissement d'enseignement artistique public qui est de favoriser l'accès à la pratique artistique de qualité pour le plus grand nombre sans que la question financière soit prédominante. Accompagner des amateurs ou de futurs enseignants ou artistes professionnels vers des parcours d'excellence, diplômant pour certains, à travers un troisième cycle spécialisé ou des classes préparant à l'enseignement supérieur concernera forcément un nombre plus restreint d'usagers et ne peut représenter l'essentiel de ses objectifs.

Ces objectifs seront atteints par le développement de parcours différenciés reposant sur des approches artistiques et

pédagogiques différentes et variées, déjà à l'œuvre dans d'autres établissements d'enseignements artistiques labélisés. L'efficacité recherchée dans ce domaine permettra de faire bénéficier aux usagers d'un service public de qualité pour un même effort de la collectivité.

Par ailleurs, le développement de la discipline vocale, à travers notamment la création d'un dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante vocale à l'École élémentaire n.n. (classée REP+) et le complément pédagogique mis en œuvre au sein du département pédagogique Jazz et musiques actuelles, ou encore l'enseignement du théâtre musical et des arts urbains au sein du département pédagogique Arts de la scène et du spectacle, contribue par la mise en place d'un dispositif original et par la variété du répertoire dispensé, à crédibiliser l'ouverture de l'établissement sur les pratiques artistiques du 21^{ème} siècle accessibles à tout citoyen.

2.2. Améliorer la qualité du service public

Une amélioration reposerait en partie sur la mise en place de formations continues permettant aux artistes-enseignants-es de diversifier les approches et de varier les parcours pédagogiques afin de maintenir l'adhésion, un dynamisme et une motivation à mener une pratique artistique exigeante auprès des usagers de l'établissement.

Une autre amélioration concernerait le cadre d'intervention du département pédagogique Éducation artistique et culturel du Conservatoire à rayonnement départemental. Celui-ci devrait poursuivre sa mutation afin de redéfinir une méthodologie ambitieuse et structurée de l'organisation en réseau avec les partenaires éducatifs et artistiques du territoire et dont des valeurs communes favorisent les projets communs. Ce processus conduirait à repenser par exemple la question de l'éveil artistique dans les parcours d'enseignement. Une des pistes aujourd'hui en réflexion serait une cohérence d'objectifs et de démarches entre les structures éducatives et le premier accueil dans l'établissement à l'échelle de la collectivité.

Le renouvellement de la labélisation s'inscrit dans une démarche d'évolution raisonnée et cohérente. Depuis quelques années maintenant, l'établissement tourquennois à travers l'ensemble vocal Tourcoing en Chœur propose dans un format plaisant et apprenant une expérience pédagogique ouverte à l'ensemble des intervenants éducatifs du territoire. Cet atelier pédagogique et artistique est également un lieu de partage et d'échange d'expériences, favorisant une progression qualitative de l'enseignement par le biais d'une pratique artistique à dominante vocale. La concrétisation de ces pistes de travail multiplierait et diversifierait l'offre de pratiques artistiques pour chaque citoyen·ne.

2.3. Valoriser les acteurs locaux

Le Conservatoire à rayonnement départemental s'engage à promouvoir une offre culturelle diversifiée et ambitieuse avec notamment un, à développer la cohérence territoriale, à mutualiser les moyens dans une logique de proximité et de réseau (éducatif, culturel, muséal, artistique) à permettre la mise en place de projets artistiques dans le cadre de partenariats avec les structures éducatives et artistiques du territoire. Les bénéfices attendus – sans préjuger de l'ordre d'importance – sont l'augmentation de la fréquentation aux différentes manifestations culturelles du territoire, l'encouragement et la pérennisation des pratiques amateurs et professionnelles, la promotion, la diffusion et la valorisation des pratiques artistiques en direction de tous les publics, le développement des projets culturels entre les différents acteurs du territoire et l'impulsion d'une dynamique culturelle et artistique forte et cohérente sur le territoire.

Ainsi, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain proposent notamment la mise à disposition de leur auditorium respectif aux structures éducatives et artistiques du territoire. Cette proposition d'offrir un cadre opérationnel (une scène, un équipement, des techniciens compétents, etc.) et artistique (excellente acoustique de l'espace scénique et

confort du public) s'inscrit dans le cadre d'une réflexion partagée sur les projets pédagogiques et artistiques et sur le respect mutuel des initiatives de chacun dans ces domaines.

2.4. Promouvoir le patrimoine local

Au-delà du patrimoine culturel collectif que constitue la culture savante occidentale et des repères esthétiques qu'elle procure, héritage précieux qu'il a pour mission de transmettre, le Conservatoire à rayonnement départemental intègre dans les démarches pédagogiques et artistiques la découverte des cultures du monde à travers leurs expressions chorégraphiques, musicales et théâtrales ainsi que les cultures dites urbaines (hip hop, musiques actuelles, etc.).

Plus spécifiquement, la transmission vivante du patrimoine littéraire, de la culture théâtrale et de la tradition de l'art campanaire est un axe fort rendu possible par la mise en œuvre de dispositifs de développement sensible. Celui du chœur allophone Mots clefs en partenariat avec le Théâtre du Nord ou du carillon (dispositif *un carillon dans ta classe*) de l'église St-Christophe de Tourcoing – *un phare dans la ville* – cinquième plus grand carillon de France, en partenariat avec la Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing et l'Éducation nationale, en sont des exemples récents.

Par ailleurs, l'inscription au Projet d'établissement d'un Conservatoire à rayonnement départemental structuré – en capacité de proposer l'enseignement et la pratique de la danse, de la musique et du théâtre à travers des parcours de formations certifiés, diplômants ou non, et sans restriction d'ouverture aux esthétiques et genres les plus variés – d'une démarche régulière de collectage auprès des populations d'origines étrangères, contribue à la reconnaissance des différentes cultures du monde présente à Tourcoing et à Neuville-en-Ferrain.

En ce sens, le Projet d'établissement entend contribuer par le dispositif pédagogique au maintien d'une mémoire collective tournée vers l'avenir.

3. INTRODUCTION

Le Projet d'établissement d'un établissement d'enseignement artistique public labellisé s'inscrit dans le cadre de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre, publié par le ministère de la Culture en mars 2001, et en application du Décret N°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, de l'Arrêté du 15 décembre 2006 qui fixe les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, des schémas d'orientations pédagogiques de 2004, 2005 et de 2008 du ministère de la Culture.

L'Arrêté du 15 décembre 2006 rend l'adoption du Projet d'établissement par la Collectivité obligatoire pour obtenir le classement ou le renouvellement du classement de l'établissement. Aussi, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain présentent leur nouveau Projet d'établissement dans le cadre préalable à la demande de renouvellement de classement « à rayonnement départemental » par l'État.

3.1. L'enseignement artistique spécialisé dans les conservatoires classés

« Les établissements d'enseignement artistique dans les domaines du spectacle vivant (musique, danse et théâtre) constituent une espèce singulière au sein de l'ensemble des services des collectivités territoriales. En termes de fréquentation, ils accueillent des centaines, voire, pour les plus importants, des milliers d'usagers, deux ou trois fois par semaine pendant plusieurs heures avec des emplois du temps pratiquement tous différents.

En termes d'activités, ils peuvent offrir jusqu'à cinquante contenus de cours différents quant à la discipline pratiquée et quant à la forme sous laquelle elle est dispensée : de la séance individuelle au grand cours collectif, en passant par les groupes restreints, le travail strictement encadré et l'élaboration de projets personnels. En outre ces établissements organisent et produisent chaque année de multiples manifestations publiques s'insérant dans la vie culturelle de la cité.

Structure singulière aussi, parce que les domaines couverts font appel à des technicités fines dont les cadres territoriaux peuvent difficilement appréhender les enjeux au-delà de la confiance qu'ils accordent aux professionnels qui en sont chargés. Ces professionnels, fonctionnaires territoriaux de plein droit, sont aussi les produits d'une histoire et d'une culture particulière qui, pendant longtemps, les ont amenés à se considérer comme quelque peu étrangers à la fonction publique, croyant à tort qu'elle était susceptible de les éloigner de leur identité profonde d'artiste. Aujourd'hui, en raison des mutations profondes que connaissent les collectivités territoriales et le développement culturel, la société et le monde de l'éducation, cette coupure « idéologique » historique devrait pouvoir se résorber. Les turbulences qui se font jour quant aux modes et aux moyens de financement, les nouveaux modes de communication et de transmission des produits culturels, les difficultés à clarifier les compétences respectives des collectivités, les revendications croissantes et justifiées d'accès aux pratiques culturelles exprimées par les catégories sociales qui en sont encore exclues et la nécessité de pouvoir y répondre par des propositions nouvelles, caractérisent à l'envi le contexte dans lequel les établissements doivent agir aujourd'hui. Ces données suffisent à imposer l'appréhension commune des enjeux, des contenus et des méthodes. »

Éric SPROGIS et Nicolas STRCESSER, Collectivités locales et enseignement artistique. Enjeux pédagogiques, culturels et politiques, Éd. Territorial, 2019

3.2. Penser un projet d'établissement

La rédaction du projet d'établissement relève des prérogatives de la direction de l'établissement en collaboration avec les agents administratifs et artistes-enseignants-es qui souhaitent s'impliquer. Le document final est soumis à la validation des élus des Collectivités de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain qui ont vocation à se l'approprier, à en faire un levier de politique publique et un outil partagé au service des habitants de leur commune.

Le projet d'établissement définit des objectifs administratifs, pédagogiques, culturels et artistiques prioritaires, des principes d'action et des orientations stratégiques qui peuvent guider l'évolution de l'établissement durablement tout en le gardant réactif aux changements, ainsi qu'aux opportunités et aux contraintes. Le projet d'établissement offre une occasion de faire un point sur l'existant, de revenir sur les actions développées antérieures, de les réinterroger et/ou de les réactualiser en y apportant de nouvelles propositions adéquates. Le projet d'établissement ouvre des perspectives donnant libre cours aux initiatives innovantes, singulières et stratégiques. Le projet d'établissement apporte une vision, celle d'un développement possible et durable. Il est contextualisé dans la réalité sociologique, culturelle et économique du territoire ainsi que dans l'environnement éducatif, social et culturel partagé avec des structures comme celles relevant de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'éducation prioritaire, du monde associatif et de la pratique artistique en amateur, des services à la personne, des organismes de création et de diffusion professionnels.

Le Projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain est chapitré en trois parties qui s'articulent entre elles, et complété de documents annexes.

PREMIÈRE PARTIE

état des lieux pédagogiques avec les éléments contextuels, statistiques et historique, base de la réflexion, du diagnostic et de l'étude prospective

DEUXIÈME PARTIE

propositions d'objectifs pédagogiques opérationnels autour de quatre enjeux stratégiques :

- enjeux d'éducation artistique et culturelle
- enjeux d'attractivité et de rayonnement
- enjeux de cohésion sociale et culturelle
- enjeux partenariaux

TROISIÈME PARTIE

présentation de dispositifs d'actions pédagogiques, artistiques et transversales

Sur la base du nouveau Projet d'établissement, le personnel du Conservatoire à rayonnement départemental, sans faire table rase du passé – bien au contraire – souhaite transmettre, valoriser et sublimer les traditions, les savoirs et les savoir-faire liés au patrimoine artistique et culturel dont il est le dépositaire historique et légitime. Conscient qu'il est nécessaire de *vivre avec son temps*, le Projet d'établissement s'engage, au-delà des missions de service public, à faire émerger de nouvelles générations d'usagers qui, à leur tour et à leur manière, vont créer, innover, faire vivre et inscrire ce bien commun dans sa modernité.

Entre histoire et contemporanéité, le présent Projet d'établissement a pour objet premier de faire de l'institution tourquennoise et neuvilleoise un établissement d'enseignement artistique tourné vers son futur.

Il s'agira d'ériger au cœur des mutations et des révolutions conjoncturelles et conceptuelles le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain comme un laboratoire du bien-être, de rencontres et d'excellence ouvert à chaque citoyen-ne autour de l'apprentissage de découvertes artistiques dynamiques, singulières et créatives.

3.2.1. Démarche

- les objectifs
 - préciser les missions du Conservatoire à rayonnement départemental dans le cadre de la politique culturelle des villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain
 - fixer les grandes orientations et définir les objectifs d'éducation artistique et culturelle à atteindre en prenant en compte l'intérêt
 - des publics visés et touchés
 - de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement
 - des personnels d'accueil, administratif et pédagogique
 - indiquer les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs
 - déterminer les actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs
- le contexte
 - un contexte marqué par des contraintes budgétaires fortes et une crise sanitaire sans précédent
 - obligation faite à tous les établissements classés d'adopter un Projet d'établissement pour le renouvellement de leur classement
- le cadre référent
 - les schémas nationaux d'orientation pédagogique en musique, danse et art dramatique
 - Arrêté du 15 décembre 2006 du ministère de la Culture qui fixe les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre.
 - Charte de l'enseignement artistique de 2001

3.2.2. Méthodologie

- un Projet d'établissement concerté
- des instances de concertations structurées
 - un chef de projet : la direction de l'établissement
 - Conseil pédagogique
 - Conseil d'établissement
 - comité de pilotage constitué autour d'élus, de la Direction du rayonnement culturel de la Collectivité et de la direction du Conservatoire à rayonnement départemental
 - séances de concertations avec des groupes composés de tous les agents-acteurs des deux établissements
 - séances de travail avec la Direction du rayonnement culturel et la Direction du Service à la population de la Collectivité
 - rencontres avec certaines catégories de personnels, des représentants syndicaux, des représentants de parents d'élèves et d'usagers, des partenaires et des représentants de la Direction générale de la création artistique

3.2.3. Calendrier

- janvier à mars 2021
 - ateliers de réflexions pédagogique et artistique autour de quatre thématiques principales :
 - les enjeux d'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement les apprentissages premiers
 - les enjeux d'attractivité et de rayonnement et plus particulièrement l'évolution (? évaluation ?) pédagogique et du contexte numérique
 - les enjeux de cohésion sociale et culturelle et plus particulièrement l'accessibilité à l'enseignement artistique
 - les enjeux partenariaux et plus particulièrement l'orientation professionnelle des usagers

- avril à mai 2021
 - présentation, discussion et validation de l'état des lieux et des diagnostics par différentes instances
 - séances de concertations avec toutes les équipes, personnel d'accueil et technique, personnel administratif, personnel pédagogique des deux établissements
- juillet 2021
 - validation en Conseil pédagogique des orientations générales et des objectifs prioritaires
 - présentation des orientations générales et des objectifs prioritaires au Conseil d'établissement
- septembre 2021
 - présentation des orientations générales et des objectifs prioritaires à la plénière de rentrée scolaire en présence des élus en charge de la Culture des villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain ainsi que de la Direction du Service à la population de la Ville de Tourcoing
- octobre 2021 à février 2022
 - écriture de la première mouture du Projet d'établissement
- mars 2022
 - présentation, discussion et validation de l'avant-projet sommaire de l'état des lieux et des premières orientations du Projet d'établissement à l'ensemble du personnel de l'établissement, aux représentants des parents d'élèves et élèves
 - présentation et discussion avec la Direction du rayonnement culturel et la Direction des Services à la population de la Collectivité
 - présentation et discussion avec la Direction des ressources humaines de la collectivité
- avril 2022
 - présentation et discussion avec les élus des villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain
- mai 2022
 - présentation de l'avant-projet définitif aux partenaires et acteurs de la culture et de l'éducation du territoire
- juillet 2022
 - validation du Projet d'établissement par le Conseil pédagogique
- septembre – octobre 2022
 - validation du Projet d'établissement par le Conseil municipal de la Ville de Tourcoing et de la Ville de Neuville-en-Ferrain
 - présentation du Projet d'établissement au Conseil d'établissement

4. CONTEXTE

4.1. Un contexte général inédit

Beaucoup de conservatoires français sont à *la croisée des chemins*. Détenteurs de missions de création et de transmission d'un patrimoine culturel et de savoir-faire hautement qualifiés, également acteurs et partenaires culturels de premier plan, ils ont vu leur nombre, leur taille, leurs moyens, leurs publics et leurs missions constamment évoluer sur le dernier tiers du 20^{ème} siècle. Parallèlement, l'attente des publics a elle aussi évolué, passant progressivement d'une aspiration de formation qualitative acceptant la notion de discipline et d'engagement forts de l'apprenant et de son entourage, à un souhait d'épanouissement personnel qui demeure cependant assez flou et qui peut rapidement évoluer, voire s'orienter vers d'autres pratiques.

Les établissements d'enseignement artistique se sont peu à peu adaptés à ce nouvel environnement, modifiant progressivement leur fonctionnement et leurs habitudes. L'esthétique jazz puis les musiques actuelles est apparu dans les enseignements dispensés. Les cycles ont introduit de la souplesse, luttant en cela contre une image élitiste d'exclusion. Les auditions se sont multipliées, amenant ainsi davantage de proximité et de convivialité. Pour évoluer ensuite sur des projets territoriaux d'animation intégrant le cas échéant médiation et sensibilisation. Le besoin d'une communication s'est alors vite fait sentir, de manière à mieux faire connaître les conservatoires et leurs propositions au(x) public(s) comme aux élus. Les partenariats avec les acteurs de la culture et de l'éducation ont été encouragés dans un but partagé de croisement des publics et de transversalité.

Puis vint le temps des crises financières, du désengagement progressif de l'État et aujourd'hui, celui d'une crise sanitaire mondiale et sans précédent qui s'inscrit dans le processus engagé il y a une dizaine d'années des restrictions budgétaires à tous les niveaux : de l'État aux collectivités porteuses en passant par les différentes strates territoriales qui soutenaient historiquement les établissements d'enseignement artistique public.

Dans les premiers temps, les directions ont réalisé des économies en optimisant leur fonctionnement et en mutualisant opérations et ressources afin de pouvoir continuer à assumer leurs missions. Une fois ces pistes exploitées, devant la baisse des ressources et l'augmentation des attentes des publics, les établissements d'enseignement artistique n'ont d'autre solution que d'interroger leur fonctionnement en profondeur.

4.2. La situation du Conservatoire à rayonnement départemental

Installé dans le bâtiment historique de l'Académie de musique inaugurée en 1842, le Conservatoire à rayonnement départemental n'échappe pas à cette évolution.

L'infrastructure vétuste et inadaptée aux pratiques de l'enseignement d'aujourd'hui le conditionne à une situation réglementaire préoccupante. Dès lors, un engagement municipal est pris afin de construire un nouveau bâtiment inscrit au Plan local d'urbanisme, dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine au Quartier de la Bourgogne de Tourcoing qui prend part à la politique de la ville en matière de développement de l'habitat. La mandature d'une agence d'expertise à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme culturel du nouvel équipement est déterminée pour l'année 2022. Un positionnement ambitieux et nécessaire pour une ville qui, au cœur d'une métropole dynamique, s'enrichit de moments culturels internationaux majeurs, comme le Tourcoing jazz festival et les saisons de l'Atelier lyrique de Tourcoing, du Théâtre du Nord et de structures comme le MUba Eugène Leroy, l'Institut du Monde Arabe et Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains.

L'établissement s'engage à poursuivre sa mutation pédagogique et artistique, en se forgeant une singularité et une identité fortes afin de développer son rayonnement, maintenir son classement en deuxième catégorie et continuer à proposer à chaque citoyen·ne une diversité et une richesse d'enseignement artistique à laquelle il aspire.

4.3. Un constat sans appel

L'établissement tourquennois a obtenu en 2015 le classement de « Conservatoire à rayonnement départemental » sous réserve que le Projet d'établissement se porte au niveau des exigences éducatives, artistiques, d'accueil et logistiques qu'en attendent les instances ministérielles.

Un Conservatoire à rayonnement départemental se doit de veiller à concilier sa fonction fondamentale d'enseignements artistiques – en pratique en amateur ou en voie de professionnalisation – avec une préoccupation éducative majeure : l'accès du plus grand nombre de citoyen à une pratique artistique de qualité, collective et dynamique.

L'établissement d'enseignement artistique doit également être attentif à l'évolution des modes de vie et de comportement des usagers, immergés dans une société connectée et bousculée par différentes crises économiques, sanitaires, sociale et environnements notamment. Les attitudes évoluent et il convient de rester ouvert et réactif en matière d'innovations pédagogiques.

Les actions pédagogiques et artistiques menées par les agents artistes-enseignants et les usagers de l'établissement participent à l'animation et au rayonnement du territoire tout en renforçant les partenariats avec les acteurs éducatifs, médicoéducatifs, culturels, socio-culturels de la métropole ; un moyen d'offrir une nouvelle opportunité pédagogique aux usagers par des diffusions hors-les-murs qui touche également de nouveaux publics.

Un Conservatoire à rayonnement départemental n'a d'autre possibilité que :

- d'interroger ses divers fonctionnements en profondeur
- de créer de nouvelles marges de manœuvre
- de développer de nouveaux équilibres de fonctionnements :
 - artistiques
 - pédagogiques
 - fonctionnels
 - économiques
 - logistiques

4.4. Partage de stratégies éducatives, culturelles et artistiques du territoire

Confortés dans le classement en deuxième catégorie, comme la centaine de Conservatoires à rayonnement départemental en France, l'établissement tourquennois et neuvillois s'intègre dans les grands axes et les enjeux de développement du territoire. Avec la construction d'un nouveau bâtiment dans le cadre du dispositif de l'ANRU au Quartier de la Bourgogne à Tourcoing, une rénovation toute particulière est engagée avec une grande évidence par la Collectivité tourquennoise. En effet, attractivité, singularité, ambition, effervescence sont pour le Conservatoire à rayonnement départemental des enjeux majeurs qu'il doit envisager comme autant d'opportunités de se positionner de manière toujours plus visible sur les différentes strates de territoire.

Avec l'obtention, en 2021, des agréments délivrés par l'État pour la mise en place du cursus de Classes préparant à l'enseignement supérieur dans les disciplines musique et théâtre, le Conservatoire à rayonnement départemental s'inscrit activement à la fois dans le réseau des établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille et celui des établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France.

4.5. Un Projet d'établissement qui découle de ces constatations

Bien que les enjeux soient pluriels et complexes, le Conservatoire à rayonnement départemental, à l'image de la Collectivité, veut rester résolument ambitieux et constituer chaque jour davantage un atout majeur pour le territoire.

Devant des enjeux pluriels, dans un contexte contraint / incertain, où de nombreux paramètres sont interdépendants et peu prévisibles, il était nécessaire d'envisager un projet pragmatique, ouvert, adaptable et réaliste dont les contours et les déclinaisons seront évalués et pilotés régulièrement.



5. PORTRAIT

Établissement d'enseignement artistique public classé « Conservatoire à rayonnement départemental » par l'État et placé sous son contrôle pédagogique, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain sont un service public porté par les Collectivités respectives de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain au titre de leur compétence « gestion de l'enseignement artistique contrôlé par l'État ».

5.1. Les missions d'un établissement public d'enseignement artistique

Service public d'enseignement artistique spécialisé placé sous double tutelle du ministère de la Culture et des Collectivités de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain ont une mission générale de rayonnement territorial par le développement et l'enseignement des pratiques culturelles et artistiques, dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre à l'attention de différentes catégories d'usagers. Une action d'enseignement essentielle qui contribue à la réduction des inégalités d'accès à la culture dans une démarche de cohésion sociale.

Ces pratiques d'éducation artistique et culturelle sont, selon les types de publics :

- l'expression chorégraphique, musicale et théâtrale dans un cadre collectif
- la sensibilisation aux démarches de création avec un souci de transversalité
- la mise en relation avec des publics différents dans le cadre d'une action culturelle globale
- la connaissance critique des œuvres et des langages artistiques dans toute leur diversité

L'établissement touche deux catégories d'usagers :

- les publics inscrits pour suivre les cours et participer aux activités artistiques
Ces usagers sont pour l'essentiel dans une dynamique de pratique amateur et/ou de spectateurs avertis ou, pour certains, dans le cadre d'une d'orientation professionnelle artistique.
- les publics non-inscrits qui sont touchés par les actions de rayonnement culturel et d'accompagnement
Ces personnes sont de natures diverses : des élèves des établissements scolaires partenaires, des publics des manifestations organisées par l'établissement ou par les partenaires culturels, les artistes amateurs auxquels l'établissement offre des ressources pour leur développement, etc.

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain mènent cette action avec cinq préoccupations :

- assurer le rayonnement des pratiques artistiques individuelles et collectives dans toute leur diversité culturelle et esthétique sur le territoire
- veiller à la cohérence générale de l'offre et de l'organisation de toutes les actions pédagogiques afin de contribuer au rayonnement culturel global des deux collectivités, ainsi que sur un plan métropolitain et régional (selon le type d'action le rayonnement prend des formes variables : partenariat avec des structures culturelles, le réseau des ÉEAP classés ou pas des territoires de la MEL et de la Région des Hauts-de-France, les établissements d'enseignement supérieur, etc.)
- être un lieu où l'enseignement rigoureux de pratiques artistiques est source d'enrichissement pour chaque citoyen-ne
- favoriser et provoquer les rencontres propices à l'épanouissement des usagers
- aider les usagers – élèves et étudiants-es – à faire des choix qui s'appuient sur un esprit critique construit, réfléchi et assumé

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain mènent toutes ces actions avec une volonté de diversité culturelle et esthétique. Dans l'ensemble de ces actions, l'établissement se caractérise par un souci d'exigence. Cela détermine également ses missions de service public culturel ayant comme fonctions d'assurer une éducation artistique de qualité, de participer au développement culturel du territoire et d'offrir des ressources pour le développement de la pratique en amateur.

5.2. Les fonctions d'un établissement d'enseignement artistique public

- l'enseignement artistique
- l'éducation artistique et culturelle, la formation des publics et la cohésion sociale
- la création, la diffusion et le rayonnement
- le lien social et l'accompagnement des pratiques amateurs, la mise à disposition de ressources
- la territorialité, la préservation et la valorisation du patrimoine

5.3. Le cadre institutionnel réglementaire

Selon l'Arrêté du 15 décembre 2006 qui fixe les critères du classement des établissements d'enseignement public, les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés sont les suivantes :

- 1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1. À cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;
- 2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire,

notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

- 3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté. Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion. Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

5.4. Les atouts d'un établissement d'enseignement artistique public

Le classement de l'établissement d'enseignement public est inscrit au sein de l'Article R461-1 du Code de l'Éducation. Ce classement distingue trois types d'établissements (Conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal – à rayonnement départemental – à rayonnement régional) et prend en compte, la nature et le niveau de la formation artistique complète dispensée, les qualifications du personnel artiste-enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle du territoire.

Les attributions et les missions de chacun de ces établissements sont exposées par l'Arrêté du 15 décembre 2006.

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)

Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

- Sont classés conservatoires à rayonnement départemental les établissements qui réunissent les conditions suivantes :
- assurer, dans l'aire de rayonnement départemental, les missions prévues aux articles 2 et 3. A ce titre, ils ont vocation à mettre en place, dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques ouverts aux publics du département et dans les domaines du répertoire et de la création, des résidences d'artistes, des ensembles instrumentaux et des orchestres, des ensembles vocaux, des chorales, des pratiques chorégraphiques et théâtrales ;
 - outre les missions des conservatoires prévues à l'article 4, dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités, dans les deux premiers cycles du cursus et le troisième cycle de formation des amateurs ;
 - constituer un lieu de ressource pour les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants.

1° Lorsque les établissements ont choisi la musique comme l'une des deux spécialités, ils :

- assurent l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique et assurent ou garantissent les pratiques collectives instrumentales ;
 - possèdent un département des instruments polyphoniques, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévues dans le projet d'établissement ;
- possèdent un département de l'enseignement des pratiques vocales comprenant un cursus de voix pour les enfants ;
- possèdent au moins un département au choix dans la liste suivante : jazz et musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne, composition incluant l'électroacoustique et l'informatique musicale ;
 - participent à la mise en place des classes à horaires aménagés.

2° Lorsque les établissements ont choisi la danse comme l'une des deux spécialités, ils :

- dispensent ou garantissent, dans les deux premiers cycles et le troisième cycle de formation des amateurs, l'enseignement de deux des disciplines chorégraphiques visées par l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- accompagnent la constitution et l'activité de groupes chorégraphiques amateurs, notamment en facilitant leur accès à des espaces de travail par le moyen de conventions ;
 - participent à la mise en place des classes à horaires aménagés.

3° Lorsque les établissements ont choisi l'art dramatique comme l'une des deux spécialités et lorsque le cycle d'enseignement professionnel initial est assuré ou garanti, les établissements organisent :

- le tutorat des projets personnels, individuels et collectifs, inscrits dans le cursus des élèves ;
- la rencontre régulière de diverses esthétiques, notamment par des ateliers animés par des artistes intervenants.

5.5. Les repères historiques

→ **14 novembre 1842** : ouverture des Écoles académiques de dessin, de musique et d'architecture de Tourcoing

L'établissement musical est situé rue des Orphelins (détruite lors du percement de l'avenue DRON) et les cours gratuits ont lieu dans les locaux de l'estaminet l'Harmonie, qui sert également de siège social à l'Harmonie municipale. Seuls les garçons y sont admis.

→ **16 janvier 1843** : l'École de musique, qui reste gratuite, compte 40 élèves

→ **1880** : trois sections sont ouvertes : les instruments à cordes, à vent et cuivre

→ **18 février 1885** : lors du Conseil municipal, Gustave DRON propose l'enseignement du solfège et du piano proposé par sept femmes recrutées sur concours pour les usagers de sexe féminin

→ **1889** : l'Académie de musique déménage à l'angle de la rue DESURMONT et du square de l'Hôtel de Ville sur le terrain de l'ancien Conditionnement aux laines

Le bâtiment est officiellement achevé en 1896 alors que les premiers cours y débutent dès 1892. De style Renaissance, l'Académie de musique est un bâtiment composé de deux parties distinctes : une section pour les filles, une autre pour les garçons. Le nom d'illustres compositeurs figurent en médaillon sur les deux façades en brique du bâtiment.

→ **1895-1921** : création de nouvelles classes qui sont au nombre de 21 pour environ 500 usagers inscrits : basson, chant, harmonie, piano, musique de chambre, cours de solfège préparatoire et élémentaire

Le Quartier du Blanc Seau, plus éloigné de l'Académie de musique, bénéficie de la création de cours de solfège gratuits pour les jeunes filles.

→ **1923** : l'Académie de musique devient Conservatoire de musique de Tourcoing, succursale du Conservatoire de Paris

→ **1927** : le Conservatoire de musique compte 543 élèves et une classe d'orchestre est créée

→ **1971** : création de la classe de carillon – première classe en France

→ **1973** : création de la classe de danse

→ **1977** : création du dispositif de classes à horaires aménagés musique en partenariat avec l'École élémentaire Maurice BONNOT

→ **1984** : convention avec la Ville de Neuville-en-Ferrain de décentralisation des enseignements de formation musicale et piano de l'École nationale de musique de la Ville de Tourcoing

→ **1991** : convention avec la Ville de Neuville-en-Ferrain pour un élargissement des enseignements aux disciplines clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone, trompette, violon

→ **septembre 1997** : création du département pédagogique Jazz sous l'impulsion du saxophoniste Hugues ROUSÉ, en partenariat le Tourcoing Jazz Festival

→ **2002-2004** : rénovation de l'Auditorium

→ **2006** : modification du label École nationale de musique par la dénomination

Conservatoire à rayonnement départemental

→ **7 novembre 2014** : 1^{er} Conseil pédagogique

→ **7 juillet 2015** : 1^{er} Conseil d'établissement créé par délibération en date du 6 juin 2015

→ **2016** : renouvellement par l'État du label Conservatoire à rayonnement départemental et création de la classe d'art dramatique

→ **2021** : obtention de l'agrément par l'État de l'enseignement préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et dans les spécialités musique et théâtre

Parmi les directions qui ont marqué l'établissement, citons Messieurs BRUN-LAVAINNE (1842-1848), Jean-Louis ROSOOR (1855-1864), Michel DEBELS (1971-1981) et Bruno MEMBREY (1981-2013). Deux femmes ont marqué de leur renommé l'établissement : Mesdames Francine AUBIN (1969-1971), première femme à avoir obtenu le Certificat d'aptitude de Directeur et à être nommée à la direction d'un Conservatoire national, et Victoria DUCRET POTTIEZ (2013-2020).

Parmi les personnalités de renommé internationale qui ont suivi un parcours musical à Tourcoing, citons notamment Auxane CARTIGNY, Gustave CHARPENTIER, Stéphane DENÈVE, Simon FACHE, Patrick GALLOIS, Othman LOUATI, Albert ROUSSEL, Elisabeth VANTHOMME.

5.6. Les infrastructures

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain sont administrativement organisés de manière distincte sur les deux villes avec deux bâtiments identifiés complétés par divers locaux répartis sur sept sites :

- bâtiment principal et historique, 6 rue Paul DOUMER à Tourcoing
- studio de danse et de théâtre, 1 place du Théâtre municipal à Tourcoing
- salle de spectacle Maison Folie Hospice d'Havré, 100 rue de Tournai à Tourcoing
- École élémentaire Maurice Bonnot, 10 rue d'Austerlitz à Tourcoing
- studio de répétition à La Maison – MJC du Virolois, 134 rue des Piats à Tourcoing
- espace Mots'Art, 43bis rue de LA FONTAINE à Neuville-en-Ferrain
- salle de spectacle André MALRAUX, 1 rue Fernand LECROART à Neuville-en-Ferrain

Le bâtiment principal situé en face de l'Hôtel de Ville de Tourcoing dispose de :

- 18 studios d'un volume variant de 10 m² à 30 m²
- 4 salles réservées aux pratiques collectives d'un volume variant de 51 m² à 59 m²
- 1 studio réservé à l'enseignement des instruments à percussion d'un volume de 60 m²
- 1 Auditorium de 168 places assises – fauteuils d'orchestre – avec un plateau d'un volume de 100 m² équipé en son, lumière et vidéo
- 1 régie
- 1 espace de stockage du matériel côté cour du plateau de l'Auditorium
- 1 hall d'accueil complété d'un studio 11 m² réservé au personnel d'accueil
- 1 espace de travail partagé d'un volume de 34 m² réservé à l'administration, 1 studio d'un volume de 10 m² réservé à la direction administrative et 1 studio d'un volume de 14 m² réservé à la direction de l'établissement

Doté d'excellentes qualités acoustiques, l'Auditorium, situé au cœur du bâtiment historique, est l'un des lieux de diffusion les plus remarquables de la Métropole européenne de Lille. Salle à vocation pédagogique, plaçant l'expérience de la scène au centre du dispositif pédagogique, l'outil permet, par sa configuration et la qualité de son équipement, la programmation de représentations professionnelles particulièrement dans le domaine de la musique de chambre.

L'Auditorium est équipé d'un piano à queue de concert en fin de vie de la marque Steinway & Sons, de modèle C (rénové en 2008), d'une régie lumière, de sonorisation et vidéo. Un grand écran et un vidéoprojecteur ouvrent et complètent le champ des expressions scéniques mises en œuvre dans la conception des projets pédagogiques et artistiques.

L'espace Mots'Art situés dans un quartier de la Ville de Neuville-en-Ferrain disposent de :

- 6 studios d'un volume variant de 9 m² à 17 m²
- 1 salle réservée aux pratiques collectives d'un volume de 48 m²
- 1 studio réservé à l'enseignement des instruments à percussion d'un volume de 38 m²
- 1 Auditorium d'un volume 124 m², 103 places, avec un plateau d'un volume de 18 m² équipé d'un piano à queue de la marque Yamaha, de modèle C3, en son, lumière et vidéo, une régie et une loge à dimensions réduites

Le studio de danse de forme rectangulaire se situe au premier étage du bâtiment du Théâtre municipal Raymond DEVOS, sans isolation phonique. Il est équipé d'un vétuste plancher homogène en bois, de barres en bois fixées au mur sur une seule hauteur, d'une seule cloison recouverte de miroirs non occultés placés au niveau du plancher, d'un éclairage naturel suffisant et adapté pour ne pas fatiguer la vue lors de séances prolongées. Le studio de danse, également mis à disposition pour l'enseignement du théâtre, est équipé d'un piano, d'un matériel de diffusion pour de la musique amplifiée. Il est doté de loges et d'un cabinet d'aisance séparé par une cloison mobile ainsi que d'une douche.

Le bâtiment principal est confronté depuis quelques années à une saturation en termes d'occupation des locaux, à une impossibilité de disposer de plusieurs espaces permettant d'accueillir plus de 25 personnes (seulement 4 salles dédiées aux pratiques collectives sont en capacité maximale d'accueillir 19 personnes) et à une incompatibilité de performances qui ne permettent pas de dispenser un enseignement de pratiques artistiques à destination d'usagers dits empêchés et éloignés ou de disciplines comme la musique actuelle amplifiée ou les arts urbains.

Le faible nombre de salles affectées (24 espaces au total) rend extrêmement compliquée l'organisation des plannings de cours au sein du bâtiment principal pour l'ensemble des disciplines artistiques ainsi que pour les cursus et les niveaux pédagogiques. Par ailleurs, seul l'espace de l'Auditorium correspond réellement aux exigences minimales d'un établissement d'enseignement artistique public ; les recommandations gouvernementales préconisent des surfaces supérieures à 100 m². S'agissant de l'enseignement de la pratique théâtrale, la situation est encore plus tendue puisque les trois salles dédiées sont utilisées en intermittence par d'autres pratiques artistiques ou se trouvent être, dans l'absolu, une salle de spectacle ne permettant pas aux usagers d'y être associés comme un espace de travail journalier qui leur offre la possibilité répéter entre eux en dehors des heures de cours ou d'ateliers.

Le bâtiment principal, classé Établissement recevant du public (ERP) par la Loi du 11 février 2005 et par l'Arrêté du 21 mars 2007, n'est pas pourvu de systèmes favorisant l'accès de personnes – usagers, spectateurs ou visiteurs – à mobilité réduite (PMR) à l'ensemble des espaces. Aucun accès aux toilettes et aux deux étages du bâtiment principal n'est pourvu à des personnes confrontées à différents types de handicap.

Le bâtiment principal, tel qu'il a été construit en 1896, n'est plus adapté aux exigences acoustiques et d'insonorisation d'aujourd'hui. Ainsi, il ne permet pas de manière évidente d'insuffler des innovations pédagogiques et artistiques.

Un cadre phonique incompatible pour une école du 21^{ème} siècle recevant environ 900 usagers pendant l'année scolaire, auquel s'ajoute une isolation thermique vétuste et dispendieuse, inadaptée aux instruments de musique sensibles par leur facture. Les salles de classes au second étage n'avaient pas été prévues à la base et leur installation sous la toiture du bâtiment rend souvent impossible toute pratique pendant la période estivale lors de fortes chaleurs.

Le bâtiment principal n'est pas pourvu de point d'eau et de toilettes aux premier et second étages de chaque aile alors que l'établissement accueille en moyenne par jour environ 300 usagers et 30 agents administratifs et artistes-enseignants-es.

Concernant l'Auditorium, le seul espace dans le bâtiment pouvant accueillir plus de 25 personnes, il est souvent mis à disposition de partenaires culturels de l'établissement ou de structures qui sollicitent auprès des services de la Ville de Tourcoing la mise à disposition de l'espace.

Malheureusement, les travaux de rénovation de l'Auditorium en 2004 n'ont pas prévu de loge avec un point d'eau et des toilettes à proximité de l'Auditorium et à disposition des artistes qui s'y produisent, ni de rénover les studios dans les deux ailes du bâtiment.

Seule une sortie côté cour est pourvue au niveau du plateau.

Enfin, les spectateurs ne disposent d'aucun espace de convivialité et les attentes engorgent rapidement le hall d'accueil qui sert de lieu d'entrée et de sortie du bâtiment (difficultés d'accueil du public des concerts pendant les séquences de temps où l'établissement accueille encore des cours) et qui n'est pas pourvu de sas d'accueil permettant de solutionner l'importante dispersion d'énergie calorifique au rez-de-chaussée du bâtiment.

**Ministère de la Culture
Schéma national d'orientation pédagogique et d'organisation
de l'enseignement initial du théâtre
dans les établissements d'enseignement artistique,
juillet 2005**

Le module idéal d'espace nécessaire par élève peut être estimé à la surface d'une envergure de bras ouverts, soit environ 4 m².
Soit un espace de travail d'environ 100 m²
pour une classe de 25 élèves ; un lieu vide, insonorisé,
plan, suffisamment haut de plafond pour créer un volume d'« appel »,
physique et psychique, sans obstacles contraignants ni dangereux.

5.7. L'établissement d'enseignement artistique public acteur majeur de la vie culturelle du territoire

La diffusion culturelle du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain est foisonnante ; elle s'inscrit dans le cadre du fonctionnement pédagogique et participe au rayonnement de l'établissement sur un plan local, métropolitain, départemental, régional mais également national et international. L'établissement a généré, entre 2015 et 2020, environ 884 manifestations publiques sur le territoire de la métropole. La grande majorité de ces manifestations sont des prestations d'utilisateurs.

L'action culturelle est pilotée, organisée, animée et gérée par un pôle spécifique au sein de l'administration de l'établissement. Le pôle Action culturelle est chargé principalement de la programmation et de l'organisation technique, logistique, financière et communicationnelle des manifestations, des relations extérieures et partenariats, en lien direct avec la direction générale et administrative de l'établissement. La programmation est étudiée par la direction de l'établissement chargée de les prioriser. Puis, elle est soumise à l'arbitrage de la Commission projets qui se réunit au second trimestre de l'année scolaire et valide les actions pour la saison suivante.

Le pôle Action culturelle vise à articuler le plus étroitement possible les missions d'enseignement, de diffusion, de création et d'éducation artistique, qui s'adressent – sous des formes différentes – aussi bien aux utilisateurs dans une démarche obligatoire ou volontaire qu'à des publics plus larges.

Ainsi, au-delà de la nécessité pour les utilisateurs en apprentissage artistique de se confronter à des publics différents, les missions du pôle Action culturelle poursuivent deux grands objectifs généraux :

- le développement des publics
- l'enrichissement des pratiques des élèves et des étudiants.es (interprétation, création, médiation) au contact des professionnels, en particulier en lien avec les structures culturelles, artistiques et éducatives du territoire

5.7.1. Une démarche volontariste de partenariats

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain développent une politique active de partenariats leur permettant à la fois de se situer dans la politique culturelle et éducative des deux Collectivités, d'organiser des actions d'insertion professionnelle et d'accompagnement des pratiques artistiques en amateur et en voie de professionnalisation sur le territoire.

Pôle ressource au cœur de l'aménagement de l'espace culturel métropolitain, pôle Action culturelle du Conservatoire à rayonnement départemental développe des partenariats ponctuels sur projets et récurrents dans le cadre de conventions pédagogiques et/ou artistiques avec :

- les associations de pratique artistique – danse, musique, théâtre – en amateur
- l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur
- les structures professionnelles de la Collectivité et associatives du territoire de diffusion, à vocation culturelle ou socio-culturelle ou médicoéducative

- partenariats dans le cadre d'actions culturelles et socio-culturelles :
 - Atelier lyrique de Tourcoing
 - Association culturelle Tourquennoise
 - Grand Mix
 - Opéra national de Lille
 - Orchestre national de Lille
 - Théâtre du Nord, Centre dramatique national
 - La Manivelle Théâtre
 - Théâtre La Virgule
 - Réseau des idées – Médiathèques de la Ville de Tourcoing
 - MUba Eugène Leroy | Tourcoing (labellisé Musée de France)
 - Institut du monde arabe Tourcoing (IMA)
 - Maison Folie Hospice d'Havré Tourcoing
 - La Maison– MJC du Virolois
- partenariats dans le cadre d'actions avec l'Éducation nationale :
 - Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale
 - Orchestre à l'école fanfare
 - Orchestre à l'école percussion
 - interventions en milieu scolaire (parcours itinérant jazz, percussion et fanfare | parcours engagement danse, musique et théâtre | parcours découverte danse et théâtre | parcours du spectateur maternelle et école élémentaire)
- >>> dispositifs en préfiguration pour la rentrée scolaire 2022/2023 :
 - Classes à horaires aménagés musique à dominante vocale
 - Parcours « carillon dans ta classe »
- partenariats dans le cadre d'actions avec l'Enseignement supérieur :
 - Université Lille : Centre de formation des musiciens intervenants / Institut de musicologie / Institut des Arts de la scène et du spectacle
 - École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France
 - Le Fresnoy Tourcoing – Studio national des arts contemporains
 - École supérieure d'art Dunkerque-Tourcoing
 - ICART-Tourcoing École du management de la culture et du marché de l'art
- partenariats dans le cadre d'actions avec des structures amateurs locales :
 - Union tourquennoise pour l'enseignement musical (UTEM)
 - École de formation aux métiers de la musique de Tourcoing (EF2M)
 - Orchestre d'harmonie de la Ville de Tourcoing
 - Société orphéonique de Tourcoing Crick-Sicks (la plus ancienne société orphéonique de France)
- partenariats dans le cadre d'actions avec des structures de la petite-enfance :
 - crèches et haltes garderies municipales
 - maisons d'assistants maternelles
 - accueils collectifs associatifs
- partenariats dans le cadre d'actions médico-éducatives :
 - Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing – Im-Pro du Roitelet

5.8. Des points d'amélioration

Le Projet d'établissement 2015-2020 du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain avait identifié les diverses problématiques posées : vétusté des locaux, inadéquation des salles à la pratique artistique pour l'accueil de personnes dites empêchées et pour une fréquentation des usagers en hausse, dispersions des lieux de cours sur le territoire et absence d'espace spécifique et adapté pour l'enseignement des disciplines de la danse et du théâtre.

Les contradictions entre le projet de développement global et la réalité des moyens architecturaux, matériels et logistiques actuels, font émerger un décalage qui est particulièrement sensible au regard du format et du nombre de salles disponibles et adaptées pour l'organisation de prestations publiques et pour l'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre.

5.8.1. Adaptation renforcée de l'enseignement artistique aux publics dits empêchés et éloignés

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain ont pour mission de poursuivre leur engagement dans la pratique de l'enseignement artistique, comme vecteur de développement du citoyen en tant individu responsable et autonome.

Avec le dispositif pédagogique ON EST TOUS CAP et les interventions des artistes-enseignants-es – musique et danse – du département pédagogique Éducation artistique et culturelle à l'Im-Pro du Roitelet, l'établissement d'enseignement artistique public s'adresse spécifiquement aux publics dits empêchés ou le plus éloignés de l'offre culturelle pour des raisons sociales, de santé, etc. Des actions parfois mises en difficultés au sein d'un bâtiment qui n'est plus en adéquation technique et logistique ou parce que l'équipe pédagogique n'est pas spécifiquement équipée pour accueillir des usagers ayant de forts troubles de l'apprentissage.

Les équipes administratives et pédagogiques restent déterminées afin que le Projet d'établissement accentue les actions qui s'inscrivent dans cette démarche essentielle :

- programmation de diffusion au sein de quartiers « Politique de la Ville »
- propositions d'accompagnement au sein de l'établissement avec la mise à disposition de locaux adaptés et des heures d'enseignement spécifiques pourvues à des agents artistes-enseignants formés pour l'accueil de publics dits empêchés et éloignés
- poursuite et développement stratégique des interventions pédagogiques et artistiques au sein d'instituts médico-sociaux-éducatifs, des structures de la petite-enfance et des écoles de la Ville de Tourcoing en partenariat avec les structures culturelles professionnelles du territoire
- poursuite et développement stratégique des passerelles entre les écoles des quartiers et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing

5.8.2. Perspectives 2030 : un nouvel établissement, de nouvelles ambitions

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, en tant qu'établissement d'enseignement artistique public spécialisé pluridisciplinaire, doit pouvoir répondre aux attentes pédagogiques du 21^{ème} siècle, à travers notamment l'enseignement des arts de la scène et du spectacle d'aujourd'hui, des usagers actuels et futurs.

Dans ce cadre, une concertation autour des enjeux que rencontrera l'établissement dans la période couverte par le Projet d'établissement 2022-2030 est menée et doit permettre de dégager quatre objectifs prioritaires de développement autour des perspectives de nouveaux espaces dédiés :

- construction d'un nouvel équipement culturel à destination de l'enseignement artistique – musique, danse et théâtre
- développement et consolidation stratégique de l'éducation artistique et culturelle
- développement de la pluridisciplinarité
- réalisation d'un centre de ressources pour le territoire

5.8.2.1. Construire un nouvel équipement culturel

Le projet de construction du nouvel équipement doit, d'une part, répondre aux besoins pédagogiques et artistiques grandissants et nouveaux, et, d'autre part, palier au retard pris depuis plusieurs décennies. C'est pourquoi, après plusieurs années de réflexions et d'études de faisabilité techniques et financières, la Ville de Tourcoing fait le choix de se doter d'un nouvel équipement à destination de l'enseignement artistique au sein du Quartier de la Bourgogne. La centralisation des activités de l'établissement, en conservant un ou deux sites de proximité comme envisagé dans le cahier

des charges du projet de la municipalité, a pour objet d'améliorer le fonctionnement des cours, d'ateliers transdisciplinaires, des répétitions de pratiques collectives, des projets d'éducation artistique et culturelle partagés au quotidien ainsi que leur lisibilité. Ce nouvel équipement doit permettre une organisation idéale pour les familles des usagers, le personnel administratif, technique et pédagogique.

5.8.2.1.1. Le choix stratégique du site

Afin de répondre aux attentes des usagers et des agents de l'établissement tout en facilitant un potentiel pédagogique dynamique, le site du Quartier de la Bourgogne – un quartier construit à la fin des années 50, situé au nord de Tourcoing, frontalier de la Belgique, qui est en passe d'être sensiblement transformé avec la rénovation urbaine sélectionnée dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine – a été retenu. Les intérêts de ce site sont multiples : envergure d'attractivité du site, proximité du métro, faisabilité technique.

5.8.2.1.2. Une augmentation des capacités et du rayonnement

L'accueil des usagers sera assuré dans de bonnes conditions et pourra faire face à une augmentation de sa capacité, évaluée à 25 %. L'intégration d'un auditorium, de studios de cours, de grandes salles pour des pratiques artistiques collectives à destination de l'enseignement de la danse, du théâtre, de la musique actuelle amplifiée et des arts urbains, ainsi que des studios permettant d'accueillir des partenaires culturels professionnels ou amateurs, des thérapeutes professionnels spécialistes de l'enfance comme la pédopsychiatrie, de la médecine des arts ou des art-thérapeutes, et des lieux de convivialité favoriseront la transversalité, le développement des pratiques collectives, le développement des publics et la diffusion des productions amateurs et professionnelles. De fait, la lisibilité, la fréquentation avec des ouvertures en soirée et le rayonnement s'en verront accrus.

5.8.2.1.3. Des locaux spécifiques, équipés et adaptés aux pratiques artistiques d'aujourd'hui

La construction d'un nouvel établissement doit permettre d'accompagner les évolutions des pratiques artistiques amateurs et professionnelles.

Ainsi, les capacités d'enseignement pourront être améliorées quantitativement et qualitativement :

- installation d'un pôle stratégique pour le département pédagogique Éducation artistique et culturelle qui pendant la période scolaire 2020/2021 a sensibilisé près de 3200 enfants par des actions ou des parcours artistiques (soit 2125 heures d'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre)
- création d'ateliers pour accueillir des usagers dits empêchés et éloignés
- création d'ensembles instrumentaux pérennes à grands effectifs : Orchestre de cuivre et percussion, Ensemble de percussion, grand orchestre et chœur de type DÉMOS, de projets d'opéra participatif, en partenariat avec l'Atelier lyrique de Tourcoing et l'Orchestre Les Siècles, etc.
- augmentation du nombre de pratiques musicales, d'ateliers de pratique en amateur
- développement de nouvelles esthétiques musicales autour de la musique actuelle amplifiée
- créations de nouvelles activités liées aux nouvelles technologies : musique assistée par ordinateur (MAO), créations contemporaines, dispositif électroacoustique
- nouvelles réalisations chorégraphiques et techniques pour les usagers de l'Atelier chorégraphique
- développement de nouvelles esthétiques chorégraphiques autour des arts urbains
- création du dispositif de Classes à horaires aménagés théâtre
- développement de la pratique du théâtre musical multi-esthétiques et multi-espaces

- mise en place de réalisations théâtrales tous niveaux
- création d'une biblio-médiathèque, d'une parthèque et d'une audiothèque, en collaboration avec le remarquable pôle Médiathèque de la Ville de Tourcoing

5.8.2.1.4. Présentation du nouvel équipement culturel

Les activités du nouveau Conservatoire NINA SIMONE seront pensées et structurées autour d'un pôle spécifiquement adapté et aménagé à la pratique chorégraphique, théâtrale et musicale actuelle amplifiée afin d'en faciliter et d'en améliorer leur apprentissage.

Des salles pour les pratiques collectives seront à disposition pour faciliter la transversalité pédagogique et artistique auxquelles s'adjoindront des studios pour les cours d'instrument et de formation musicale, un auditorium et un amphithéâtre avec des places gradinées et un espace scénique (musique, danse et théâtre) de 150 m² équipé son, éclairage et vidéo, avec des coulisses.

Pour clore cet ensemble de salles, un espace au sein du bâtiment sera consacré à l'accueil du public, à une biblio-médiathèque, aux services administratifs, à l'accueil des pratiques de l'art thérapie et de la pédopsychiatrie à destination de la petite-enfance, des enfants, des adolescents et des parents et leur nouveau-né.

Quelques données chiffrées :

- surface du terrain : 4000 m²
- surface utile : 1400 m²
- niveaux : 3 étages

Quelques dates :

- choix de l'agence d'expertise à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme culturel : 2022
- choix du projet architectural : 2024
- avant-projet sommaire : 2024
- avant-projet définitif : 2025
- dépôt du permis de construire : 2025
- première pierre : 2027
- livraison : 2030

5.8.2.1.5. Le renouvellement du classement

Afin de pouvoir obtenir de l'État le renouvellement de classement au titre de Conservatoire à rayonnement départemental, la Ville de Tourcoing s'engage à répondre aux critères de locaux édictés dans les différentes dispositions réglementaires applicables. Ce nouveau bâtiment installé dans le Quartier de la Bourgogne y répondra point par point dans les trois domaines artistiques pratiqués au sein des établissements tourquennois et neuvillois : la musique, la danse et le théâtre.

5.8.2.1.6. Les conséquences en termes d'organisation

Ce nouvel équipement culturel, devra avoir les moyens d'un fonctionnement adéquat et prendre en compte de nouveaux éléments tel que l'accueil, l'aménagement et l'équipement du lieu.

5.8.2.2. Développer par une amplification et consolidation stratégique l'éducation artistique et culturelle sur le territoire

5.8.2.2.1. Le milieu scolaire

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain ont profondément pris part à l'évolution des possibilités et du rôle de l'éveil artistique au sein des structures de la petite-enfance et des écoles élémentaires sur le public concerné. Le Projet d'établissement réaffirme l'importance du travail artistique et éducatif essentiel qu'effectuent les agents artistes-enseignants qui interviennent en milieu scolaire sur le plan d'une éducation artistique structurée pour le plus grand nombre. Un dispositif considérable qui devra nécessairement poursuivre sa croissance sur les deux Collectivités durant la période du Projet d'établissement 2022-2030.

Par les moyens pédagogiques, artistiques et logistiques mis en œuvre et leur développement à travers le partenariat de l'Atelier lyrique de Tourcoing notamment, l'établissement s'identifie comme un acteur de ressources artistiques, éducatives et techniques du territoire. Par ailleurs, des actions pédagogiques et artistiques renforcées et pluridisciplinaires avec une meilleure lisibilité devront être engagées avec les acteurs culturels locaux.

Le dispositif des Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale mises en place avec l'École élémentaire Maurice BONNOT et le Collège Marie CURIE (classé REP) de Tourcoing ont vu s'épanouir de nombreuses promotions d'enfants et de jeunes adolescents ayant suivi le parcours complet.

De nouveaux dispositifs de Classes à horaires aménagés musique à dominante vocale, en école élémentaire et en collège, et de Classes à horaires aménagés théâtre, en collège, tournés vers les arts de la scène et du spectacle et à l'attention de chaque enfant du territoire, devront être créés durant la période du Projet d'établissement 2022-2030 et impulseront une dynamique forte, créative et exigeante des arts de la scène et du spectacle dans les autres cursus de l'établissement.

L'expérience menée par le dispositif de Classes à horaires aménagés – qui a été sur l'année scolaire 2020/2021 pragmatiquement revue dans sa forme pédagogique, logistique et partenariale afin de déterminer notamment le travail pédagogique en binôme qui donne nécessairement lieu à un projet pédagogique équilibré – démontre, d'une part, tout l'intérêt d'une démarche complémentaire et l'impact de l'enseignement artistique et culturel sur les apprentissages de l'école et, d'autre part, celle tournée vers le spectacle vivant en apportant aux élèves concernés une ouverture d'esprit, l'exigence du travail, le développement et le dépassement de soi au bénéfice de service à autrui et du collectif, la créativité et l'épanouissement artistique et personnel.

Autres points importants que ce nouveau Projet d'établissement devra mettre en œuvre :

- offrir aux élèves concernés par le dispositif de Classes à horaires aménagés des liens possibles entre ceux de l'école élémentaire et ceux du collège.
- mettre en place des liens possibles entre les élèves inscrits dans le dispositif de Classes à horaires aménagés et ceux inscrits dans le format traditionnel de l'établissement
- définir des projets aménagés communs entre le Lycée Gambetta de Tourcoing en permettant, d'une part, aux lycéens-nes qui suivent l'option musique – précieuse valeur ajoutée – de poursuivre un parcours complémentaire au Conservatoire à rayonnement départemental en leur proposant une activité artistique privilégié (conférences, présentations d'œuvres, rencontres d'artistes, concerts et spectacles communs, etc.) et, d'autre part, en associant concrètement le corps pédagogique des deux établissements d'enseignement pour la préparation de projets et de l'épreuve de musique au baccalauréat notamment.

Dans le même ordre d'idée, la configuration du nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE permettra un développement efficace et pérenne des partenariats pédagogiques existants entre le Centre de formation des musiciens intervenants de l'Université de Lille et l'École supérieure de musique et de danse des Hauts-de-France, et ceux naissant entre l'École supérieure d'art Dunkerque-Tourcoing et Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains.

En favorisant les complémentarités et associations pédagogiques et en poursuivant la mise à disposition croissante des locaux aux établissements de l'enseignement supérieur de la Métropole européenne de Lille, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing sera en adéquation avec la particularité très marquée de la vie estudiantine sur territoire.

Cette compétence stratégique permettra à la Ville de Tourcoing d'être un acteur fort de l'enrichissement culturel et du dynamisme social sur le territoire métropolitain et frontalier.

5.8.2.2.2. Les nouveaux publics

5.8.2.2.2.1. La diversification des publics

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain mènent une double action de formation et de diffusion très tournée vers un public déjà acquis puisque venant assez naturellement vers l'établissement d'enseignement artistique public.

Un renforcement des actions de découverte des différentes pratiques artistiques sera mené afin d'accroître l'accueil de nouveaux publics et ainsi participer à une démocratisation culturelle du territoire.

Pour ce faire, il faudra aussi mettre en place une stratégie de communication élaborée.

5.8.2.2.2.2. Les publics empêchés et éloignés

Actuellement contraint par des locaux inadaptés, le nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE permettra de mener des actions ciblées envers les publics empêchés et éloignés.

Afin de développer et pérenniser cette démarche, il faudra envisager des formations pour les artistes-enseignants-es qui le souhaiteront.

5.8.2.2.2.3. Les publics imprévus

Dispositif engagé et renouvelé depuis de longues années maintenant, les actions pédagogiques et artistiques hors-les-murs permettent aux usagers et aux pédagogues de l'établissement d'aller à la rencontre d'un public imprévu découvrant une prestation artistique dans un lieu inattendu, publics ou privés, intimes ou dans de grands espaces.

5.8.2.3. Développer la pluridisciplinarité et les arts de la scène et du spectacle

5.8.2.3.1. La démarche pédagogique

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain revendiquent une démarche pédagogique exigeante, structurée et dynamique ouverte au plus grand nombre de citoyens-nes. La qualité artistique de la proposition pédagogique et sa mise en œuvre devra rester la préoccupation permanente des deux établissements et cela, de l'éveil artistique au cursus de Classes préparant à l'enseignement supérieur.

Mis au cœur des différents enseignements, l'accompagnement personnalisé des usagers – avec la création en 2021 des postes de conseiller aux études musique et de conseiller aux études arts de la scène et du spectacle – sera facilité afin de les aider à construire leur propre projet artistique. Grâce aux nouvelles conditions de fonctionnement administratif et pédagogique, l'offre d'enseignement artistique pourra s'enrichir et se diversifier de manière continue et progressive.

5.8.2.3.2. La pluridisciplinarité et les pratiques collectives

Considéré comme un lieu permanent d'expérimentation pédagogique, le Conservatoire à rayonnement départemental accompagne les artistes-enseignants-es et les usagers dans l'évolution des apprentissages individuels et collectifs.

Dans sa nouvelle configuration, le Conservatoire à rayonnement départemental prendra la pleine mesure de l'engagement important de l'équipe pédagogique et des choix de travail envers un enseignement enrichi par la transversalité pluridisciplinaire et les pratiques collectives.

Les enfants inscrits dans le cursus d'atelier jardin sonore pourront bénéficier d'atelier

transdisciplinaire musique et danse. Les plus usagers plus âgés pourront, quant à eux, croiser leur pratique artistique et leurs apprentissages des trois domaines artistiques développés au sein de l'établissement – musique, danse et théâtre – avec la projection pédagogique durant la période du Projet d'établissement d'un dispositif autour du théâtre musical et de la comédie musicale.

A partir de là, de nouveaux partenariats pédagogiques et artistiques viendront nourrir les enseignements proposés par l'établissement et feront évoluer en profondeur les pratiques pédagogiques si désirées et tant attendues par tous les acteurs du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain.

Les pratiques collectives à tous niveaux et quel que soit le cursus choisi, jusque-là restreintes, pourront prendre enfin la place centrale de la pédagogie développée par l'équipe pédagogique. Elles auront pour orientation d'être développées dans un cadre de pluridisciplinarité artistique affirmée et de transversalité pédagogique.

5.8.2.3.3. Le spectacle vivant

Établissement culturel à part entière et outil territorial d'enseignement et d'éducation artistique, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain sont un lieu de la pratique du spectacle vivant et des arts de la scène et du spectacle.

La priorité sera donnée au développement des outils pédagogiques et artistiques qui permettront à tous les usagers de se produire régulièrement en situation scénique optimale. Ainsi, le dispositif pédagogique proposé encouragera et favorisera la mise en situation des usagers-artistes qui se produiront lors de concerts et de spectacles.

Cela nécessitera une anticipation et un travail plus structuré en amont des réalisations artistiques qu'il faudra encadrer et organiser. Tout ceci afin de leur faire vivre l'essence même de la pratique artistique collective : le partage émotionnel complice avec le public venu les rencontrer.

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain dispose en leur sein des artistes-enseignants-es ayant une activité artistique personnelle multiples, riche et de haut niveau en tant qu'interprète ou créateur, et dans ce cadre sont présents dans la programmation des villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain.

Le nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE, la nouvelle organisation pédagogique et les partenariats existants entre le Théâtre du Nord, l'Atelier lyrique de Tourcoing, l'Orchestre Les Siècles, le Tourcoing jazz festival et la saison de musique de chambre Écouter Voir vont permettre aux artistes-enseignants-es de l'établissement de poursuivre le développement des projets pluridisciplinaires entre la musique, la danse et le théâtre.

Par ailleurs, selon les disponibilités de calendrier, les artistes-enseignants-es du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain pourront investir les lieux avec leurs ensembles de musique de chambre afin d'apporter une richesse pédagogique et artistique à leur enseignement. Cette situation aura pour conséquences de donner une nouvelle dynamique et d'accroître également le rayonnement de l'établissement sur le territoire des deux villes et de la métropole.

5.8.2.4. Centre de ressources pour le territoire

Afin de remplir ses missions premières, un établissement d'enseignement artistique public se doit d'être un centre de ressources artistiques pour son territoire d'implantation et sa zone de rayonnement.

Limité par ses contraintes de locaux vétustes, insuffisants, exigus, disséminés et non adaptés aux pratiques artistiques d'aujourd'hui, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing a été contraint de bien souvent limiter ce rôle à sa plus simple expression.

Grâce au nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE prévus pour 2029 et aux axes développés dans le Projet d'établissement 2022-2030, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain vont pouvoir remplir pleinement un rôle de pôle ressources locales, métropolitaines, départementales et régionales dans les domaines les plus variés.

5.8.2.4.1. Les usagers

Le nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE va se positionner comme centre de ressources éducatives, pédagogiques et artistiques où les usagers pourront être accueillis de façon conviviale et adaptée aux besoins recherchés afin d'apporter une réponse pertinente et la plus exhaustive possible.

Des salles et des créneaux pour travailler personnellement et s'entraîner devront être mis à disposition.

Les accompagnants des usagers mineurs accueillis pourront également trouver leur place dans ce lieu culturel ouvert et accessible au plus grand nombre.

5.8.2.4.2. La vie locale

En se donnant pour mission d'être un centre de ressources pour la vie locale, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing pourra amplifier sa présence lors des manifestations ou projets locaux aussi bien culturels, éducatifs, sportifs, citoyens qu'évènementiels.

Cette proximité pourra s'établir sur la base d'une complémentarité d'actions ou de moyens concertés et non concurrentielle. Pour ce faire, nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE devra accueillir et échanger avec les acteurs locaux. Ces rapports de proximité devraient permettre au terme de ce Projet d'établissement 2022-2030 d'élargir l'offre et les possibilités de réalisations artistiques et ainsi de renforcer l'ancrage de l'établissement comme acteur culturel central du territoire.

5.8.2.4.3. La pratique artistique en amateur

Centre de ressources, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing devra l'être aussi vis-à-vis des praticiens amateurs qui ne sont pas ou plus inscrits au sein de l'établissement. Une place importante, jusque-là trop confidentielle, pour accueillir les musiciens-nes, danseurs-ses et acteurs-rices amateurs sera faite afin d'ouvrir de nouvelles perspectives artistiques et de répondre à une demande très régulièrement réitérée.

L'aide proposée pourra prendre divers aspects et se présenter sous la forme de conseils techniques, de formations adaptées et encadrées, d'accueil d'ensemble cherchant un lieu de répétitions ou de diffusion, d'accompagnement de projets artistiques ou plus largement d'échanges entre praticiens des arts, en collaboration avec le réseau des Établissements publics d'enseignement artistique de la Métropole européenne de Lille, le réseau des Établissements publics d'enseignement artistique de la Région des Hauts-de-France, l'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France, le Centre de formation des

musiciens intervenants de l'Université Lille, l'Atelier lyrique de Tourcoing, l'Association culturelle Tourquennoise, le Grand Mix, le Théâtre du Nord, La Virgule, La Manivelle Théâtre, Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains, l'École supérieure d'art Dunkerque-Tourcoing.

5.8.2.4.4. Les nouvelles technologies

Sans oublier les racines de son histoire qui ont construit ses forces d'aujourd'hui, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain ont besoin de vivre avec leur temps et de rattraper leur retard dans le domaine des nouvelles technologies artistiques.

Au terme de ce nouveau Projet d'établissement 2022-2030, l'informatique musicale, la musique électroacoustique, l'enregistrement audio et vidéo à but éducatif et les nouveaux moyens numériques prendront petit à petit une place naturelle dans l'organisation pédagogique et artistique quotidienne des enseignements artistiques.

Le nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE, avec les activités d'enseignements artistiques centralisées et culturelles attachées au réseau de salles connectées du territoire, sera le facteur déclenchant de cette démarche jusque-là souhaitée mais non pertinente au vu de l'organisation actuelle.

Cette démarche volontariste devra également exercer une influence importante sur les réalisations artistiques pluridisciplinaires et la pratique des arts de la scène et du spectacle des usagers de l'établissement. A terme, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain pourront être identifiés comme un centre de ressources moderne, dynamique et attractif pour les acteurs locaux, métropolitains, départementaux et régionaux.

5.8.2.4.5. La lisibilité

Une des lignes de force de ce nouveau Projet d'établissement sera d'améliorer la lisibilité du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. Le nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE va favoriser la lisibilité en rassemblant toutes ses forces dans une dynamique concentrée. Pour autant, il ne pourra suffire à lui seul à améliorer la situation. Pour être un centre de ressources clairement identifié, le Conservatoire à rayonnement départemental devra se doter aussi d'une communication pertinente, réactive et moderne qui devra intégrer une dimension locale, métropolitaine, départementale et régionale.

Fort d'une production d'usagers très importante, l'établissement gagnera en lisibilité en ayant une programmation pédagogique et artistique semestrielle construite en amont de chaque nouvelle année scolaire / saison afin d'être présentée à la rentrée scolaire, dès le début du mois de septembre, à tous les acteurs de la vie de l'établissement, aux partenaires et aux collaborateurs du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain.

5.8.2.4.6. Les résidences

À travers le nouveau cadre de vie et d'activités induit par le nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE, l'établissement aura la capacité d'accueillir des artistes et pédagogues en résidences sur court, moyen et long terme.

Au-delà de l'intérêt premier pour les usagers de l'établissement, le Conservatoire à rayonnement départemental pourra être identifié comme centre de ressources pour les pédagogues, artistes mais aussi chercheurs ou thésards des territoires de la Métropole européenne de Lille, du Département du Nord et de la Région Hauts-de-France, en collaborations avec les structures culturelles et pédagogiques de l'établissement.

5.8.2.4.7. Les partenariats

Jusqu'à présent contraint à fonctionner avec l'Auditorium, unique espace pouvant accueillir un grand nombre de personnes mais avec une qualité acoustique remarquable et recherchée sur le territoire métropolitain, le nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE permettra de recevoir en son sein tous ses partenaires historiques. Cette dimension inédite d'accueil artistique va donner un nouvel élan et provoquer des réalisations transversales d'envergure et plus abouties.

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing va pouvoir remplir son rôle de pôle ressources pour le réseau des Établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille, d'une part, et celui de la Région des Hauts-de-France, d'autre part, en apportant également une plus-value importante au fonctionnement pédagogique et artistique de tous les établissements d'enseignement artistique du territoire.

Du fait de ses nouvelles possibilités, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain pourront conforter et s'engager dans de nouveaux partenariats afin de s'ouvrir et de renforcer leurs actions et leur impact pédagogique, artistique et culturel.

Ceci permettra parallèlement de renforcer l'ancrage de l'établissement sur le territoire et d'augmenter son rayonnement métropolitain.



Tourcoing



Neuville-en-Ferrain



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord



Marie Curie COLLEGE TOURCOING



LE FRESNOY STUDIO DES ARTS TOURCOING NATIONAL CONTEMPORAINS



LE RÉSEAU DES idées Médiathèques de Tourcoing



écouter voir échappées musicales à tourcoing



la virgule



OPÉRA DE LILLE



6. GENÈSE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Projet d'établissement 2022-2030 est le fruit d'un important travail partagé avec toutes les équipes du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. Il est l'aboutissement d'un processus de concertation avec l'ensemble du personnel administratif, technique et pédagogique guidé par le Conseil d'établissement et un comité de pilotage constitué autour d'élus, de la Direction du rayonnement culturel de la Collectivité et de la direction du Conservatoire à rayonnement départemental.

Le service de la Direction des ressources humaines de la Collectivité a également été sollicité à la demande du comité de pilotage pour aider à la structuration et à l'organisation de cet important travail.

Qu'ils en soient toutes et tous dûment remerciés.

Sur proposition de l'équipe de direction du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, le Comité de pilotage a validé en février 2022 cinq grands axes stratégiques :

- positionner l'établissement d'enseignement artistique public sur les différentes strates territoriales
- poursuivre le développement de la stratégie partenariale
- structurer et renforcer l'action culturelle davantage coordonnée par le département pédagogique Éducation artistique et culturelle de l'établissement
- élaborer une stratégie de communication digne d'un établissement du 21^{ème} siècle
- mettre en place les outils pédagogiques de pilotage nécessaires à une gestion prospective et optimisée ainsi qu'au suivi pédagogique des usagers de l'établissement

Par ailleurs, cinq axes de réflexion et de développement se sont imposés rapidement, car correspondant aux principaux critères d'attribution de subventions des financeurs du Conservatoire à rayonnement départemental :

- favoriser les apprentissages premiers
- mettre les pratiques collectives au cœur du dispositif d'apprentissage
- rendre accessible l'enseignement artistique et culturel à tous les citoyens et plus particulièrement aux usagers en situation de handicap et d'exclusion sociale
- expérimenter et initier des pédagogies transversales et innovantes en intégrant le numérique
- développer l'enseignement des arts de la scène et du spectacle

6.1. Des attentes identifiées

Des groupes de travail ont été constitués autour des coordonnateurs pédagogiques de l'établissement. Ces groupes ont croisé ces dix axes avec leur perception des attentes :

- des partenaires institutionnels
- des partenaires culturels
- des usagers
- des personnels (agents administratifs, techniques et pédagogiques)

Il s'agissait de voir comment les attentes pouvaient choir avec les dix axes développés. En allant de constats à des propositions d'actions, ce processus de travail commun a permis une prise de conscience collective de certains enjeux et de faire émerger :

- les différents enjeux auxquels l'établissement est aujourd'hui confronté
- les opportunités qui s'offrent à lui
- ses forces et faiblesses, mais aussi ses diverses missions et leurs évolutions
- les ressources dont il dispose mais aussi celles qui lui font défaut pour travailler sur les axes proposés

6.2. Des missions incontournables

Les séances de travail ont donné l'opportunité de poser les grandes missions des Établissements d'enseignement artistiques spécialisés de service public :

6.2.1. Obligations et déontologie

- garantir la sécurité des personnes et des biens
- assurer la maintenance et l'entretien de l'infrastructure
- garantir la sécurité juridique (RH, finances) et l'équilibre budgétaire
- transmettre et construire un patrimoine artistique et culturel, et les savoir-faire
- être vecteur de lien social, de vivre-ensemble et de citoyenneté
- garantir l'équité d'accès et de traitement

6.2.2. Organisation pédagogique en conformité avec le Schéma national d'orientation pédagogique

- admission, orientation et évaluation des cursus et des parcours pédagogiques
- veille, suivi et sécurisation de la scolarité des usagers (traçabilité)
- organisation des cours et des différents événements pédagogiques
- garantir l'offre artistique et pédagogique
- être acteur de la création artistique et pédagogique

6.2.3. Rayonnement sur le territoire

- rayonnement, attractivité et lisibilité de l'établissement
- productions et représentations des usagers
- être pôle ressource structurant pour le réseau des partenaires pédagogiques et culturels
- rechercher et accueillir de nouveaux publics pour ensuite croiser les 10 axes précités et les missions pour en mesurer le degré de connexion et d'adéquation avec l'organisation

6.3. Degré de connexion entre les missions et les axes

De ce croisement entre les missions et les grands axes stratégiques ressortent, *in fine* :

6.3.1. Des missions plébiscitées

- rayonnement, attractivité et lisibilité de l'établissement
- être vecteur de lien social, de vivre ensemble et de citoyenneté
- rechercher et accueillir de nouveaux publics
- garantir l'équité d'accès et de traitement
- être acteur de la création artistique et pédagogique
- être pôle ressource structurant pour le réseau des partenaires

6.3.2. Des axes qui font consensus

- positionner le Conservatoire à rayonnement départemental sur les différentes strates territoriales
- structurer et renforcer l'action culturelle davantage coordonnée par le département pédagogique Éducation artistique et culturelle
- mettre les pratiques collectives au cœur du dispositif d'enseignement
- développer les arts de la scène et du spectacle
- dynamiser une stratégie partenariale
- expérimenter et initier des pédagogies transversales et innovantes en intégrant le numérique

6.4. Une synthèse complexe

Dans un contexte de crise sanitaire inédit et de choix budgétaire très contraint dans lequel règnent des incertitudes d'un niveau jamais atteint, il n'est pas concevable de construire un projet qui soit une simple addition d'orientations et d'actions ni d'y accoler les moyens nécessaires à leur aboutissement. Nous savons que la globalité des moyens aura plutôt tendance à évoluer à la baisse alors que les obligations et/ou les contraintes risquent d'évoluer à la hausse alors qu'un élargissement des missions confiées par l'État aux collectivités et à leur équipement sans allocation de moyens en regard semble programmé.

En effet, comment serait-il envisageable de projeter tel ou tel développement, tel ou tel redéploiement de personnel ou de ressources quand les occurrences de ces nécessaires marges de manœuvre ne peuvent être programmées avec certitude à plus de quelques mois près ? Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux opter pour une stratégie d'opportunités pilotée dans un cadre précis et structurant grâce à plusieurs axes, indicateurs et tableaux de bord de manière à pouvoir envisager des actions pertinentes dans ce cadre général et viables en regard des conditions réelles d'exercice ?

6.5. Un Projet d'établissement évolutif et adaptable

Le Projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain poursuit pragmatiquement les modalités et les structures définies dans la précédente mouture de 2015-2020. En se basant sur des notions de synergie et d'équilibre, l'établissement s'adapte aux contraintes budgétaires conjuguées aux nombreuses incertitudes :

- mobilités des personnels
- évolutions réglementaires
- variation des assiettes de financement des différentes collectivités
- baisse des dotations de l'État à la collectivité
- pression budgétaire rendant toute projection difficile dès lors qu'il faut l'envisager sous l'aspect calendaire de mise en œuvre

7. PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC – ÉTAT DES LIEUX

7.1. Opportunité

Les établissements d'enseignement artistique public assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui ont pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. Dans le cadre de leurs études contextuelles, ils apparaissent comme la résultante non généralisable de monographies locales, de politiques culturelles, économiques et sociales locales ainsi que de particularités et de spécificités constatées dans des contextes spatiaux temporels et culturels très hétérogènes.

C'est pourquoi, la rédaction d'un projet d'établissement reste une démarche spécifique, croisant les orientations choisies par le personnel administratif et pédagogique de l'établissement, et celles souhaitées ou impulsées localement par les élus au titre d'une politique publique culturelle dont ils ont la charge. La phase de diagnostic interne, engagée dès 2020 à l'arrivée de la nouvelle direction, a révélé le considérable développement ainsi que la rapide diversification des activités sur les dernières années scolaires écoulées du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain.

L'occasion est ici donnée de faire un point, à ce moment de son histoire, pour dessiner son

avenir et renouveler le Projet d'établissement à court, moyen et plus long terme.

7.2. Méthodologie

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain se sont lancés dans un processus d'élaboration du Projet d'établissement en associant tout le personnel de l'établissement, les usagers et les représentants des parents d'élèves, la Direction du rayonnement culturel, la Direction des Ressources humaines, la Direction générale des services de la Ville de Tourcoing, les élus des deux Collectivités et les partenaires culturels et éducatifs avec pour objectifs :

- de formaliser un diagnostic
- de définir une orientation stratégique
- d'identifier des enjeux réalistes et mobilisateurs
- de construire des actions pédagogiques et artistiques à décliner sur différentes échelles
- d'imaginer des projets pédagogiques et artistiques nouveaux
- de prévoir des outils pédagogiques de suivi, d'évaluation et capitalisation des actions menées
- de faire valider, diffuser et partager le Projet d'établissement en interne et en réseau

DIAGNOSTIC - FORMALISATION			PUBLICATION
phase 1 PRÉPARATION	phase 2 CONCERTATION	phase 3 RÉDACTION	phase 4 VALIDATION
information, méthodes d'organisation, feuille de route, recensement de dispositifs pédagogiques validés durant la période 2015-2020 et de textes cadres et référents	consultation, groupes de travail, bilans partagés, prospectives et avancement de propositions pédagogiques et administratives	collecte de données, plan, écriture du Projet d'établissement, mise en forme, relectures et corrections	présentation du Projet d'établissement et validation sur délibération du Conseil municipal
<ul style="list-style-type: none"> • diagnostic partagé • réflexion sur l'existant et analyse des contextes 	<ul style="list-style-type: none"> • concertation • prospective et mise en perspective 	<ul style="list-style-type: none"> • formalisations et réactualisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'établissement à horizon 2029/2030

7.3. Contexte général et spécifique

7.3.1. Historique des établissements d'enseignement artistique

La structuration du réseau national des établissements d'enseignement artistique s'étale sur plus de deux siècles d'histoire de France, entre évolutions et circonvolutions, de 1792, date de la première institution musicale et des premiers « conservatoires », jusqu'à nos jours.

Depuis la fin des années 1960, l'organisation de l'enseignement public de la musique, dit « enseignement spécialisé », a été élaborée au niveau national sous l'impulsion du ministère de la Culture à qui il appartient d'orienter, à l'échelle nationale et dans un contexte européen, un enseignement artistique spécialisé de qualité, lisiblement organisé sur le territoire.

Les Schémas d'orientation pédagogique de 1984, 1992 et 1996, puis la Charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 ont clarifié les différentes missions des établissements concernés. Le Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, publié en 2008 puis les autres schémas pour la danse (2004) et le théâtre (2005) et plus récemment pour les filières voix (2014), constituent aujourd'hui les documents de références pour l'ensemble des artistes-enseignants-es, directeurs, et élus.

La Loi relative aux libertés et aux responsabilités locale N°2004-809 du 13 août 2004, Chapitre III, articles 101 et 102, et les textes d'applications clarifient les compétences des collectivités en matière d'enseignement. Ainsi, aux côtés de l'État, les communes, départements et régions constituent des partenaires de premier plan.

Déconcentration et décentralisation sont étroitement liées depuis la réorganisation territoriale engagée au début des années 1980. Elles ont développé l'autonomie des collectivités tout en régulant leurs interactions et créé des conditions de coopération, de mutualisation et de partenariat propices à l'envol des politiques culturelles. L'objectif restant pour l'État de faire de la culture un ferment de démocratie, de développement territorial et d'émancipation.

L'article L.216-2 du Code de l'Éducation décrit la répartition des compétences en matière d'enseignement artistique telle qu'elle a été prévue par la Loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales (articles 11, 101 et 102) ainsi que la Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (article 51).

Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent également proposer un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant. Ils peuvent à ce titre délivrer un diplôme national. Leur mission est également la formation des musiciens-nes, danseurs-ses et acteurs-rices amateurs et le développement de leur pratique artistique. À ce titre, les établissements apportent, avec leurs artistes-enseignants-es, leur concours aux actions conduites en matière d'éducation artistique et culturelle.

Les établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans les conditions définies ci-dessous :

- les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre – les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements, à la date de publication de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission
- le département adopte un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre – le Schéma départemental a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement – le département fixe également au travers du Schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial
- la région organise l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant – elle peut participer à son financement dans des conditions précisées par convention avec les collectivités gestionnaires des établissements, après concertation dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) – en concertation avec les collectivités concernées et après avis de la conférence territoriale de l'action publique, la région peut adopter un Schéma régional de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre
- l'État procède au classement des établissements en catégories correspondant à leurs missions et à leur rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal – il définit un Schéma national d'orientation pédagogique dans le domaine de l'enseignement public spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique – il définit également les qualifications exigées du personnel enseignant et des directeurs des établissements concernés et assure l'évaluation de leurs activités ainsi que de leur fonctionnement pédagogique – il apporte une aide technique à l'élaboration du contrat d plan de développement des formations et de l'orientation professionnelle et des schémas départementaux et régionaux

7.3.2. La Métropole européenne de Lille

La Métropole européenne de Lille (MEL) est une intercommunalité française de type métropole, composée autour des villes de Lille, Roubaix et Tourcoing située au centre du département du Nord, dans la région des Hauts-de-France. Parmi les quatre premières communautés urbaines à avoir été créées en 1967 en France, elle réunit, depuis 2020, 95 communes sur un territoire de 672 km².

La position frontalière l'a amenée à développer des relations privilégiées avec les intercommunalités belges limitrophes, qui ont notamment débouché sur la création d'un groupement européen de coopération territoriale, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, et, plus largement, avec l'ensemble des territoires qui l'entourent, en particulier dans le cadre d'une instance de coopération transnationale qui associe également le bassin minier, nommée aire métropolitaine de Lille et comptant près de 3,8 millions d'habitants.

La MEL est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle ne peut donc exercer que les compétences qui lui sont déléguées par les communes membres ou transférées par le département, à titre obligatoire ou facultatif, et, le cas échéant, par la région ou par l'État, sous le contrôle étroit de ses mandants. En 2017, la MEL dispose d'un budget de l'ordre de 1,5 milliard d'euros.

Quelques données démographiques

- nombre d'habitants de la Région des Hauts-de-France : 6.004.947 (sources : INSEE – 2019)
- nombre d'habitants du Département du Nord : 2.608.346 (sources : INSEE – 2019)
- nombre d'habitants de la Métropole européenne de Lille : 11.742.73 habitants (sources : INSEE – 2018)
- nombre d'habitants de la Ville de Tourcoing : 98.656 habitants (sources : INSEE – 2019)
- nombre d'habitants de la Ville de Neuville-en-Ferrain : 10.264 habitants (sources : INSEE – 2019)

En 2013, 107.000 étudiants sont inscrits dans des formations d'enseignement supérieur dispensées dans la métropole, soit près de 10 % de la population de la MEL, ce qui en fait l'un des principaux pôles universitaires en France. L'offre universitaire métropolitaine repose sur une université publique, une université privée, l'Université catholique de Lille, qui réunit cinq facultés, et plusieurs grandes écoles privées. La part des étudiants-es boursiers-ères est très importante, l'académie de Lille se situant au premier rang national s'agissant du nombre de boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (31,75 % des effectifs, pour une moyenne nationale de 25,65 % – données : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole 2015, p.5.).

D'abord envisagée sous l'angle du développement urbain au travers d'interventions sur le patrimoine, le projet culturel de la MEL se poursuit par la mise en place de nouveaux équipements culturels et le développement de l'événementiel avec l'ambition d'acquérir une visibilité nationale et internationale, tout en touchant le plus largement la population locale et des catégories de public éloigné de la culture.

Si la création du LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut de Villeneuve-d'Ascq en 1983 relève d'une décision de l'État, c'est sous l'impulsion du Premier ministre Pierre Mauroy, maire de Lille de 1973 à 2001, que l'Orchestre national de Lille se structure au cours des années 1980, que le théâtre du Nord s'installe sur la Grand Place de Lille en 1989 et que l'Opéra de Lille est restructuré au début des années 2000. De même, c'est sous l'impulsion de leurs maires respectifs qu'au début des années 1980, que l'Atelier lyrique de Tourcoing est créé tandis que le Ballet du Nord est fondé à Roubaix et que, au cours de la décennie qui suit, Le Fresnoy à Tourcoing et le musée de La Piscine à Roubaix voient le jour. Cette politique culturelle permet à Roubaix d'obtenir le label Ville d'art et d'histoire en 2001, suivie par Lille en 2004 et par Tourcoing en 2017.

7.3.3. Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et le réseau des établissements d'enseignement artistique public du territoire

Un citoyen-usager doit avoir le choix, autant dans son acte de consommation que dans l'acte créatif ou l'acte de formation, pour lui-même et sa famille.

Aussi, pour construire et alimenter cette capacité d'autonomie dans le choix d'un établissement, il lui est indispensable d'avoir dès le plus jeune âge, accès à une offre pédagogique et artistique à la fois de proximité, adaptée et la plus diversifiée possible lui permettant de forger sa connaissance.

En réponse à cette demande de liberté et d'autonomie, les établissements d'enseignement artistique ont mis en place, dans un premier temps, un fonctionnement en mode projet. La résultante est une grande diversité d'actions pédagogiques et artistiques juxtaposées.

Cette offre élargie est une base qui permet d'envisager le fonctionnement en mode réseau. La motivation qui anime la politique de mise en réseau est de rassembler les forces vives pour apporter et développer une richesse d'actions artistiques et d'expressions culturelles qui dépasse la juxtaposition des contributions individuelles. La mise en réseau pédagogique et artistique se présenterait comme un des leviers privilégiés pour faire accéder les établissements d'enseignement artistique public du territoire, et plus particulièrement de de la Métropole européenne de Lille, au positionnement voulu par les textes qui les régissent et souhaité par les différents exécutifs.

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain poursuivent les actions pédagogiques et artistiques de manière évolutive et exponentielle dans un réseau d'établissements d'enseignement artistique public à l'échelle du territoire métropolitain, du départemental, de la région et sur un plan international également.

Les réseaux d'établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille et de la Région des Hauts-de-France doivent continuer à favoriser la mutualisation intercommunale des ressources (humaines, financières, logistiques) et plus encore continuer à développer collectivement la mise en œuvre de projets artistiques et pédagogiques inter-établissements. Le présent Projet d'établissement s'identifie à une amplification des partenariats pédagogiques et artistiques sur le réseau des établissements d'enseignement artistique public du territoire puisqu'il est un élément qui détermine l'évolution et l'attractivité éducative de l'établissement d'enseignement artistique public tourquennois et neuvillois.

7.3.3.1. Convention de décentralisation pédagogique

En 1984, la Ville de Tourcoing signe avec celle limitrophe de Neuville-en-Ferrain une Convention de décentralisation des enseignements artistiques proposés par l'École nationale de musique de Tourcoing. Celle-ci se concrétise par des cours de formation musicale d'un volume de 6 heures et de piano d'un volume de 6 heures également.

Une nouvelle étape fut franchie en 1991 par l'élaboration d'une nouvelle Convention de décentralisation pédagogique qui confirme l'élargissement des enseignements aux disciplines instrumentales clarinette, flûte traversière, hautbois (discipline remplacée en 2004 par l'enseignement des instruments à percussion), saxophone, trompette et violon.

Pendant l'année scolaire 2021/2022, les cours de formation musicale, de l'atelier de pratique collective autour de l'esthétique de la musique actuelle amplifiée ainsi que l'enseignement des disciplines instrumentales instruments à percussion, piano, saxophone, trompette et violon sont dispensés à l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. La pratique collective des ensembles instrumentaux et vocaux se déroulent quant à eux sur le site de l'établissement tourquennois.

La décentralisation pédagogique du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing se traduit par une offre d'enseignement artistique spécialisé musique commune à l'École de musique de Neuville-en-Ferrain proposée aux populations tourquennoises et neuvilleuses qui bénéficient des mêmes conditions de tarifs, d'organisation pédagogique et administrative (règlements des études, règlement interne, etc.) en étant libres de choisir leurs cours de formation musicale et/ou d'instrument dispensés sur le site de Tourcoing ou de Neuville-en-Ferrain. De plus, de régulières séances de travail et de mise au point ainsi que de fortes et constantes collaborations pédagogiques et artistiques sont mises en place tant au sein des deux équipes administratives au sein des deux équipes d'artistes-enseignants-es, avec notamment deux agents communs aux deux Collectivités.

Au-delà de l'organisation logistique annuelle de l'établissement (choix des manuels, organisation des examens, composition de jurys, etc.), les partenariats pédagogiques et les projets artistiques communs sont vecteur d'encouragements et apportent une action une diversité de regards, de compétences, d'organisations, de moyens humains et pédagogiques.

Les actions tourquennoises, neuvilleuses et communes peuvent se dérouler sur les territoires des deux villes. Situé à Neuville-en-Ferrain, l'Espace Mots'Art est doté de sept classes ainsi que d'un auditorium. Cet équipement est un réel complément aux salles qui composent l'établissement de Tourcoing.

À une période au cours de laquelle les coopérations se développent dans le secteur culturel, les Villes de Tourcoing et Neuville-en-Ferrain ont mis en place dès les années 80 une forme de mutualisation de l'enseignement artistique spécialisé en musique.

La décentralisation pédagogique du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et le partenariat artistique avec l'École de musique de Neuville-en-Ferrain ne devrait que s'intensifier plus encore au fil des expériences créatives, avec notamment une réflexion commune autour de l'éducation artistique et culturelle dans les structures de la petite-enfance et les écoles élémentaires de Neuville-en-Ferrain. Ce dispositif représente un réel atout pour l'ensemble des équipes, et ce au bénéfice des usagers des deux Collectivités au regard de l'évolution souhaitée par les élus des Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain.

7.3.3.1.1. La situation de la Convention de décentralisation pédagogique

CONVENTION DE DÉCENTRALISATION PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA VILLE DE TOURCOING ET DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN				
axes	présentation générale	organisation/composition		détails/remarques
SERVICE A LA POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> les usagers tourquennois et neuvillois suivent les enseignements proposés sur le site de Tourcoing ou de Neuville-en-Ferrain selon leurs choix certains cours d'instruments et la totalité des cours de Formation musicale sont décentralisés à l'École de musique de Neuville-en-Ferrain 	Neuville-en-Ferrain	disciplines instrumentales	<ul style="list-style-type: none"> seules certaines disciplines instrumentales sont proposées aux usagers neuvillois : instruments à percussion, piano, saxophone, trompette et violon les enseignements de la clarinette et de la flûte traversière sont actuellement à l'arrêt pour l'année scolaire 2021/2022 à la suite du départ de l'agent harmonisation de la durée de cours souplesse des horaires pour les familles des usagers
			pratiques collectives	ateliers collectifs musique actuelle amplifiée
			formation musicale	souplesse des horaires pour les familles des usagers
		Tourcoing	disciplines instrumentales	<ul style="list-style-type: none"> possibilité de choisir un cours à Neuville-en-Ferrain et souplesse des horaires pour les familles des usagers
			pratiques collectives	<ul style="list-style-type: none"> pratiques collectives enseignées sur le site de Tourcoing.
			formation musicale	<ul style="list-style-type: none"> souplesse des horaires pour les familles des usagers

axes	présentation générale	organisation/composition	détails/remarques
ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT	le fonctionnement pédagogique du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de Neuville-en-Ferrain suit le SNOP de l'enseignement initial de la musique introduit par le ministère de la Culture en 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'établissement (description des axes de travail pour mener à bien les objectifs pédagogiques et administratifs fixés) • Règlement des études • Règlement intérieur des usagers • Règlement interne des personnels 	l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain dépend pédagogiquement du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing : les documents cadres sont validés et appliqués par la Ville de Neuville-en-Ferrain pour l'École de musique
PERSPECTIVES	le contexte actuel est marqué, d'une part, depuis le mois de mars 2020, par une crise sanitaire sans précédent et, d'autre part, par une conjoncture de divers éléments à prendre en compte pour l'avenir de l'établissement	demande de renouvellement de classement par l'État (année scolaire 2021/2022)	l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain est prise en compte et est associée dans la rédaction du dossier de demande de renouvellement de classement et du Projet d'établissement
		évolution sociale, culturelle et économique des publics et usagers concernés	il est indispensable de prendre en considération l'évolution de la pratique collective et la disponibilité du jeune public (rythme scolaire, temps et loisirs de l'enfant)
		enjeux artistiques et pédagogiques (les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la création, interdisciplinarité, les pédagogies de groupe, les dispositifs et projets artistiques collectifs, etc.)	veille commune aux enjeux pédagogiques, artistiques et culturels qui permettent d'avoir connaissance de l'émergence d'esthétiques nouvelles

axes	présentation générale	organisation/composition	détails/remarques
ACCUEIL DES PUBLICS	<p>recherche de cohérence dans l'accueil des publics sur les deux sites de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain</p> <p>>>> toutefois les missions d'ordre pédagogique et artistiques sont principalement portées par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing</p>	gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> • l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain va prochainement acquérir le logiciel iMuse qui permettra une gestion et un suivi administratif commun des usagers sur les deux sites, coordonné par l'administration de Tourcoing (en attendant, l'administration de Tourcoing poursuit en autonomie la gestion et le suivi administratif des usagers) • le service culture de la Ville de Neuville-en-Ferrain diffuse et collecte les documents et informations (rentrée scolaire, inscriptions pré-inscriptions, réinscriptions, concerts, examens)
		relations aux usagers	cela dépend du niveau général ou local d'informations
		horaires d'accueil	horaires d'ouverture des bâtiments différents entre les deux sites : permettre une souplesse adéquate aux usagers Neuvillois
		organisation de l'accueil	pas de personnel d'accueil à l'espace Mots'Art de Neuville-en-Ferrain
		régie de l'auditorium	mise en place d'un fonctionnement adapté pour la mise à disposition de l'auditorium de chaque site
		communication	mise en œuvre d'une charte graphique commune

axes	présentation générale	organisation/composition	détails/remarques
DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> deux équipes pédagogiques distincte, avec des agents artiste-enseignants communs aux deux sites de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain : disciplines saxophone et trompette pour l'année scolaire 2021/2022 une orientation pédagogique commune fixée par la direction du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing en concertation avec les équipes pédagogiques des deux sites 	équipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> bien que les agents artiste-enseignants de l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain dépendent pédagogiquement du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing, chaque Collectivité gère budgétairement et suit administrativement son propre personnel d'agents se pose cependant une question de management : une première expérience pendant l'année civile 2022 est observée dont l'objet est d'évaluer le personnel pédagogique de l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain par le service culture de la Ville de Tourcoing et la direction de l'établissement tourquennois
		outils et démarches pédagogiques	+ collaborations entre les équipes par département.

axes	présentation générale	organisation/composition	détails/remarques
LOGISTIQUE	chaque structure gère ses infrastructures, ses locaux, son parc instrumental et la logistique liée à ses actions ainsi qu'à ses capacités techniques et financières	infrastructures et locaux	gestion de chaque Collectivité des infrastructures et locaux propres
		transports de matériel	à la charge de la structure organisatrice d'un événement
		parc instrumental	<ul style="list-style-type: none"> investissements et gestions différents prise en charge par chaque Collectivité qui perçoit ses propres recettes (location d'instruments)
ASPECTS FINANCIERS	<ul style="list-style-type: none"> chaque structure gère les frais liés à son personnel d'agents et à son fonctionnement (SACEM, SEAM, etc.) la Ville de Neuville-en-Ferrain reverse les charges indirectes liées à la Direction de l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain (article 6 de la Convention de décentralisation des enseignements artistiques) la Ville de Tourcoing reverse les droits d'inscription (article 8 Convention de décentralisation des enseignements artistiques) 	Neuville-en-Ferrain	<ul style="list-style-type: none"> DRH (personnel pédagogique et administratif), achats, accords et réparation des instruments, SACEM, SEAM frais indirects liés aux actions pédagogiques communes (concerts, etc.) <p>versement des charges indirectes à la Ville de Tourcoing</p>
		Tourcoing	<ul style="list-style-type: none"> engagement des jurys pour les évaluations de formation musicale et instrumentale supports communs de communication (concerts, dossiers d'inscriptions, préinscriptions, réinscriptions) encaissement et facturation aux familles des usagers frais indirects liés aux actions pédagogiques communes <p>versement des droits d'inscription à la Ville de Neuville-en-Ferrain</p>

7.3.3.1.2. Une stratégie pour une coopération pédagogique et artistique renforcée

ÉVOLUTION DE LA CONVENTION ACTUELLE DE DÉCENTRALISATION PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA VILLE DE TOURCOING ET DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN				
axes	présentation générale	organisation/composition		détails/remarques
SERVICE À LA POPULATION	plus de lisibilité auprès des familles des usagers sur l'offre pédagogique commune	Neuille-en-Ferrain	disciplines instrumentales	clarinette, cor, flûte traversière, instruments à percussion, piano, saxophone, trompette, violon (respect des durées d'enseignement)
			pratiques collectives	mise en place de nouveaux ateliers de pratiques collectives pour les élèves du CYCLE 1 et projection d'un partenariat avec l'Orchestre d'harmonie La Renaissance de Neuville-en-Ferrain
			formation musicale	conservation de la souplesse horaires pour les familles des usagers
		Tourcoing	disciplines instrumentales	conservation de la possibilité de choisir un cours à Neuville-en-Ferrain
			pratiques collectives	pas de modification
			formation musicale	conservation de la souplesse horaires pour les familles des usagers
ORGANISATION DE L'ÉTABLISSSEMENT	pas de modification : le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de Neuville-en-Ferrain suit le SNOP de l'enseignement initial de la musique introduit par le ministère de la Culture en 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'établissement (description des axes de travail pour mener à bien les objectifs pédagogiques et administratifs fixés) • Règlement des études • Règlement intérieur des usagers • Règlement interne des personnels 	pas de modification : l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain dépend pédagogiquement de l'établissement de Tourcoing (les documents cadres – pédagogiques et administratifs des usagers – sont validés et appliqués par l'administration de la Ville de Neuville-en-Ferrain)	

axes	présentation générale	organisation/composition	détails/remarques
PERSPECTIVES	pas de modification : le contexte actuel mis en adéquation avec le projet culturel de chacune de deux Collectivités est marqué par une conjoncture de divers éléments à prendre en compte pour l'avenir du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de Neuville-en-Ferrain	demande de renouvellement de classement par l'État (année scolaire 2021/2022)	l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain est prise en compte et est associée dans la rédaction du dossier de demande de renouvellement de classement et du Projet d'établissement
		évolution sociale, culturelle et économique des publics et usagers concernés	il est indispensable de prendre en considération l'évolution de la pratique collective et la disponibilité du jeune public (rythme scolaire, temps et loisirs de l'enfant)
		enjeux artistiques et pédagogiques (les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la création, interdisciplinarité, les pédagogies de groupe, les dispositifs et projets artistiques collectifs, etc.)	veille commune aux enjeux pédagogiques, artistiques et culturels qui permettent d'avoir connaissance de l'émergence d'esthétiques nouvelles (musiques actuelles amplifiées, arts urbains, etc.)

axes	présentation générale	organisation/composition	détails/remarques
ACCUEIL DES PUBLICS	intensification des mises en commun et des collaborations administratives	gestion administrative	acquisition par la Ville de Neuville-en-Ferrain du logiciel iMuse utilisé par l'établissement tourquennois afin de contribuer collectivement à la gestion administrative des usagers
		relations aux usagers	cela dépend du niveau général ou local d'informations
		horaires d'accueil	garder une souplesse adéquate aux usagers Neuillois
		organisation de l'accueil	pas de personnel d'accueil nécessaire et envisageable à l'espace Mots'Art de Neuville-en-Ferrain
		régie auditorium	une meilleure coordination pour un fonctionnement commun des auditoriums (gestion de la mise à disposition, régisseur, SSIAP, etc.)
		communication	mise en place d'une charte commune

axes	présentation générale	organisation/composition	détails/remarques
DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES	deux équipes pédagogiques distinctes, une coordination pédagogique et administrative qui assure le bon fonctionnement et les échanges entre les deux structures mais une seule orientation pédagogique fixée par la direction du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing	équipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> chaque Collectivité gère budgétairement et suit administrativement son propre personnel d'agents (avec une attention particulière portée à la gestion des cumuls d'emplois) les agents artistes-enseignants dépendent Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing reste la question du management : les agents artiste-enseignants de l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain sont évalués par le Service culture de la Ville de Neuville-en-Ferrain en coordination avec la direction de l'établissement tourquennois
		outils et démarches pédagogiques	collaborations pédagogiques entre les équipes par département
LOGISTIQUE	pas de modification : chaque structure gère ses infrastructures, ses locaux, son parc instrumental et la logistique liée à ses actions ainsi qu'à ses capacités techniques et financières	infrastructures et locaux	gestion par chaque Collectivité des infrastructures et locaux propres
		transports de matériel	à la charge de la structure organisatrice de l'événement
		parc instrumental	investissements et gestions différentes prise en charge par chaque Collectivité
ASPECTS FINANCIERS	révision du mode de versements vers une simplification réévaluation des charges partagées		

Proposée en 1984, la Convention de décentralisation pédagogique du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain est née d'une volonté d'entraide entre les deux Collectivités.

Aujourd'hui, le partenariat pédagogique et artistique établi entre les Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain dans le domaine de l'enseignement musical est aujourd'hui en cohérence avec l'intensification depuis une dizaine d'années des mises en commun et du développement des pratiques de mutualisation entre les structures culturelles.

Ce partenariat pédagogique et artistique est et reste un réel atout pour les deux Collectivités qui souhaitent poursuivre leur développement culturel dans un contexte où doit être prise en considération l'évolution du public et des usagers, en lien avec les enjeux culturelles, artistiques et pédagogiques du 21^{ème} siècle.

Le souhait commun des équipes municipales est de faire perdurer, au fil des années, la convention et d'encourager les équipes administratives des deux structures à mettre en place des outils de travail dans le but d'optimiser le fonctionnement des deux sites favorisant l'organisation de projets pédagogiques et artistiques transversaux. La collaboration pédagogique renforcée sera un réel atout pour les deux Collectivités territoriales avec :

- la mise en commun des compétences pédagogiques, artistiques et techniques tant du personnel administratif que pédagogique
- la complémentarité technique des sites
- l'enrichissement pédagogique né de la mutualisation des moyens (humains, logistiques et financiers), des idées, des opportunités et des projets

Une forme administrative et pédagogique s'est établie de manière adéquate et constructive depuis le renouvellement par l'État du label.

De nouveaux modes de fonctionnement administratifs et pédagogiques pourront continuer à évoluer sur la période du nouveau Projet d'établissement 2022-2030. Ceux-ci permettraient notamment de clarifier certaines situations comme les évaluations des agents artiste-enseignants de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, l'harmonisation de la communication avec la mise en place d'une charte de communication, l'officialisation d'actions pédagogiques mises en commun et l'évolution de l'offre artistique autour de l'éducation artistique et culturelle notamment, ainsi que technique des deux sites sur un large territoire. Cette évolution passera par toutes les composantes d'un établissement d'enseignement artistique public, qu'elles soient culturelle, artistique, pédagogique, technique, logistique et administrative. Cette démarche commune sera orientée vers une gestion harmonisée et dynamique, tout en conservant la spécificité singulière de chaque site, pour un service public de qualité en matière d'enseignement artistique mais également accessible et équitable à tous les habitants des deux villes. La mutualisation des locaux et du matériel sera encouragée afin d'optimiser le fonctionnement et l'offre de service. Des projets pédagogiques et artistiques communs seront développés à travers notamment une association de classes tourquennoises et neuvilloises, à l'accueil d'un artiste en résidence en passant par l'organisation d'une classe de maître.

Au fil des années, les collaborations pédagogiques et artistiques s'intensifient avec qualité et dynamisme. Une mutualisation qui se traduit au quotidien par des échanges constants sur divers sujets et défis à relever ensemble, par la satisfaction dans l'accompagnement des usagers, par la mise en commun de constats et l'élaboration de propositions pédagogiques et artistiques collectives. Ce travail est une richesse tant pour les équipes, que pour les usagers, que pour le rayonnement du territoire.

7.3.3.2. Le réseau de partenariat pédagogique des établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille

Depuis une dizaine d'années, les établissements d'enseignement artistique public – Conservatoire labellisé à rayonnement régional et départemental – de la Métropole européenne de Lille ont développé une culture de réseau nécessaire à la mise en place et au développement du cursus de Classes préparant à l'enseignement supérieur (obtention conjointe par le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille et des Conservatoires à rayonnement départemental des Villes de Roubaix et de Tourcoing de l'agrément par l'État de l'enseignement préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et dans la spécialité musique, en 2021 – obtention conjointe par les Conservatoires à rayonnement régional des Villes d'Amiens et de Lille et des Conservatoires à rayonnement départemental des Villes d'Arras et de Tourcoing de l'agrément par l'État de l'enseignement préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et dans la spécialité théâtre, en 2021), et auparavant du Cycle d'enseignement professionnel initial.

La recherche en didactique et la réflexion pédagogique font également partie des finalités du réseau. A ce titre, l'organisation la plus régulière possible d'échanges entre les équipes pédagogiques des différents établissements d'enseignement artistique public constitue une des priorités des équipes de direction des établissements concernés. Cette organisation garantit l'équité de l'offre pédagogique et une communauté de critères d'évaluation des usagers étudiants-es qui envisagent un projet professionnel. Elles incitent les établissements à poursuivre une démarche pédagogique solidaire et cohérente sur le territoire.

Différents axes pédagogiques, artistiques et administratifs ont été identifiés pour resserrer les liens entre les trois établissements d'enseignement artistique public des Villes de Lille, Roubaix et Tourcoing ; un partenariat remarquable qui se caractérise par :

- une longue histoire de partage de projets pédagogiques et artistiques communs
- une circulation régulière et dynamique des artistes-enseignants-es (documents cadres, dispositifs et actions pédagogiques concertés, collaborations pédagogiques et artistiques, préparations communes à des épreuves, etc.) ainsi que des usagers (stages, restitutions, conférences, classes de maîtres, cursus musique de chambre, complémentarité des enseignements, partage des Unités d'enseignement, etc.) facilitée par la proximité géographique des trois établissements
- une connaissance fine des enjeux de l'enseignement artistique initial et supérieur, notamment par le rapprochement et les échanges fréquents avec l'École supérieure de musique et de danse de la Région des Hauts-de-France, la préparation régulière d'usagers possédants le profil adéquat aux concours d'entrée des écoles supérieures en France et à l'étranger
- les résultats positifs des usagers désireux de s'engager dans l'enseignement supérieur artistique qui font du réseau des établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille un lieu identifié d'excellence de formation
- la qualification des équipes pédagogiques (+ de 50 % des artistes-enseignants-es qualifiés Professeur d'enseignement artistique dans les trois établissements, des équipes de direction et administrative structurées et efficaces)
- des recrutements communs et mutualisés, dans le cadre notamment de l'enseignement du théâtre ou de la discipline Jazz et du développement d'un département Jazz et Musique actuelle amplifiée

- des équipes nombreuses d'accompagnateurs qui participent à la formation des jeunes artistes et pas seulement à son accompagnement à l'occasion des préparations aux épreuves d'examens et de concours
- mutualisation d'éléments pédagogiques dans le cadre de l'accueil de publics dits empêchés et éloignés, et de la mise en place d'un travail autour du handicap (classes pour l'inclusion scolaire), avec des retours d'expériences entre les divers dispositifs respectifs de chaque établissement
- mutualisation de résidences d'artistes ou de projets de concerts partagés avec l'Atelier lyrique de Tourcoing (et l'Orchestre Les Siècles en résidence à l'Atelier Lyrique) ou le Tourcoing jazz festival notamment
- mutualisation de la communication au niveau métropolitain, comme les plaquettes CPES-musique et CPES-Théâtre, les inscriptions aux concours CPES-musique et CPES-Théâtre, les projets de concerts et de spectacles communs, la création d'un annuaire commun pour les jurys de concours
- une volonté de rayonnement et un ancrage fort dans la culturelle et artistique du territoire métropolitain
- et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing qui a fait le choix de proposer aux usagers un équilibre pédagogique et une offre artistique globale autour des champs artistiques de la musique et des arts de la scène et du spectacle (avec l'entrée de l'enseignement du théâtre dans l'établissement depuis 2016) en s'appuyant notamment sur les forces et ressources en présence sur le territoire (Atelier lyrique de Tourcoing, Tourcoing jazz festival, le Grand Mix, Théâtre du Nord – Théâtre de l'Idéal)

Afin de conforter une cohérence pédagogique sur le territoire métropolitain, les trois établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille s'attachent à répartir, dans le cadre de leur Projet d'établissement respectif, les spécialités et disciplines artistiques.

Ainsi :

- le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille embrasse – historiquement – les trois champs artistiques de la musique, de la danse et du théâtre
- le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Roubaix ceux de la musique et de la danse, avec son partenaire majeure et historique local qu'est le Centre Chorégraphique National de Roubaix Hauts-de-France – Ballet du Nord

7.3.3.3. Le réseau de partenariat pédagogique des établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France

De même forme et teneur pédagogique et administrative que le réseau de partenariat pédagogique des établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille, celui de la Région des Hauts-de-France a été mis en place sur la même période du Cycle d'enseignement professionnel initial.

À la suite de la réforme territoriale, élargie à tous les établissements d'enseignement artistique public classés de la Région des Hauts-de-France depuis 2016, une dynamique de réseau unique en France s'est développée entre les 13 établissements d'enseignement artistique public du territoire avec notamment la mise en place du Diplôme d'études musicales régional et du Diplôme d'études théâtrales régional.

Cette réelle solidarité s'est traduite non seulement par l'organisation homogène sur le territoire du Cycle d'enseignement professionnel initial et de ses modalités d'évaluation à l'échelle de la Région en musique et en théâtre.

Depuis l'arrêt par l'État du Cycle d'enseignement professionnel initial remplacé par le cursus de Classes préparant à l'enseignement supérieur, le dispositif du réseau de partenariat pédagogique des établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France met en avant la mutualisation de ressources pédagogiques et la définition d'axes communs et concertés de formation continue des pédagogues en lien avec le CNFPT.

Ainsi, l'organisation du réseau de partenariat pédagogique avec les 13 établissements d'enseignement artistique public concernés – conservatoires à rayonnement régional et départemental – permet, d'une part, de garantir l'équité et une communauté de critères d'évaluation des usagers qui envisagent un projet professionnel et, d'autre part, de contribuer aux rencontres et sensibilisations dynamiques, valorisantes et qualitatives entre usagers de la Région des Hauts-de-France tout d'abord mais également avec les artistes-enseignants-es ou les artistes invités, par la mutualisation d'actions pédagogiques et artistiques collectives, partagées et collaboratives, de préparations communes à des épreuves, des stages, des conférences, des classes de maîtres.

7.3.4. Les lieux et structures culturelles de la Ville de Tourcoing

La Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing ne dispose pas encore d'un schéma culturel territorial qui entendrait définir un intérêt communautaire en matière culturelle. Mais avec l'arrivée de nouvelle direction à la tête de l'Atelier Lyrique de Tourcoing, du Théâtre du Nord et du Grand Mix, un plan d'actions, d'objectifs et de moyens est en préfiguration afin de poursuivre une stratégie pérenne et adaptée à la gestion directe des équipements culturels, de l'action culturelle communale, métropolitaine et associative, pour l'inscrire dans une stratégie globale qui viserait à :

- rendre la culture toujours plus lisible et visible
- rendre la culture toujours plus accessible
- rendre le territoire toujours attractif par son rayonnement culturel singulier, de qualité et dynamique

En lien avec les structures culturelles professionnelles du territoire, la Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing, envisage deux axes majeurs :

- le développement des pratiques amateurs
 - construire autour de l'établissement d'enseignement artistique public un maillage de lieux d'enseignement artistique ouvert à tous les modes d'expression
 - accompagner des actions collectives qui visent à promouvoir et à valoriser les pratiques artistiques en amateur
 - soutenir des productions artistiques locales autour de la musique actuelle amplifiée et des arts urbains
- permettre à chacune et à chacun de vivre la culture au quotidien
 - renforcer et développer les actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation culturelle
 - favoriser un large accès à la culture

7.3.5. Les temps culturels des Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain

Outre les saisons qui rythment les temps forts des principales structures et les rendez-vous qui ponctuent la vie culturelles et festive des deux Collectivités, plusieurs événements majeurs jalonnent la programmation culturelle des Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain et viennent contribuer au rayonnement national et international des initiatives locales.

- Week-end Géant, tradition du Nord, les parades de géants rejoignent le Centre-ville, au rythme des fanfares et des orchestres d'harmonie.
- Festival TRÉTO, programmation culturelle (spectacle vivant, expos, ateliers, jeux) destinée au jeune, voire très jeune public
- Tourcoing se met au Vert, organisé au Jardin Botanique de la Ville de Tourcoing, ce rendez-vous annuel propose des visites de serres, des conseils en jardinage/botanique, des jeux et ateliers tournés sur la nature en ville
- Tourcoing Plage, rendez-vous de l'été autour d'activités culturelles et sportives
- Braderie St-Louis, le rendez-vous de rentrée

7.3.6. L'environnement éducatif scolaire

La Ville de Tourcoing compte 48 écoles publiques et 39 écoles privées pour les enseignements du premier degré (école maternelle et école élémentaire), soit 11 529 enfants (sources Direction des Écoles et des Familles de la Ville de Tourcoing).

812 élèves sont scolarisés en Réseau d'éducation prioritaire (REP) dans 4 écoles de la Ville de Tourcoing et 4 871 élèves sont scolarisés en Réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) dans 24 écoles de la Ville de Tourcoing, soit un total de 5 683 enfants scolarisés dans un dispositif d'éducation prioritaire.

L'École élémentaire Maurice BONNOT accueille le dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale (du CE1 au CM2).

La Ville de Neuville-en-Ferrain compte, quant à elle, 3 écoles publiques et 2 écoles privées pour les enseignements du premier degré (école maternelle et école élémentaire), soit 1 278 enfants.

En second degré, la Ville de Tourcoing compte 4 collèges publics et 6 collèges privés avec des effectifs de 5 284 enfants.

Les 4 collèges publics sont situés en Réseau d'éducation prioritaire.

Le Collège Marie CURIE (classé REP) accueille le dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

La Ville de Neuville-en-Ferrain compte 1 collège public et 1 collège privé, soit 865 enfants.

La Ville de Tourcoing compte également 2 lycées d'enseignement général et technologique publics et 2 lycées d'enseignement général et technologique privés, 3 lycées professionnels publics et 3 lycées professionnels privés, soit 6 378 élèves.

La Ville de Tourcoing a obtenu le label national Cité éducative. Ce label accompagne les habitants de Tourcoing de 0 à 25 ans autour du cadre scolaire. La Cité éducative constitue une opportunité de coordonner l'action éducative à l'échelle locale, dans des quartiers prioritaires, au plus près des enfants, des jeunes gens et de leurs parents. L'ambition des Cités éducatives est d'apporter des moyens supplémentaires et de nouveaux modes de coordination au plus près des besoins locaux.

Les Cités éducatives ont pour vision « tous acteurs » et répondent à 3 objectifs principaux :

- conforter le rôle de l'école
- organiser la continuité éducative
- ouvrir le champ des possibles

À la suite de la consultation des services de l'État, des collectivités, des associations, et de représentants des habitants, la Ville de Tourcoing, l'Éducation nationale et les services de la Préfecture, missionnés sur les quartiers dits prioritaires, engagent une action expérimentale. Les actions de ce programme portent sur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et le Réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) de Tourcoing.

7.3.7. L'offre d'enseignement supérieur

7.3.7.1. L'Université de Lille

L'Université de Lille a ouvert depuis plusieurs années différentes licences qui concernent les domaines de la danse, de la musique et du théâtre. Bien que n'ignorant pas certains aspects des pratiques artistiques souvent traitées par des ateliers spécifiques, ces filières ne sont jamais associées à des apprentissages techniques fondamentaux comme le dispensent les établissements d'enseignement artistique.

Depuis 2015, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing conventionne avec le Département Arts, Musique et musicologie et le Département Arts, Études théâtrales de l'Université de Lille. Cette disposition permet aux étudiants-es inscrits-es dans l'établissement d'enseignement artistique public tourquennois d'ajuster au mieux, d'une part, leurs emplois du temps dans les deux structures et, d'autre part, obtenir des équivalences d'Unités d'enseignement (UE) ou des Validation d'acquis antérieurs (VAA).

La Convention de partenariat avec l'Université de Lille – Département Arts, Musique et musicologie et le Département Études théâtrales – devra cependant être réactualisée pendant la période du Projet d'établissement 2022-2030 et permettra aux deux structures de définir de quelle manière les licences qui concernent les domaines de la musique et du théâtre peuvent s'enrichir d'un double enseignement assuré à la fois par l'Université et par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing. Ce dernier aurait les compétences et les possibilités pédagogiques et logistiques de proposer une offre intéressante aux étudiants-es inscrits-es en CYCLE 3 à orientation amateur, en CYCLE 3 spécialisé, en Parcours artistique personnalisé, en Parcours artistique individuel ou dans le cursus de Classes préparant à l'enseignement supérieur.

La Convention de partenariat réévaluera également la continuité de mise en place des VAA, comme prévu par la Convention précédente, qui facilitent les parcours des étudiants-es sans dépasser un volume horaire global cohérent.

7.3.7.1.1. La licence Arts parcours Musique et musicologie

La licence Arts parcours Musique et musicologie de l'Université de Lille propose à la fois des matières techniques (écoute, écriture, analyse), mais également musicologiques (avec une ouverture à l'ethnomusicologie). Les enseignements portent sur l'ensemble de l'histoire de la musique avec, notamment, un accent particulier mis sur la musique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles. Au cœur des problématiques de notre époque, les enjeux de la création contemporaine sont approfondis au travers des cours de musicologie, d'esthétique, d'ateliers de création et d'une ouverture sur les autres arts (sources : Université de Lille).

À noter la licence Art parcours Formation du musicien interprète et créateur qui propose un partenariat pédagogique conventionné entre l'Université de Lille et l'École supérieure de musique et de danse Hauts-de-France.

Organisation de la formation :

- 3 ans de formation organisés sur 6 semestres
- 12 semaines de cours par semestre
- des matières organisées autour de trois Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) composés d'Unités d'enseignement (UE), dont une UE Langue vivante et une UE Projet d'étudiant·e à chaque semestre (du premier semestre au sixième semestre)
 - BCC 1 : transdisciplinarité
 - BCC 2 : disciplinaire
 - BCC 3 : préprofessionnalisation
- une validation des semestres sous forme de contrôle continu et d'examen terminal donnant droit à des crédits ECTS (European Credit Transfer System) : 180 crédits pour valider la Licence

- une moyenne de 20 heures de cours par semaine, à compléter nécessairement par un travail personnel régulier
- possibilité de stages d'études

Les spécificités de la formation :

- la formation propose une approche théorique et pratique allant de la période du Moyen Âge à la création contemporaine, électroacoustique (invention électroacoustique, design sonore) et multimédia (arts et nouvelles technologies)
- la Convention de partenariat avec l'Université de Lille et le Département Arts, Musique et musicologie facilite la conciliation entre le cursus universitaire et des études musicales extérieures instrumentales ou vocales et théoriques de haut niveau
- le parcours comprend aussi des enseignements communs avec la Licence Formation du musicien interprète et créateur en partenariat avec l'École supérieure de musique et de danse de la Région des Hauts-de-France qui délivre le Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) et le Diplôme d'État (DE) à l'enseignement d'une pratique artistique (danse – musique – théâtre)

La Convention de partenariat entre l'Université de Lille – Département Arts, Musique et musicologie – et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing permet d'obtenir un allègement des horaires dans chaque établissement, de valider ses UE dans l'une ou l'autre de ces structures et de mutualiser les cours de la licence Arts parcours Musique et musicologie, avec les enseignements dispensés en CYCLE 3 à orientation amateur, en CYCLE 3 spécialisé, en Parcours artistique personnalisé, en Parcours artistique individuel ou dans le cursus de Classes préparant à l'enseignement supérieur.

7.3.7.1.2. La licence Arts parcours Études théâtrales

La licence Arts parcours Études théâtrales propose aux étudiants-es de s'initier à la pratique théâtrale ou de la renforcer. Elle permet d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques, une solide culture théâtrale et d'ouvrir aux différents courants et genres de la scène théâtrale. Cette formation repose sur une pratique abondante avec des professionnels (acteurs, metteurs en scène), sur un apport théorique solide par des universitaires qui ont une pratique professionnelle de la scène ou en sont issus, sous ses différentes formes (écriture, analyse critique, assistantat, mise en scène, lumière, scénographie). Cette culture artistique spécialisée, centrée sur les aspects scéniques du théâtre, permet d'acquérir les fondamentaux nécessaires pour accompagner des projets de formation spécifique ou des projets professionnels.

Organisation de la formation :

- 3 ans de formation organisés sur 6 semestres
- 12 semaines de cours par semestre
- les enseignements sont organisés autour de trois Blocs de connaissances et de compétences (BCC) – chaque BCC représente un ensemble homogène et cohérent d'enseignements visant des connaissances et des compétences complémentaires en qui répondent à un objectif précis de formation
 - BCC 1 : acquérir des outils méthodologiques et des connaissances disciplinaires et transversales
 - BCC 2 : pratiquer la création théâtrale et en connaître l'histoire, l'esthétique et les enjeux
 - BCC 3 : construire son projet personnel et professionnel
- une validation des BCC sous forme de contrôle continu et d'examen terminal donnant droit à des crédits ECTS (European Credit Transfer System) : 180 crédits pour valider la Licence
- un volume horaire entre 18 et 22 heures de cours par semaine, à compléter nécessairement par un travail personnel régulier

Les spécificités de la formation :

- le point fort du parcours Études théâtrales est la valorisation de la relation entre la pratique et la théorie dans de nombreux cours (analyses de spectacle, ateliers de pratique, découverte des métiers, etc.)
- les étudiants-es peuvent valoriser leur créativité à travers le Festival inter universitaire du spectacle vivant, et d'autres projets
- possibilité de débiter ou de poursuivre, en parallèle avec votre cursus de Licence, une formation pratique en art dramatique à l'École du Théâtre du Nord
- possibilité de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement du premier degré (Professorat des écoles) en troisième année de licence Arts parcours Études théâtrales

La licence Arts parcours Études théâtrales de l'Université de Lille participe au développement du département pédagogique Art de la scène et du spectacle du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing, et plus spécifiquement de la classe d'art dramatique. Une convention de partenariat pédagogique entre les deux structures fait l'objet d'une complémentarité pédagogique et artistique, ainsi que la définition d'un cadre de Validation d'acquis antérieurs (VAA).

7.3.7.1.3. Le Centre de formation de musiciens intervenants de l'Université de Lille

C'est avec le Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI) de l'Université de Lille, que le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing conventionne un partenariat pédagogique, depuis la rentrée scolaire 2014/2015, avec l'option Préparation à l'entrée au CFMI (Prépa DUMI) intégrée à la première année de licence Arts parcours Musique et musicologie (L1).

C'est en 1984 que les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ont affiché une volonté commune de développer l'éducation artistique et culturelle au sein du système

scolaire, incitant la création de Centres de Formation de Musiciens Intervenant en milieu scolaire. Celui rattaché à l'Université de Lille a été créé cette même année par décret ministériel, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. La forme juridique choisie a été celle d'un institut universitaire. Il existe aujourd'hui, en France, neuf Centres de formation de musiciens intervenants, tous rattachés à une université.

Les domaines d'activité recouvrent :

- la recherche
- l'insertion professionnelle
- la « formation tout au long de la vie »

À l'origine, la mission première du CFMI fut de mettre en place une formation professionnelle artistique et pédagogique préparant au Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI). Entre temps, le CFMI de Lille a développé d'autres activités en lien direct avec son champ d'intervention et en cohérence avec les missions de l'Université aujourd'hui. La diversité et la richesse de ses enseignants (artistes, pédagogues, chercheurs) sont les garanties d'un enseignement de qualité et donne à l'institut les outils nécessaires à l'émergence de projets artistiques de qualité, facteurs de démocratisation culturelle dans les lieux les plus divers de la région. Ce sont ces mêmes facteurs qui contribuent au développement de l'emploi dans une logique géographique équilibrée. Les intervenants dans la formation sont des enseignants chercheurs de l'université, des musiciens intervenants en exercice, des enseignants de conservatoires ou écoles de musique, des artistes, des professionnels (personnels encadrant des collectivités ou de l'Éducation nationale, facteurs d'instruments, orthophonistes...).

Le CFMI est également un centre de ressources au rayonnement régional (instrumentarium de prêt, centre de documentation, atelier) et son expertise est sollicitée fréquemment pour la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles sur le territoire (sources : Centre de Formation de Musiciens Intervenant de l'Université de Lille).

Organisation de la formation :

- deux années de formation organisées en quatre semestres (possibilité d'étaler la formation sur trois années)
- 1500 heures au total, soit environ 27 heures par semaine
- des cours théoriques, des enseignements pratiques
- des stages sur le terrain qui permettent une application concrète des apprentissages et une préparation concrète au métier
- la réalisation de différents projets artistiques variés tout au long des deux années

Le dispositif de convention de partenariat pédagogique entre le Centre de formation de musiciens intervenants de l'Université de Lille et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing définit plus particulièrement le cadre de la Préparation à l'entrée au CFMI (Prépa DUMI). Cette option est destinée aux bacheliers intéressés par une poursuite d'études au CFMI mais encore trop jeunes pour y entrer ou trop faibles musicalement. Elle permet, au cours de la première année de licence Arts parcours Musique et musicologie (L1) de suivre des enseignements spécifiques (formation et culture musicale, voix, instrument), de conforter son projet professionnel et de se préparer aux épreuves d'entrée dans le cursus du Diplôme universitaire de musicien intervenant.

Descriptif de la formation :

- l'option Préparation à l'entrée au CFMI permet de suivre des enseignements spécifiques, de conforter son projet professionnel et de se préparer aux tests d'entrée dans le cursus DUMI
- cette option consiste en 4 Unités d'enseignement (UE), réparties sur les deux semestres de première année de licence Arts parcours Musique et musicologie (L1) – elles sont placées dans la maquette comme un choix au sein de l'UE 7 et de l'UE 8, ce qui préserve une possibilité de continuer en deuxième année de licence Arts parcours Musique et musicologie (L2) pour ceux qui

ne réussiraient pas l'entrée au CFMI au terme de la L1

- UE 7 : pratiques artistiques personnelles (formation et culture musicale, travail de la voix et perfectionnement instrumental)
- UE 8 : participation à deux projets artistiques collectifs (improvisation instrumentale, improvisation vocale, approche du Sound painting - ces deux projets se déroulent sous forme de sessions d'une semaine chacun et sont également ouverts aux étudiants-es du cursus CPES)

7.3.7.2. L'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France

Établissements d'enseignement supérieur basé à Lille et habilités par le ministère de la Culture depuis 2012, l'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France (ESMD) forme chaque année des étudiants-es aux métiers d'interprètes, de créateurs et d'enseignants. L'établissement, qui délivre le Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) et le Diplôme d'État de professeur de musique (DE), propose un accès aux diplômes par la voie de la formation initiale, de la formation continue et de la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est également habilité à dispenser la formation menant au Diplôme d'État de professeur de danse (classique et contemporaine). Grâce à un partenariat pédagogique avec l'Université de Lille permettant aux étudiants-es d'accéder à la licence Arts parcours Formation du musicien, interprète et créateur ainsi qu'à la licence Arts parcours Enseignement de la danse, l'établissement propose des cursus en formation initiale s'inscrivant dans le paysage européen Licence – Master – Doctorat.

Les pratiques collectives et inventives, l'expérimentation, la professionnalisation et l'ouverture à l'international sont des axes fondamentaux du Projet d'établissement de l'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France.

Les partenariats avec des structures artistiques et culturelles de premier plan permettent de multiplier les mises en situation professionnelle pour le plus grand bénéfice des étudiants-es qui peuvent ainsi vivre des expériences variées et exigeantes. Ces partenariats sont articulés à des dispositifs d'accompagnement de projets professionnels telle la convention liant l'école à la Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (FEVIS) visent à favoriser au mieux leur insertion professionnelle.

Les principaux partenaires de l'établissement sont le réseau des établissements d'enseignement artistique de la région Hauts-de-France, l'Opéra de Lille, le Gymnase CDCN, l'Orchestre de Picardie, l'Orchestre National de Lille, Centre Chorégraphique National de Roubaix Hauts-de-France – Ballet du Nord, l'Aéronef, la salle Allende de Mons-en-Barœul, le 9-9bis à Oignies, le Grand Bleu à Lille ou encore Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains de Tourcoing.

A l'échelle de la Région des Hauts-de-France, c'est également avec l'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France que le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing conventionne depuis 2014. De nombreux projets artistiques réalisés par les étudiants-es de l'établissement lillois et des dispositifs d'accompagnement pédagogique sont accueillis au sein des établissements tourquennois et neuvillois.

Que ce soit à travers la mutualisation de locaux et de moyens logistiques et matériel, ou la mutualisation de dispositifs pédagogiques et artistiques partagés (stages, classes de maîtres, concerts, etc.), la Convention de partenariat pédagogique permet également à l'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France d'organiser son plan de formation continue en s'appuyant sur l'établissement tourquennois qui devient centre d'accueil de différents stages et tutorats.

Ainsi, les artistes-enseignants-es – de catégorie Professeur d'enseignement artistique (PEA) – du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing, encadrent des étudiants-es en stage pédagogique et en tutorat de préparation au Diplôme d'État (formation musicale, alto, basson, flûte traversière, hautbois, jazz, piano, violon et violoncelle).

Une collaboration pédagogique et artistique est également construite de manière stratégique entre les départements pédagogiques Jazz des deux établissements, auxquels se greffe celui du Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille, et permet notamment de définir le format et le contenu du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien Jazz & Musiques Actuelles Amplifiées.

Établissements pilotes en matière d'éducation artistique et culturelle, les deux structures d'enseignement artistique coopèrent étroitement afin d'engager sur le territoire un dispositif spécifique et dynamique à la fois pour les enfants de la Métropole européenne de Lille mais également pour les étudiants-es qui souhaitent se former à l'enseignement.

7.3.8. L'environnement socio-éducatif et culturel

Avec sept centres sociaux, deux Maisons des jeunes et de la culture (MJC), rattachées à la Fédération française des Maisons des jeunes de la culture (FFMJC), une Maison de la jeunesse et des étudiants et la Mission locale, la Ville de Tourcoing – dont 25 % de la population sont représentés par les moins de 25 ans – est riche en équipements sociaux qui consacrent une part de leurs activités à l'éducatif, aux loisirs culturels ainsi qu'à l'accompagnement de la jeunesse dans leurs projets personnels et professionnels notamment à travers le dispositif d'aide financière Tourcoing Projets Jeunesse. Ces équipements proposent des activités dites « d'intérêt général » qui visent à améliorer les conditions de vie de la société.

La Ville de Tourcoing avec le soutien de l'État accompagne depuis de nombreuses années les équipements d'animation de la vie locale. Ces structures sont des lieux de rencontres, de loisirs et de formations ouverts à toutes les familles, enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes de la Ville de Tourcoing.

Elles visent à :

- permettre à chacun d'être acteur de sa vie
- mettre en place les conditions pour que s'exerce une démocratie vivante et encourageant l'initiative et la prise de responsabilité, permettant ainsi à toutes et tous de devenir des citoyens actifs et responsables
- animer des scènes culturelles de proximité, des espaces d'éducation et de loisirs associant les dynamiques artistiques et sociales du territoire
- contribuer à faire vivre des carrefours associatifs dans un partenariat actif avec les collectivités locales et territoriales contribuant au développement culturel et au maintien du lien social
- encourager les expressions et les pratiques culturelles, artistiques, sportives et éducatives pour tout citoyen

Depuis l'année scolaire 2012/2014, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et partenaire de La Maison – MJC du Virolois dans le cadre de l'ensemble vocal et du dispositif Chorale Kids ainsi que de l'événement Fête de la musique des enfants.

Principales structures à caractère socio-culturel de la Ville de Tourcoing (sources : Ville de Tourcoing, 2022)

- Centre social BOILLY
- Centre social BOURGOGNE PONT DE NEUVILLE
- Centre social des Trois Quartiers
- Centre social MARLIERE/CROIX-ROUGE
- Association de gestion des Centres socio-culturels BELENCONTRE & PHALEMPINS
- Centre socio-culturel PHALEMPINS
- MJC & Centre social LA FABRIQUE
- LA MAISON MJC Centre social VIROLOIS
- Association « Changeons de Regard »
- LA STATION Maison de la jeunesse et des étudiants –
- Mission locale

7.3.9. La pratique artistique en amateur et la relation aux associations culturelles amateurs

Si l'établissement d'enseignement artistique public a pour mission première de former des artistes amateurs accomplis, débouché naturel de plus de 97% des usagers qui sortent du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, il établit également des liens privilégiés avec les associations de pratique artistique des deux villes.

C'est dans un contexte de complémentarité avec l'Union tourquennoise pour l'enseignement musical (UTEM) et l'Orchestre d'harmonie La Renaissance de Neuville-en-Ferrain, que le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain propose dès la fin du CYCLE 1 un dispositif d'enseignement hors cursus diplômant pour les usagers musiciens et danseurs, leur permettant de poursuivre une pratique artistique évolutive et qualitative, correspondant à leur niveau et celle de la pratique en amateur en dehors de l'établissement.

Se pose néanmoins à ce stade du projet la question de la cohérence de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire de l'ensemble des pratiques amateurs – danse, musique et théâtre – soutenues par les villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain et de la pertinence d'une convention d'intérêt communautaire et de la mise en place d'un dispositif partenarial d'accompagnement des pratiques artistiques en amateur.

Depuis de nombreuses années, l'établissement tourquennois mutualise les locaux ainsi que des moyens logistiques et de matériel avec l'Orchestre d'harmonie de la Ville de Tourcoing et l'ensemble vocal Société orphéonique de Tourcoing Crick-Sicks, tandis que l'établissement neuvillois mutualise avec l'Orchestre d'harmonie La Renaissance.

Le Projet d'établissement 2022-2030 du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain s'attache à une mise en réseau dynamique et constructive des structures culturelles amateurs et au développement de partenariats artistiques et pédagogiques en lien étroit avec les associations culturelles amateurs du territoire.

7.4. L'activité pédagogique, artistique et administrative de l'établissement

7.4.1. Missions principales de l'établissement

7.4.1.1. L'enseignement artistique

OBJECTIFS	DISPOSITIFS année scolaire 2021/2022
proposer une offre d'enseignement artistique de qualité, complémentaire et diversifié en facilitant l'accès au plus grand nombre de citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • 805 usagers inscrits (sans double compte) <ul style="list-style-type: none"> ▪ musique : 763 ▪ danse : 23 ▪ théâtre : 55 • 65 % des usagers ont moins de 18 ans • âges des usagers : entre 5 ans et 88 ans • 72 % des usagers habitent Tourcoing • 8 % des usagers habitent Neuville-en-Ferrain
sensibiliser et former avec rigueur et dynamisme des usagers – à orientation amateur ou professionnelles – aux différentes pratiques artistiques et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • volume de 725 heures hebdomadaires d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> ▪ 145 disciplines artistiques et 515 cours différents ▪ 63 modules de CYCLE 2 ▪ 72 modules de CYCLE 3 et CYCLE spécialisé ▪ 74 modules du cursus Classes préparant à l'enseignement supérieur (CPES-musique et CPES-théâtre) ▪ 23 pratiques collectives – instrumentales et vocales – régulières proposées aux usagers ▪ dispositif de Classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante instrumentale – école élémentaire (du CE1 au CM2) et collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) classé REP : 109 usagers ▪ convention de partenariat pédagogique avec le Centre de formation de musicien intervenant de l'Université de Lille : 22 usagers ▪ convention de partenariat pédagogique avec le département Arts, Musique et musicologie de l'Université de Lille : 2 usagers
contribuer au développement qualitatif et quantitatif des pratiques artistiques en amateur et des enseignements artistiques de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Chorale Kids : 20 enfants • ensemble vocal Midi Tutti : 5 personnes • ensemble vocal Tourcoing en chœur : 13 personnes
participer activement à l'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et à la projection stratégique du plan Ville 100 % ÉAC	<ul style="list-style-type: none"> • 3.185 enfants de la Ville de Tourcoing sensibilisés : • 135 dispositifs danse-musique-théâtre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 75 parcours danse-musique-théâtre ▪ 25 parcours spectateur CYCLES 1, 2 et 3 ▪ 23 fanfares itinérantes : 529 élèves ▪ 4 ensembles de percussion itinérants : 92 élèves ▪ 4 orchestres à l'école cuivre : 45 élèves ▪ 4 orchestres à l'école percussion : 30 élèves

7.4.1.2. L'action culturelle et la diffusion artistique

OBJECTIFS	DISPOSITIFS (année scolaire 2021/2022)
rendre la culture plus lisible, plus visible et plus accessible	<ul style="list-style-type: none"> • 125 événements (auditions-concerts-spectacles des usagers, stages, classes de maître, conférence, rencontres, bords de plateaux, etc.) • 135 actions en milieu scolaire (interventions, sensibilisation, diffusion, projets spécifiques) cf. page 119 • maillage territorial (rayonnement et attractivité, actions publiques en partenariat avec les structures culturelles professionnelles du territoire)
s'affirmer comme un pôle de ressources culturelles, artistiques et pédagogiques ouvert à chaque citoyen-ne et à toutes les pratiques artistiques d'hier et de demain	
se définir comme un lieu de projets artistiques partagés et participer activement à la politique culturelle du territoire	
favoriser sous tous les angles l'action culturelle, la sensibilisation, l'éducation et la médiation	

7.4.2. L'organisation administrative de l'établissement

En octobre 2015, un organigramme administratif a été proposé à validation du Comité technique (CT). Ce document a permis de faire apparaître les éléments constitutifs de l'établissement, comprenant également l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain ainsi que l'organisation des 9 départements pédagogiques proposée à validation du CT en octobre 2020 et dont chaque coordonnateur-riche bénéficie de l'indemnité de PRIME ISOE sauf pour l'agent en charge de la coordination du département Éducation artistique et culturelle (ÉAC) qui bénéficie d'un volume horaire de coordination.

L'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, associée depuis 1984 à la Ville de Tourcoing par une convention de décentralisation des enseignements artistiques, est intégrée à l'organigramme administratif uniquement dans l'unité technique d'enseignement. L'unité administrative de l'antenne École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, composée d'un agent en charge de la direction du Pôle événementiel et d'un agent en charge du suivi administratif du Pôle événementiel de la Ville de Neuville-en-Ferrain, reste intégrée à la collectivité de Neuville-en-Ferrain.

L'organigramme administratif de l'établissement mentionne au niveau de l'unité hiérarchique un pôle **ADMINISTRATIF** déterminant ainsi les missions et les actes décisionnels entre l'agent en charge de la direction et celui en charge de la coordination administrative et financière de l'établissement. L'unité technique pôle **SCOLARITÉ** se compose, en 2021, comme suit :

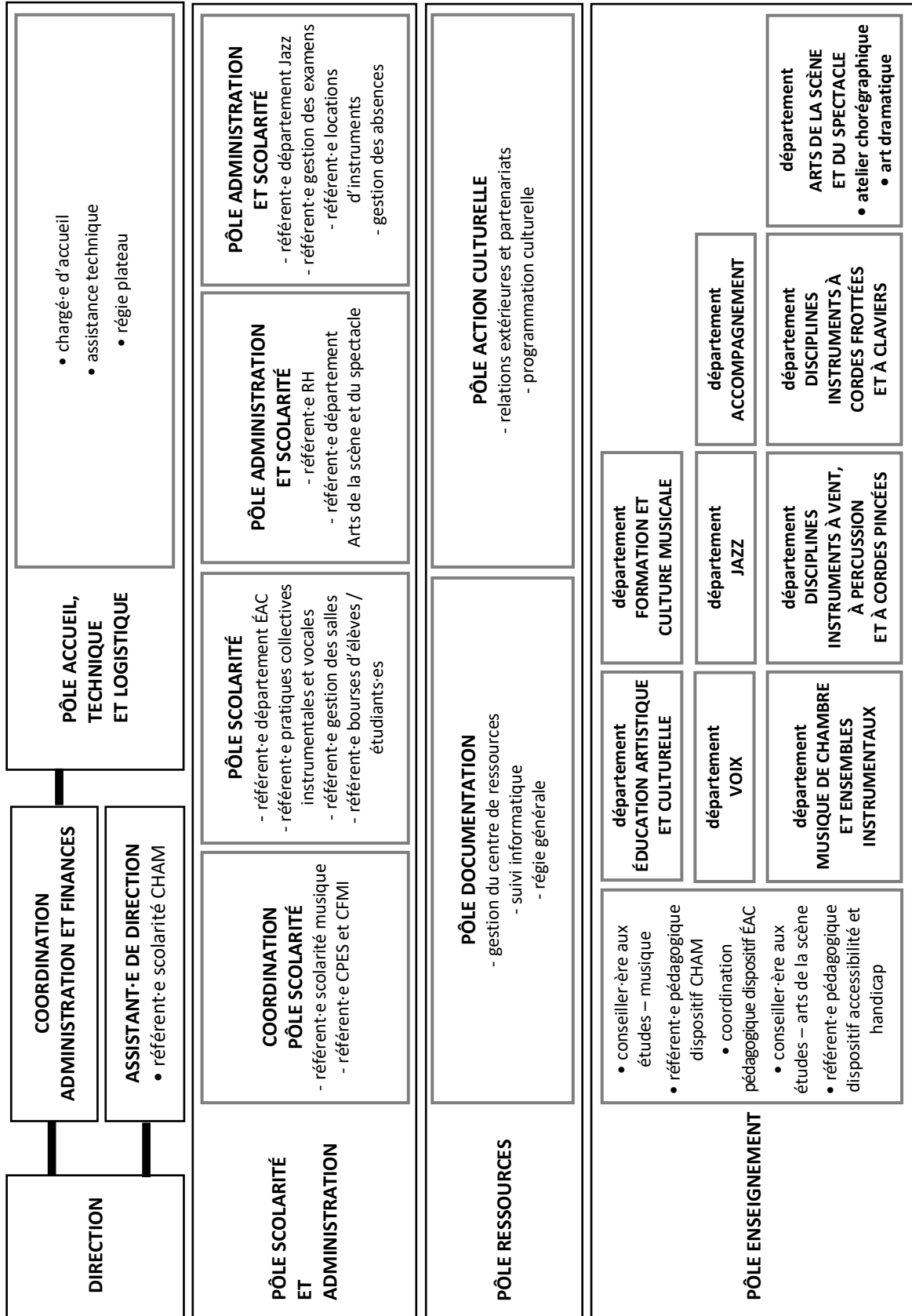
- assistant-e de direction : 1 agent administratif B
- coordination du pôle scolarité musique : 1 agent administratif B
- secrétariat administration et scolarité : 3 agents administratifs C
- pôle action culturelle : 1 agent administratif B

L'unité technique pôle **ACCUEIL, TECHNIQUE, RÉGIE ET LOGISTIQUE** se compose, en 2021, comme suit :

- accueil, assistance technique et régie : 4 agents administratifs C

Établissement de service public œuvrant à l'attention de tous les publics, les deux collectivités disposent de personnel administratif, technique et pédagogique de qualité qui conforte un Projet d'établissement cohérent, pertinent et efficace. Il conviendra de rester vigilant quant à l'élargissement des missions pédagogiques et artistiques futures. Il conviendra, à l'aune du Projet d'établissement, de ne pas négliger l'impact administratif lié aux modifications pédagogique, artistiques et logistiques (sécurité, régie, etc.) engagés.

organigramme administratif
du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing



7.4.3. L'organisation pédagogique de l'établissement

En 2020, l'équipe pédagogique des deux établissements tourquennois et neuvillois ont réorganisé les départements pédagogiques en neuf pôles, au lieu de sept précédemment :

- Formation et culture musicale
- Voix (création en 2020)
- Instruments à vent, à percussion et à cordes pincées
- Instruments à cordes frottées et à claviers
- Musique de chambre et ensembles instrumentaux
- Accompagnement (création en 2020)
- Jazz
- Arts de la scène et du spectacle
- Éducation artistique et culturelle

La nouvelle organisation des neuf départements pédagogiques, proposée à validation du CT à la date du 29 janvier 2021, a entraîné une clarification du rôle des coordonnateurs-rices ainsi que du fonctionnement et du rôle du Conseil pédagogique définis par un Règlement intérieur et une procédure électorale.

Le rôle du/de la coordonnateur-riche de département pédagogique, élu-e par les collègues enseignants-es du département pédagogique qu'il/elle représente, est principalement celui de porte-parole des collègues enseignants-es du département pédagogique qu'il/elle représente auprès du Conseil pédagogique, avec pour mission première d'informer les enseignants-es et d'expliquer les décisions prises par le Conseil pédagogique. Pour un bon fonctionnement interdisciplinaire, le/la coordonnateur-riche informe les collègues enseignants-es du département pédagogique qu'il/elle représente ainsi que les autres coordonnateurs-rices de départements pédagogiques des orientations proposées par son département et construit en lien avec la direction de l'établissement.

Avec la création en 2021 des postes de conseiller aux études musique et de conseiller aux études arts de la scène et du spectacle, nommés par et placés sous l'autorité de la direction de l'établissement, sans lien hiérarchique avec le corps professoral, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain se dotent d'une structuration pédagogique qui permet un suivi adapté au parcours d'études des usagers. Leurs missions sont principalement de participer à l'organisation de la rentrée scolaire ainsi que des parcours et des dispositifs pédagogiques, d'accompagner et d'orienter les usagers, et les parents d'élèves le cas échéant, pendant leur scolarité en collaboration avec les collègues à la fois de l'équipe pédagogique et administrative – Pôle scolarité, d'assister la direction de l'établissement dans le suivi des auditions d'admission et des examens d'entrée, des évaluations et des épreuves de fin d'année, de mener des travaux en concertation et de recherche pédagogique au sein de l'établissement ainsi que dans le cadre de réseaux territoriaux, d'effectuer des bilans pédagogiques, de participer au Conseil pédagogique.

La section d'art dramatique, créée en 2016, connaît un réel essor et poursuit de manière pragmatique sa phase de construction : finalisation de l'organisation du cursus pédagogique, obtention de l'agrément ministériel de Classes préparant à l'enseignement supérieur (CPES), et un projet de développement de l'enseignement du théâtre-musical et de partenariats forts avec le réseau des établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France, le Théâtre du Nord et l'Atelier lyrique de Tourcoing notamment.

Le regroupement de l'atelier chorégraphique (en phase de reconstruction stratégique) et du théâtre au sein du département pédagogique Arts de la scène et du spectacle démontrent la volonté de mettre en avant l'attitude scénique de toutes les formes artistiques représentées au sein de l'établissement.

Bien que la mise en place de l'enseignement de la musique actuelle amplifiée ne concerne que le département pédagogique Voix, son développement devient nécessaire au même titre que le dispositif pédagogique des arts urbains.

Ce sont aujourd'hui quarante-sept disciplines enseignées qui ont permis au fil du temps de bâtir une identité pédagogique et culturelle.

Riche de talents indispensables à la mise en œuvre du Projet d'établissement, l'équipe pédagogique se voit aujourd'hui conférer de nouvelles missions inhérentes à la mise en place des nouveaux textes d'une part et d'autre part à l'évolution constante et rapide de la société. Si la vocation première des artistes-enseignants-es est de transmettre leur art et la passion avec laquelle ils/elles l'exercent, il n'en demeure pas moins qu'ils/elles vont être aujourd'hui amenés-es à dépasser largement ce périmètre de travail :

- orienter et conseiller les différents publics (de l'enfant en éveil à l'adulte amateur en passant par le futur professionnel)
- assurer et préparer des cours hebdomadaires, des stages, des ateliers, mettre en place des actions de diffusion, monter des projets artistiques
- se produire en tant qu'artiste
- participer à la réflexion pédagogique au sein de l'établissement (conseils pédagogique, réunions de département, etc.) et au sein des instances départementales et régionales
- élaborer les parcours personnalisés et participer aux évaluations métropolitaines et régionale et à celles de l'établissement
- connaître et s'approprier les nouvelles technologies musicales et artistiques

Il en va de même pour l'équipe administrative, en particulier les pôles scolarité et action culturelle qui devront approfondir leurs connaissances dans différents domaines :

- suivi des parcours et projets des usagers
- capacité à s'approprier de nouveaux logiciels
- mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluation
- cursus, débouchés et filières

- langue étrangère, compétence requise au vu d'usagers étrangers qui cherchent à s'inscrire dans l'établissement

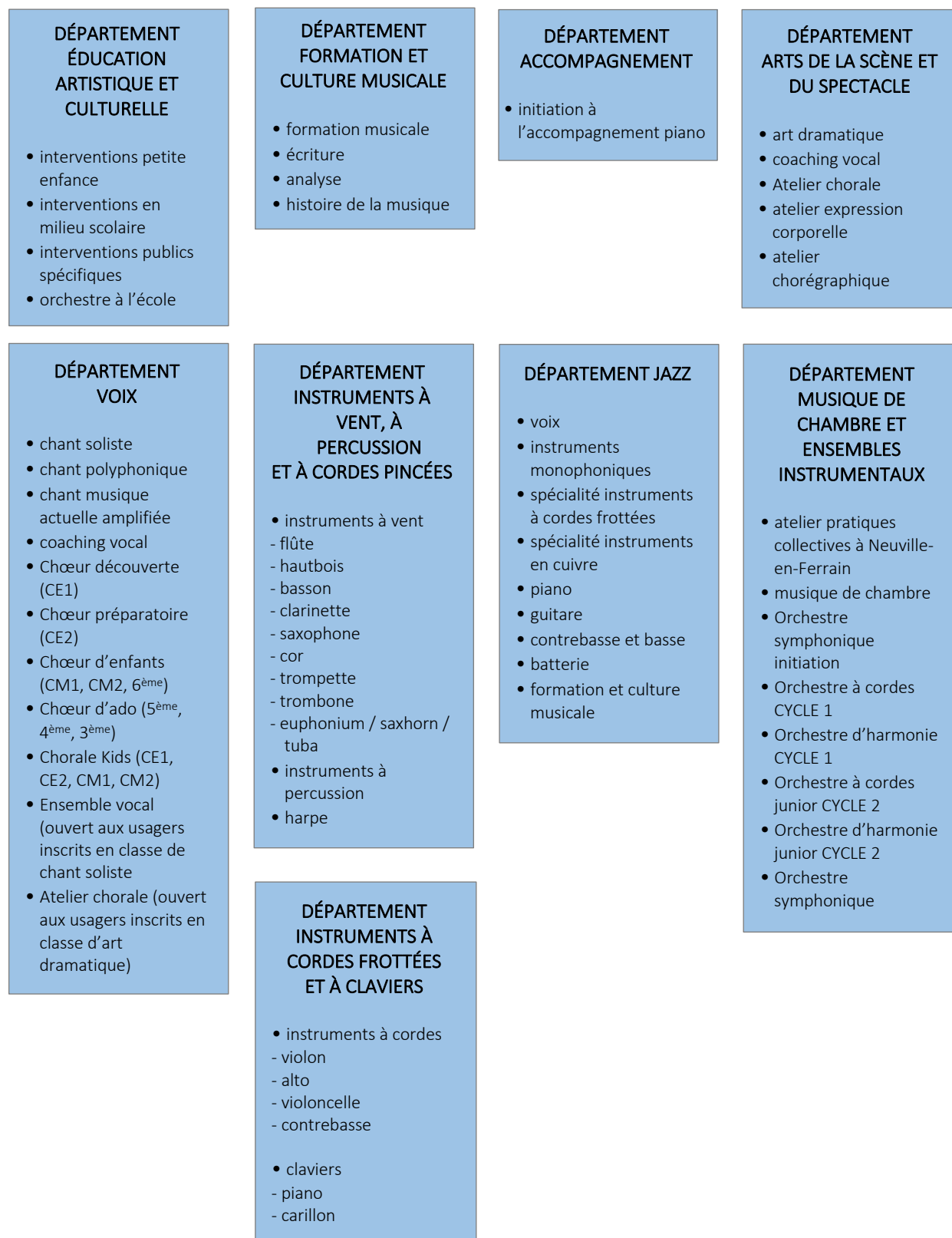
L'équipe technique aura, quant à elle, à faire face aux sollicitations croissantes de la part des usagers et du corps professoral, notamment pour les préparations de productions de concerts et spectacles, l'éclairage, la sonorisation, le déménagement de matériel et devra être à jour au vu de l'évolution des technologies et des règlementations du métier.

Au regard de l'évolution des missions listées précédemment, il conviendrait de mettre en place un système efficace de gestion des ressources humaines. Cela passe par la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences et par la mise en place d'un plan de formation. Ce dispositif permettra :

- d'identifier les potentialités des agents en optimisant ainsi les ressources
- de solidifier l'équipe pédagogique en pérennisant les artistes-enseignants-es et les enseignements au sein de l'établissement
- de faire évoluer leur situation statutaire
- d'adapter la formation continue en fonction de l'évolution des agents
- de trouver un équilibre entre activité artistique et activité d'enseignement
- d'établir une pyramide des âges afin de prévoir des tuilages au moment de départs en retraite d'agents
- d'identifier les potentialités des agents en optimisant ainsi les ressources
- de prévoir un calendrier de recrutements et de transformation des postes

Le plan de formation définit l'ensemble des actions de formation nécessaires en fonction des objectifs formalisés dans le Projet d'établissement. Il fera référence aux orientations pédagogiques et artistiques adoptées ainsi qu'aux missions inhérentes des agents. A ce titre et afin de contractualiser avec les personnels administratif, technique et pédagogique de l'établissement il conviendrait d'établir, si cela n'est pas le cas, les différentes fiches de postes du service, les organigrammes fonctionnels et d'évaluation.

**schéma des neuf départements pédagogiques
du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing
et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain**



7.4.4. Les instances administratives et pédagogiques de l'établissement

Le **Conseil d'établissement** a pour ambition de réunir les différents acteurs et partenaires qui sont amenés à participer à la vie du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain.

Le Conseil d'établissement est constitué :

- de représentants des collectivités territoriales (élus et administration)
- de la direction du CRD
- de la coordination administrative du CRD
- des conseillers-ères aux études et des référents-es pédagogiques
- de représentants du Conseil pédagogique
- de représentants l'APEC
- de représentants élus des usagers
- de représentants de l'Éducation nationale
- de personnalités, de structures artistiques, culturelles et pédagogiques partenaires

Le Conseil d'établissement est l'instance de consultation et de propositions qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets relevant de l'établissement d'enseignement artistique public. Il est l'émanation des différentes composantes liées à son fonctionnement. Placé sous la présidence du responsable de la Collectivité gestionnaire, ou d'une personnalité désignée par celui-lui, il se prononce sur les textes cadres et le Projet d'établissement ; le Conseil d'établissement soutient et suit l'action et les initiatives de l'établissement, tant dans la période de leur élaboration qu'au moment du bilan. Il se réunit une fois par an et aussi souvent que nécessaire selon l'urgence des dossiers.

La **Plénière de rentrée** ouvre de manière institutionnelle l'année scolaire et la saison culturelle aux usagers du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. L'ensemble des agents est convié à inaugurer la rentrée scolaire afin de connaître les tenants et les aboutissants administratifs, budgétaires et pédagogiques de l'année scolaire de l'établissement.

Les **réunions de service** hebdomadaires servent à la définition des objectifs et au suivi des dossiers administratifs de l'établissement public. Elles participent à la mise au point des processus, critères et indicateurs d'évaluation et de performance du service. Elles sont utiles à la mise à jour quotidienne des informations concernant le fonctionnement de l'établissement et à leur bonne transmission à l'ensemble des parties prenantes. Elles mettent en forme et coordonnent les différents projets de l'établissement. Les réunions de service jouent un rôle de relais d'information entre la direction et l'ensemble du corps professoral, par le biais des agents en charge de la scolarité qui font la synthèse des propositions.

Composition des réunions de service :

- la direction du CRD
- la coordination administrative du CRD
- les agents en charge du suivi de la scolarité
- les agents en charge du suivi administratif
- l'agent en charge de l'action culturelle et de la communication
- l'agent en charge de la régie générale

Les réunions de services sont actives depuis septembre 2014.

Le **Conseil pédagogique** est un organe de concertation institutionnelle, doté de compétences décisionnelles, qui définit les objectifs pédagogiques du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. Il participe à la mise au point des processus d'évaluation ainsi qu'à la mise à jour du Règlement des études et du Règlement intérieur des usagers de l'établissement. Il émet des avis sur la conception, la mise en forme et la coordination des projets pédagogiques et artistiques de l'établissement. Il joue un rôle de relais d'informations entre la direction, l'administration et le corps professoral de l'établissement par le biais des neuf coordonnateurs pédagogiques qui font de manière concertée la synthèse des propositions.

Le Conseil pédagogique est constitué :

- de la direction du CRD
- de la coordination administrative du CRD
- de la direction du Service culture de la Ville de Neuville-en-Ferrain
- de l'assistante de direction du CRD
- de l'agent en charge de la coordination pôle scolarité - référent-e scolarité musique
- de l'agent en charge de la coordination pôle scolarité - référent-e scolarité arts de la scène et du spectacle
- de l'agent en charge de l'action culturelle et de la communication
- des conseillers-ères aux études et des référents-es pédagogiques
- des neuf coordonnateurs pédagogiques

La direction de l'établissement peut y inviter des personnalités extérieures (élu-e, représentants de l'administration, représentants de l'APEC, personnalités, structures artistiques, culturelles et pédagogiques partenaires, etc.). La direction l'établissement réunit le Conseil pédagogique au moins quatre fois par an et chaque fois qu'elle le juge nécessaire. À chaque séance du Conseil pédagogique est retranscrit un compte-rendu.

Le **Conseil pédagogique CHAM** est un organe de concertation institutionnelle, doté de compétences décisionnelles, qui définit les objectifs pédagogiques entre l'Éducation nationale et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing. Il participe à la mise au point des processus d'évaluation. Le Conseil pédagogique CHAM émet des avis sur la conception, la mise en forme et la coordination des différents projets pédagogiques et artistiques du dispositif. Il joue un rôle de relais d'information entre les directions et le corps professoral des établissements partenaires par le biais des référents pédagogiques qui font la synthèse des propositions.

Le Conseil pédagogique CHAM est constitué :

- de représentants de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, dont le/la Conseiller-ère pédagogique d'éducation musicale de l'Éducation nationale
- de la direction de l'école élémentaire partenaire
- du/de la référent-e pédagogique de l'école élémentaire partenaire
- de la direction du collège partenaire
- de l'enseignant-e en charge de l'éducation musicale au collège partenaire
- de la direction du CRD
- du/de la référent-e pédagogique CHAM du CRD
- de représentants du Conseil pédagogique du CRD
- de l'agent en charge de la coordination pôle scolarité - référent-e scolarité CHAM du CRD

Le **Conseil de discipline** est un organe de concertation institutionnelle, doté de compétences décisionnelles, qui peut être réuni à la demande de la direction de l'établissement d'enseignement artistique public afin d'engager une procédure disciplinaire lorsqu'un usager commet des actes de violence ou pour toute étude de cas d'infractions au Règlement intérieur des usagers ou encore pour tous les cas non prévus par celui-ci. Avant toute sanction envers un usager, la direction doit obligatoirement saisir le Conseil de discipline de l'établissement.

Le Conseil de discipline est constitué :

- de l'élue chargé-e de la culture de la Collectivité territoriale de tutelle
- de la direction du CRD qui en assure la présidence
- de la coordination administrative du CRD
- de la direction du Service culture de la Ville de Neuville-en-Ferrain
- de la coordination pôle scolarité - référent-e scolarité musique
- de la coordination pôle scolarité - référent-e scolarité arts de la scène et du spectacle
- des conseillers-ères aux études
- de représentants du Conseil pédagogique
- de représentants de l'APEC
- de représentants élus des usagers

Les membres du Conseil de discipline sont soumis à l'obligation de neutralité et de confidentialité.

La **Commission CHAM École élémentaire** est un organe de concertation institutionnelle qui est chargé, au courant du mois de juin, d'arbitrer et de valider les demandes de candidatures d'élèves qui souhaitent s'inscrire à l'école élémentaire proposant le dispositif de classes à horaires aménagés musique en partenariat avec l'établissement d'enseignement artistique public.

La Commission CHAM École élémentaire est constituée :

- de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, ou de son représentant, qui en assure la présidence
- du/de la Conseiller-ère pédagogique d'éducation musicale de l'Éducation nationale
- de l'élue chargé-e de la culture de la Collectivité territoriale de tutelle

- de l'élue chargé-e de l'éducation de la Collectivité territoriale de tutelle
- de la direction de l'école élémentaire partenaire
- du/de la référent-e pédagogique de l'école élémentaire partenaire
- de représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire partenaire
- de représentants de la Direction des Écoles et familles de la Ville de Tourcoing
- de la direction du CRD
- du/de la référent-e pédagogique CHAM du CRD
- de l'agent en charge de la coordination pôle scolarité - référent-e scolarité CHAM du CRD
- de représentants de l'APEC

La **Commission CHAM Collège** est un organe de concertation institutionnelle qui est chargé, au courant du mois de mai, d'arbitrer les demandes de candidatures d'élèves qui souhaitent s'inscrire au collège proposant le dispositif de classes à horaires aménagés musique en partenariat l'établissement d'enseignement artistique public.

La décision d'affectation relève de la seule compétence de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

La Commission CHAM Collège est constituée :

- de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, ou de son représentant, qui en assure la présidence
- de l'élue chargé-e de la culture de la Collectivité territoriale de tutelle
- de l'élue chargé-e de l'éducation de la Collectivité territoriale de tutelle
- de la direction du collège partenaire, ou son représentant
- de l'enseignant-e en charge de l'éducation musicale au collège partenaire
- de deux représentants de parents d'élèves désignés par la DSDEN au sein des parents d'élèves siégeant au Conseil départemental de l'Éducation nationale
- de la direction de l'école élémentaire partenaire
- de la direction du CRD
- du/de la référent-e pédagogique CHAM du CRD
- de l'agent en charge de la coordination pôle scolarité - référent-e scolarité CHAM du CRD
- de représentants de l'APEC

La **Commission d'orientation** pédagogique est un organe de concertation propre au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, doté de compétences décisionnelles, qui permet d'arbitrer et de valider l'orientation des études des usagers de l'établissement.

La Commission d'orientation est constituée :

- de la direction
- des conseillers·ères aux études
- des référents·es pédagogiques
- de l'agent en charge de la coordination pôle scolarité - référent·e scolarité musique
- de l'agent en charge de la coordination pôle scolarité - référent·e scolarité arts de la scène et du spectacle
- de l'artiste-enseignant·e en charge de l'enseignement de la dominante artistique de l'usager concerné

À chaque séance de la Commission d'orientation est retranscrit un compte-rendu.

La **Commission d'orchestre** est un organe de concertation créé en 2021 et constitué des artistes-enseignants·es en charge des ensembles instrumentaux et des orchestres. Elle est un support pour le personnel du pôle scolarité en matière d'orientation et de gestion des effectifs. Elle se réunit en règle générale en septembre et en juin, et a pour objectif de valoriser davantage les pratiques collectives instrumentales en tant qu'outil pédagogique et artistique central du Projet d'établissement.

À chaque séance de la Commission orchestre est retranscrit un compte-rendu.

La **Commission projets** est un organe doté de compétences décisionnelles qui permet d'arbitrer et de valider en première instance les souhaits d'actions pédagogiques et artistiques portés par le corps professoral de l'établissement avant la présentation à la Direction du rayonnement culturel, puis aux élus et les arbitrages budgétaires de la Ville de Tourcoing. Elle se réunit à deux reprises, aux mois de février et de mai.

À chaque séance de la Commission projets est retranscrit un compte-rendu.

La Commission projets est constituée :

- de la direction
- de l'agent en charge de la coordination administrative et financière
- de l'agent en charge de l'action culturelle et de la communication
- de l'agent en charge de la régie générale
- de la direction du Service culture de la Ville de Neuville-en-Ferrain, à titre consultatif

La **Commission investissements** est un organe doté de compétences décisionnelles qui permet d'abriter les souhaits d'acquisitions portés par les artistes-enseignants·es et de valider en première instance avant la présentation à la Direction du rayonnement culturel, puis aux élus et les arbitrages budgétaires de la Ville de Tourcoing. Elle se réunit à deux reprises, aux mois de juin et de septembre.

À chaque séance de la Commission investissements est retranscrit un compte-rendu.

La Commission investissements est constituée :

- de la direction
- de l'agent en charge de la coordination administrative et financière
- de l'agent en charge de la régie générale

La **Commission bourses** émet un avis, au courant du mois de mars, avant envoi aux services de l'État, sur les demandes de bourses sollicitées par les étudiants·e du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain.

La Commission bourses est constituée :

- de l' élu·e chargé·e de la culture de la Collectivité territoriale de tutelle
- de l' élu·e chargé·e de l'enseignement supérieur de la Collectivité territoriale de tutelle
- de la direction
- de l'agent en charge de la coordination administrative et financière
- de l'agent référent en charge des bourses d'élèves / étudiants·es
- des conseillers·ères aux études
- de représentant de l'APEC

7.4.5. Les effectifs des usagers

Malgré le difficile contexte sanitaire de la crise Covid-19 dans lequel s'est laborieusement conclue l'année scolaire 2019/2020, l'effectif des usagers apprenants du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain a gardé le cap moyen avec 805 usagers réinscrits à la rentrée 2021/2022.

années scolaires	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016
MUSIQUE	763	792	800	801	798	784	803
DANSE	23	18	21	28	41	65	101
THÉÂTRE	55	71	91	67	55	43	./.
effectif total	805	836	885	882	864	887	887

Chaque année, entre 5 % et 6 % des effectifs de rentrée démissionnent avant la fin du premier trimestre. Au 1^{er} juillet 2021, 819 usagers étaient encore actifs. Ces démissions s'expliquent parce que certaines familles d'usagers font le choix entre plusieurs activités périscolaires – culturelles et/ou sportives – avant la rentrée, pour des problématiques de conduite ou encore parce que l'enfant n'est plus motivé à suivre l'intégralité des cours (formation musicale, pratiques collectives instrumentales ou vocales et la pratique instrumentale). Concernant les usagers majeurs, ce sont soit des étudiants-es dont les plannings de cours dans l'établissement d'enseignement supérieur deviennent incompatibles avec les horaires d'enseignement au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, soit des usagers majeurs retenus par leur activité professionnelle.

Sur l'ensemble des usagers inscrits – élèves et étudiants-es – pour l'année scolaire 2021/2022 au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain :

- 763 sont inscrits dans la spécialité musique,
- 23 sont inscrits dans la spécialité danse
- et 55 usagers sont inscrits dans la spécialité théâtre.

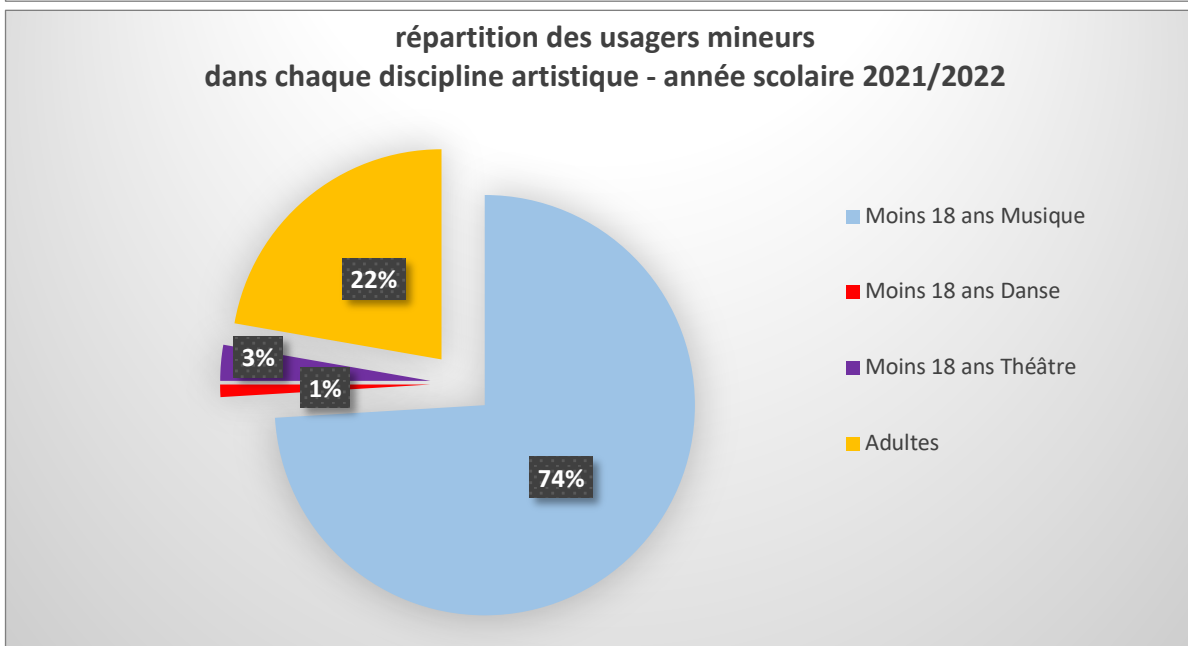
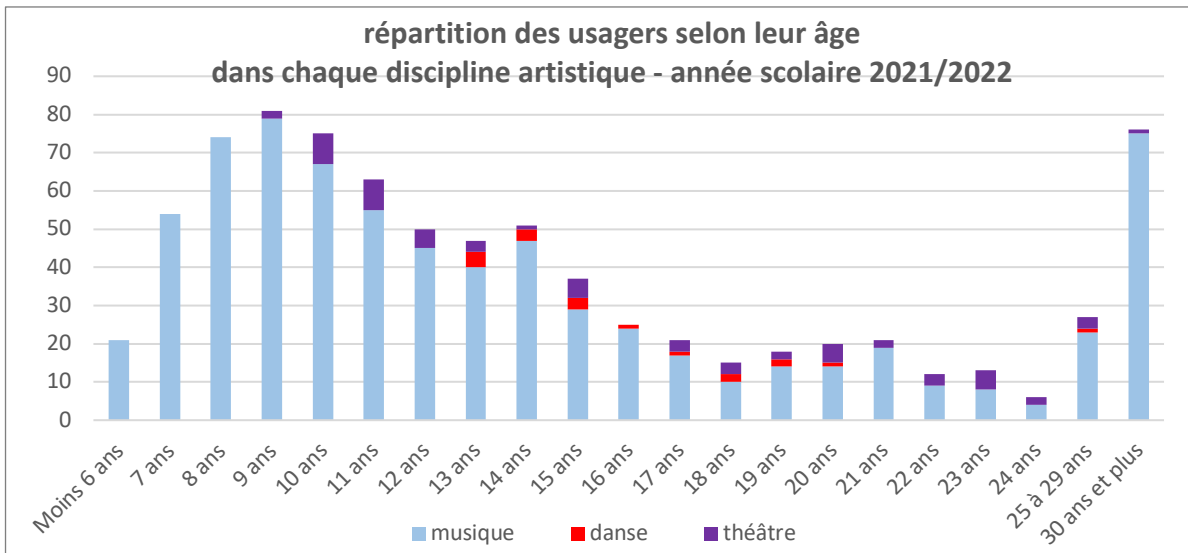
7.4.5.1. Les effectifs des usagers par âges

La majorité des usagers du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain est mineure, quelle que soit la discipline artistique dispensée.

Seul le département pédagogique Jazz accueille une majorité d'usagers majeurs.

Sur les 182 usagers majeurs inscrits pour l'année scolaire 2021/2022 au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, 10 usagers ont obtenu le statut d'étudiant.

La faible proportion d'usagers mineurs dans la discipline danse s'explique par le fait que, depuis la création de la classe de théâtre en 2016, la classe de danse réadapte progressivement les effectifs d'usagers à chaque rentrée scolaire, en acceptant exclusivement des inscriptions de candidats-es qui se présentent au niveau des CYCLE 2 et 3 et du cursus Parcours artistique individuel.



7.4.5.2. Les effectifs des usagers par sexes

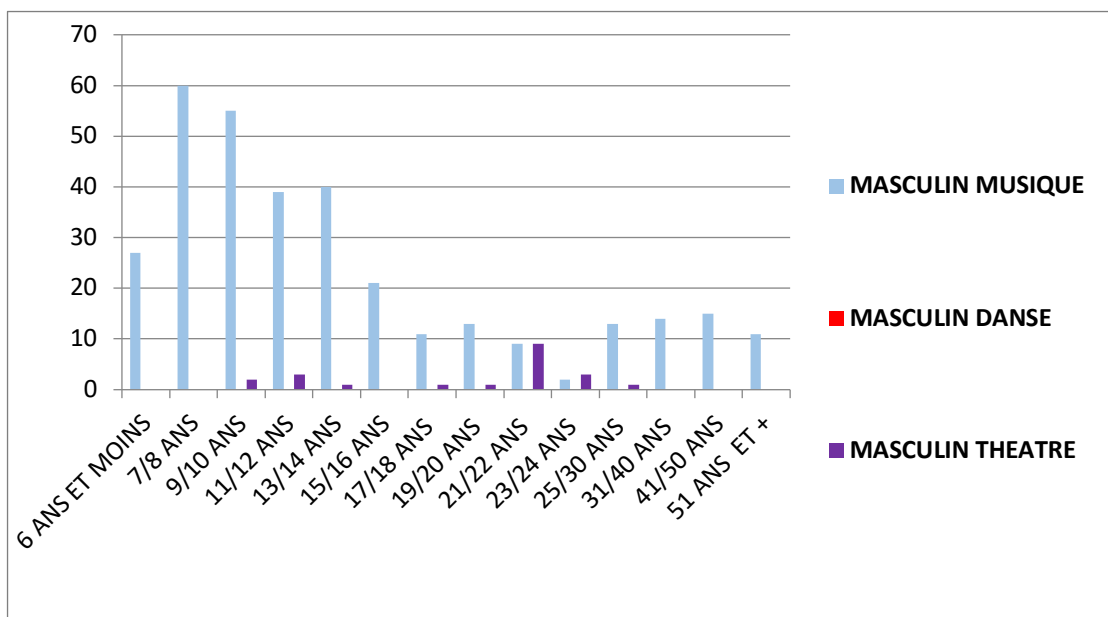
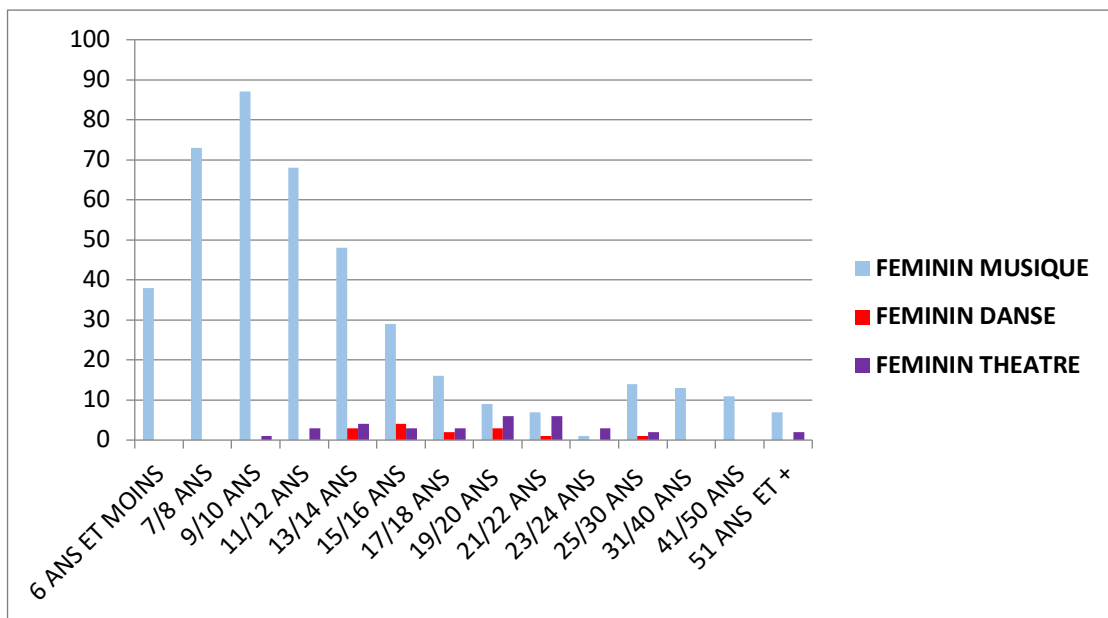
Ce sont les usagers de sexe féminin de 7-14 ans qui sont les plus représentés par la pratique d'une activité artistique au sein des deux établissements tourquennois et neuvillois.

Au niveau des trois disciplines artistiques, on comptabilise pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 438 filles et 325 garçons dans la discipline musique
- 21 filles et 2 garçons dans la discipline danse
- 36 filles et 19 garçons dans la discipline théâtre

Dans la proportion des usagers mineurs inscrits dans la discipline musique, on comptabilise :

- 74 usagers inscrits dans le dispositif Classes à horaires aménagés musique CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale
- 33 usagers inscrits dans le dispositif Classes à horaires aménagés musique CHAM-Collège (classé REP) à dominante instrumentale



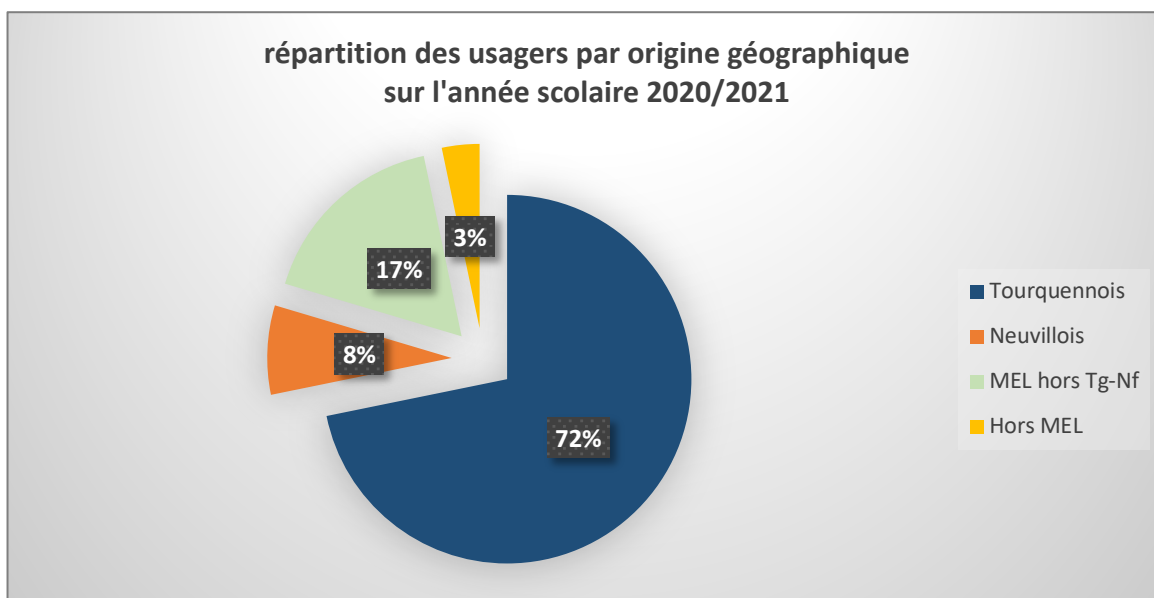
7.4.5.3. Les effectifs des usagers par origine géographique

Chaque année, on constate que des usagers – pourtant motivés – arrêtent leur parcours de formation artistique pour se consacrer entièrement aux études secondaires générales (à partir du lycée plus particulièrement).

L'année scolaire 2020/2021 et l'inquiétude liée aux confinements successifs mis en place dans le cadre de la crise sanitaire, a permis de mener une réflexion sur les parcours et cursus d'enseignement que l'établissement devrait

proposer aux usagers qui ont terminé un cycle d'études ou pour maintenir leur engagement et leur motivation à poursuivre une pratique artistique exigeante et plaisante.

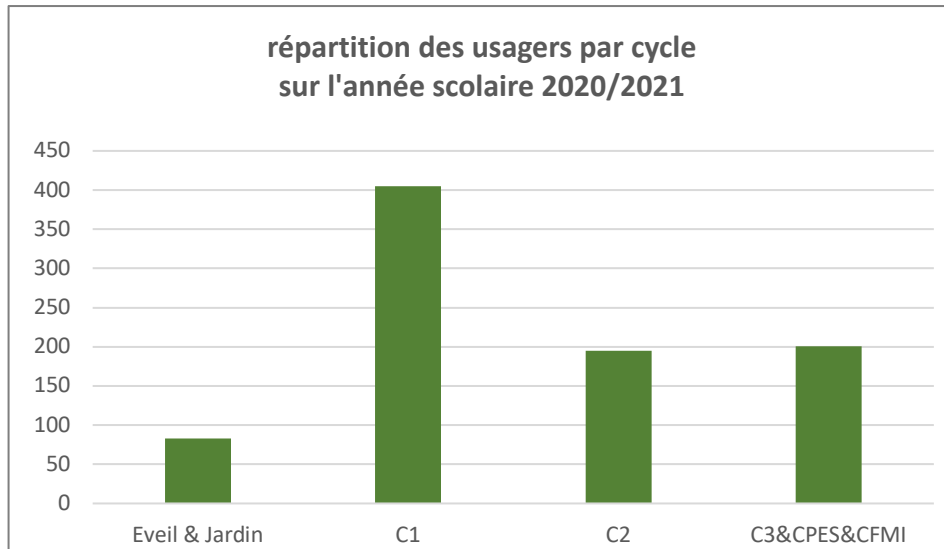
Des dispositifs éducatifs existants seront réorganisés (Parcours artistique personnalisé post CYCLE 2 et Parcours artistique individualisé post CYCLE 3) et un nouveau parcours pédagogique post CYCLE 1 est expérimenté pendant l'année scolaire 2022/2023.



Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain renforcent progressivement leurs liens avec les habitants des deux Collectivités qui représentent, pour l'année scolaire 2021/2022, 80 % des effectifs contre 70 % pour l'année scolaire 2019/2020.

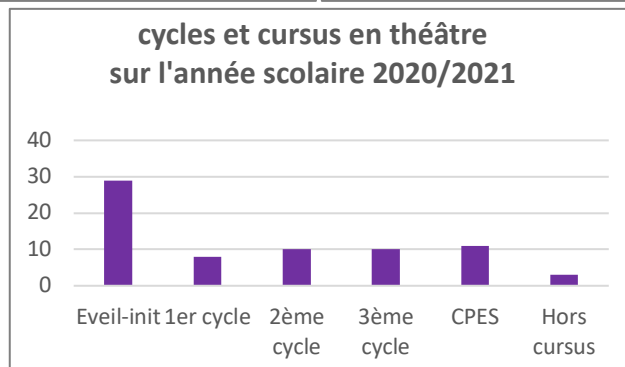
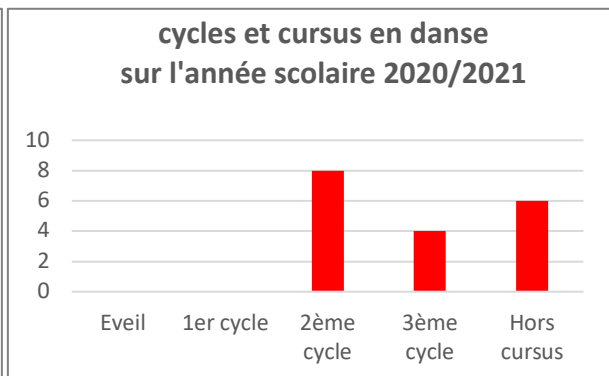
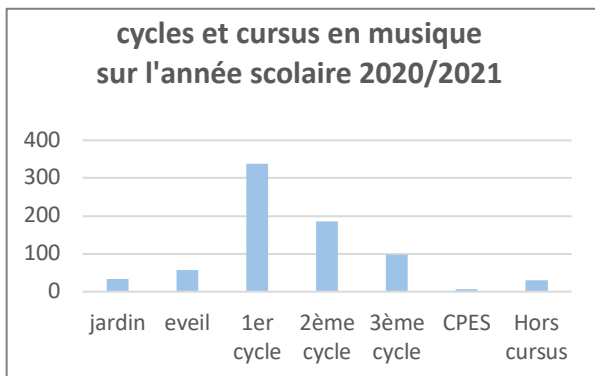
La crise sanitaire pendant l'année scolaire 2019/2020 a eu un impact sur les déplacements des familles d'usagers ainsi que sur les usagers étudiants-es et cela s'est probablement répercuté sur les effectifs des années scolaires 2020/2021 et 2021/2022.

7.4.5.4. Les effectifs des usagers par cycles et cursus d'enseignements



Le CYCLE 1 est, de loin, le parcours d'enseignement le plus attractif et le plus suivi puisqu'il réunit près de la moitié des usagers inscrits chaque année scolaire. Le passage en CYCLE 2 ne concerne plus que la moitié des effectifs du CYCLE 1 et se retrouve au même niveau statistique que le CYCLE 3, CYCLE 3 spécialisé, cursus CPES et les autres cursus d'enseignement non diplômants.

La perte d'usagers entre le CYCLE 1 et le CYCLE 2 est surtout visible dans la discipline musique. Ce phénomène est moins visible dans les deux autres disciplines artistiques en raison d'une philosophie de recrutement sous forme d'audition pour les disciplines danse et théâtre et, d'autre part, parce que la discipline de la danse ne maintient dorénavant que des usagers majeurs en CYCLE 3.

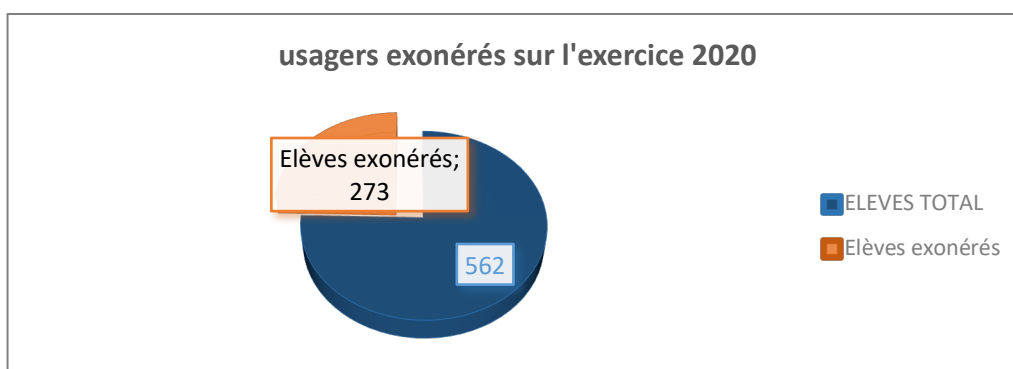


7.5. Les éléments budgétaires

7.5.1. Une tarification sociale

Sur l'année scolaire 2020/2021, 273 usagers du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain habitants Tourcoing et Neuville-en-Ferrain ont bénéficié de la gratuité des enseignements, soit 33 % de l'effectif global des deux établissements.

La politique tarifaire permet d'accueillir un certain nombre d'usagers dont les familles, sans cette aide financière, ne pourraient pas inscrire leur(s) enfant(s) dans l'établissement d'enseignement artistique public tourquennois et neuvillois.



7.5.2. Les financements

7.5.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain consacrent (sources : exercice 2020) plus de 95 % des dépenses de fonctionnement à la masse salariale (personnel technique, administratif, pédagogique et jurys).

La Collectivité de Tourcoing emploie, pour le pôle Conservatoire :

- 60 agents artistes-enseignants-es, dont environ 60 % sont titulaires de la Fonction publique territoriale
- 8 agents administratifs
- 3 agents d'accueil

La Collectivité de Neuville-en-Ferrain emploie pour le pôle Conservatoire · École de musique :

- 6 agents artistes-enseignants-es, dont 4 interviennent également sur le pôle Conservatoire du site de Tourcoing
- 1 agent administratif

Les deux établissements disposent de 16 agents Professeurs d'enseignement artistique (PEA), soit 25 % de l'effectif global, et comptabilisent 21 agents à temps complet, soit 34 % de l'effectif global.

8 agents artistes-enseignants-es, soit 13 % de l'effectif global, composent l'équipe du département pédagogique Éducation artistique et culturelle, dont 5 d'entre eux interviennent exclusivement extra-muros.

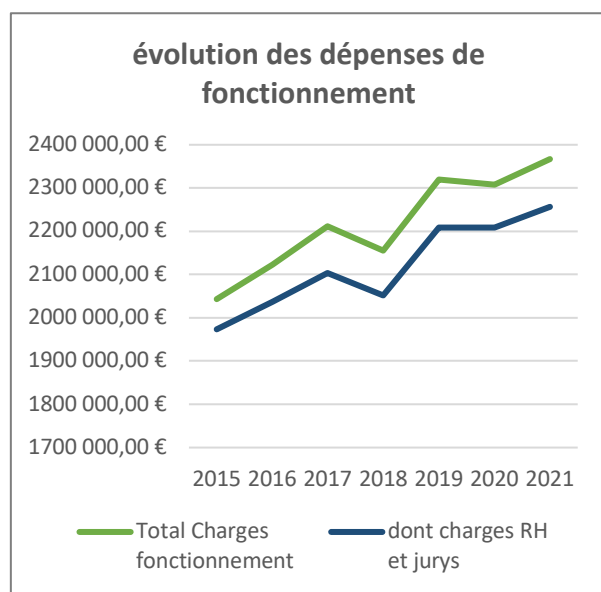
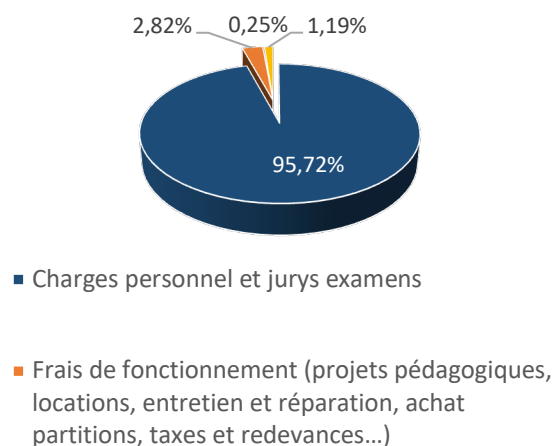
Sur l'exercice 2020, environ 666 heures d'enseignement sont dispensées par semaine pour les 836 usagers et les interventions en milieu scolaire et de la petite-enfance, qui représentent un volume horaire hebdomadaire d'environ 104 heures et qui touchent environ 3.185 élèves de 93 classes des écoles publiques tourquennoises, pour un coût de 169.068 €, soit environ 72 € par enfant scolarisé.

volume horaire hebdomadaire par site sur l'exercice 2020		
SITE DE TOURCOING	éducation artistique et culturelle (danse, musique, théâtre)	104 heures
	danse	14 heures
	théâtre	22 heures
	formation et culture musicale (dont l'Atelier jardin sonore et l'Atelier éveil musique)	62 heures
	disciplines instrumentales et vocales	422 heures
SITE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN	formation musicale	13 heures
	disciplines instrumentales	29 heures

Les dépenses de fonctionnement pures (hors charges liées aux bâtiments) représentent moins de 3% du budget global des deux établissements. Elles servent à financer les actions pédagogiques et artistiques (stages, rencontres, ateliers, classes de maîtres, etc.), l'entretien du parc instrumental, les droits d'auteur et autres redevances, et tout ce qui permet de développer l'expérience artistique et pédagogique des usagers – élèves et étudiants-es – dans les disciplines de la musique, de la danse et du théâtre.

Chaque année, le budget de fonctionnement de l'établissement d'enseignement artistique public pèse sur le budget de la Ville de Tourcoing qui prend en charge 82 % du budget total.

répartition des dépenses acquittées sur l'exercice 2020



La baisse des dotations de l'État amorcée à partir de 2012, a accentué, malgré les efforts budgétaires, l'augmentation des dépenses restant à la charge de la Collectivité. Après une tendance à la hausse, les dépenses de fonctionnement retrouvent le niveau de 2014.

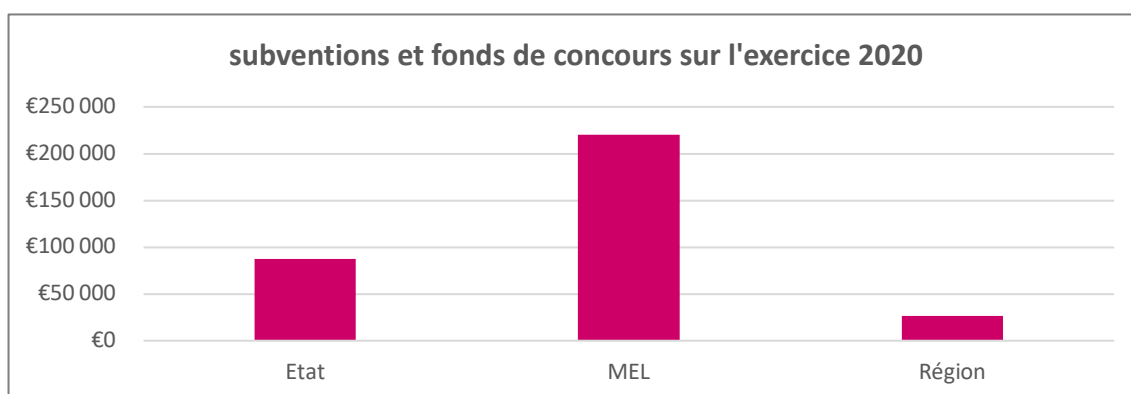
À l'instar des services des deux villes, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain participent aux efforts de réduction et à la maîtrise des coûts de fonctionnement, et contrôlent les dépenses (heures supplémentaires, gestion des emplois, financements croisés) tout en poursuivant la recherche de recettes nouvelles (plans d'actions, appels à projets, respect du cahier des charges du ministère de la Culture, dispositif de mécénat).

7.5.2.2. Les recettes

La situation du total des recettes suit la baisse de dotations de l'État, passée de 73.216 € en 2014 à 60.000 € en 2020.

La Métropole européenne de Lille (MEL) est le premier soutien financier externe des activités du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de

l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain (65,85 % - avec une augmentation des subventions de 213.000 € en 2014 à 220.000 € en 2020), devant l'État (DRAC Région des Hauts-de-France) et la Région des Hauts-de-France (subvention précisément stable depuis 2014).



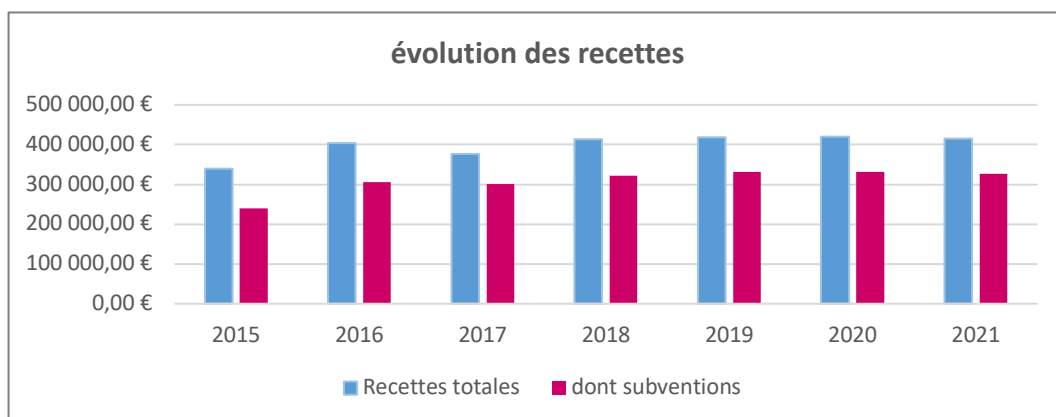
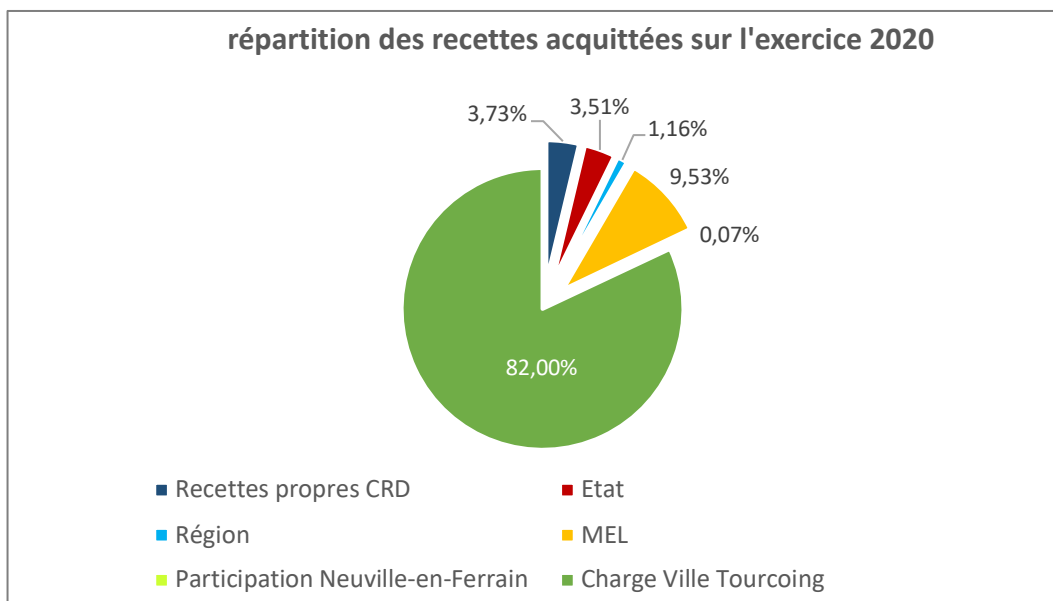
	les critères d'attribution	les subventions sur l'exercice 2020
ÉTAT	<ul style="list-style-type: none"> ● tarification sociale ● dispositif CAP à destination de personnes dites empêchées ● programme Musique, danse et théâtre à l'école ● pratiques collectives 	60.000 €
	Plan chorale	20.000 €
	appel à projets culturels : création d'un ensemble instrumental percussions à partir de lutherie sauvage	2.270 €
	appel à projets Cités éducatives : séances de sophrologie / art-thérapie	5.000 €
MEL	<ul style="list-style-type: none"> ● action culturelle ● dispositif réseau établissements d'enseignement artistique public de la MEL ● tarif CYCLE 3 MEL 	220.000 €
RÉGION	Programme régional d'action culturelle (dont la participation au financement du cursus CPES-musique et CPES-théâtre)	26.783 €
total des recettes de subventions		334.053 €

BUDGET 2020 – RECETTES		
frais de scolarité locations d'instruments	3,73 %	86.180,12 €
subvention Métropole européenne de Lille	9,53 %	220.000 €
subvention Région des Hauts-de-France	1,16 %	26.783 €
subvention État (DRAC, plan Choral et appel à projets)	3,51 %	85.000 €
part Ville de Tourcoing	82 %	1.887.941,19 €
participation Ville de Neuville-en-Ferrain	0,07 %	1.800,97 €
TOTAL	100 %	2.307.705,28 €

BUDGET 2020 – DÉPENSES		
frais de personnels	95,73 %	2.208.982,39 €
frais de fonctionnement	4,27 %	98.728,89 €
TOTAL	100 %	2.307.705,28 €

Les recettes liées aux frais de scolarités du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de

musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain sont restées relativement stables sur la période 2015-2020.



7.6. Conclusions

Les éléments d'analyse exposés et explicités dans les chapitres précédents permettent d'avoir un plan à la fois précis, structuré et dynamique du potentiel administratif du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. Ils se regroupent en trois champs d'exploration : l'environnement territorial, l'activité interne et les ressources matérielles.

Il est cependant nécessaire de rappeler que ce plan implique des faiblesses plus particulièrement de vétusté des locaux, avec notamment aucun accès pour les personnes à mobilité réduite et des surfaces insuffisantes pour les pratiques collectives, des conditions d'enseignement inadaptées à une école du 21^{ème} siècle et l'éclatement des lieux d'enseignement sur le territoire impliquant une multiplication de contraintes techniques ainsi qu'une dispersion d'énergie pédagogique.

7.6.1. L'établissement d'enseignement artistique public dans son environnement territorial

L'ancrage territorial du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain se traduit à différents niveaux d'intervention et dans de nombreuses actions partenariales :

- sur l'ensemble du territoire des Collectivités de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain
 - des actions de sensibilisation et de démocratisation – développement conséquent du dispositif d'éducation artistique et culturelle
 - saison culturelle dense et diversifiée
- réseaux des établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille et de la Région des Hauts-de-France
- dispositif de classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale (CE1 à la 3^{ème}) – la création de classes à horaires aménagés musique à dominante vocale en REP
- partenariats avec :
 - des orchestres d'harmonie et des écoles de musique
 - des associations de pratique artistique collective en amateur
 - des structures de la petite-enfance
 - l'Éducation nationale
 - des structures d'éducation populaire
 - l'Université de Lille
 - l'École supérieure de musique et de danse de la Région Hauts-de-France
 - l'Atelier Lyrique de Tourcoing
 - l'Association culturelle Tourquennoise – Tourcoing jazz festival et la Saison Écouter Voir
 - le Théâtre du Nord – Centre dramatique national

7.6.2. L'activité interne de l'établissement

L'analyse de l'activité du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain fait notamment apparaître des lignes de force spécifiques, liées à la fois à l'historique de l'établissement tourquennois et à sa capacité d'innovation :

- un équilibre fonctionnel des cycles et cursus
- une stabilité des effectifs usagers et agents
- le développement rapide et encourageant de la discipline théâtre
- une pluralité de compétences des équipes pédagogique, administrative et technique
- des pôles d'excellence dans les disciplines instrumentales et théâtrales – agrément ministériel cursus CPES-musique et -théâtre
- un enseignement artistique modulaire structuré
- un cursus pédagogiques spécifiques de l'enseignement artistique équilibré : formation et culture musicale, accompagnement, pratique artistique complémentaire, ateliers collectifs
- un parc instrumental conséquent
- une diversité de l'offre culturelle s'adressant à une diversité de publics
- une implication conséquente, structurée et partenariale des actions de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle
- un large réseau partenarial local et régional
- des actions culturelles et des offres de diffusion dynamiques et diversifiées
- développement dynamique et encourageant des compétences de communication

8. DEUXIÈME PARTIE : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

8.1. Un enjeu d'éducation

sensibiliser · éveiller · éduquer · accompagner · élever · épanouir

« Il n'y a pas une seule manière d'enseigner. C'est au fur et à mesure que la méthode se façonne. »
Seiji OZAWA – conversations avec Haruki MURAKAMI, in De la musique (titre original : Absolutely on Music. Conversations with Seiji OZAWA), Éd. Belfon, 2018 (p. 296)

« Veillons à proposer à l'enfant des activités qui l'élèvent et qui font sens. L'enfant aura envie de s'y engager, de se perfectionner ; ses compétences d'action seront efficacement exercées. »
Céline Alvarez, in Une année pour tout changer et permettre à l'enfant de se révéler Éd. Les arènes, 2019 (p. 41)

8.1.1. Se rassembler autour d'une même cause : l'éducation

Le terme *éducation* est ici à considérer dans son sens le plus large : celui qui concerne la formation globale d'une personne dans le but de développer ses capacités et ses talents. Il renvoie directement aux missions premières de tout établissement d'enseignement. L'enseignement artistique, pour *spécialisé* qu'il soit, est contributeur d'une éducation globale, de celle qui aide à grandir, à s'élever, à avancer et à s'épanouir.

8.1.2. Croiser enseignement spécialisé et éducation générale

Un établissement d'enseignement artistique ne peut être réservé à ceux qui font la démarche d'aller s'y inscrire, en capacité de s'y déplacer et de payer pour en bénéficier. Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain entendent jouer sur les deux tableaux que constituent un parcours d'éducation artistique et culturel pour tous et un enseignement artistique dit *spécialisé*.

8.1.3. Mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle

Le dispositif de parcours danse-musique-théâtre, porté par le département pédagogique d'éducation artistique et culturelle du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, est mis en œuvre en s'appuyant sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles élémentaires, les structures de la petite-enfance et les instituts médico-sociaux-éducatifs professionnels. Il doit être pensé avec l'ensemble des partenaires et acteurs éducatifs et culturels du territoire de manière à permettre à chaque enfant d'aborder, dans leur diversité, de goûter et de toucher les grands domaines des arts et de la culture, et à assurer une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

8.1.4. Jouer la carte de la complémentarité des temps éducatifs

Un établissement d'enseignement artistique est réputé pour son offre d'enseignement spécialisé et ses cursus développés essentiellement sur le temps extra-scolaire, au risque d'apparaître en surcharge dans l'emploi du temps des usagers mineurs. Il développe aussi des actions en temps scolaire, intervient dans les dispositifs de Classes à horaires aménagés et dans les activités péri-éducatives ouvertes à l'éducation artistique et culturelle, activités qui peuvent aussi être un point de départ essentiel pour s'ouvrir au monde des arts et éveiller le désir de prolonger ou d'approfondir une pratique au sein du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain.

8.1.5. Contribuer à la réussite éducative par la pratique artistique

Le rôle positif de la pratique artistique sur les apprentissages tant collectifs qu'individuels est largement reconnu pour en être essentiel : les neurosciences (cf. les études des neurologues Volker HOEMBERG et Catherine THOMAS-ANTÉRION) et les sciences de l'éducation ont pu démontrer combien les potentialités du cerveau humain pouvaient se trouver stimulées par ce biais. Il est également prouvé que l'apprentissage d'une pratique artistique – de la musique, plus particulièrement – développe les capacités du cerveau qui, en plus de ses fonctions liées au plaisir et à la créativité, favorise le raisonnement, la concentration, la mémoire, les relations émotion-cognition et permet de mieux assimiler les apprentissages.

8.1.6. Le plein épanouissement de la personnalité

Le droit de tout citoyen – enfant et adulte – à l'éducation est l'un des droits fondamentaux consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) : « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. » (Article 2).

8.1.7. Considérer les arts et la culture comme outils éducatifs

L'éducation, à travers les arts et la culture, démontre comment les expressions artistiques, les ressources et les pratiques culturelles, contemporaines et traditionnelles peuvent être utilisées comme un outil éducatif. Introduire les arts et les pratiques culturelles dans des environnements éducatifs renforce la pensée innovante et créative, la réflexion critique, les compétences communicationnelles et interpersonnelles, et participe aussi à l'adaptabilité sociale et à la prise de conscience culturelle des individus. Elle permet ainsi de construire une identité personnelle et collective, et de comprendre ce que sont la tolérance, l'acceptation et l'appréciation de son prochain.

« [...] il est nécessaire de consolider la place réservée aux pratiques collectives afin qu'elles s'affirment comme centrales. [...] En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. »

Ministère de la Culture,
Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique dans les établissements d'enseignement artistique, avril 2008

8.1.8. Donner un cadre au projet pédagogique

Un établissement d'enseignement artistique inscrit et organise son activité pédagogique dans l'esprit du Schéma national d'orientation pédagogique émanant du ministère de la Culture et dans un cadre tenant compte de ses spécificités. Ce cadre permet de garantir les exigences d'un enseignement artistique à la fois plaisant, rigoureux, complet et ouvert sur l'ensemble des expressions artistiques. Il prend également en compte la diversité des parcours et la pluralité de l'offre pédagogique liées aux ressources et aux compétences de l'établissement.

Le modèle français qui a prévalu ces dernières décennies dans les établissements d'enseignement artistique dit *Conservatoire*, était principalement axé sur la formation du soliste à travers un apprentissage fortement individualisé. Il a pu évoluer et s'ouvrir à plus de diversification au fil des schémas directeurs et de préconisations ministérielles. Il reste toutefois à mieux accompagner les changements de paradigme en cours pour répondre à une demande plurielle des publics et se positionner lisiblement dans le contexte territorial.

7.1.9. Concevoir un projet pédagogique ouvert à la diversité

Les études et les cursus pédagogiques proposés par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain reposent sur un principe de diversité :

- diversité de l'offre d'enseignement et des pratiques artistiques qui y sont liées
- diversité des approches pédagogiques et des situations d'apprentissage
- diversité des esthétiques, des langages et des répertoires artistiques abordés
- diversité des actions pédagogiques et artistiques menées et diversité des publics auxquels elles s'adressent

7.1.10. Soutenir et enrichir les pratiques artistiques en amateur

« La mission première des établissements étant de former des amateurs » (ministère de la Culture, in Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique dans les établissements d'enseignement artistique, avril 2008), un des objectifs du parcours d'études au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et à l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain est d'éveiller le désir des enfants à devenir des êtres heureux et respectueux, et des artistes autonomes.

Les établissements d'enseignement artistique sont concernés par les pratiques artistiques en amateur qui constituent un complément ainsi qu'une suite naturelle à la formation proposée. Les pratiques artistiques en amateur, quant à elles, trouvent, avec les établissements d'enseignement, un partenaire privilégié. Pour réduire les causes d'abandon de la pratique artistique au-delà de la structure d'enseignement, il faut réduire le hiatus entre le parcours proposé dans les établissements d'enseignement artistique et celle à l'extérieur.

7.1.11. Former l'artiste en devenir

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain entendent fixer une ligne pédagogique directrice qui, dans l'exercice même des missions qui lui sont imposées par ses tutelles, ne perd pas de vue ce qui constitue son cœur de métier : former l'artiste en devenir et le mener de l'apprentissage à la scène. Dans cet esprit, l'équipe pédagogique cherche à relier enseignements et pratiques artistiques, à articuler les apprentissages avec les expériences pour les inscrire dans le vécu, à concilier travail technique et réflexion sur le style et l'interprétation, à nourrir l'approche du répertoire par la culture générale qui permet de le contextualiser. La *mise en situation artistique* gagne à être favorisée sous toutes ses formes pour que savoir, savoir-faire et savoir-être se rejoignent de manière fluide.

8.2. Un enjeu d'attractivité et de rayonnement

visibilité · lisibilité · accessibilité · ouverture

« Chanter dans une chorale, bouger ensemble au son de la musique, ou encore faire de la musique d'ensemble favorisent la cohésion sociale. [...] Ainsi, un lien étroit se ferait entre comportement altruiste, récompense et synchronisation musicale, pouvant expliquer la force de ralliement de la musique. »

Isabelle PERETZ, Apprendre la musique. Nouvelles des neurosciences, Éd. Odile Jacob, 2018 (p. 100)

« Les enfants bénéficiant d'interventions musicale à l'école réussissent mieux que les autres dans les tâches de reconnaissance de mots dans un texte, les tâches de discrimination de phonèmes, des structures graphiques ainsi que la reproduction de rythmes. Les interventions musicales ont été bénéfiques à tous les écoliers qui les ont suivis »

Emmanuel BIGAND et Barbara TILLMANN, La Symphonie neuronale. Pourquoi la musique est indispensable au cerveau, Éd. humenSciences, 2020 (p. 83)

8.2.1. Affirmer sa présence et rayonner sur le territoire

Pour être attractif, un établissement d'enseignement artistique ne peut pas se contenter de ses enseignements dits traditionnels ni d'un repli sur soi qui le limiterait à n'intéresser qu'un public restreint et à l'éloigner d'un public beaucoup plus vaste, vivier et gage de sa pérennité. Il est donc important pour lui d'être repéré, de faire référence, d'être structurant et rayonnant, d'être source et ressource, de s'affirmer comme un établissement *phare* incontournable sur la carte éducative, artistique et culturelle du territoire.

Il est plutôt courant que les personnes et les familles qui s'inscrivent dans un établissement d'enseignement artistique sont motivés par la diversité de l'offre de service, la pluralité et la complétude des enseignements et des pratiques artistiques proposés, la possibilité de bénéficier d'offres alternatives et la souplesse de parcours pédagogiques adaptables, personnalisés ou différenciés, complets ou allégés. Pour beaucoup aussi, la confiance dans une institution stable et repérée, la garantie d'une équipe pédagogique qualifiée voire

réputée, le sentiment de rejoindre un établissement dynamique et accueillant constituent un élément déterminant dans le choix de venir s'inscrire et de suivre un parcours d'études dans un établissement d'enseignement artistique.

8.2.2. Créer de la valeur ajoutée

Un établissement d'enseignement artistique n'a de valeur qu'à travers ses ressources humaines. Sa réputation et son attractivité se fondent avant tout sur la capacité de l'encadrement pédagogique à garantir la qualité et l'excellence des enseignements artistiques proposés. L'artiste-enseignant-e reconnu-e dans son expertise et sa compétence est un gage réel d'attractivité entraînant avec lui l'ensemble du personnel qui assure le suivi administratif, technique ou documentaire. Une attention particulière doit être portée avec la Direction des ressources humaines à la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) afin de veiller aux équilibres des ressources, aux besoins de formation, aux renouvellement des postes et assurer des recrutements de qualité, à forte valeur ajoutée au sein des équipes en place.

8.2.3. Cultiver la différence, assumer l'exigence, revendiquer l'excellence pour tous

L'attractivité d'un établissement d'enseignement artistique est conditionnée par la place qu'il occupe dans l'environnement proche ou élargi ainsi que par sa *marque de fabrique*. Deux données qui construisent son identité et sa réputation. Le personnel du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain prend soin de cultiver les termes de différence et d'excellence. La différence (« Quand tout le monde est pareil, tout le monde n'est personne », Henry Charles Bukowski), c'est ce qui se réalise ici et pas ailleurs, qui propose de faire autre chose ou autrement. L'excellence, c'est ce qui tire vers le haut, avec une exigence qui n'exclue pas la souplesse, une recherche de qualité et le respect de l'œuvre d'art.

La mission de l'artiste-pédagogue ne se résume pas seulement à transmettre son savoir-faire, ou à donner confiance à l'individu en ses intuitions artistiques innées, ou à permettre d'accélérer leur calibration, leur précision par stimulation et imitation, dans les limites, bien évidemment, à ce qu'un enfant ou qu'un adulte peut assimiler et exprimer. En gardant en tête la règle d'or qui est d'examiner la faisabilité et l'efficacité des méthodes pédagogiques, nous devons veiller, en collaboration avec les partenaires culturels, à valoriser l'éducation artistique et culturelle par le fait notamment de prendre plaisir à l'effort et non de remplacer l'effort par le plaisir.

8.2.4. Afficher son dynamisme, entretenir la motivation et créer de l'émulation

Il ne suffit pas seulement d'attirer des usagers, il faut aussi les fidéliser et leur assurer une formation solide, dynamique et complète. En tant qu'opportunité pour des mises en situation et des réalisations de projets, l'action culturelle, développée à la fois intra- et extramuros proposée par un établissement d'enseignement artistique, joue pleinement un

rôle de stimulateur et de révélateur. Elle crée du foisonnement et de l'émulation entre les apprentis-artistes et les artistes-enseignants-es ; elle est une *vitrine* de ce que *produit* l'établissement. En se rendant visible et accessible, l'établissement d'enseignement entretient une image belle et rayonnante.

8.2.5. Adopter une tarification incitative pour les familles

A quoi bon avoir une offre pédagogique et artistique attractive si les tarifs sont dissuasifs ? Le choix des tarifs appartient aux élus-es qui retiennent le principe de privilégier une tarification forfaitaire englobant une offre pédagogique de qualité et complète sans faire porter sur les familles, une charge supplémentaire. En contrepartie, l'établissement d'enseignement artistique s'engage sur un effort d'optimisation des moyens et une recherche d'économies substantielles (maîtrise des coûts, réductions des heures supplémentaires, gestion des emplois, etc.). Il apparaît nécessaire de garder une juste répartition visant à maintenir à la fois la qualité d'une offre qualitative de service public et la proposition de tarifs non rétroactifs facilitant l'accès à tout citoyen.

8.2.6. Accueillir le public dans des locaux adaptés et investir sur l'avenir

La vétusté et la petitesse des bâtiments, l'éclatement des lieux d'enseignement, leur inadaptation aux pratiques artistiques collectives, ainsi que la dépendance et la non-maîtrise de la gestion des salles partagées sont un frein à l'attractivité de l'établissement d'enseignement artistique public des Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain.

Investir dans un projet d'un nouvel équipement culturel et se doter d'un outil architectural fonctionnel, visible et accessible, est un gage d'attractivité et un investissement sur l'avenir sur lequel s'engage la Ville de Tourcoing avec la construction du Conservatoire NINA SIMONE, au Quartier de la Bourgogne, pour 2030.

8.2.7. Maintenir des enseignements décentralisés et des actions de proximité

Un établissement d'enseignement artistique *phare* peut rayonner depuis un site principal sans pour autant délaisser son environnement territorial. Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain doivent continuer de prendre en compte la dimension intercommunale de la Convention de

décentralisation pédagogique et de proposer des enseignements artistiques décentralisés dans les structures éducatives, sociales et culturelles partenaires, à travers notamment les précieux parcours artistiques – danse, musique et théâtre – réalisé par le département pédagogique d'Éducation artistique et culturelle. L'établissement d'enseignement artistique doit surtout marquer sa présence en déployant des actions éducatives, artistiques et culturelle de manière équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

8.3. Enjeu de cohésion sociale

mixité · diversité · proximité · égalité

« La musique aide à mieux vivre ensemble, car elle se base sur l'écoute qui est un élément essentiel, même s'il est souvent négligé. La musique est nécessaire à la vie car elle peut la changer, l'améliorer et, dans certains cas, elle peut même la sauver. C'est pour cette raison que j'ai toujours insisté sur l'importance de l'éducation musicale qui devient finalement l'éducation de l'Homme. Mais d'abord, il est essentiel que la musique soit accessible à tous, démocratiquement. »
Claudio Abbado, déclaration à l'occasion de la création de l'Orchestra Mozart, Bologne, 2004

8.3.1. Contribuer à l'intégration sociale par une pratique artistique

Passer de la sensibilisation artistique à l'initiation puis de l'apprentissage artistique à la pratique, c'est tracer les lignes directrices d'un établissement d'enseignement artistique qui se préoccupe à la fois du parcours pédagogique des usagers mais aussi de leur parcours de vie.

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain fondent le Projet d'établissement – et par là-même le projet pédagogique – sur l'accompagnement et la médiation qui va de l'apprentissage à la scène. La pratique artistique collective, en danse, en

musique – orchestre ou vocale – et en théâtre, comme la pratique d'un sport collectif, est une occasion unique et irremplaçable d'entrer dans une démarche nécessairement basée sur le rapport aux autres. L'enjeu est d'offrir une expérience aux usagers et de garantir un *après*, un prolongement à leur formation, une intégration dans un ensemble de leur choix, un avenir à leur pratique artistique initiée ou stimulée par leur passage au sein d'un établissement d'enseignement artistique.

8.3.2. S'ouvrir à la diversité, favoriser la mixité sociale, créer du lien

Constater l'existence de ce qui distingue, c'est reconnaître la diversité culturelle et accepter qu'elle puisse nous rapprocher. C'est aussi reconnaître son prochain dans sa différence et commencer à s'interroger sur nos relations avec lui. Faire d'un établissement d'enseignement artistique un lieu où s'expriment, outre la diversité des répertoires, des époques, des styles et des esthétiques, celle des personnalités qui s'épanouissent ensemble, faire d'un établissement d'enseignement artistique un lieu de brassage social où l'on se rencontre, où l'on s'enrichit mutuellement du multiculturalisme, un lieu où, plus que cohabiter ou coexister, nous puissions nous rassembler autour de projets partagés ou d'objectifs communs, c'est faire du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain un lieu de convergence(s), un lieu qui crée... du lien.

8.3.3. Permettre et faciliter l'accès de tous à une pratique artistique

Faciliter l'accès de tous à une pratique artistique c'est tout d'abord *casser les barrières* des représentations, celles qui tendraient à laisser croire ou penser qu'un *Conservatoire* n'est réservé qu'à certaines catégories sociales. C'est également avoir une tarification assortie de facilité de paiement et de disposition à caractère social. C'est avant tout, le développement des actions auprès de publics dits empêchés et éloignés, des actions passerelles qui conduisent de nombreux acteurs à travailler ensemble : usagers, enfants, parents, professionnels de la culture, associations œuvrant dans le champ de l'éducation populaire, de la solidarité, de l'insertion, établissements publics nationaux, collectivités locales et... les artistes.

8.3.4. Mêler et croiser les actions culturelles et les actions sociales

Actions de sensibilisation ou interventions artistiques en milieu scolaire ou périscolaire, chœurs et orchestres d'enfants hors-les-murs, rapprochement avec les acteurs de l'éducation populaire ou avec les associations de pratique artistique en amateur amplifient les dynamiques existantes d'accès à la culture et à la pratique artistique et, par extension, à l'établissement d'enseignement artistique. Réunir des partenaires du monde culturel, du champ social et des collectivités territoriales, c'est jeter des ponts, créer des passerelles, établir des liens, gommer des différences pour mettre en harmonie des publics qui, sans le *ciment* d'un projet tel que le permet une pratique artistique, s'ignoraient, ne se rencontreraient sans doute pas, ou pire s'auto-excluraient les uns par rapport aux autres.

8.3.5. Chanter, jouer, danser, créer, vivre ensemble

Faire de l'éducation artistique et culturelle un générateur de liens sociaux, développer les actions vers les publics dits empêchés et éloignés, ont toujours été des priorités des ministères de la Culture successifs qui se sont donnés pour objectif de promouvoir des pratiques culturelles et artistiques faisant progresser la tolérance, le dialogue dans le respect des différences, la lutte contre l'exclusion et contribuant au vivre ensemble. L'accès à l'art et à la culture, la pratique artistique et culturelle, sont des facteurs d'épanouissement personnel, d'ouverture sur le monde et la société.

8.3.6. Favoriser les solidarités à travers des projets partagés

Les projets artistiques facilitent la rencontre entre les personnes, permettant ainsi de tisser du lien social et d'éviter les phénomènes d'isolement. Ils contribuent à faire trouver ou retrouver à chacun-e l'estime de soi mais aussi la reconnaissance des autres. Chaque projet artistique crée des opportunités allant jusqu'à mettre côté à côté des partenaires qui ne se seraient jamais rencontrés s'ils ne s'étaient pas trouvés à poursuivre les mêmes objectifs. De nouvelles modalités d'échanges se construisent entre les personnes impliquées dans un projet partagé facilitant ainsi les mises en synergie et favorisant les solidarités. Le projet artistique comme outil de socialisation ou de resocialisation, l'action culturelle comme moteur d'une dynamique de territoire, la transversalité comme facteur de cohésion.

8.3.7. Des actions pédagogiques et artistiques prenant en compte les situations de handicap

La Loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a inscrit dans le droit commun l'accession des personnes en situation de handicap à une pratique artistique dispensée dans les établissements l'enseignement artistique.

En 2022, l'absence de locaux adaptés et le manque d'adéquation entre les cursus traditionnel proposés au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et à l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain et les besoins ou les attentes de ces publics constituent un frein à l'accessibilité mais ne sauraient en aucun cas en être un motif d'exclusion. Il ne faut pas confondre handicap et pathologie, chaque situation doit être étudiée et, selon la nature du handicap, s'ouvrir à une chaîne d'accessibilité permettant à chacun de profiter d'une prestation des deux établissements tourquennois et neuvillois.

Dans l'attente du nouvel équipement culturel au Quartier de la Bourgogne, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain poursuivent leur élargissement de propositions pédagogiques hors cursus ou personnalisé et leur développement des rapprochements avec les associations culturelles et sociales, les instituts médico-sociaux-éducatifs et les familles concernées.

8.3.8. Expérimenter et innover au service de la population

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain se réinterrogent sur leurs démarches, sur les approches pédagogiques que l'équipe d'artistes-enseignants-es s'est habituée à développer et sur ses publics. Il s'agit pour l'établissement d'enseignement artistique d'explorer de nouvelles voies pédagogiques et artistiques – de réfléchir à de nouvelles portes d'entrée – de trouver de nouveaux équilibres entre la part de l'individuel et celle du collectif, de s'ouvrir aux usages du numérique, de construire de nouvelles formes de partenariat et d'être en capacité d'accueillir plus de jeunes, d'origines sociales plus diverses, d'assume enfin, pleinement, son rôle de pôle de ressources au service des habitants du territoire. Cet engagement fort et volontaire répond à la conviction profonde que les artistes, gens de culture, éducateurs et autres acteurs d'une communauté d'intérêt partagés ont beaucoup à apporter pour faire face aux enjeux sociétaux de taille qui s'imposent à nous.

8.4. Enjeux de territorialité

8.4.1. Investir de nouveaux territoires avec des dispositifs ambitieux et dynamiques

Dans un monde d'idées où les paradigmes culturels et d'aménagement territorial changent et bousculent nos habitudes, émergent des dispositifs ambitieux déjà expérimentés ou restant à (ré)inventer : Ville créative (Réseau des villes créatives patronné par l'UNESCO) et Quartier culturel, dont l'intérêt repose sur le fait de faire appel à une pluralité d'intervenants locaux provenant non seulement du secteur culturel mais aussi de différentes sphères d'activité avec pour objectifs de mettre en valeur et d'intégrer dans un tout unique, des éléments artistiques, patrimoniaux, architecturaux, environnementaux, naturels, commerciaux, ethnoculturels et scientifiques.

8.4.2. Viser au plein respect des droits culturels des personnes

La loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a introduit dans l'Article 103 la reconnaissance des « droits culturels ». Cela vient modifier une conception classique de la notion de culture et potentiellement des politiques publiques culturelles en mettant l'accent sur la nécessité de garantir aux populations leur liberté d'expression dans le respect de leur identité culturelle. Elle comporte deux volets :

- la liberté d'expression artistique
- la participation à la vie culturelle

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain, par la pluralité des actions pédagogiques et artistiques, et la diversité des publics auxquels elles s'adressent, gère au quotidien les problématiques du vivre ensemble, de l'émancipation par l'apprentissage et de la liberté d'expression par la pratique artistique.

Il est par conséquent vital que les deux établissements d'enseignement artistique affichent cet esprit d'ouverture tant dans le cadre des actions culturelles et de la diffusion auprès des habitants que dans les activités d'enseignement artistique et d'accueil des usagers.

8.4.3. Être acteur du territoire et porteur du changement

Confrontés aux réalités du monde, les artistes, comme les autres acteurs culturels et sociaux, à travers les projets pluridisciplinaires et interactifs qu'ils développent, sont amenés à questionner les évolutions de la société et à s'interroger sur les attentes d'un public qui lui aussi change.

8.5. Conclusions

Le présent Projet d'établissement 2022-2030, à travers les orientations stratégiques proposées dans les chapitres précédents, définit le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain comme un lieu public au service de chaque citoyen·ne, un pôle de ressources au cœur de l'aménagement de l'espace culturel tourquennois et neuvillois. Un lieu conçu pour favoriser les approches multidimensionnelles, pluri- et interdisciplinaires, pour donner du sens aux partages de connaissances, à leur diffusion et à leur rayonnement par l'implication des acteurs locaux envers les habitants des deux villes.

L'établissement d'enseignement artistique tourquennois et neuvillois représente l'expression d'un engagement dans la continuité territoriale d'un service public construisant une offre plurielle performante, cohérente et pertinente, identifiée à partir du lieu historique, qui poursuit ses ramifications sur tout le territoire métropolitain et régional.

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain garantissent un enseignement artistique spécialisé musique, danse et théâtre de qualité, en ne négligeant aucune composante sociétale, qu'elle soit d'ordre culturel, économique ou générationnel, et prenant en compte les évolutions socio-économiques à la fois en termes de contenu (enseignements, diffusions, formations) et en termes d'organisation (concertations).

Entre enseignement spécialisé et éducation artistique et culturelle, entre public capté et public éloigné, entre l'accueil des publics qui viennent vers l'établissement et ceux vers qui il va, entre le passé et la modernité, entre action culturelle et action sociale, entre excellence et démocratisation, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain appuient leur dynamisme

sur un fonctionnement bimoteur, à l'image de la Convention de décentralisation pédagogique.

Il s'agit de construire ensemble un modèle de Conservatoire à rayonnement départemental nouvelle génération, de l'inscrire dans des perspectives de développement durable, de garantir son rayonnement territorial, gage d'attractivité, et de l'affirmer comme centre d'animation de la vie artistique et culturelle locale, pôle de ressources, établissement *phare* rendu incontournable, clef de voûte de la cohésion sociale et territoriale.

Le Projet d'établissement 2022-2030 du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain implique et responsabilise également les acteurs de l'enseignement artistique dans la construction de leur avenir. L'enjeu est sociétal et de taille. Il nécessite que les artistes-enseignants·es, comme les acteurs éducatifs et culturels, s'adaptent à des missions pédagogiques nouvelles pour des publics et dans des contextes pour lesquels ils n'ont pas nécessairement été préparés.

Il importe d'accompagner progressivement la mutation pédagogique et d'amener le corps professoral à faire face aux changements de paradigme qui les bousculent et, plutôt que les laisser les subir, leur permettre de les anticiper. Pour cela, le Projet d'établissement est aussi un projet pédagogique et culturel global, référent et structurant, qui vise à faire d'une nouvelle génération d'artistes-enseignants·es de resplendissants porteurs d'innovation.

Traversé par des dimensions et des enjeux de l'enseignement artistique au service des citoyens·nes, le Projet d'établissement 2022-2030 du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain doit s'engager dans la promesse d'un bel avenir.

« On ne peut éduquer sans en même temps enseigner ;
et l'éducation sans enseignement est vide et dégénère donc aisément
en une rhétorique émotionnelle et morale. Mais on peut très facilement
enseigner sans éduquer et on peut continuer à apprendre jusqu'à la fin
de ses jours sans jamais s'éduquer pour autant. [...]

C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons
assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde,
ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever leur chance
d'entreprendre quelque chose de neuf,
quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance
à la tâche de renouveler un monde commun. »

Hannah ARENDT, in L'Humaine Condition – La Crise de la culture.
Huit exercices de pensée politique, Éd. Gallimard,
1954/1972/2012 (p. 761-762)

« Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant
de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent
l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et
d'activités récréatives, artistiques et culturelles,
dans des conditions d'égalité. »

Convention internationale des droits de l'enfant, Article 31
Convention des Nations-Unies du 20 novembre 1989

« Pour s'acquitter de leur importante mission éducative, les écoles de
musique ont besoin de

- se voir accorder le statut d'institutions publiques de formation
culturelle,
- faire l'objet d'une politique responsable en matière de culture,
d'éducation et de société,
- disposer de fonds publics suffisant
- bénéficier d'un large soutien de la part de tous les secteurs de la
société. »

European Music School Union (EMU), in Manifeste « La musique forme
les hommes. L'école de musique en Europe », 2003

9. TROISIÈME PARTIE : présentation de dispositifs pédagogiques et artistiques

9.1. Dispositifs d'actions pédagogiques

01	dispositif petite enfance PARCOURS SONORES	page 117
02	dispositif PARCOURS DU SPECTATEUR	page 118
03	dispositif LUTHERIE EXPÉRIMENTALE · LUTHERIE SAUVAGE	page 119
04	sensibilisation et initiation au chant choral en milieu scolaire et en temps scolaire · Plan chorale	page 120
05	Chorale Kids · Plan chorale	page 121
06	Tourcoing en chœur	page 122
07	dispositif LE CARILLON DANS TA CLASSE	page 123
08	dispositif ORCHESTRE A L'ÉCOLE – CUIVRE	page 124
09	dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale – École élémentaire Maurice BONNOT	page 125
10	dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale – Collège Marie CURIE (classé REP)	page 126
11-A 11-B	dispositif CAP MUSIQUE · CAP DANSE dispositif ON EST TOUS CAP	page 127
12	dispositif de résidence d'artiste	page 128

FICHE ACTION – 01	Dispositif petite enfance PARCOURS SONORES
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • ateliers d'éveil à la découverte du sonore, du mouvement corporel et du sensible • actions de sensibilisation au spectacle jeune public avec immersions et représentations de compagnies artistiques professionnelles • formation des professionnels-les de la petite enfance, des ludo-médiathèques et centres sociaux de la Ville de Tourcoing autour d'outils musicaux et artistiques
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • enfants non scolarisés de 0 à 3 ans inscrits en structure de la petite enfance • parents des enfants en bas âge inscrits en structure de la petite enfance • les professionnels-les des structures de la petite enfance
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la petite enfance de la Ville de Tourcoing • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • centres sociaux • un partenariat avec une compagnie artistique
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique de la Ville et politique de la Petite-enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	Éducation artistique et culturelle
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • développer l'accès de l'éveil culturel et artistique à toutes les familles des quartiers périphériques ayant des enfants en bas âge, en collaboration avec les MJC, les centres sociaux, les médiathèques et les ludothèques, et les structures culturelles et artistiques professionnelles partenaires du CRD • poursuivre un partenariat ambitieux avec la Direction de la petite enfance de la Ville de Tourcoing, à travers des ateliers d'éveil musical et corporel, en invitant les familles à la découverte des structures accueillantes de leur quartier • des échanges concrets sont à étendre entre les artistes-enseignants-es et usagers du CRD et les structures-repères des différents quartiers périphériques de la ville : <ul style="list-style-type: none"> · Quartier de la Bourgogne : à l'heure de la reconstruction du quartier et de l'implantation du nouvel équipement Conservatoire NINA SIMONE, il apparaît nécessaire d'approfondir le partenariat avec la ludothèque Colette et les centres sociaux Bourgogne et La Marlière (rencontre entre les familles du quartier, les artistes invités du CRD, les usagers et les artistes-enseignants-es du CRD autour de « comment jouer et inventer ensemble ») · Quartier du Quadrilatère des piscines : Centre de la petite enfance de la Ville de Tourcoing et regroupement de structures qui nécessiterait d'instaurer sur le temps le dispositif Bulles sonores à l'attention des familles et des professionnels-les · Quartier Belencontre : proposer le dispositif Bulles sonores aux familles et aux structures de la petite enfance · Quartier Blanc seau : création d'un partenariat avec l'Atelier lyrique de Tourcoing · Quartier du Virolois : proposer le dispositif Bulles sonores aux familles et aux structures de la petite enfance, en partenariat avec La Maison – MJC du Virolois
POINTS DE VIGILANCE	<p>obtentions de garanties d'engagement de la part de la Direction de la petite enfance de la Ville de Tourcoing afin d'inscrire un partenariat actif dans le dispositif : moyens matériels, volonté de formation des professionnels-les, réflexions collectives et partagées autour de l'accompagnement artistique et pédagogique des équipes et des enfants</p>

FICHE ACTION – 02	dispositif PARCOURS DU SPECTATEUR
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • proposer aux écoles publiques de la Ville de Tourcoing une programmation artistique adaptée et gratuite : une médiation culturelle en amont du spectacle est effectuée par un artiste-enseignant-e du département pédagogique ÉAC du CRD et/ou par les artistes invités qui proposent le spectacle • intégrer dans le parcours des enfants la découverte du spectacle vivant • pour les enfants du cycle 1 : une forme participative à deux artistes-enseignants-es est proposée dans les écoles partenaires
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • en milieu scolaire • les cycles 1, 2 et 3
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • Éducation nationale • ÉSMD Région Hauts-de-France • Théâtre du Nord – Théâtre de l'Idéal • Compagnie La Manivelle théâtre • Atelier lyrique de Tourcoing • Tourcoing Jazz Festival – Association culturelle tourquennoise
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville vie du territoire et solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	Éducation artistique et culturelle
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser un cahier culturel dématérialisé et y insérer les sorties culturelles • tisser des liens plus étroits avec les structures culturelles, artistiques et pédagogiques partenaires • participation à la semaine de la voix en collaboration avec L'Atelier lyrique de Tourcoing
POINTS DE VIGILANCE	liens avec les nouvelles directions des structures culturelles, artistiques et pédagogiques partenaires

FICHE ACTION – 03	dispositif LUTHERIE EXPÉRIMENTALE · LUTHERIE SAUVAGE
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • initiation à l'organologie par le biais de la fabrication artisanale d'instruments • ouverture culturelle par le biais d'écoutes en lien avec les instruments fabriqués • découverte et pratique musicale grâce au support des instruments fabriqués
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • enfants âgés de 7 à 14 ans – aucune connaissance technique préalable n'est exigée • stagiaires du CFMI
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • IM-PRO le Roitelet • CFMI – Université de Lille • EIC Tourcoing
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville vie du territoire et solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité
CADRE OU PROGRAAMME DE RÉFÉRENCE	Éducation artistique et culturelle
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • ouvrir l'initiation à la lutherie en temps scolaire sous la forme de parcours intense pendant une semaine • pérenniser le partenariat avec les étudiants-es stagiaires du CFMI et le département de lutherie expérimentale • développer le dispositif PERCU'RÉCUP par l'initiation d'élèves de collège à la facture d'instruments de musique en développant un instrumentarium à percussion uniquement réalisé à partir d'objets recyclés ou récupérés • proposer une pratique instrumentale sur un instrumentarium à percussion construit par et pour un large public
POINTS DE VIGILANCE	pérenniser les partenariats avec les sociétés de bricolage dans la récupération de matériaux non utilisés

FICHE ACTION – 04	sensibilisation et initiation au chant choral en milieu scolaire et en temps scolaire Plan chorale
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser et contribuer à l'éveil musical des enfants par une pratique collective vocale expérimentale et adaptée • motiver et préparer l'entrée dans le dispositif de Classes à horaires aménagés à dominante instrumentale et vocale • participer à l'Éducation artistique et culturelle et aux parcours des enfants des différentes écoles de la Collectivité • contribuer au renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles qui rencontrent des difficultés sociales (REP+, CLIS) • permettre de tendre vers une généralisation de la pratique vocale et chorale de l'enfant dès le premier degré et lui donner la possibilité d'avoir une pratique artistique de qualité en prolongement de la sensibilisation • faire vivre l'expérience concrète de la rencontre de l'autre, de la richesse de l'autre avec lequel il faut apprendre à s'écouter, se comprendre, se respecter • favoriser la mixité par une pratique artistique accessible à tous et par l'approche partagée d'un répertoire pluriculturel ouvert à toutes les esthétiques • contribuer au maillage territorial par une action culturelle vecteur de lien social • actions de sensibilisation et partage d'expériences et de connaissance à l'attention des enseignants-es de l'école partenaire
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles de la Ville de Tourcoing • enseignants-es de l'Éducation nationale, parents d'élèves et publics
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • Éducation nationale (Conseiller-ère pédagogique en Éducation musicale, les Services de l'Éducation nationale, les directions et le corps professoral des établissements concernés)
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire interministérielle n°2002-139 du 14/06/2002 • Circulaire interministérielle n°2019-013 du 18/01/2019
BILAN (2021)	2.650 élèves sensibilisés
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir l'action en lui donnant une plus forte visibilité dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle en temps et en milieu scolaire et recherche de co-financements • étendre les actions de sensibilisation à d'autres secteurs que ceux qui sont à proximité des écoles accueillant les dispositifs CHAM • axer la sensibilisation des classes de CP en le mettant en perspective avec les offres pédagogiques CHAM • développer l'offre de formation autour de la voix et du chant aux enseignants-es de l'Éducation nationale
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • suivi des évolutions des Plans chorale, éducatifs territoriaux et autres programmes ÉAC • recherche de co-financement et d'intégration des actions et des projets dans les dispositifs adaptés (Éducation nationale, DRAC, Ville, etc.) • rendre les enseignants-es de l'Éducation nationale des classes partie prenante des projets et favoriser les échanges entre les élèves et les classes de dans le cadre notamment du recrutement CHAM

FICHE ACTION – 05	Chorale Kids Plan chorale
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • chœur d'enfants (maximum 25 enfants) travaillant un répertoire de musique actuelle pop rock, lié à l'esthétique et à la programmation du Grand Mix • en plus d'une pratique vocale collective, les enfants découvrent la salle de concert et les métiers qui y sont liés, rencontrent des musiciens professionnels et un répertoire polyphonique partagé avec la Chorale Séniors du Grand Mix • l'accent est mis également sur la création et l'appropriation de la scène, en s'inspirant des divers clips et esthétiques des artistes abordés • la séance (1h30 hebdomadaire) a lieu le mercredi, à La Maison – MJC du Virolois • la direction musicale est assurée par un agent artiste-enseignant·e du CRD
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • enfants âgés de 7 à 11 ans (du CE1 au CM2) • ouvert à tous – aucune connaissance technique préalable n'est exigée • le public d'usagers de La Maison – MJC du Virolois en est le premier bénéficiaire
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • Grand Mix • La Maison – MJC du Virolois
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville vie du territoire et solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire interministérielle n°2002-139 du 14/06/2002 • Circulaire interministérielle n°2019-013 du 18/01/2019
BILAN (2021)	<ul style="list-style-type: none"> • l'attractivité de la Chorale Kids n'a pas trop subi les conséquences de la crise sanitaire, cependant les actions n'ont pas pu être menées en totalité : annulation de la Guinguette des chorales, pas de répétitions avec la Chorale Séniors • les enfants ont pu travailler à distance grâce à la mise en place d'outils numériques (playlist en ligne, padlet, enregistrement de bandes-son) et présenter une belle restitution lors de la Fête de la musique des enfants 2021 • le partenariat pédagogique et artistique est dynamique, exigeant et riche
RESSOURCES ET MOYENS DÉPLOYÉS	bande-son enregistrées dans les studios du Grand Mix avec des musiciens professionnels, permettant aux enfants de répéter dans les meilleures conditions
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • enrichissement du projet en incluant sur plusieurs séances des interventions pédagogiques et artistiques nouvelles • bonus spécifiques proposées par le CRD (artiste-enseignant·e de chant musique actuelle/jazz pour un accompagnement plus individuel du travail vocal), la MJC (percussion corporelle, découverte du studio, initiation MAO...) et le Grand Mix (artistes partenaire, rencontre, interview...); ces interventions ponctuelles peuvent être pensées comme des matinées/journées/week-end • évolution de l'identité de la Chorale Kids au sein de la filière voix musique actuelle : <ul style="list-style-type: none"> · des cours semi-individuels avec professeur chant musique actuelle/jazz · chœur d'accompagnement d'un artiste invité (par le Grand Mix par exemple) : travail spécifique sur le répertoire de l'artiste invité, rencontre et partage de la scène (intégration d'un goûter-concert). · initiation à la comédie musicale (sur des projets parallèles par exemple, liés à d'autres chœurs du CRD) · atelier d'improvisation, lecture de grille, accompagnement clavier/outils numériques • réflexion à poursuivre sur le lien entre la chorale Kids et le chœur d'adolescents du CRD (conditions d'intégration)
POINTS DE VIGILANCE	liens avec les nouvelles directions des structures partenaires

FICHE ACTION – 06	Tourcoing en chœur Plan chorale
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • l'ensemble vocal Tourcoing en Chœur est un « chœur ressource » permettant à différents acteurs concernés par les pratiques vocales (école, collège, bibliothèque, etc.) de vivre une expérience artistique personnelle au sein d'un dispositif vocal collectif dans lequel le corps, la voix et la scène sont liés (mouvement, son, espace) • les participants-es ont l'occasion d'aborder des répertoires variés en expérimentant diverses situations artistiques, en partageant réflexions et situations rencontrées sur le terrain • le dispositif Tourcoing en Chœur permettra à chacun de découvrir ou d'approfondir divers aspects des pratiques vocales de l'enfant et de l'adolescent ainsi que des modalités du travail, en partenariat avec diverses catégories de professionnels • chaque participant-e peut, à son niveau, devenir personne-ressource sur son territoire et son établissement scolaire • poursuivre les liens inter-niveaux et inter-établissements scolaires • tous les mardis de 18h45 à 20h15, hors vacances scolaires
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • personnel de l'Éducation nationale (enseignants-es d'école élémentaire, professeurs des collèges, auxiliaires de vie scolaire) • agents de la Collectivité • bénévoles d'association
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • Direction des Écoles et des familles de la Ville de Tourcoing • Éducation nationale
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle vie du territoire et solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de territorialité • enjeu d'attractivité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	Circulaire interministérielle n°2019-013 du 18/01/2019
BILAN (2021)	13 participants-es

FICHE ACTION – 07	Le carillon dans ta classe
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • le Centre d'histoire locale et le CRD de la Ville de Tourcoing, en collaboration avec l'entreprise Sharpframe, ont développé un outil numérique permettant de découvrir en classe le carillon de Tourcoing • le kit se compose de 15 IPAD, 30 casques audio, 13 mini-claviers de carillons en bois et d'un livret pédagogique • la première séance est centrée sur la découverte patrimoniale et sonore du carillon à travers trois ateliers successifs : projection de deux films courts accompagnés d'un livret pédagogique – un jeu-enquête sur IPAD mené en autonomie par groupe de deux qui permet de déambuler en réalité virtuelle dans le Musée du Carillon de la Ville de Tourcoing (deux niveaux de jeux sont proposés en fonction des cycles visés) • la deuxième séance est menée par un artiste-enseignant-e du CRD et consiste en un atelier de découverte de l'instrument à l'aide de mini-claviers en bois reliés à l'IPAD : chaque touche du clavier entraîne, lorsqu'elle est déclenchée, le mouvement d'une cloche virtuelle • l'atelier de pratique instrumentale s'articule autour de l'invention de courtes mélodies à la création d'accompagnement de chansons du répertoire du carillon de la Ville de Tourcoing • chaque élève repart avec un livret pédagogique • sensibiliser et contribuer à l'éveil des enfants par des pratiques artistiques transversales • faire entrer les enfants dans une démarche de création et de structuration de la pensée par l'investigation, la manipulation et l'expérimentation • se familiariser avec l'outil numérique pour libérer et développer l'expression, la créativité, l'imagination et l'inventivité
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • enfants âgés de 7 à 11 ans scolarisés (du CE1 au CM2) • enseignants-es de l'Éducation nationale qui travaillent en binôme avec l'artiste-enseignant-e intervenant du CRD
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • Éducation nationale • DRAC • Association les amis de Tourcoing et du carillon • Sharpframe
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville vie du territoire et solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu d'innovation • enjeu culturel, artistique et scientifique • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité • enjeu d'attractivité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation artistique et culturelle • Arrêté du 28/01/2021 modifiant l'Arrêté du 05/07/2005 relatif aux attributions et à la composition du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire
RESSOURCES ET MOYENS DÉPLOYÉS	<ul style="list-style-type: none"> • 15 mini-carillons • 15 IPAD

FICHE ACTION – 08	Dispositif Orchestre à l'école
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • deux dispositifs et formats instrumentaux spécifiques : l'Orchestre à l'école (OÀÉ) – cuivre et la Fanfare itinérante : · dispositif OÀÉ – cuivre s'adresse à des enfants scolarisés volontaires qui s'investissent pour deux à trois années en dehors du temps scolaire, sur la pause du midi ou après l'école, à 16h30 · dispositif Fanfare itinérante s'adresse à des classes d'écoles élémentaires publiques de la Ville de Tourcoing, dont l'enseignant·e référent·e a, l'année scolaire précédente, sollicité le dispositif, et se développe sur une période d'initiation de six à sept séances sur le temps scolaire • les deux propositions pédagogiques permettent une approche musicale autour de l'ensemble de cuivre tout en abordant la dimension de l'écoute collective et de la discipline d'orchestre : jouer ensemble, écouter et s'écouter, se respecter, regarder et suivre les gestes d'un·e chef·fe d'orchestre • présenter devant un public une restitution pour les Fanfares itinérantes et plusieurs concerts pour les OÀÉ – cuivre • les instruments sont fournis par le CRD
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<p>dans le cadre du dispositif OÀÉ – cuivre, deux cibles distinctes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un orchestre de trompes (P Buzz : instrument léger et petit qui s'adapte parfaitement à de jeunes enfants) pour les enfants de CP et CE1 • un ensemble de trompettes, trombones et tubas à partir du CE2
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • Éducation nationale
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique de la jeunesse et politique de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<p>Éducation artistique et culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'adapter constamment aux élèves : les deux dispositifs ne peuvent être formatés à un programme pédagogique de référence car chaque groupe est unique • finalités : plaisir de jouer de la musique dans un ensemble et convaincre les enfants qu'ils disposent de compétences pour réaliser de belles expériences collectives • apprentissage oral de façon ludique et exigeante de la musique • trois périodes sont prévues par séance : <ol style="list-style-type: none"> 1. jeu de rythmes : les enfants écoutent une structure rythmique proposée et jouée par l'artiste-enseignant·e, et le répètent 2. apprentissage oral d'une mélodie présentée au public lors de la dernière séance 3. proposition de jeux d'improvisation : par la découverte des techniques instrumentales, l'initiation à l'improvisation conventionnée par 4 gestes <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre du dispositif OÀÉ – cuivre : l'artiste-enseignant·e travaille en fonction des projets et de l'activité de l'établissement partenaire, en proposant de mettre en valeur les enfants volontaires, qui participent musicalement aux différentes actions
BILAN (2021)	<p>l'attractivité des deux dispositifs n'a pas trop subi les conséquences de la crise sanitaire grâce à un partenariat fort et de confiance avec l'Éducation nationale, cependant les parents d'élèves étaient exclus vu les protocoles</p>
PISTES D'ÉVOLUTION	<p>création d'un grand ensemble de cuivre en associant les élèves des classes de cor/trompette/trombone/tuba du CYCLE 1 du CRD avec les élèves du dispositif OÀÉ – cuivre : de plus en plus d'enfants veulent s'inscrire à l'UTEM ou au CRD, mais ils ne retrouvent plus le format ludique qui signe l'originalité des deux dispositifs ; une belle et nécessaire initiative de mettre en œuvre le mélange d'élèves à travers une action pédagogique et artistique adaptée qui s'inspire de la rencontre cuivre qui a lieu chaque année scolaire entre les OÀÉ – cuivre et un orchestre du CRD</p>

FICHE ACTION – 09	Dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale École élémentaire Maurice BONNOT
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<p>formation spécifique permettant de suivre un enseignement musical à dominante instrumentale et une éducation générale dans un cadre scolaire aménagé</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir à des élèves motivés la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation artistique spécifique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement • affirmer des capacités d'artiste dont les prolongements attendus sont la pratique en amateur ou l'orientation professionnelle • élargir les possibilités d'expression et de communication des enfants : affiner leur capacités auditives et analytiques, leur construire une culture artistique ouverte sur le monde et affiner leur sens critique et esthétique • un projet global de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, opérationnalisé par les programmes de cycles • faciliter une familiarité et initier un rapport intime à l'art, que chaque élève cultivera sa vie durant, selon ses goûts et ses envies
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • élèves de niveau CP qui bénéficient d'actions de sensibilisation artistique et qui entrent dans le niveau CE1 sans aucune connaissance technique musicale préalable • élèves qui entrent dans le niveau CE1, CE2, CM1 et CM2 ayant une pratique instrumentale dans un établissement d'enseignement artistique • enseignants-es de l'École élémentaire Maurice BONNOT, parents, publics • les classes non CHAM de l'École élémentaire Maurice BONNOT
PARTENAIRES	<p>la formation du dispositif CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale a lieu en temps scolaire, en milieu scolaire et au CRD sous la gestion conjointe de l'établissement scolaire d'accueil et du CRD, en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'équipe de l'École élémentaire Maurice BONNOT de Tourcoing (la direction et les enseignants-es) • les Services départementaux et l'Inspection de l'Éducation nationale • le/la Conseiller-ère pédagogique en Éducation musicale • la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), rectorat de Lille • les services régionaux de la DRAC • l'équipe du CRD (la direction, l'administration et les artistes-enseignants-es)
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>réussite éducative éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité • enjeu d'attractivité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • dispositif interministériel (ministères de l'Éducation nationale et de la Culture) régi par l'Arrêté du 31/07/2002 revu au 22/06/2006 et la circulaire n°2002-165 du 02/08/2002 parus dans les B.O. n°31 du 29/08/2002 et n°30 du 27/07/2006 • Arrêté du 31/07/2002 portant sur les classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés • Convention Ville/Éducation nationale/État
BILAN (2021)	74 élèves inscrits dans le dispositif CHAM-École élémentaire Maurice BONNOT
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • assurer la pérennité et l'attractivité du dispositif CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale en développant les actions de sensibilisation, de promotion, de lien avec les parents d'élève et d'information sur un territoire prenant en compte la carte scolaire élargie • en prolongement des séances actuellement consacrées à la création musicale, intégrer la création numérique dans une démarche projet sollicitant l'invention • emplois du temps permettant une bonne articulation entre apprentissages scolaires et artistiques

FICHE ACTION – 10	Dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale Collège Marie CURIE (classé REP)
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<p>formation spécifique permettant de suivre un enseignement musical à dominante instrumentale et une éducation générale dans un cadre scolaire aménagé</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir à des élèves-adolescents motivés la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation artistique spécifique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement • affirmer des capacités d'artiste dont les prolongements attendus sont la pratique en amateur ou l'orientation professionnelle • élargir les possibilités d'expression et de communication des enfants : affiner leur capacités auditives et analytiques, leur construire une culture artistique ouverte sur le monde et affiner leur sens critique et esthétique • un projet global de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycles • faciliter une familiarité et initier un rapport intime à l'art, que chaque élève cultivera sa vie durant, selon ses goûts et ses envies
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • élèves inscrits dans le dispositif CHAM-École élémentaire et qui entrent dans les niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} • élèves qui entrent dans les niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ayant une pratique instrumentale dans un établissement d'enseignement artistique • professeurs du Collège Marie CURIE, parents, publics • les classes non CHAM du collège Marie CURIE
PARTENAIRES	<p>la formation du dispositif CHAM-Collège à dominante instrumentale a lieu en temps scolaire et au CRD sous la gestion conjointe de l'établissement scolaire d'accueil et du CRD, en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'équipe du Collège Marie CURIE classé REP) de Tourcoing (la direction, l'administration et les professeurs) • l'Inspection d'Académie – Direction services départementaux Éducation nationale • la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), rectorat de Lille • les services régionaux de la DRAC • l'équipe du CRD (la direction, l'administration et les artistes-enseignants-es)
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>réussite éducative éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu de territorialité • enjeu d'attractivité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • dispositif interministériel national (ministères de l'Éducation nationale et de la Culture) régi par l'Arrêté du 31/07/2002 revu au 22/06/2006 et la circulaire n°2002-165 du 02/08/2002 parus dans les B.O. n°31 du 29/08/2002 et n°30 du 27/07/2006 • Arrêté du 31/07/2002 portant sur les classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés • Convention Ville/Éducation nationale/État (Inspection d'Académie – Direction services départementaux de l'Éducation nationale)
BILAN (2021)	33 élèves inscrits dans le dispositif CHAM-Collège Marie CURIE (classé REP)
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • ouvrir aux pratiques et usages du numérique à des fins éducatives et créatives • faciliter l'articulation entre la classe CHAM-CM2 de l'École élémentaire Maurice BONNOT et la CHAM-6^{ème} du Collège Marie CURIE, entre l'école et le collège
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • suivi des évolutions du dispositif dans le cadre des orientations ministérielles • assurer la pérennité et l'attractivité du dispositif CHAM-Collège à dominante instrumentale en développant les actions de sensibilisation, de promotion, de lien avec les parents d'élève et d'information en amont

FICHE ACTION – 11-A	Dispositif CAP MUSIQUE · CAP DANSE
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> en partenariat avec un institut médico-professionnel, conception de parcours pédagogiques modulaires – enseignement continu et progressif – de sensibilisation et d'éducation musicale et chorégraphique qui se fondent sur des projets artistiques diversifiés mêlant savoirs, savoir-faire et savoir-être, dans une cohérence et harmonisation pédagogiques globales, auprès des publics en situation de handicap initiation à l'organologie par le biais de la fabrication instrumentale avec des matériaux recyclés
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> dispositif musique : 8 enfants inscrits en IM-PRO dispositif danse : 8 enfants inscrits en IM-PRO
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> IM-PRO Le Roitelet CFMI Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing EIC de Tourcoing
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville politique culturelle et handicap vie du territoire et solidarités</p> <ul style="list-style-type: none"> enjeu d'éducation enjeu de cohésion sociale enjeu de territorialité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> Éducation artistique et culturelle loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> recrutement d'un AEA danse-handicap (nb. d'heures à déterminer) recrutement d'un AEA musique-handicap (nb. d'heures à déterminer)

FICHE ACTION – 11-B	Dispositif ON EST TOUS CAP
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> traduire en actions, la mission de l'établissement en matière de sensibilisation, d'initiation, d'éducation artistique et de formation de publics dit empêchés, dont les personnes qui peuvent se trouver éloignés de toute pratique artistique et d'un lieu parfois encore perçu comme « réservé » à certaines catégories de population projet pédagogique adapté avec un enseignement inscrit dans une démarche inclusive nomination d'un·e référent·e handicap de l'établissement
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	dispositif d'éducation musicale unique : 10 enfants inscrits au CRD
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>politique jeunesse et politique de la Ville vie du territoire et solidarités politique culturelle et handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> enjeu d'éducation enjeu de cohésion sociale
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances loi n°2015-988 du 05/08/2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26/09/2014 relative à la mise en accessibilité des ERP Décret du 28/03/2017 et Arrêté du 19/04/2017 sur le contenu du RPA Guide pratique pour un enseignement artistique accessible, ministère de la Culture (DEDAC), 2020
PISTES D'ÉVOLUTION	<ul style="list-style-type: none"> le CRD porte l'ambition d'un établissement référencé sur la thématique « enseignement artistique et handicap » sur le territoire métropolitain nouveau Conservatoire NINA SIMONE au Quartier de la Bourgogne

FICHE ACTION – 12	Résidences d'artistes
DESCRIPTION ET FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre d'une résidence de composition/création biennale (première expérience : résidence de la compositrice Françoise Choveaux, 2015-2017) pendant laquelle l'ensemble des œuvres, présenté à la fois par les usagers et les artistes-enseignants-es, sera inspiré du patrimoine matériel et immatériel de la Ville de Tourcoing • mise en œuvre d'une régularité de résidences d'artistes comme creuset de l'expérience de chaque apprenant, en partenariat avec le réseau des établissements d'enseignement artistiques de la MEL et de la Région, ainsi qu'avec l'Atelier lyrique de Tourcoing et l'Association culturelle tourquennoise • ouvrir le champ des enseignements à une plus grande diversité de styles en développant de nouvelles offres, intégrant à la fois des esthétiques classiques et jazz et également contemporaines • proposer des pratiques collectives adaptées • mettre en œuvre une évaluation formative transversale tenant compte du profil de chaque usager
PUBLIC CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • les résidences artistiques : 50% à 75% des effectifs • les pratiques collectives : les usagers en 2^{ème} et 3^{ème} cycles et CPES
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing • réseau des établissements d'enseignement artistique public de la MEL • réseau des établissements d'enseignement artistique public de la Région Hauts-de-France • Atelier Lyrique de Tourcoing • Association culturelle tourquennoise
ENJEUX DE POLITIQUE PUBLIQUE	<p>éducation artistique et culturelle politique jeunesse et politique de la Ville vie du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • enjeu d'éducation • enjeu de cohésion sociale • enjeu d'attractivité
CADRE OU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma national d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial de la musique (avril 2008), de la danse (mars 2004) et du théâtre (juillet 2005) • Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (mars 2001)
BILAN (2021)	résidence de composition/création de l'artiste Othman Louati
COÛTS ET FINANCEMENTS (2021)	<ul style="list-style-type: none"> • valorisation de la résidence de composition/création biennale : 10.000,00 EUROS pour l'exercice de création et de compagnonnage – 8.000 € pour les frais de déplacements et d'hébergement • valorisation de la résidence de composition/création biennale sur la ligne attribuée au CRD par la DACP : 5.000,00 EUROS
PISTES D'ÉVOLUTION	mieux définir le calendrier de résidence : temps de rencontre / temps de composition / temps de restitution
POINTS DE VIGILANCE	Cet enjeu nécessite la mobilisation d'un agent administratif du CRD à 30 % de son temps de travail pour le suivi administratif, logistique, artistique et pédagogique en lien avec la direction du CRD

9.2. Dispositifs de projets phares

01	création d'un dispositif de Classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante vocale – École élémentaire n.n.	page 130
02	construire un nouvel établissement pour un nouveau Projet d'établissement	page 131
03	créer un orchestre de cuivre et percussion passerelle	page 132
04	faire du dispositif d'enseignement artistique de l'éducation artistique et culturelle un outil pérenne de développement local	page 133
05	sensibilisation et initiation à la création artistique par le numérique – la musique assistée par ordinateur (MAO)	page 134
06	repenser le projet pédagogique pour accompagner le changement de paradigme	page 135

FICHE PROJET – 01**création d'un dispositif de Classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante vocale à l'École élémentaire n.n.****L'INTENTION DU PROJET**

- élargir l'offre pédagogique proposée par le dispositif CHAM à dominante instrumentale en s'appuyant sur celui à dominante vocale
- ouvrir plus largement des classes à horaires aménagés musique à dominante vocale à la fois dans leur contenu et dans leur rayonnement sur l'ensemble de la Ville de Tourcoing
- faciliter la découverte de l'ensemble des Arts de la scène et du spectacle vivant, et rendre accessible leur pratique dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre ainsi que de la création
- contribuer au développement de parcours d'éducation artistiques et culturelle au sein des établissements scolaires avec des passerelles et des prolongements possibles au lycée et/ou au CRD

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET D'OPPORTUNITÉ

Depuis la création d'un département Voix en 2020 et le besoin de renouvellement des conventions CHAM-École élémentaire et CHAM-Collège, une occasion s'est présentée à l'équipe pédagogique du CRD de mener une réflexion suivie d'une concertation élargie avec l'Éducation nationale. Les deux partenaires travaillent à l'élaboration d'un nouveau dispositif CHAM et définissent un projet pédagogique autour de la voix préfigurant une nouvelle forme de CHAM à Tourcoing.

CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

Suivant les préconisations de l'État (B.O. n°30 du 27/07/2006), le dispositif CHAM poursuit quatre objectifs généraux :

- élargir les possibilités d'expression et de communication
- affiner les capacités auditives et analytiques
- construire une culture artistiques ouverte sur le monde
- développer le sens critique et esthétique

L'Arrêté du 15/12/2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement artistique public, attribue aux conservatoires des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention entre l'Éducation nationale, via l'école élémentaire n.n., et la collectivité territoriale, via le CRD, et se complète d'une annexe pédagogique précisant l'offre de formation, les différentes dispositions et orientations pédagogiques proposées.

OBJECTIFS PRIORITAIRES

- favoriser l'interdisciplinarité
- décloisonner les enseignements
- créer des passerelles CHAM et non CHAM
- éduquer aux arts et éduquer par les arts

POINTS DE VIGILANCE

- garder la maîtrise des couts
- impliquer la Direction des services départementaux, l'Inspection et le/la Conseiller-ère pédagogique en Éducation musicale de l'Éducation nationale
- articuler enseignement général et enseignement artistique spécialisé (mise en relation et concertation pédagogique)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

année scolaire 2023/2024

FICHE PROJET – 02**construire un nouvel établissement pour un nouveau Projet d'établissement****L'INTENTION DU PROJET**

Élaboration d'un projet d'équipement culturel – Conservatoire NINA SIMONE – prévu dans le Quartier de la Bourgogne qui fait parti du dispositif de l'ANRU, au format d'une école du 21^{ème} siècle et adapté aux enseignements artistiques proposés par le CRD.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET D'OPPORTUNITÉ

Salles vétustes et trop petites, non fonctionnelles et parfois insalubres, aux normes minimales d'accessibilité et de sécurité, d'isolation et d'acoustique, non fonctionnelles pour les enseignements de l'art dramatique et de la danse, et éclatées sur plusieurs bâtiments, le bâtiment historique du CRD situé au Centre-Ville de Tourcoing n'est pas adéquat des préconisations ministérielles qui prévoient qu'un établissement d'enseignement artistique labellisé « dispose de locaux pédagogiques, de production-diffusion et de documentation adaptés et équipés pour chaque spécialité représentée, de locaux administratifs et d'accueil en proportion, ainsi que d'espaces techniques et de stockage appropriés. »

CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

La question spécifique qui porte sur les lieux d'exercice de l'enseignement des pratiques artistiques porté par le CRD doit être abordée (salle de cours, de danse et de théâtre, scène et auditorium) en considérant avec objectivité les nouvelles contraintes liées :

- aux coûts associés
- aux objectifs pédagogiques fixés

L'objectif final du projet est de proposer aux usagers et à l'ensemble du personnel administratif, technique et pédagogique des conditions d'accès et d'exercice optimisées et nettement améliorées.

« Quand plusieurs spécialités sont enseignées dans l'établissement, la configuration des locaux doit favoriser les échanges entre les spécialités représentées. Afin de remplir leur mission de soutien aux pratiques notamment collectives, les locaux doivent permettre aux élèves, aux ensembles constitués ainsi qu'aux praticiens amateurs un accès aisé à des studios et espaces de travail adaptés, sur une grande amplitude horaire. »

OBJECTIFS PRIORITAIRES

- faire du nouveau Conservatoire NINA SIMONE, un lieu public au service de tous les citoyens, pôle ressource au cœur de l'aménagement de l'espace culturel d'un quartier en complète reconstruction
- faire du CRD un creuset de démocratie culturelle
- favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- explorer et développer les potentialités d'innovation pédagogique et artistique

POINTS DE VIGILANCE

- maîtrise des coûts
- coût de fonctionnement à prévoir
- conditions d'accès en transport
- délais des travaux

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

année scolaire 2029/2030

FICHE PROJET – 03**créer un orchestre de cuivre et percussion passerelle****L'INTENTION DU PROJET**

Le CRD s'est engagé dans le dispositif en temps scolaire d'Orchestre à l'école – cuivre en 2009 et dans celui d'Orchestre à l'école – percussion en 2015, déployés sur l'ensemble des écoles élémentaires de la Ville de Tourcoing. Une première expérience, menée en mai 2018 par le département pédagogique Éducation artistique et culturelle en collaboration avec les artistes-enseignants-es des classes de cuivre du CRD, a démontré qu'il est possible de rassembler des usagers du CRD, effectuant leur formation musicale en cursus, avec les élèves qui suivent le dispositif de l'Orchestre à l'école, hors cursus du CRD. Fort de cette expérience fédérative et dans la réflexion cherchant à trouver un prolongement aux parcours d'enfants qui ont abordé en temps scolaire la pratique musicale collective sous des formes et dans des contextes différents, la mise en place, avec l'appui de l'Éducation nationale, d'un orchestre de cuivre et percussion passerelle offre :

- un lieu d'apprentissage en collectif facilitant la transition entre le dispositif de l'Orchestre à l'école et le CRD pour les enfants qui souhaitent poursuivre leur apprentissage instrumental au CRD
- un support de progression et terrain d'expérimentation pédagogique pour les artistes-enseignants-es

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET D'OPPORTUNITÉ

Une volonté politique, tant au niveau national que local, s'est affirmée dans une logique de démocratisation culturelle cherchant à gommer les représentations éculées entre établissement d'enseignement trop élitiste et enfants de quartiers cantonnés dans leurs difficultés, en permettant à tout citoyen d'accéder à l'offre culturelle quel que soit son âge, sa situation sociale ou son lieu de résidence.

CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

Un lien d'expression artistique collective et de mixité sociale :

- pour les élèves qui suivent le dispositif en temps scolaire d'Orchestre à l'école, le projet est un prolongement à un dispositif pédagogique et artistique qui n'a pas à vocation à se poursuivre sur du moyen et long terme, et qui peut se compléter par une inscription au CRD
- pour les usagers du CRD, le projet est intégré dans le parcours d'études et participe de la formation musicale globale et transversale du CRD, accessible dès le CYCLE 1 pour les instruments en cuivre

OBJECTIFS PRIORITAIRES

- intégrer les enfants autour d'un projet d'orchestre de cuivre et percussion en favorisant la pluridisciplinarité
- élargir les modes de transmission collective en les ouvrant à l'oralité, à la sensorialité et au mouvement
- favoriser les interactions entre les usagers du CRD et les élèves qui suivent le dispositif d'Orchestre à l'école
- inscrire des enfants dans un dispositif d'éducation musicale à la fois ouvert, structuré et encadré
- développer la confiance en soi, le respect d'autrui et la communication par un travail artistique en collectif

POINTS DE VIGILANCE

- le dispositif doit faire l'objet de bilans d'étape réguliers en cadrant l'articulation des interventions pédagogiques
- le lieu et la fréquence des séances de répétitions par sessions sont à planifier à l'année et à anticiper
- l'intégration de l'orchestre de cuivre et percussion passerelle dans l'éventail des pratiques collectives et ensembles constitué du CRD est à inscrire sans surcharge trop conséquente
- le principe de mixité et de cohésion de l'ensemble instrumental doit rester la pierre angulaire du projet
- la disponibilité des artistes-enseignants-es renforçant le projet est à prendre en compte
- les échéances de restitutions et les programmes s'inscrivent en cohérence avec l'action culturelle du CRD
- le budget alloué au projet doit rester dans la limite des capacités de gestion du service

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

année scolaire 2022/2023

FICHE PROJET – 04**faire de l'éducation artistique et culturelle un outil pérenne de développement local****L'INTENTION DU PROJET**

Le cadre des compétences exercées par la Ville de Tourcoing est propice à l'affirmation du CRD comme acteur de premier plan dans la formation et l'éducation artistique des citoyens, comme pôle ressource au cœur des problématiques d'aménagement culturel territorial et comme axe prioritaire de développement et de renouvellement territorial.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET D'OPPORTUNITÉ

Il s'agit d'évaluer dans un premier temps puis d'affirmer et de positionner dans un deuxième temps le rayonnement du CRD à travers l'enseignement et la diffusion artistique.

CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

- attractivité
- rayonnement
- lien social
- éducation

OBJECTIFS PRIORITAIRES

- diffusion artistique et culturelle
- enseignement artistique spécialisé et éducation artistique et culturelle
- accompagnement des pratiques artistiques amateurs collectives
- formation artistique et médiation culturelle
- valorisation des usages des pratiques artistiques collectives
- contribuer à la vitalisation du territoire par l'action culturelle
- favoriser le développement et l'accès à la culture pour chaque citoyen
- sensibiliser les publics à la pratique artistique et créer du lien
- enseigner, former, accompagner les musiciens·nes amateurs
- ouvrir et élargir les usages de la pratique artistique collective à des fins créatives et éducatives
- participer à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la Ville de Tourcoing

POINTS DE VIGILANCE

- complémentarité des dispositifs d'éducation artistique et culturelle et des pratiques artistiques proposés par les structures d'enseignement et culturelles – amateurs et professionnelles – du territoire
- complémentarité et équilibres géographiques des dispositifs d'éducation artistique et culturelle sur le territoire
- complémentarité des ressources humaines avec les structures d'enseignement et culturelles – amateurs et professionnelles – du territoire

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

à partir de l'année scolaire 2022/2023

FICHE PROJET – 05

sensibilisation et initiation à la création artistique par le numérique – la musique assistée par ordinateur (MAO)

L'INTENTION DU PROJET

Le dispositif de MAO donne à voir toutes sortes de cheminements amateurs et professionnels, de liens entre les uns et les autres, et participe par l'innovation à la démarche de démocratie culturelle. Porteur d'un projet global associant l'artistique, le culturel, les nouvelles technologies numériques, le citoyen et le social, il participe à l'évolution des cadres de références des institutions publiques, de l'État aux collectivités territoriales.

Si les chemins sont différents, toutes les esthétiques et disciplines artistiques s'enseignent. Globalement, la place du dispositif de MAO dans le réseau des établissements d'enseignement artistique spécialisé classés, demeure modeste et inégalement répartie par rapport aux grandes familles musicales, selon le niveau des établissements et des territoires. Il occupe une place plus ou moins marginale selon les établissements dans lesquels il est enseigné.

Il s'agit aujourd'hui, après la mise en œuvre en 2021/2022 de l'enseignement de la musique actuelle amplifiée, de faire entrer la musique assistée par ordinateur au CRD et de renforcer chaque département pédagogique – et plus particulièrement celui du jazz – par ce biais.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET D'OPPORTUNITÉ

- faire entrer les usagers du CRD dans une démarche de création et de structuration de la pensée par l'investigation, la manipulation et l'expérimentation
- développer une écoute active et initier une réflexion scientifique autour des nouvelles technologies
- se familiariser avec l'outil numérique pour libérer et développer l'expression, la créativité, l'imagination et l'inventivité

CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

- Loi 2013-595 du 08/07/2013 de programmation et d'orientation pour la refondation de l'École de la République
- Plan numérique pour l'éducation du 07/05/2015
- Territoires numériques éducatifs
- projet e-FRAN (espaces de formation, de recherche et d'animation numériques) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA2)

OBJECTIFS PRIORITAIRES

- confier la mission de coordination à un-e artiste-enseignant-e du CRD et celle de porteur de projet cohérent développant une démarche artistique à travers un format informatique
- nécessité de disposer de salles équipées pour une quinzaine d'usagers (tablettes, casques adaptateurs, table de mixage, haut-parleurs, vidéo projecteur, micros, enregistreur, caméra, etc.)
- mise en œuvre d'un dispositif de transversalité pédagogique – danse, théâtre, percussion, instrument, jazz – pour l'usage du numérique à l'expérience du spectacle vivant, au geste instrumental, vocal, musical et au mouvement dansé
- transversalité et polyvalence disciplinaire (le/la musicien-ne peut changer d'esthétique en passant par exemple de l'acoustique vers l'électronique/l'électroacoustique)
- démarche de projet
- suivi des évolutions technologiques et des développements logiciels adaptés aux usagers du CRD
- prolongement du dispositif au sein de celui des CHAM et des actions menées par l'équipe du département pédagogique ÉAC du CRD

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2029/2030

FICHE PROJET – 06

repenser le projet pédagogique pour accompagner le changement de paradigme

L'INTENTION DU PROJET

Les établissements d'enseignement artistique étant en pleine mutation, il s'agit de penser le projet pédagogique du CRD en créant les conditions adaptées qui lui permettent d'accompagner les changements de paradigme en cours. Interroger le projet pédagogique a pour but de dégager toute organisation de l'enseignement artistique spécialisé qui peut le renouveler et le faire évoluer, car l'intention du projet est une ambition : faire du projet pédagogique un projet éducatif. C'est aussi un projet de territoire qui vise à affirmer le CRD dans un rôle d'acteur culturel à part entière.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET D'OPPORTUNITÉ

Un contexte général marqué par le désengagement financier de l'État puis le récent réengagement assorti d'un cahier des charges visant à replacer les établissements d'enseignement artistique classés au cœur des politiques prioritaires en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle et de l'équité des territoires.

- jusqu'en 2013 : le soutien de l'État aux CRR et CRD classés représentait environ 7 % de leur dotation globale de fonctionnement (N.B. : 192.338 EUROS en 2012 pour la Ville de Tourcoing)
- de 2013 à 2015 : l'État s'est progressivement désengagé du financement des établissements d'enseignement artistique classés pour arriver à un retrait quasi-total (N.B. : 73.215 EUROS ont été perçus en 2014)
- en 2015 : les crédits alloués par l'État aux établissements d'enseignement artistique classés, inscrits dans la Loi de finances sous le *Programme 224* de la mission *Culture : Transmission des savoirs et démocratisation culturelle*, sont suspendus au profit de *L'Éducation artistique et culturelle et de l'accès à la culture* pour soutenir notamment les parcours sur les différents temps scolaires tels que définis par la Loi pour la refondation de l'École.
- en 2016 : la Loi de finances 2016 annonce un Plan conservatoires en faveur de la jeunesse et de la diversité artistique et culturelle doté de 13,5 millions d'EUROS pour soutenir les établissements d'enseignement artistique classés dont le projet d'établissement est particulièrement innovant en matière de mise en réseau et de construction d'une offre territoriale accessible au plus grand nombre (N.B. : 60.000 EURO ont été perçus en 2016 par la DRAC Nord-Pas-de-Calais)

La suspension des aides de l'État couplée à la baisse des dotations aux collectivités a entraîné des difficultés financières importantes partout en France obligeant des établissements d'enseignement artistique à abandonner des activités. Mais cela n'aura pas tellement affaibli le CRD qui n'a pas, par exemple, répercuté de charges supplémentaires sur les familles des usagers.

CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

Vecteur de démocratisation et d'excellence, un établissement d'enseignement artistique est reconnu comme étant le premier lieu de proximité culturelle et d'éveil à la culture, tout en participant à la construction d'un futur parcours professionnel. Le CRD a largement anticipé ce changement de paradigme posant la question de l'enseignement spécialisé face à une éducation artistique et culturelle large et accessible, grâce à une pédagogie de projet et de contrat, aux dispositifs de transversalité, à l'apprentissage par l'oralité, à l'élargissement de l'offre disciplinaire, à la stratégie territoriale des projets menés par le département pédagogique ÉAC du CRD.

OBJECTIFS PRIORITAIRES

- mettre en œuvre d'une tarification sociale
- favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques : pédagogie de projet et de contrat, changement des rapports entre enseignement individuel et collectif, faire de l'évaluation une plus-value
- encourager et accompagner la diversification de l'offre artistique
- mettre la création au cœur des enseignements et des pratiques artistiques
- encourager le développement des réseaux et des partenariats

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

à partir de l'année scolaire 2022/2023

9.3. Dispositifs pédagogiques cadres

9.3.1. Département pédagogique Éducation artistique et culturelle

Quelques chiffres (année scolaire 2021/2022)

- ressources humaines : 7 musicien·nes, 1 danseuse, 1 actrice
- environ 3.185 enfants sensibilisés
- partenariat avec 39 écoles publiques de la Ville de Tourcoing
- partenariat avec 5 structures de la petite enfance du territoire
- partenariat avec 1 institut médico-éducatif (IM-PRO)
- partenariat avec 3 médiathèques de la Ville de Tourcoing
- projets fédérateurs : résidence du compositeur Othman Louati | Utopia | Semaine de la voix | Fête de la musique des enfants

petite enfance	dispositif CAP musique danse	dispositif Plan chorale	dispositif orchestre	musique danse théâtre	dispositif d'actions culturelles		
<ul style="list-style-type: none"> • 5 parcours sonores (ateliers éveil musical / bulles sonores familles) répartis sur 5 structures de la Ville de Tourcoing • sensibiliser au spectacle vivant / former à la pratique artistique en inscrivant la pratique musicale dans le projet d'établissement <p>[création d'un poste de référent mutualisé avec les ressources de la Direction du rayonnement culturel]</p>	IM-PRO Le Roitelet <ul style="list-style-type: none"> • lutherie expérimentale 8 personnes • Danse 8 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Chorale Kids (en partenariat avec le Grand Mix et La Maison – MJC du Virolois) 24 enfants • Chorales sur rendez-vous • Flash chœurs (initiation à la pratique vocale collective dans différents quartiers) • Ensemble vocal Mots clefs, chœur allophone (en partenariat avec le Théâtre du Nord – Théâtre de l'Idéal et l'association Tous ensemble) • Tourcoing en Chœur ensemble vocal à destination du personnel de l'Éducation nationale du territoire de la Ville de Tourcoing et de la Vallée de la Lys 	4 orchestres à l'école cuivre Écoles élémentaires LAVOISIER / LECOCQ / MACE / LAMARTINE 45 élèves	55 parcours musique <ul style="list-style-type: none"> • 51 parcours engagement musique • 4 parcours jazz itinérant 2.650 élèves	2 parcours du spectateur en CYCLES 2 et 3		
			2 orchestres à l'école percussion Écoles élémentaires BERT / CONDORCET 30 élèves	11 parcours danse <ul style="list-style-type: none"> • 7 parcours engagement danse • 4 parcours découverte danse 253 élèves	23 parcours itinérants fanfares <ul style="list-style-type: none"> • 4 parcours itinérants percussion 621 élèves	9 parcours théâtre <ul style="list-style-type: none"> • 5 parcours engagement théâtre • 4 parcours découverte théâtre 207 élèves	23 parcours du spectateur en CYCLE 1
							lutherie expérimentale, en partenariat avec la Ludo-médiathèque

La Ville de Tourcoing comprend de nombreux quartiers où le métissage des populations en fait une force. L'artiste-enseignant·e se trouve au centre du maillage culturel tourquennois et il y tisse, principalement en partenariat avec les enseignants·es de l'Éducation nationale, des projets artistiques valorisés dans des lieux culturels de Tourcoing et lors d'événements impulsés par la Collectivité ou la Métropole européenne de Lille. C'est bien dans cette dimension de partage et de projets innovants que l'équipe d'artiste-enseignants·es du département pédagogique Éducation artistique et culturelle poursuit son remarquable développement et sa mutation constante.

9.3.2. Département pédagogique Formation et culture musicale

Par le biais d'enseignements novateurs et dynamiques – formation musicale, de l'écriture, de l'analyse et de la culture musicale – le but du département pédagogique Formation et culture musicale du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain est, entre autres, de développer la motivation de l'utilisateur, son épanouissement, le plaisir de jouer et de chanter ensemble et seul, la sensibilité et la curiosité. Au fur et à mesure des années d'apprentissage, l'utilisateur va développer son autonomie et son savoir-faire musical.

L'organisation des études artistiques se traduit de différentes façons avec une organisation hebdomadaire de cours collectifs ainsi que la participation aux événements à l'échelle de l'établissement, pour laquelle l'utilisateur s'engage à assister aux cours chaque semaine et à participer aux événements (concerts, spectacles, conférences, rencontres, stages, etc.) prévus par les enseignants-es.

Le cursus d'études, proposé sur trois cycles, est construit selon le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (ministère de la Culture). En cohérence avec l'ensemble des cursus de l'établissement, il se décline en cycles à vocation amateur ou professionnelle.

ATELIER JARDIN SONORE

- durée : 1 an
- âge minimum d'entrée : 5 ans (grande section maternelle),
- objectifs : découverte et sensibilisation de l'enfant à l'activité artistique par le biais de l'art des sons et des gestes
- séance collective : 45 minutes hebdomadaires

ATELIER D'ÉVEIL MUSICAL

- durée : 1 an
- âge minimum d'entrée : 6 ans (classe de CP)
- objectifs : l'atelier d'éveil à la musique permet de développer la perception auditive de l'enfant au travers de découvertes, d'expériences musicales, en passant par un important travail corporel et vocal afin de sensibiliser l'enfant au développement de la perception sonore et gestuelle, et de vérifier la motivation de l'enfant et ses aptitudes, notamment celle de travailler régulièrement
- séance collective : 1h00 hebdomadaire

Le **CYCLE 1** débouche sur une Attestation de fin de CYCLE 1 avec validation des 3 UE principales.

- durée : de 4 à 5 ans (donnée à titre indicatif)
- âge minimum d'entrée dans le cycle : 7 ans (classe de CE1)
- objectifs :
 - connaissance et maîtrise de l'écriture musicale adaptée à chacune des années du cycle en fonction des notions acquises en rythme, en lecture, intonations et théorie, avec une priorité donnée aux démarches fondées sur l'oralité
 - connaissance et maîtrise de la mémorisation et de la lecture (valorisée et renouvelée) des notes, des rythmes et des métriques
 - développement de la curiosité musicale (dans un contexte de concert ou de spectacle vivant), de l'improvisation, de l'imitation
- cours collectif de formation musicale 1C1, structuré autour de l'apprentissage équilibré entre l'oral et l'écrit : 1 heure hebdomadaire
- cours collectif de formation musicale du 1C2 au 1C4 structuré autour de l'apprentissage équilibré entre l'oral et l'écrit : 1h30 hebdomadaires
- évaluation continue et examen de fin de CYCLE 1 (aucun diplôme n'est délivré à l'issue du CYCLE 1)
- 4 ateliers banalisés sur l'année scolaire de découverte des instruments (durée : 2H30) sous la coordination de l'équipe pédagogique de formation musicale
- Chœur découverte, uniquement la première (1C1) année (durée : 1 heure hebdomadaire)

Le **CYCLE 2** débouche sur le Brevet d'études musicales (BEM) avec validation des 3 UE principales.

- durée : de 3 à 5 ans (donnée à titre indicatif)
- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 11 ans (classe de 6^{ème})
- objectifs : dans la continuité du CYCLE 1, assurer un socle de connaissances solides et suffisantes, leur permettant d'envisager la poursuite de leurs études en CYCLE 3 de formation musicale
- cours collectif de formation musicale : 2h00 hebdomadaires
- évaluation continue et examen oral de fin de CYCLE 2

Le **CYCLE 3 à orientation amateur** débouche sur le Certificat d'études musicales (CEM) avec validation des 3 UE principales.

- durée : de 2 à 3 ans
- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 14 ans (classe de 3^{ème})
- objectifs : le CYCLE 3 à orientation amateur permet un approfondissement des connaissances acquises au cours des deux premiers cycles et il a pour objectif de développer l'autonomie du musicien, de lui permettre d'élaborer des méthodes de travail et devenir acteur de son apprentissage, mais également d'acquérir une bonne culture musicale
- cours collectif de formation musicale : 2h00 hebdomadaires
- évaluation continue et examen oral/écrit de fin de CYCLE 3 à orientation amateur (certifiée par la validation de la 2^{ème} année de CYCLE 3 de formation musicale, l'UE bases de l'écriture et l'UE analyse)

Le **CYCLE 3 SPÉCIALISÉ** débouche sur le Diplôme d'études musicales (DEM) avec validation des 3 UE principales.

Le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ – Formation et culture musicale est notamment proposé aux usagers qui se destinent à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée, mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés.

- durée : de 2 à 3 ans
- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 14 ans (classe de 3^{ème})
- objectifs : le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ permet un approfondissement des connaissances acquises au cours des deux premiers cycles et il a pour objectif de développer l'autonomie du musicien, de lui permettre d'élaborer des méthodes de travail et devenir acteur de son apprentissage, mais également d'acquérir une bonne culture musicale
- cours collectif de formation musicale : 2h00 hebdomadaires
- évaluation continue et examen oral/écrit de fin de CYCLE 3 (certifiée par la validation de la deuxième année de CYCLE 3 de formation musicale, l'UE bases de l'écriture et l'UE analyse)

CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le cursus de CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – Formation musicale s'adresse à des instrumentistes et chanteurs-ses se destinant à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée, mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés. Par ailleurs, l'utilisateur dispose du statut d'étudiant.

L'organisation du cursus permet la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible. Le programme d'études du cursus CPES – Formation musicale est défini par la Maquette pédagogique – organisation du cursus CPES – Formation musicale.

Les usagers construisent leur parcours pluriannuel en lien avec l'artiste-enseignant-e référent-e et le responsable pédagogique CPES.

9.3.3. Département pédagogique discipline vocale

Outil fondamental du développement de l'oreille, la voix est un auxiliaire précieux pour la formation musicale en général. Elle devient instrument à part entière quand, suffisamment maîtrisée, elle permet d'aborder des répertoires allant de la musique médiévale à la création contemporaine, en passant par la chanson ou le jazz (cf. Département pédagogique jazz, pp.154-155). L'art lyrique devient prétexte à une éducation culturelle et artistique globale basée sur la découverte du chant et des arts de la scène, valorisant l'écoute, le respect, la concentration, le partage.

Le cursus vocal suit, au même titre que l'enseignement des disciplines instrumentales, un projet pédagogique organisé en cycle, qui permet à chaque usager-chanteur de suivre une formation et d'approfondir des connaissances générales. L'organisation des études se traduit de différentes façons avec notamment une organisation ponctuelle de cours individuels et de cours collectifs ainsi que la participation aux événements à l'échelle de l'établissement.

9.3.3.1. Chant polyphonique

La filière vocale est ouverte à partir du niveau CE1 (Atelier découverte). La voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement, l'usager pourra choisir le chant comme dominante – instrument principal à compter du CE2 (Parcours initiation).

L'acceptation en classe de chant polyphonique s'effectue sur audition d'entrée.

Le/la candidat-e s'engage à assister aux cours chaque semaine et à participer aux événements (concerts, spectacles, conférences, rencontres, stages, etc.) prévus par les artistes-enseignants-es.

Parcours initiation vocale

- âge minimum d'entrée : à partir de 8 ans (classe de CE2)
- durée : 1 an
- cours collectif de formation musicale 1C2 (durée : 1h30 hebdomadaire)
- Chœur préparatoire (durée : 1h00 hebdomadaire)
- chant polyphonique (durée : 45 min. hebdomadaire)
- engagement charte parents – élèves – enseignants-es – direction CRD

Le **CYCLE 1** débouche sur une Attestation de fin de CYCLE 1 avec validation des 3 UE principales.

- âge minimum d'entrée dans le cycle (donné à titre indicatif) : 9 ans (classe de CM1)
- durée : une moyenne de 3 ans (donné à titre indicatif)
- cours collectif de formation musicale : obligatoire à partir de la 3^{ème} année (1C3, durée : 1h30 hebdomadaire)
- Chœur d'enfants ou Chœur d'ado, selon l'âge (durée : 1h00 hebdomadaire)
- chant polyphonique, technique vocale et déchiffrage par groupe de 8 élèves max. (durée : 45 min. hebdomadaires)
- piano complémentaire (pour les élèves ne pratiquant pas un instrument) : obligatoire à partir de la 3^{ème} année (1C3, durée 20 min.)
- évaluation continue et examen de fin de CYCLE 1 (aucun diplôme n'est délivré à l'issue du CYCLE 1)

Le **CYCLE 2** débouche sur le Brevet d'études musicales (BEM) avec validation des 3 UE principales.

- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 11 ans (classe de 6^{ème})
- durée : une moyenne de 4 ans (donnée à titre indicatif)
- cours collectif de formation musicale (durée : 2h00 hebdomadaires)
- Chœur d'ado ou Chœur des jeunes chanteurs, selon l'âge (durée : 1h30 hebdomadaires)
- chant polyphonique, technique vocale et déchiffrage par groupe de 4 élèves max. (durée : 1h00 hebdomadaire)
- piano complémentaire (durée : 30 min.)
- évaluation continue et examen de fin de CYCLE 2

9.3.3.2. Chant soliste

Le cursus d'études de chant soliste, construit selon le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (ministère de la Culture), propose des enseignements à l'attention d'usagers à partir de l'entrée au lycée. En cohérence avec l'ensemble des cursus de l'établissement, il se décline sur trois cycles à vocation amateur, un Parcours artistique personnalisé et un Parcours artistique perfectionnement (contrat-projet). Le cursus chant soliste peut avoir plusieurs déclinaisons esthétiques : chant lyrique, comédie musicale, théâtre musical, jazz, musique actuelle amplifiée.

L'acceptation en classe de chant soliste s'effectue sur audition d'entrée. Le/la candidat-e s'engage à assister aux cours hebdomadaires (pour les parcours personnalisés : selon le dispositif de calendrier mis en place par l'artiste-enseignant-e) et à participer aux événements (concerts, spectacles, conférences, rencontres, stages, etc.) prévus et proposés par l'établissement.

Le **CYCLE 1** débouche sur une Attestation de fin de CYCLE 1 avec la validation des 3 UE principales.

- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 15 ans (classe de Seconde)
- durée : une moyenne de 3 ans (donnée à titre indicatif)
- objectif : un cycle d'initiation qui permet de révéler le potentiel vocal d'un jeune adulte et poser les fondamentaux de la technique avec un répertoire approprié
- cours de chant individuel ou en collectif
- cours collectif de formation musicale – chant soliste (durée : 1h00 hebdomadaires)
- Ensemble vocal, à partir de la 2^{ème} année (durée : 1h30 / par session)
- évaluation continue et examen de fin de CYCLE 1

Le **CYCLE 2** débouche sur le Brevet d'études musicales (BEM) avec la validation des 3 UE principales.

- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 18 ans
- durée : une moyenne de 4 ans (donnée à titre indicatif)
- objectif : dispenser une formation de base fondée sur l'écoute musicale, sur la prise de conscience du lien entre idée musicale et geste corporel et musical, sur l'acquisition des fondamentaux de la technique vocale, sans négliger une large ouverture culturelle
- cours de chant individuel
- cours collectif de formation musicale – chant soliste (durée : 2h00 hebdomadaires)
- Ensemble vocal (durée : 1h30 / par session)
- évaluation continue et examen de fin de CYCLE 2

Le **CYCLE 3 à orientation amateur** débouche sur le Certificat d'études musicales (CEM) avec la validation des 3 UE principales et 2 UE au choix proposées sur la liste des UE.

- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 18 ans
- durée : une moyenne de 3 ans (donnée à titre indicatif)
- objectif : donner à l'usager les outils de son autonomie et de son aisance, lui faire prendre conscience des possibilités multiples de l'instrument voix et l'accompagner dans son projet artistique personnel
- cours de chant individuel
- cours collectif de formation musicale – chant soliste (durée : 2h00 hebdomadaires)
- Ensemble vocal (durée : 1h30 / par session)
- polyphonie : petit ensemble vocal composé de solistes
- 2 unités d'enseignement (UE) au choix sont à valider durant le cycle
- évaluation continue et examen de fin de CYCLE 3 à orientation amateur

Parcours artistique personnalisé et Parcours artistique perfectionnement

Les deux cursus non-diplômants s'adressent à l'usager qui souhaite acquérir de nouvelles compétences techniques et artistiques, ou approfondir et élargir un répertoire vocal.

- âge minimum d'entrée dans le cycle (donnée à titre indicatif) : 18 ans
- durée : une moyenne de 3 ans (donnée à titre indicatif)

9.3.3.3. Dispositif de Classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante vocale

Le dispositif CHAM ne constitue pas une filière d'exception : c'est un lieu d'excellence artistique. Les objectifs d'enseignement général sont strictement les mêmes dans le cadre du dispositif CHAM que dans les autres classes.

L'élève inscrit dans le dispositif CHAM à dominante vocale est obligatoirement scolarisé à l'École élémentaire n.n. de la Ville de Tourcoing.

L'année de CE1 constitue une année de stage et d'observation pour l'enseignement artistique à dominante vocale dispensé par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing. Un bilan régulier des apprentissages scolaires, artistiques et musicaux sera conjointement dressé et communiqué par un bulletin semestriel aux familles par l'École élémentaire n.n. et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville Tourcoing.

L'élève inscrit en classe CHAM-CE1, -CE2, -CM1 et -CM2 à dominante vocale suit des cours de formation musicale, de chant polyphonique et de technique vocale en temps scolaire à l'école élémentaire, ainsi que le Chœur tutti et l'Atelier scénique en dehors du temps scolaire à l'école élémentaire. Les répétitions de pratique collective du Chœur préparatoire, qui se déroule sur le site de l'établissement d'enseignement artistique, ont lieu en dehors du temps scolaire et sont facultatives.

Pour l'élève inscrit dans le dispositif CHAM-École élémentaire à dominante vocale, des répétitions, des concerts et des spectacles peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire et sont obligatoires.

L'admission dans le dispositif CHAM à dominante vocale (du CE2 au CM2) se déroule en deux temps :

- une audition d'admission sous forme d'une séance collective (apprentissage d'un chant, jeux vocaux) organisée par l'instance du Conseil pédagogique CHAM (cf. p.90) à dominante vocale, constitué de membres de l'équipe éducative scolaire de l'École élémentaire n.n. et du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville Tourcoing ainsi que d'un·e représentant·e de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, qui s'assure notamment de la motivation, du projet et de la bonne santé vocale du·de la candidat·e ; aucune connaissance technique préalable n'est exigée
- la Commission d'admission CHAM (cf. p.91), après étude de l'avis du Conseil pédagogique CHAM à dominante vocale et du dossier du·de la candidat·e, évalue l'admission dans le dispositif CHAM-École élémentaire à dominante vocale

Pour développer au mieux son sens critique et esthétique, l'élève découvre pendant les années de scolarité CHAM à quel point la pratique artistique s'insère dans un cadre éducatif et culturel large et exigeant.

D'une part, les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement partenaires définissent ensemble un cadre pédagogique inscrit dans une charte pédagogique CHAM.

D'autre part, afin d'attiser la curiosité éducative et culturelle de l'enfant inscrit dans le dispositif CHAM, les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement partenaires guident conjointement l'élève dans l'univers du spectacle vivant et des manifestations culturelles de la Ville de Tourcoing grâce au Passeport du spectateur CHAM. Le Passeport du spectateur CHAM est confié à l'élève en début de classe de CE1 pour ses quatre années d'école élémentaire. Le corps professoral des établissements d'enseignement partenaires sont les témoins des activités culturelles que côtoie l'élève chanteur pendant les quatre années du dispositif CHAM à dominante vocale.

Le Passeport du spectateur CHAM comprend :

- un calendrier des participations de l'élève aux différentes prestations artistiques en tant qu'acteur
- un calendrier des prestations culturelles (représentations théâtrales et chorégraphiques, séances de cinéma « art et essai », opéras et spectacles lyriques, concerts, représentation d'art extra-européen, conférences, visites de musées, etc.) que l'élève côtoie en tant que spectateur, signe de son ouverture culturelle ; l'élève y participe par sa propre initiative et également à l'initiative des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement partenaires qui veillent à proposer aux élèves inscrits dans le dispositif CHAM des sorties scolaires à orientation culturelle. Avec ce passeport culturel, la direction ainsi que le corps professoral des établissements d'enseignement partenaires contrôlent que la formation de l'élève soit complète et variée.

Puisque le sens même de l'apprentissage d'un art est de pouvoir le représenter, l'élève produit les fruits de ses travaux tout au long de l'année scolaire dans des cadres différents.

D'une part, au sein du CRD, l'élève inscrit dans le dispositif CHAM à dominante vocale participe régulièrement aux auditions organisées par le CRD : auditions de classes d'instruments, concerts thématiques, manifestations liées à des rencontres type classes de maîtres, stages ou conférences. Cela lui permet de partager son expérience avec des usagers musiciens ne faisant pas partie du dispositif CHAM à dominante vocale. Au nom de leur appartenance spécifique au dispositif CHAM à dominante vocale, l'ensemble des élèves participent au concert CHAM'S EN SCÈNE au Théâtre municipal de la Ville de Tourcoing. Organisé à l'initiative conjointe des équipes pédagogiques, soutenu par les associations des parents d'élèves des établissements d'enseignement partenaires, cet événement se construit pendant une journée pédagogique et musicale banalisée.

D'autre part, au sein de son établissement d'enseignement général, l'élève présente ponctuellement des travaux aux élèves de la classe non-inscrits dans le dispositif CHAM à dominante vocale afin et de leur faire partager le plaisir d'une pratique artistique vivante au sein de l'école. La fête de l'école, par exemple, est l'occasion d'offrir un accès privilégié vers la musique. Elle peut également être l'occasion de pratiques communes entre tous les acteurs de l'établissement scolaire.

Les élèves inscrits dans le dispositif CHAM à dominante vocale participent activement au rayonnement des établissements d'enseignement partenaires et du dispositif CHAM bien au-delà du cadre habituel.

CHAM-École élémentaire -CE1- à dominante vocale

- admission sur décision de la Commission CHAM après étude des motivations de l'élève et d'une rencontre avec les représentants du Conseil pédagogique CHAM
- contrat pédagogique entre l'élève et les parents de l'élève d'une part, et les directions des deux établissements d'enseignement partenaires, d'autre part
- année de stage et d'observation : un bilan régulier des apprentissages scolaires et artistiques conjointement dressé et communiqué par un bulletin trimestriel
- à la fin de l'année scolaire, le Conseil pédagogique CHAM à dominante vocale se réunit pour soumettre à la Commission CHAM un avis de maintien ou non de l'élève dans le dispositif
- la formation se déroule à l'École élémentaire n.n. et facultativement au CRD de la Ville de Tourcoing (cf. tableau ci-dessous)

CHAM-École élémentaire -du CE2 au CM2- à dominante vocale

- l'élève s'engage avec un contrat pédagogique dans le dispositif jusqu'à la fin de CHAM-CM2 à dominante vocale
- les résultats dans toutes les disciplines artistiques enseignées sont déterminants pour la poursuite dans cette filière scolaire d'excellence
- compte tenu de l'effort supplémentaire demandé à l'élève, un bilan régulier des apprentissages scolaires, artistiques et musicaux est dressé et communiqué aux parents de l'élève
- si l'enfant ne s'investissait pas suffisamment dans le dispositif CHAM à dominante vocale, il réintégrerait le cycle traditionnel de l'école élémentaire et il pourrait suivre le cursus traditionnel de l'enseignement au CRD
- un élève inscrit au CRD en cursus traditionnel (hors dispositif CHAM) peut être admis dans le dispositif CHAM-École élémentaire à dominante vocale dans le niveau requis à tout moment de sa scolarité, sous réserve que les résultats dans l'enseignement général ne constituent pas une contre-indication manifeste
- un enfant qui pratique la musique dans un établissement d'enseignement artistique autre que le CRD et qui souhaite intégrer le dispositif CHAM-École élémentaire à dominante vocale à partir du niveau de CE2, sous réserve que les résultats dans l'enseignement général ne constituent pas une contre-indication manifeste, passe une audition d'admission
- la formation se déroule à l'École élémentaire n.n. et au CRD (cf. tableau ci-dessous)

	CHAM-CE1 · CHAM-CE2	CHAM-CM1 · CHAM-CM2
chant polyphonique [en temps scolaire à l'école]	45 minutes	45 minutes
technique vocale [en temps scolaire à l'école]	30 minutes	45 minutes
formation musicale [en temps scolaire à l'école]	1 X 30 minutes et 1 X 45 minutes	2 X 45 minutes
culture musicale [en temps scolaire à l'école]		30 minutes
chœur Tutti [hors temps scolaire à l'école]	1h30	1h30
atelier scénique [hors temps scolaire à l'école]	30 minutes	30 minutes
pratique collective [hors temps CHAM au CRD]	Chœur préparatoire [facultatif] 1h00	Chœur d'enfants [obligatoire] 1h00
TOTAL HEURES	4h30 à 5h30 dont 2h30 en temps scolaire	6h30 dont 3h30 en temps scolaire

9.3.3.4. Cursus Ensembles vocaux

usagers concernés	ensembles	cahier des charges
CE1	Chœur découverte	obligatoire pour les usagers en CYCLE 1, 1 ^{ère} année de FM
CE1, CE2, CM1, CM2	Chorale Kids	dispositif parcours libre
CE2, CM1	Chœur préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> obligatoire pour les usagers inscrits dans le Parcours initiation vocale obligatoire pour les usagers des classes de harpe et de piano à partir du CYCLE 1, 2^{ème} année de FM
CM2, 6 ^{ème}	Chœur d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> obligatoire pour les usagers des classes de harpe et de piano à partir du CYCLE 1, 3^{ème} année de FM obligatoire pour les usagers inscrits dans la filière voix à partir du CYCLE 1 possible pour les usagers de la classe d'Art dramatique selon l'âge
5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	Chœur d'ado	<ul style="list-style-type: none"> obligatoire pour les usagers inscrits dans la filière voix à partir du CYCLE 2 possible pour les usagers de la classe d'Art dramatique selon l'âge
à partir de la 3 ^{ème}	Chœur des jeunes chanteurs	<ul style="list-style-type: none"> obligatoire pour les usagers inscrits dans la filière voix à partir du CYCLE 2 possible pour les usagers de la classe d'Art dramatique du CYCLE 1
usagers en cursus chant soliste	Ensemble vocal	<ul style="list-style-type: none"> obligatoire à partir du CYCLE 1, 2^{ème} année de chant soliste auditeur – dispositif parcours contrat-projet
usagers en classe d'art dramatique	Atelier chorale	<ul style="list-style-type: none"> obligatoire à partir du CYCLE 2 d'Art dramatique possible pour les usagers de la classe d'Art dramatique du CYCLE 1, selon l'âge

Ensembles vocaux hors cursus

usagers concernés	ensembles	cahier des charges
personnel de l'Éducation nationale sur le territoire de la Ville de Tourcoing et de la Vallée de la Lys	Tourcoing en Chœur	aucun
public allophone	Chœur mots clefs	aucun
habitants-es et agents de la Ville de Tourcoing, parents d'élève, usagers de centres sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Chorale sur rendez-vous Flash chœurs 	aucun

9.3.4. Département pédagogique ensembles instrumentaux et musique de chambre

9.3.4.1. Ensembles instrumentaux

usagers concernés	ensembles	cahier des charges
CYCLE 1	Orchestre symphonique initiation	obligatoire en CYCLE 1, 2 ^{ème} année de FM pour l'utilisateur pratiquant un instrument de l'orchestre symphonique
	Orchestre d'harmonie CYCLE 1	<ul style="list-style-type: none"> possible à partir du CYCLE 1, 2^{ème} année sur avis de l'enseignant-e obligatoire à partir du CYCLE 1, 3^{ème} année
	Orchestre à cordes CYCLE 1	<ul style="list-style-type: none"> possible à partir du CYCLE 1, 2^{ème} année sur avis de l'enseignant-e obligatoire à partir du CYCLE 1, 3^{ème} année
	ensembles instrumentaux	accès sur avis de l'enseignant-e
<ul style="list-style-type: none"> • CYCLE 2 • Parcours artistique Andante 	Orchestre d'harmonie CYCLE 2	<ul style="list-style-type: none"> possible à partir du CYCLE 1, 4^{ème} année obligatoire à partir du CYCLE 2
	Orchestre à cordes CYCLE 2	<ul style="list-style-type: none"> possible à partir du CYCLE 1, 4^{ème} année sur avis de l'enseignant-e obligatoire à partir du CYCLE 2
	ensembles instrumentaux	accès sur avis de l'enseignant-e
<ul style="list-style-type: none"> • Parcours artistique personnalisé • CYCLE 3 • CYCLE 3 SPÉCIALISÉ • CPES • Parcours artistique perfectionnement 	Orchestre symphonique	<ul style="list-style-type: none"> possible à partir du CYCLE 2, 4^{ème} année sur avis de l'enseignant-e obligatoire pour tous les cycles et cursus auditeur – dispositif parcours contrat-projet

9.3.4.2. Musique de chambre

usagers concernés	diplôme	cahier des charges
CYCLE 2 entre la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème} année	complément de formation cursus non diplômant	<ul style="list-style-type: none"> participation à au moins un concert de musique de chambre durant l'année scolaire accès sur avis de l'enseignant-e
CYCLE 2 à partir de la 3 ^{ème} année	Unité d'enseignement (UE) de musique de chambre	<ul style="list-style-type: none"> participation à au moins deux concerts de musique de chambre durant l'année scolaire, dont l'obligation de présenter un programme à l'occasion du concert-examen accès sur avis de l'enseignant-e
<ul style="list-style-type: none"> • CYCLE 3 à orientation amateur • CYCLE 3 SPÉCIALISÉ 	Unité d'enseignement (UE) de musique de chambre	participation à au moins deux concerts de musique de chambre durant l'année scolaire, dont l'obligation de présenter un programme (deux pièces de styles différents et la présentation des œuvres) à l'occasion du concert-examen
<ul style="list-style-type: none"> • Parcours artistique personnalisé • CPES • Parcours artistique perfectionnement 	complément de formation cursus non diplômant	participation à au moins deux concerts de musique de chambre durant l'année scolaire

9.3.5. Départements pédagogiques des disciplines instrumentales

9.3.5.1. Département pédagogique disciplines instruments à vent, à percussion et à cordes pincées

Le département pédagogique Instruments à vent, à percussion et à cordes pincées est le garant de la cohérence et de la crédibilité pédagogique proposée par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. L'objectif majeur est de guider l'utilisateur vers la maîtrise de l'instrument et l'autonomie artistique, tout en développant ses motivations et sa culture musicale, dans un temps non contraint. Le plaisir de jouer ensemble et seul, la découverte artistique sont les moteurs essentiels de la démarche pédagogique ; tout usager doit trouver sa place au sein de l'établissement d'enseignement artistique. L'artiste-enseignant-e doit modeler sa pédagogie à chaque usager en le plaçant au centre de l'apprentissage et en respectant ses attentes et ses possibilités de progression (la variabilité didactique). L'utilisateur doit se sentir impliqué dans son parcours d'études. Outre la transmission de la connaissance instrumentale, l'équipe pédagogique transmet à l'utilisateur une culture et une ouverture d'esprit en favorisant la curiosité artistique et culturelle, en l'incitant à découvrir une diversité d'esthétiques musicales et en l'impliquant en tant qu'acteur-riche et spectateur-riche à la vie culturelle du territoire.

A l'issue de chaque cycle, l'utilisateur est évalué lors d'une épreuve de concert. Des évaluations continues sont prévues à l'intérieur du cycle (auditions, concerts), le but étant de permettre à l'utilisateur de se situer dans sa progression et de réfléchir, en collaboration avec l'artiste-enseignant-e, à l'orientation. Il est primordial de transmettre le goût de la scène, en multipliant les événements artistiques et en participant à la vie culturelle de l'établissement ainsi que du territoire. L'apprentissage d'un instrument se fait globalement autour de la pratique collective, que ce soit en classe ou de manière transversale. L'utilisateur doit se sentir partie intégrante d'une classe et d'un ensemble artistique. Il est primordial de développer l'esprit collectif. L'apprentissage instrumental fait partie d'une formation globale pour laquelle l'équipe pédagogique œuvre dans l'intelligence collective autour d'une responsabilité partagée : l'éducation artistique de l'utilisateur et son épanouissement culturel contribuent à l'enrichissement et à sa construction en tant que citoyen.

Le **CYCLE 1** débouche sur une Attestation de fin de CYCLE 1 avec validation des 3 UE principales.

L'ensemble des acquis du CYCLE 1 constitue une organisation pédagogique cohérente, qui correspond au premier stade (une « première expérience cohérente d'une pratique musicale personnelle », Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, ministère de la Culture, avril 2008) d'un apprentissage instrumental plaisant, dynamique et collectif.

Aux candidatures externes, l'accès au CYCLE 1 s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique du CYCLE 1 est de proposer aux usagers d'acquérir une expérience de l'expression musicale, avec :

- la mise en place et l'acquisition des fondamentaux instrumentaux et musicaux
- la construction de la méthode de travail personnel et le développement de son autonomie, de son sens créatif en misant sur les pratiques collectives
- les expériences de concerts en format individuel et collectif dans le cadre de la saison culturelle

Le **CYCLE 2** débouche sur le Brevet d'études musicales (BEM) avec validation des 3 UE principales.

Le CYCLE 2 prolonge et approfondit les acquis du CYCLE 1 en favorisant chez l'utilisateur l'apprentissage de l'autonomie musicale.

Aux candidatures externes, l'accès au CYCLE 2 s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique du CYCLE 2 est de proposer aux usagers d'approfondir les fondamentaux qui mènent l'utilisateur à une méthode de travail personnalisée, avec :

- l'apprentissage de la gestion du travail personnel
- le développement de l'autonomie dans les pratiques collectives
- l'appropriation de langages musicaux et de repères culturels les plus vastes possibles

Le CYCLE 2 est un cycle d'orientation à l'issue duquel, l'utilisateur, guidé par l'artiste-enseignant-e, doit envisager la suite de son parcours artistique.

Le **CYCLE 3 à orientation amateur** débouche sur le Certificat d'études musicales (CEM) avec validation des 3 UE principales et de 2 UE au choix proposées sur la liste des UE.

Le CYCLE 3 à orientation amateur prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique artistique en amateur autonome ou la possibilité d'envisager une pratique artistique professionnelle. À ce stade, l'usager détermine son orientation entre une formation préprofessionnelle CYCLE 3 SPÉCIALISÉ ou une formation diplômante débouchant sur une pratique artistique en amateur.

Aux candidatures externes, l'accès au CYCLE 3 à orientation amateur s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique du CYCLE 3 à orientation amateur est de proposer à l'usager de parfaire son autonomie et sa méthode de travail personnelle, avec :

- l'apprentissage de connaissances artistiques et d'outils instrumentaux structurés permettant une interprétation convaincante sur le plan musical et une autonomie de la pratique artistique en amateur
- la réalisation d'un projet artistique personnel « ambitieux » (Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, ministère de la Culture, avril 2008)

Le **CYCLE 3 SPÉCIALISÉ** débouche sur le Diplôme d'études musicales (DEM) avec validation des 3 UE principales, 2 UE obligatoires et 2 UE au choix proposées sur la liste des UE.

Le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ est notamment proposé aux usagers qui se destinent à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés. L'organisation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ permet la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible sans empêcher, le cas échéant, la poursuite d'études universitaires par exemple.

L'objectif pédagogique du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ est de proposer à l'usager de parfaire un haut niveau d'autonomie dans sa méthode de travail personnelle, avec :

- un apprentissage instrumental et artistique exigeant qui génère la maîtrise d'un bagage technique et musical solide (stages, classes de maîtres, etc.) lui permettant de jouer les pièces du répertoire, ce qui sous-entend une pratique artistique très soutenue dans la discipline principale

PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ | PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT

Les deux cursus non-diplômants s'adressent à l'usager qui souhaite, respectivement après le parcours de CYCLE2 et CYCLE 3 (CEM, DEM), ou équivalent, acquérir de nouvelles compétences techniques et artistiques, ou approfondir et élargir le répertoire de son instrument.

CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le cursus de CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR s'adresse à des instrumentistes se destinant à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés. Par ailleurs, l'usager dispose du statut d'étudiant. L'organisation du cursus permet la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible.

Le programme d'études du cursus CPES comporte quatre modules de formation artistique (cf. Maquette pédagogique – organisation cursus CPES Instruments de l'orchestre et CPES Instruments polyphoniques) :

- le module principal dans la discipline dominante
- un module associé de pratique collective
- un module complémentaire de formation et de culture musicale
- un module de créativité : une Unité d'enseignement (UE) au choix

Les usagers construisent leur parcours pluriannuel en lien avec l'artiste-enseignant-e référent-e et le responsable pédagogique CPES.

9.3.5.2. Département pédagogique disciplines instruments à cordes frottées et à claviers

Le département pédagogique Instruments à cordes frottées et à claviers est le garant de la cohérence et de la crédibilité pédagogique proposée par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain. L'objectif majeur est de guider l'utilisateur vers la maîtrise de l'instrument et l'autonomie artistique, tout en développant ses motivations et sa culture musicale, dans un temps non contraint. Le plaisir de jouer ensemble et seul, la découverte artistique sont les moteurs essentiels de la démarche pédagogique ; tout usager doit trouver sa place au sein de l'établissement d'enseignement artistique. L'artiste-enseignant-e doit modeler sa pédagogie à chaque usager en le plaçant au centre de l'apprentissage et en respectant ses attentes et ses possibilités de progression (la variabilité didactique). L'utilisateur doit se sentir impliqué dans son parcours d'études. Outre la transmission de la connaissance instrumentale, l'équipe pédagogique transmet à l'utilisateur une culture et une ouverture d'esprit en favorisant la curiosité artistique et culturelle, en l'incitant à découvrir une diversité d'esthétiques musicales et en l'impliquant en tant qu'acteur-riche et spectateur-riche à la vie culturelle du territoire.

À l'issue de chaque cycle, l'utilisateur est évalué lors d'une épreuve de concert. Des évaluations continues sont prévues à l'intérieur du cycle (auditions, concerts), le but étant de permettre à l'utilisateur de se situer dans sa progression et de réfléchir, en collaboration avec l'artiste-enseignant-e, à l'orientation. Il est primordial de transmettre le goût de la scène, en multipliant les événements artistiques et en participant à la vie culturelle de l'établissement ainsi que du territoire. L'apprentissage d'un instrument se fait globalement autour de la pratique collective, que ce soit en classe ou de manière transversale. L'utilisateur doit se sentir partie intégrante d'une classe et d'un ensemble artistique. Il est primordial de développer l'esprit collectif. L'apprentissage instrumental fait partie d'une formation globale pour laquelle l'équipe pédagogique œuvre dans l'intelligence collective autour d'une responsabilité partagée : l'éducation artistique de l'utilisateur et son épanouissement culturel contribuent à l'enrichissement et à sa construction en tant que citoyen.

Le **CYCLE 1** débouche sur une Attestation de fin de CYCLE 1.

L'ensemble des acquis du CYCLE 1 constitue une formation pédagogique cohérente, qui peut être le premier stade (une « première expérience cohérente d'une pratique musicale personnelle », Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, ministère de la Culture, avril 2008) d'une formation plus longue ou être une fin en soi, à travers un apprentissage instrumental plaisant, dynamique et collectif.

Aux candidatures externes, l'accès au CYCLE 1 s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique du CYCLE 1 est de proposer aux usagers d'acquérir une expérience de l'expression musicale, avec :

- l'acquisition de bases posturales saines et tonique, instrumentales spécifiques et musicales
- la mise en relation des aspects sensoriels, corporels et intellectuels
- la construction de la méthode de travail personnel et le développement de son autonomie, de son sens créatif et d'une approche théorique par le biais d'enseignements thématiques
- des expériences de concerts en format individuel et collectif dans le cadre de la saison culturelle

Le **CYCLE 2** débouche sur le Brevet d'études musicales (BEM) avec validation des 3 UE principales.

Le CYCLE 2 prolonge et approfondit les acquis du CYCLE 1 en favorisant chez l'utilisateur l'apprentissage de l'autonomie musicale.

Aux candidatures externes, l'accès au CYCLE 2 s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique du CYCLE 2 est de proposer aux usagers d'approfondir les fondamentaux qui mènent l'utilisateur à une méthode de travail personnalisée, avec :

- l'appropriation du langage musical, la construction de l'interprétation et la connaissance des styles
- la maîtrise instrumentale et musicale affirmées
- le développement de l'autonomie

Le CYCLE 2 est un cycle d'orientation à l'issue duquel, l'utilisateur, guidé par l'artiste-enseignant-e, doit envisager la suite de son parcours artistique.

Le **CYCLE 3 à orientation amateur** débouche sur le Certificat d'études musicales (CEM) avec validation des 3 UE principales et de 2 UE au choix proposées sur la liste des UE.

Le CYCLE 3 à orientation amateur prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique artistique en amateur autonome ou la possibilité d'envisager une pratique artistique professionnelle. À ce stade, l'usager détermine son orientation entre une formation préprofessionnelle CYCLE 3 SPÉCIALISÉ ou une formation diplômante débouchant sur une pratique artistique en amateur.

Aux candidatures externes, l'accès au CYCLE 3 à orientation amateur s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique du CYCLE 3 à orientation amateur est de proposer à l'usager de parfaire son autonomie et sa méthode de travail personnelle, avec :

- l'apprentissage de connaissances artistiques et d'outils instrumentaux structurés permettant une interprétation convaincante sur le plan musical et une autonomie de la pratique artistique en amateur
- la réalisation d'un projet artistique personnel « ambitieux » (Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, ministère de la Culture, avril 2008) qui lui permet de s'intégrer dans le champ de la pratique en amateur

Le **CYCLE 3 SPÉCIALISÉ** débouche sur le Diplôme d'études musicales (DEM) avec validation des 3 UE principales, 2 UE obligatoires et 2 UE au choix proposées sur la liste des UE.

Le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ est notamment proposé aux usagers qui se destinent à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés. L'organisation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ permet la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible sans empêcher, le cas échéant, la poursuite d'études universitaires par exemple.

L'objectif pédagogique du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ est de proposer à l'usager de parfaire un haut niveau d'autonomie dans sa méthode de travail personnelle, avec :

- un apprentissage instrumental et artistique exigeant qui génère la maîtrise d'un bagage technique et musical solide (stages, classes de maîtres, etc.) lui permettant de jouer les pièces du répertoire, ce qui sous-entend une pratique artistique très soutenue dans la discipline principale

PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ | PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT

Les deux cursus non-diplômants s'adressent à l'usager qui souhaite, respectivement après le parcours de CYCLE2 et CYCLE 3 (CEM, DEM), ou équivalent, acquérir de nouvelles compétences techniques et artistiques, ou approfondir et élargir le répertoire de son instrument.

CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le cursus de CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR s'adresse à des instrumentistes se destinant à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés. Par ailleurs, l'usager dispose du statut d'étudiant. L'organisation du cursus permet la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible.

Le programme d'études du cursus CPES comporte quatre modules de formation artistique (cf. Maquette pédagogique – organisation cursus CPES Instruments de l'orchestre et CPES Instruments polyphoniques) :

- le module principal dans la discipline dominante
- un module associé de pratique collective
- un module complémentaire de formation et de culture musicale
- un module de créativité : une Unité d'enseignement (UE) au choix

Les usagers construisent leur parcours pluriannuel en lien avec l'artiste-enseignant-e référent-e et le responsable pédagogique CPES.

9.3.5.3. Dispositif de Classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante instrumentale

Le dispositif CHAM ne constitue pas une filière d'exception : c'est un lieu d'excellence artistique. Les objectifs d'enseignement général sont strictement les mêmes dans le cadre du dispositif CHAM que dans les autres classes.

L'élève inscrit dans le dispositif CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale est obligatoirement scolarisé à l'École élémentaire Maurice BONNOT et celui inscrit dans CHAM-Collège à dominante instrumentale au Collège Marie CURIE de la Ville de Tourcoing.

L'année de CE1 constitue une année de stage et d'observation pour l'enseignement artistique à dominante instrumentale dispensé par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing. Un bilan régulier des apprentissages scolaires, artistiques et musicaux sera conjointement dressé et communiqué par un bulletin trimestriel aux familles par l'École élémentaire Maurice BONNOT et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville Tourcoing.

- L'élève inscrit en classe CHAM-CE1 à dominante instrumentale suit des cours de formation musicale et de chœur en temps scolaire à l'École élémentaire Maurice BONNOT. Cinq ateliers de découverte de tous les instruments dispensés au CRD sont banalisés sur l'année scolaire et se déroulent hors temps CHAM sous la coordination de l'équipe pédagogique de formation musicale.
- L'élève inscrit en classe CHAM-CE2, CHAM-CM1, CHAM-CM2, CHAM-6^{ème}, CHAM-5^{ème}, CHAM-4^{ème} et CHAM-3^{ème} à dominante instrumentale suit des cours de formation musicale en temps scolaire à l'école élémentaire ou au collège ainsi que des cours d'instrument et d'ateliers en temps scolaire sur le site du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing.
- Pour l'élève inscrit dans le dispositif CHAM à dominante instrumentale, des répétitions, des concerts et des spectacles peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire et sont obligatoires.

L'admission dans le dispositif CHAM-CE1 à dominante instrumentale se déroule en deux temps :

- une audition d'admission sous forme d'une séance collective (apprentissage d'un chant, jeux vocaux) organisée par l'instance du Conseil pédagogique CHAM (cf. p.90) à dominante instrumentale, constitué de membres de l'équipe éducative scolaire des établissements d'enseignement partenaires ainsi que d'un-e représentant-e de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, qui s'assure notamment de la motivation et du projet du.de la candidat-e ; aucune connaissance technique préalable n'est exigée
- la Commission CHAM (cf. p.91), après étude de l'avis du Conseil pédagogique CHAM à dominante instrumentale et du dossier du.de la candidat-e, évalue l'admission dans le dispositif CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale

L'admission dans le dispositif CHAM-CE2, CHAM-CM1, CHAM-CM2, CHAM-6^{ème}, CHAM-5^{ème}, CHAM-4^{ème} et CHAM-3^{ème} à dominante instrumentale se déroule en deux temps :

- une audition instrumentale d'admission et de positionnement (sauf pour les élèves déjà inscrits dans le dispositif) organisée par le Conseil pédagogique CHAM à dominante instrumentale, constitué de membres de l'équipe éducative des établissements d'enseignement partenaires ainsi que d'un-e représentant-e de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, qui s'assure notamment de la motivation, du projet et du niveau instrumental du.de la candidat-e
- la Commission CHAM, après étude de l'avis du Conseil pédagogique CHAM à dominante instrumentale et du dossier du.de la candidat-e, évalue l'admission dans le dispositif CHAM à dominante instrumentale et positionne le.la candidat-e dans le niveau instrumental

Pour une entrée dans le dispositif CHAM-Collège, la décision d'affectation relève de la seule compétence la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, après consultation de la Commission CHAM.

Pour développer au mieux son sens critique et esthétique, l'élève découvre pendant les années de scolarité CHAM à quel point la pratique artistique s'insère dans un cadre éducatif et culturel large et exigeant.

D'une part, les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement partenaires définissent ensemble un cadre pédagogique inscrit dans une charte pédagogique CHAM.

D'autre part, afin d'attiser la curiosité éducative et culturelle de l'enfant inscrit dans le dispositif CHAM, les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement partenaires guident conjointement l'élève dans l'univers du spectacle vivant et des manifestations culturelles de la Ville de Tourcoing grâce au Passeport du spectateur CHAM. Le Passeport du spectateur CHAM est confié à l'élève en début de classe de CE1 pour ses quatre années d'école élémentaire et en classe de 6^{ème} pour ses quatre années de collège. Le corps professoral des établissements d'enseignement partenaires sont les témoins des activités culturelles que côtoie l'élève musicien pendant les quatre à huit années du dispositif CHAM à dominante instrumentale.

Le Passeport du spectateur CHAM comprend :

- un calendrier des participations de l'élève aux différentes prestations artistiques en tant qu'acteur
- un calendrier des prestations culturelles (représentations théâtrales et chorégraphiques, séances de cinéma « art et essai », opéras et spectacles lyriques, concerts, représentation d'art extra-européen, conférences, visites de musées, etc.) que l'élève côtoie en tant que spectateur, signe de son ouverture culturelle ; l'élève y participe par sa propre initiative et également à l'initiative des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement partenaires qui veillent à proposer aux élèves inscrits dans le dispositif CHAM des sorties scolaires à orientation culturelle. Avec ce passeport culturel, la direction ainsi que le corps professoral des établissements d'enseignement partenaires contrôlent que la formation de l'élève soit complète et variée.

Puisque le sens même de l'apprentissage d'un art est de pouvoir le représenter, l'élève produit les fruits de ses travaux tout au long de l'année scolaire dans des cadres différents.

D'une part, au sein du CRD, l'élève inscrit dans le dispositif CHAM à dominante instrumentale participe régulièrement aux auditions organisées par le CRD : auditions de classes d'instruments, concerts thématiques, manifestations liées à des rencontres type classes de maîtres, stages ou conférences. Cela lui permet de partager son expérience avec des usagers musiciens ne faisant pas partie du dispositif CHAM à dominante instrumentale. Au nom de leur appartenance spécifique au dispositif CHAM à dominante instrumentale, l'ensemble des élèves participent au concert CHAM'S EN SCÈNE au Théâtre municipal de la Ville de Tourcoing. Organisé à l'initiative conjointe des équipes pédagogiques, soutenu par les associations des parents d'élèves des établissements d'enseignement partenaires, cet événement se construit pendant une journée pédagogique et musicale banalisée.

D'autre part, au sein de son établissement d'enseignement général, l'élève présente ponctuellement des travaux aux élèves de la classe non-inscrits dans le dispositif CHAM à dominante instrumentale afin et de leur faire partager le plaisir d'une pratique artistique vivante au sein de l'école. La fête de l'école et du collège, par exemple, est l'occasion d'offrir un accès privilégié vers la musique. Elle peut également être l'occasion de pratiques communes entre tous les acteurs de l'établissement scolaire.

Les élèves inscrits dans le dispositif CHAM à dominante instrumental participent activement au rayonnement des établissements d'enseignement partenaires et du dispositif CHAM bien au-delà du cadre habituel.

9.3.5.3.1. CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale -CE1-

- admission sur décision de la Commission CHAM après étude des motivations de l'élève et d'une rencontre avec les représentants du Conseil pédagogique CHAM
- contrat pédagogique entre l'élève et les parents de l'élève d'une part, et les directions des deux établissements d'enseignement partenaires, d'autre part
- année de stage et d'observation : un bilan régulier des apprentissages scolaires et artistiques conjointement dressé et communiqué par un bulletin trimestriel
- année de découverte instrumentale et choix d'un instrument en fonction des places disponibles
- à la fin de l'année scolaire, le Conseil pédagogique CHAM se réunit pour soumettre à la Commission CHAM un avis de maintien ou non de l'élève dans le dispositif
- la formation se déroule à l'École élémentaire Maurice BONNOT de la Ville de Tourcoing et au CRD (cf. tableau ci-dessous)

9.3.5.3.2. CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale -du CE2 au CM2-

- l'élève s'engage avec un contrat pédagogique dans le dispositif jusqu'à la fin de CHAM-CM2 à dominante instrumentale
- les résultats dans toutes les disciplines artistiques enseignées sont déterminants pour la poursuite dans cette filière scolaire d'excellence
- compte tenu de l'effort supplémentaire demandé à l'élève, un bilan régulier des apprentissages scolaires, artistiques et musicaux est dressé et communiqué aux parents de l'élève
- si l'enfant ne s'investissait pas suffisamment dans le dispositif CHAM, il réintégrerait le cycle traditionnel de l'école élémentaire et il pourrait suivre le cursus traditionnel de l'enseignement au CRD
- un élève instrumentiste inscrit au CRD en cursus traditionnel (hors dispositif CHAM) peut être admis dans le dispositif CHAM-École élémentaire à dominante instrumentale dans le niveau requis à tout moment de sa scolarité, sous réserve que les résultats dans l'enseignement général ne constituent pas une contre-indication manifeste et après étude des motivations de l'élève
- un enfant qui pratique un instrument dans un établissement d'enseignement artistique autre que le CRD et qui souhaite intégrer le dispositif CHAM à dominante instrumentale, à partir du niveau CE2, sous réserve que les résultats dans l'enseignement général ne constituent pas une contre-indication manifeste et après étude des motivations de l'élève, passe une audition d'admission
- la formation se déroule à l'École élémentaire Maurice BONNOT et au CRD (cf. tableau ci-dessous)

	CE1	CE2	CM1	CM2
formation musicale [en temps scolaire à l'école]	2h15 réparties sur 2 séances	1h30	1h30	1h30
Chœur CHAM [en temps scolaire à l'école]	1h00			
enseignement instrumental par groupe de 2 à 3 élèves [en temps scolaire au CRD]	5 ateliers de découverte des instruments banalisés sur l'année scolaire 2H30, hors temps CHAM au CRD	45 min. (ou 30 min. si l'élève est seul dans sa discipline ou niveau)	45 min. (ou 30 min. si l'élève est seul dans sa discipline ou niveau)	45 min.
atelier CHAM [en temps scolaire au CRD]		1h00	1h00	1h00
pratique collective [hors temps CHAM au CRD]	Chœur découverte [facultatif] 45 min.	<ul style="list-style-type: none"> • Orchestre symphonique initiation : 10 ateliers banalisés sur l'année scolaire – 1h30 • Chœur préparatoire [facultatif / obligatoire pour les pianistes et harpistes] 1h00 	1h00 possible sur avis de l'enseignant.e	1h00
TOTAL HEURES	3h30 à 4h15	3h30	4h00	4h00

9.3.5.3.3. CHAM-Collège à dominante instrumentale -de la 6ème à la 3ème-

- l'élève est engagé dans le dispositif jusqu'à la fin de CHAM-3^{ème} à dominante instrumentale
- la formation musicale donnée au CRD ne dispense pas de l'éducation musicale prévue dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale et assurée par le/la professeur du collège
- les résultats dans toutes les disciplines musicales – formation instrumentale, formation musicale, culture musicale et pratiques collectives – sont déterminants pour la poursuite dans cette filière scolaire d'excellence
- si l'enfant ne devait pas avoir les aptitudes suffisantes ou s'il ne s'investissait pas suffisamment dans le cursus CHAM-Collège à dominante instrumentale, il réintégrerait le cycle traditionnel du collège et le cursus traditionnel au CRD
- compte tenu de l'effort supplémentaire demandé à l'élève, un bilan régulier des apprentissages scolaires et musicaux sera dressé et communiqué aux familles
- un élève instrumentiste inscrit au CRD en cursus traditionnel (hors dispositif CHAM) peut être admis dans le dispositif CHAM-Collège à dominante instrumentale dans le niveau requis à tout moment de sa scolarité sur décision de la Commission CHAM, sous réserve que les résultats dans l'enseignement général ne constituent pas une contre-indication manifeste et après étude des motivations de l'élève
- un enfant qui pratique un instrument dans un établissement d'enseignement artistique autre que le CRD et qui souhaite intégrer le dispositif CHAM à dominante instrumentale dans le niveau requis à tout moment de sa scolarité sur décision de la Commission CHAM, sous réserve que les résultats dans l'enseignement général ne constituent pas une contre-indication manifeste et après étude des motivations de l'élève, passe une audition d'entrée
- toute décision admission dans le dispositif CHAM-Collège et d'affectation au Collège Marie CURIE de la Ville de Tourcoing relève de la seule compétence la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, après consultation de la Commission CHAM.
- la formation se déroule au CRD (cf. tableau ci-dessous)

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
formation musicale [en temps scolaire au CRD]	2 x 1h00	2 x 1h00	2 x 1h00	1h00
atelier d'oralité de formation musicale [hors temps CHAM]				1h00
culture musicale [en temps scolaire au CRD]			30 min.	1h00
enseignement instrumental individuel [en temps scolaire au CRD]	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes ou 1h00 selon le niveau
atelier CHAM [en temps scolaire au CRD]		1h00	1h00	1h00
pratique collective [hors temps CHAM]	1h30	1h30	1h30	1h30 / 2h00
TOTAL HEURES	4h15	5h15	5h45	6h15 à 7h00

9.3.6. Département pédagogique jazz

Le département pédagogique Jazz du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain développe une pédagogie de projets en lien avec une structuration pédagogique alliant des cours à la fois théoriques et culturels, collectifs – ateliers, stages, classes de maîtres, ensembles à géométrie variable – et individuels.

Les dispositifs pédagogiques et artistiques variés – en autonomie, avec des artistes et pédagogues invités-es, des thématiques ou des cours publics – sont réalisés en fonction du profil des usagers – élèves et étudiants-es – et leurs permettent de développer leurs compétences en se produisant sur scène devant un public. La structuration pédagogique, articulée dans le cadre d'une saison culturelle, allie la création et la connaissance du répertoire de l'esthétique du jazz, en gardant un esprit ouvert à la fois sur le passé et sur le monde actuel, sur toutes les esthétiques musicales de chaque époque et les cultures les plus diverses. Les dispositifs pédagogiques et artistiques existent grâce à une dynamique de réseaux et de partenariats qui permettent d'harmoniser pédagogie et diffusion.

En 2021, de nouveaux recrutements ont permis département pédagogique Jazz la mise en place d'un enseignement à dominante jazz spécialisé en cordes frottée, cuivre et voix. La dernière discipline propose également un parcours esthétique autour de la musique actuelle amplifiée.

Le **PARCOURS INITIATION** s'adresse prioritairement à des instrumentistes et chanteurs-ses d'un niveau de fin de CYCLE 2 (BEM), ou équivalent, en termes de pratique instrumentale ou vocale dans le cadre du cursus traditionnel, sans connaissance préalable de l'esthétique ou de la pratique du jazz, l'accès au cursus s'effectuant sur audition d'entrée (positionnement) pour les candidatures internes et externes.

L'objectif pédagogique du PARCOURS INITIATION est de proposer aux usagers l'envie et la motivation de découvrir l'esthétique et la culture du jazz, avec :

- des pratiques collectives sous forme d'ateliers, en lien avec l'aspect culturel de l'esthétique du jazz dans ses diverses formes artistiques et son histoire
- une initiation à l'improvisation par le biais de l'imprégnation et de l'oralité
- des restitutions de travaux des ateliers dans le cadre de la saison culturelle

Le **CYCLE 1** débouche sur une Attestation de fin de CYCLE 1 avec validation des 3 UE principales.

Le CYCLE 1 s'adresse aux usagers ayant suivi le PARCOURS INITIAL ainsi qu'aux instrumentistes et chanteurs-ses d'un niveau de fin de CYCLE 2 (BEM) en termes de pratique instrumentale ou vocale dans le cadre du cursus traditionnel, sans connaissance préalable de l'esthétique ou de la pratique du jazz, l'accès au CYCLE 1 s'effectuant sur audition d'entrée (positionnement) pour les candidatures externes.

L'objectif pédagogique du CYCLE 1 est de proposer aux usagers un apprentissage instrumental ou vocal des fondamentaux de l'esthétique jazz et le développement des notions abordées au cours du PARCOURS INITIAL, avec :

- des pratiques collectives sous formes d'ateliers en lien avec l'aspect culturel du Jazz dans ses diverses esthétiques et son histoire
- une élaboration du discours improvisé
- une approche théorique par le biais de cours thématiques
- des cours individuels dispensés par des artistes-enseignants-es spécialisés-es en transversalité avec les autres artistes-enseignants-es des départements pédagogiques
- des restitutions de travaux des ateliers dans le cadre de la saison culturelle

Le **CYCLE 2** débouche sur le Brevet d'études musicales (BEM) avec validation des 3 UE principales.

Le CYCLE 2 s'adresse à des instrumentistes et chanteurs·ses d'un niveau de fin de CYCLE 2 (BEM) en termes de pratique instrumentale ou vocale dans le cadre du cursus traditionnel et ayant formalisé un parcours jazz dans un établissement d'enseignement artistique.

Aux candidatures externes et aux profils de candidatures n'ayant pas formalisé un parcours jazz, l'accès au CYCLE 2 s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique de la formation artistique est de proposer aux usagers d'approfondir des notions vues dans les formations et cursus précédents et de devenir autonome dans la pratique artistique, instrumentale ou vocale, avec :

- la pratique de l'improvisation dans les différentes esthétiques du jazz, en insistant sur la transmission orale
- le développement et l'approfondissement du répertoire ainsi que des différentes esthétiques du jazz
- la prise de conscience du processus de création à travers l'improvisation
- des pratiques collectives en lien avec des projets d'artistes et pédagogues invités se produisant dans le cadre de la saison culturelle
- des cours individuels dispensés par un·e artiste-enseignant·e spécialisé·e dans l'esthétique du jazz
- des cours théoriques (harmonie, arrangement)
- des cours d'histoire du jazz

Le **CYCLE 3 à orientation amateur** débouche sur le Certificat d'études musicales (CEM) avec validation des 3 UE principales et de 2 UE au choix proposées sur la liste des UE.

Le CYCLE 3 à orientation amateur s'adresse à des instrumentistes et chanteurs·ses ayant validé le CYCLE 2 et se destinant à une pratique artistique en amateur.

Aux candidatures externes, l'accès au CYCLE 3 à orientation amateur s'effectue sur audition d'entrée.

L'objectif pédagogique de la formation artistique est de préparer les usagers au Certificat d'études musicales (CEM) en consolidant et approfondissant des notions vues durant le CYCLE 2, la technique instrumentale ou vocale et l'affirmation d'une démarche personnelle, en découvrant de nouvelles esthétiques et en développement de son projet personnel afin qu'ils obtiennent un excellent niveau de pratique artistique et musicale en amateur, avec :

- une autonomie maximale afin de se préparer à une pratique musicale et musicale en dehors de l'établissement d'enseignement artistique
- la présentation d'un projet de pratique collective présentant un répertoire personnalisé pris en charge et mis en œuvre par l'utilisateur avec les conseils des artistes-enseignants·es

Le **CYCLE 3 SPÉCIALISÉ** débouche sur le Diplôme d'études musicales (DEM) avec validation des 3 UE principales, 2 UE obligatoires et 2 UE au choix proposées sur la liste des UE.

Le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ s'adresse notamment à des instrumentistes et chanteurs-ses se destinant à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée mutualisée avec le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés.

L'objectif pédagogique de la formation artistique est de permettre à l'utilisateur de développer des compétences conséquentes dans le domaine du jeu de son instrument principal – ce qui sous-entend une pratique artistique très soutenue dans la discipline principale – d'acquérir la maîtrise d'un bagage technique et musical solide et de bénéficier d'un ensemble d'enseignements artistiques exigeants et complets (stages, classes de maîtres, etc.) autour de la culture du jazz. Au-delà de l'enseignement instrumental traditionnel, des Unités d'enseignement (UE) sont proposées dans divers domaines artistiques, pédagogiques et de culture générale. L'organisation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ permet la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible sans empêcher, le cas échéant, la poursuite d'études universitaires par exemple, avec :

- une pratique en ateliers sur les différentes esthétiques de la dominante instrumentale ou vocale
- une pratique en ateliers rythmiques
- des cours individuels dans l'esthétique du jazz
- un projet scénique
- des cours théoriques (harmonie, niveaux 2 et 3, arrangement, niveaux 2 et 3)
- des cours d'histoire du jazz et analyse
- des cours d'histoire générale de la musique occidentale
- des cours d'instrument complémentaire
- des cours de pratiques collectives dans d'autres esthétiques
- des cours d'improvisation dans d'autres esthétiques
- des cours de musique assistée par ordinateur (MAO), traitement du son
- la connaissance des métiers de la musique, de la culture et du spectacle vivant

PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ | PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT

Les deux cursus non-diplômants s'adressent à l'utilisateur qui souhaite, respectivement après le parcours de CYCLE2 et CYCLE 3 (CEM, DEM), ou équivalent, acquérir de nouvelles compétences techniques et artistiques, ou approfondir et élargir le répertoire et les esthétiques de la culture jazz.

CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le cursus de CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR s'adresse à des instrumentistes et chanteurs-ses se destinant à une pratique professionnelle des métiers de la musique. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés. Par ailleurs, l'utilisateur dispose du statut d'étudiant. L'organisation du cursus permet la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible.

Le programme d'études du cursus CPES comporte quatre modules de formation artistique (cf. Maquette pédagogique – organisation cursus CPES Jazz) :

- le module principal *Performance* dans la discipline dominante
- un module associé de théorie et d'érudition de l'esthétique du jazz
- un module de créativité et d'improvisation
- un module complémentaire de formation

Les usagers construisent leur parcours pluriannuel en lien avec l'artiste-enseignant-e référent-e et le responsable pédagogique CPES.

9.3.7. Département pédagogique accompagnement

L'activité pédagogique du/de la pianiste accompagnateur·rice, que ce soit en présence ou non de l'enseignant·e d'instrument, de chant ou d'art dramatique, s'articule autour de répétitions entre l'élève et le/la pianiste accompagnateur·rice et a pour objectifs premiers d'aider l'élève à :

- s'approprier la pièce dans sa globalité et en détail ;
- travailler sur la mise en place et l'intonation ;
- interpréter et préparer la prestation finale (auditions, examens, etc.)

S'ajoute à cette activité pédagogique, la prestation artistique de pianiste lors des prestations publiques.

Le département accompagnement du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain doit permettre la constitution d'un esprit d'équipe. Le/la pianiste accompagnateur·rice met sa compétence artistique au service, en complément et en soutien de l'activité pédagogique de l'enseignant·e d'instrument, de chant ou d'art dramatique. La répétition avec piano n'est donc pas seulement un cours instrumental ou vocal avec accompagnement piano. En dehors du cadre l'enseignant·e / élève, le/la pianiste accompagnateur·rice de la classe installe une nouvelle situation pédagogique. Pour l'élève, travailler et jouer avec un·e musicien·ne professionnel·le enrichit l'enseignement artistique dispensé par ailleurs dans le cadre de son cours. Ce travail avec le/la pianiste accompagnateur·rice de la classe lui permet d'atteindre des compétences artistiques d'une manière différente.

Le/la pianiste accompagnateur·rice de la classe n'est pas l'assistant de l'enseignant·e d'instrument, de chant ou d'art dramatique.

L'activité pédagogique du/de la pianiste accompagnateur·rice doit permettre :

- d'échanger sur les attendus et objectifs pédagogiques spécifiques liés à l'accompagnement selon les programmes et les élèves
- en début d'année, d'informer le/la pianiste accompagnateur·rice des projets de la classe, des auditions, du nombre d'élèves concernés par les examens, des contrôles, etc.
- de s'accorder sur l'articulation, la fréquence et l'organisation du travail entre les cours d'instruments, de chant ou d'art dramatique et les répétitions avec piano
- une cohésion pédagogique et artistique avec l'enseignant·e – en dehors de la présence de l'élève – et plus particulièrement lorsque quelque chose ne fonctionne pas comme attendu
- l'intégration du/de la pianiste accompagnateur·rice de la classe, comme un partenaire au service d'objectifs pédagogiques et artistiques collectifs définis dans le cadre du Projet d'établissement

Organisation :

Selon l'élève et les situations, il faut prévoir au minimum deux répétitions et une générale avant tout événement (audition, examens, etc.). Le/la pianiste accompagnateur·rice peut proposer une répétition de confort supplémentaire.

Ainsi, l'élève aura trois moments différents, énoncés ci-dessous dans un ordre variable, pour travailler avec le/la pianiste accompagnateur·rice :

- au sein du cours en présence de l'enseignant·e
- en dehors du cours en présence de l'enseignant·e
- en dehors du cours sans la présence de l'enseignant·e

L'enseignant·e et le/la pianiste accompagnateur·rice s'accorderont pour convenir des dates et réservations de salles, en lien avec l'administration de l'établissement, un mois avant les échéances de répétitions.

Le/la pianiste accompagnateur·rice a en charge de nombreuses classes, d'événements et de situations particulières à gérer. Il (elle) garde une certaine souplesse dans son planning et s'adapte dans la mesure du possible aux événements et situations pédagogiques de l'établissement.

Cela étant, le/la pianiste accompagnateur·rice peut ne pas être disponible ; comme tous les enseignants·es de l'établissement, le/la pianiste accompagnateur·rice a besoin de planifier d'autres événements artistiques et personnels en dehors de l'établissement.

Le niveau de l'élève, la difficulté du programme, l'objectif à atteindre, la discipline artistique concernée sont autant de facteurs qui vont déterminer la fréquence et la durée des répétitions et des auditions. C'est un fonctionnement à trouver entre le/la pianiste accompagnateur·rice et l'enseignant(e) de la classe :

- les élèves en classes préparatoires d'enseignement supérieur peuvent travailler très régulièrement avec le (la) pianiste accompagnateur·rice sur les projets liés à la préparation des récitals, des classes de maîtres, des auditions et des concours internationaux et d'orchestre ;
- les élèves en cycles avancés doivent travailler avec le/la pianiste accompagnateur·rice de façon plus soutenue en fonction du projet
- les élèves des CYCLE 1 et 2 doivent être accompagnés au piano sur quelques projets dans l'année
- pour les élèves inscrits dans le dispositif de Classes à horaires aménagés musique, il est prévu une mise en place d'une permanence d'accompagnement CHAM pour faciliter l'organisation des répétitions avec les élèves, avec la diffusion d'un calendrier et fonctionnement sur rendez-vous uniquement. C'est le/la pianiste accompagnateur·rice de la classe qui garde la responsabilité de l'accompagnement des élèves en horaires aménagés lors des événements (auditions ou épreuves), mais les répétitions dans l'année peuvent se faire avec le/la pianiste accompagnateur·rice de permanence

Le/la pianiste accompagnateur·rice reçoit un nombre conséquent de partitions à travailler. Il peut déchiffrer et monter rapidement les programmes, mais a besoin de temps pour préparer au mieux l'intervention. La répétition avec piano ne doit pas générer un stress supplémentaire pour l'élève mais doit permettre de l'aider à se construire et faire aboutir son travail. Cela ne doit pas non plus générer un stress chez le/la pianiste accompagnateur·rice. Un/une pianiste accompagnateur·rice, qui reçoit une dizaine de nouvelles partitions dans la même période, doit dégager du temps et de l'énergie pour la lecture de ces nouveaux programmes en plus de son travail hebdomadaire.

D'où l'importance de donner les partitions et les idées de programme le plus tôt possible, afin de laisser au/à la pianiste accompagnateur·rice la possibilité de se préparer quand cela est également confortable pour lui.

Le/la pianiste accompagnateur·rice peut refuser d'accompagner une pièce donnée trop tardivement. Il/elle peut également ne pas être disponible pour une date particulière au même titre que n'importe quel/le enseignant·e de l'établissement. Dans tous les cas, il faudra chercher des solutions pour que le projet pédagogique aboutisse et que l'élève puisse travailler régulièrement et dans les meilleures conditions avec le/la pianiste accompagnateur·rice. Il est nécessaire de proposer de travailler avec piano sur l'année scolaire et pas seulement en période d'examen.

La mise en place d'une permanence d'accompagnement doit faciliter l'organisation des répétitions avec piano pour les élèves. Le recours éventuel au/à la pianiste accompagnateur·rice de permanence pour les élèves n'empêche pas de solliciter le/la pianiste accompagnateur·rice de la classe si celui/celle-ci est disponible.

9.3.8. Département pédagogique arts de la scène et du spectacle

Le département pédagogique Arts de la scène et du spectacle du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing et de l'École de musique de la Ville de Neuville-en-Ferrain propose une formation à la danse et à l'art dramatique. Les deux disciplines artistiques – à vocation transdisciplinaire – sont pédagogiquement structurées autour d'une équipe d'artistes-enseignants-es (art dramatique, atelier chorégraphique, coaching vocal), renforcé par un réseau de partenaires institutionnels et associatifs (compagnies professionnelles, etc.) ainsi que par des interventions ponctuelles d'artistes et de pédagogues invités-es.

L'entrée de candidats-es dans le parcours d'études de danse et d'art dramatique s'effectue sur audition.

Comme en musique et en danse, le Certificat d'études théâtrales (CET) et le Diplôme d'études théâtrales (DET) ne sont pas inscrits au registre des titres et diplômes Français. Ce sont des diplômes d'établissement et leur contenu peut être différent d'un établissement d'enseignement artistique à un autre. Toutefois, ces diplômes sont reconnus par la profession et peuvent être indispensables pour l'accès à certaines écoles supérieures

9.3.8.1. Atelier chorégraphique

L'Atelier chorégraphique du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing s'adresse à un public amateur majeur et propose ___ niveaux de parcours d'études :

- cycle élémentaire
- cycle supérieur

L'Atelier chorégraphique, comme toute classe de danse d'un établissement d'enseignement artistique, est un lien entre les usagers, leur famille et la culture dans ses formes les plus diverses.

Convaincue que la culture chorégraphique est incontournable à la formation du danseur, au développement de sa sensibilité et de sa conscience corporelle, l'établissement tourquennois propose un projet pédagogique adapté, dans lequel la pratique corporelle partage le temps d'activité avec un travail d'analyse, de réflexion, de recherche personnelle dans le domaine de l'art chorégraphique mais également dans d'autres domaines artistiques. Ce programme n'est pas seulement composé de cours, il s'agit d'un état d'esprit afin que la culture chorégraphique soit accessible à tous et sous les formes les plus variées. Cela est possible grâce au cadre privilégié que propose l'Atelier chorégraphique. En effet développer des projets transdisciplinaires, notamment avec les pratiques collectives, travailler aux échanges culturels avec d'autres structures de la Ville de Tourcoing voire d'autres établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain ou départemental sont des outils indispensables à la réussite du projet. Il a donc été établi une programmation pédagogique progressive adaptée aux âges pour amener les usagers à un intérêt volontaire et évolutif.

Proposer des moyens d'acquisitions, des outils didactiques, des clefs d'exploration permet de rendre les usagers disponibles à différentes sensibilités d'écritures chorégraphiques et artistiques. Développer les connaissances historiques, celles des styles, favoriser la notion de patrimoine. Développer l'œil du spectateur, développer son sens critique, la variété de ses goûts, sa réflexion, sa curiosité, c'est aider l'utilisateur à fabriquer une opinion sur l'art en général, le rôle de l'artiste, l'œuvre d'art en rapport à l'histoire, la société et les autres arts.

Inciter les élèves à envisager également la danse comme un vecteur d'orientation vers des études universitaires en relation avec le monde culturel via un travail d'analyse, de synthèse et de rédaction.

9.3.8.2. Art dramatique

Le projet pédagogique de la classe d'art dramatique vise à transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du théâtre d'aujourd'hui, tel qu'il s'exprime dans sa richesse et sa diversité. La diversité des parcours vise à accompagner les usagers vers l'autonomie et à leur donner les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de cet art, que leur projet soit de devenir amateur ou professionnel. Cet enseignement est également un moyen de se préparer à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le parcours d'études (cf. Orientations pédagogiques. Art dramatique – cursus traditionnel, p.172) est organisé en deux ateliers de découverte de la pratique théâtrale, trois cycles et un cursus de préparation à l'enseignement supérieur :

- **ATELIER D'ÉVEIL A LA PRATIQUE DU THÉÂTRE** → accessible dès l'âge de 8 ans (donnée à titre indicatif)
- **ATELIER DE DÉCOUVERTE DE LA PRATIQUE DU THÉÂTRE** → accessible dès l'âge de 11 ans (donnée à titre indicatif)
- **CYCLE 1** → cycle d'enseignement initial, débouche sur une Attestation de fin de CYCLE 1
- **CYCLE 2** → cycle de détermination, débouche sur le Brevet d'études théâtrales (BET)
- **CYCLE 3** → cycle à orientation amateur pour les élèves qui, après avoir effectué le CYCLE 2, souhaitent approfondir différents domaines du jeu théâtral, débouche sur le Certificat d'études théâtrales (CET)
- **CYCLE 3 SPÉCIALISÉ** → cycle à orientation professionnelle destiné aux usagers ayant déjà amorcé une formation dans l'art du jeu dramatique qui permet la poursuite d'études théâtrales aussi intenses que possible sans empêcher, le cas échéant, la poursuite d'études universitaires, débouche sur le Diplôme d'études théâtrales (DET)

- **CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

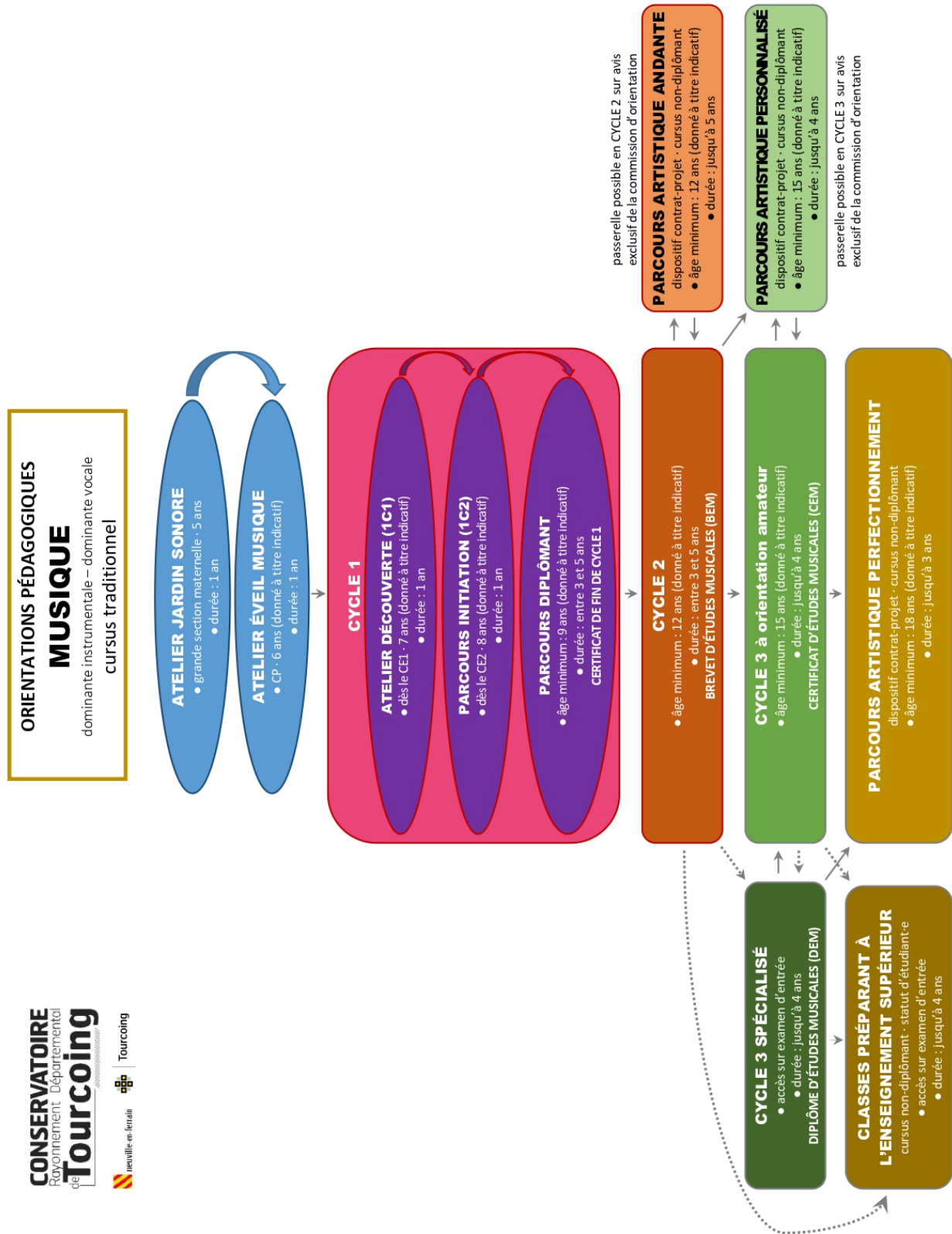
Le cursus de CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR s'adresse à des comédiens-nes se destinant à une pratique professionnelle des métiers des arts de la scène et du spectacle. L'admission à la formation artistique est soumise à une épreuve d'examen d'entrée mutualisée avec les établissements d'enseignement artistique public de la Région des Hauts-de-France, garantissant ainsi une équité de l'offre pédagogique et une communauté de critère d'évaluation des usagés. Par ailleurs, l'utilisateur dispose du statut d'étudiant. L'organisation du cursus permet la poursuite d'études théâtrales aussi intenses que possible. Le programme d'études du cursus CPES – Art dramatique est défini par la Maquette pédagogique – organisation du cursus CPES – Art dramatique.

Les usagers construisent leur parcours pluriannuel en lien avec l'artiste-enseignant-e référent-e et le responsable pédagogique CPES.

- **PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT**

Le cursus non-diplômant s'adressent à l'utilisateur qui souhaite, respectivement après le parcours de CYCLE2 et CYCLE 3 (CET, DET), ou équivalent, acquérir de nouvelles compétences techniques et artistiques, ou approfondir et élargir le répertoire des arts de la scène et du spectacle.

9.4. Dispositifs cadres d'orientations pédagogiques à dominante musicale



ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

MUSIQUE – cursus traditionnel

DESRIPTIF

- **ATELIER JARDIN SONORE**

- **découverte et sensibilisation à l'art des sons et des gestes**

- Le parcours pédagogique cherche à favoriser une approche artistique en suscitant l'apprentissage du mouvement, de l'écoute et du son – chanté et parlé – chez l'enfant.

- L'éveil des sens prend place dans la relation que les enfants établissent avec les instruments, à l'attrance qu'ils éprouvent à la vue des formes et des couleurs, à l'écoute de sonorités inattendues, au toucher des instruments issus du jardin, à leur faculté intuitive de manipulation, tout en créant des conditions d'un moment de partage, de détente et de distraction.

- à partir de la grande section maternelle

- durée : 1 an

- 45 min. hebdomadaires sur l'année scolaire

- **ATELIER ÉVEIL MUSICAL**

- **développement de la perception sonore et gestuelle, aux gestes sonores du corps**

- Le parcours pédagogique cherche à éveiller les enfants aux notions de tempo, de dynamiques sonores, de rythmes, de hauteurs de sons. A travers les expressions artistiques, les enfants peuvent imaginer et éveiller en eux leur propre identité artistique.

- Les candidats-es déclarés-es admis-es sont inscrits-es dans le cursus éveil musical pendant une année scolaire, à l'issue de laquelle l'avis des artistes-enseignants-es permet de décider ou non de la poursuite éducative au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing.

- Au cours de cette année scolaire, les enfants découvrent notamment les disciplines vocales et instrumentales dispensées au sein de l'établissement.

- à partir du CP

- durée : 1 an

- 1h00 hebdomadaire sur l'année scolaire

- **ATELIER DÉCOUVERTE MUSICALE**

- **sensibilisation aux disciplines vocales et instrumentales**

- Le parcours pédagogique cherche à développer la curiosité artistique de l'enfant et à faciliter un choix de pratique vocale ou/et instrumentale – une préparation artistique et éducative qui permet d'aborder sereinement le CYCLE 1 – en s'appuyant sur cinq principes : l'apprentissage collectif, la pédagogie orale, l'approche corporelle et sensible de la musique, la stimulation de la créativité et la transmission du patrimoine. Au cours de l'année scolaire, l'enfant est, en fonction de ses aptitudes, orienté à la rentrée scolaire suivante dans la discipline vocale ou/et instrumentale qui lui conviendra le mieux et pour laquelle il est particulièrement motivé, dans la mesure où les observations pédagogiques des artistes-enseignants-es seront positives et dans la limite des places disponibles.

- à partir du CE1

- durée : 1 an

- formation musicale 1C1 (durée : 1h00 hebdomadaire)

- Chœur découverte (durée : 1h00 hebdomadaire)

- 4 ateliers banalisés sur l'année scolaire de découverte des instruments (durée : 2h30)

- les 4 ateliers se déroulent sous la coordination de l'équipe pédagogique de formation musicale

- **PARCOURS INITIATION VOCALE OU/ET INSTRUMENTALE**

- **les premiers pas avec son instrument**

- Le parcours pédagogique permet à l'usager de s'approprier la pratique vocale ou/et instrumentale choisie, sans obligation de résultat technique immédiat. En poursuivant le contenu pédagogique de l'année scolaire précédente et en faisant à la fois connaissance avec les différentes esthétiques musicales et avec l'offre artistique de l'établissement, l'enfant commence à construire sa perception artistique et son vocabulaire musical dans un contexte qui reste celui du collectif, de la stimulation, de la créativité et de la transmission du patrimoine.

- **PARCOURS INITIATION VOCALE**

- à partir du CE2

- durée : 1 an

- formation musicale 1C2 (durée : 1h30 hebdomadaire)

- Chœur préparatoire (durée : 1h00 hebdomadaire)

- chant polyphonique (durée : 45 min. hebdomadaire)

- engagement charte parents – usagers – artistes-enseignants-es – direction CRD

- **PARCOURS INITIATION INSTRUMENTALE**

- à partir du CE2

- durée : 1 an

- formation musicale 1C2 (durée : 1h30 hebdomadaire)

- atelier instrumental en groupe de 2 élèves (durée : 45 min. hebdomadaire)

- Orchestre symphonique initiation (durée : 10 séances de 1h30 sur l'année scolaire)

- Chœur préparatoire (durée : 1h00 hebdomadaire) – facultatif / obligatoire pour les élèves des classes de piano et de harpe

- ateliers 4 MAINS ET PLUS pour les élèves inscrits en classe de piano

- engagement charte parents – usagers – artistes-enseignants-es – direction CRD

• CYCLE 1 – MUSIQUE

découvrir les fondamentaux vocaux · instrumentaux

Le parcours pédagogique du CYCLE 1 amène l'usager à débiter de manière effective les études musicales, ce qui lui permet de se familiariser avec la discipline vocale ou instrumentale. L'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité et la construction méthodique de son apprentissage sont des notions privilégiées qui permettent de déceler et de développer la motivation de l'usager pour la musique. Le CYCLE 1 permet à l'usager d'acquies les éléments de base du langage musical oral et écrit, de la pratique musicale collective et individuelle.

Un-e candidat-e qui pratique une discipline vocale ou instrumentale peut intégrer le CYCLE 1 de l'établissement sur audition d'admission et de positionnement (cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE).

Un bilan-étape, validé par la Commission d'orientation pédagogique (cf. p.92), a lieu à l'issue de la 2^{ème} année (1C2) {PREMIÈRE-SCÈNE} et à la fin du 1^{er} semestre de la 3^{ème} année (1C3) et de la 4^{ème} année (1C4) {AVANT-SCÈNE}. Il a pour objectif de situer l'usager dans la durée du cycle.

Le CYCLE 1 est conclu par une épreuve de concert-examen devant un jury. L'objectif pédagogique de l'épreuve vocale et/ou instrumentale de fin de CYCLE 1 doit démontrer que l'usager a acquis les expressions d'une « première expérience cohérente d'une pratique musicale » (Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, ministère de la Culture). L'usager qui intègre la 5^{ème} année (1C5) doit impérativement être présenté à l'épreuve de concert-examen de fin de cycle. Toutefois, l'artiste-enseignant-e peut présenter à l'épreuve de concert-examen un usager en cours de cycle dont il juge son niveau suffisant, sur validation de la Commission d'orientation pédagogique. Un désistement à l'examen a pour conséquence la démission de l'usager, sauf en cas de force majeure. L'obtention de l'Attestation de fin de CYCLE 1 (validation UE de formation musicale CYCLE 1 + UE dominante + UE de pratique collective) donne un droit d'accès au CYCLE 2 dominante musique (instrumentale · vocale).

▪ CYCLE 1 · DISCIPLINE VOCALE

- âge minimum : 9 ans (donné à titre indicatif)
- durée : une moyenne de 3 ans
- formation musicale (durée : 1h30 hebdomadaire)
- Chœur d'enfants ou Chœur d'ado, selon l'âge (durée : 1h00 hebdomadaire)
- polyphonie et technique vocale par groupe de 8 élèves max. (durée : 45 min. hebdomadaires)
- le travail de la pratique vocale et de la formation musicale (suivi du travail à la maison) doit être quotidien et préparé, la participation aux projets de l'établissement est obligatoire

▪ CYCLE 1 · DISCIPLINE INSTRUMENTALE

- âge minimum : 9 ans (donné à titre indicatif)
- durée : entre 3 et 5 ans
- formation musicale (durée : 1h30 hebdomadaire)
- pratique instrumentale individuelle (durée : 30 min. hebdomadaires)
- le travail de la pratique instrumentale et de la formation musicale (suivi du travail à la maison) doit être quotidien et préparé, la participation aux projets de l'établissement est obligatoire
- Orchestre symphonique initiation, uniquement la 1^{ère} année du CYCLE 1 (1C1), obligatoire pour les élèves qui pratiquent un instrument de l'orchestre symphonique (durée : __ séances de 1h30 sur l'année scolaire)
- Orchestre d'harmonie CYCLE 1 ou Orchestre à cordes CYCLE 1, obligatoire à partir de la 2^{ème} année du CYCLE 1 de pratique instrumentale (durée : 1h00 hebdomadaire)
- Chœur d'enfants ou Chœur d'ado, selon l'âge (durée : 1h00 hebdomadaire) – facultatif / obligatoire pour les élèves inscrits en classes de piano et de harpe
- ateliers 4 MAINS ET PLUS pour les élèves inscrits en classe de piano
- ateliers instrumentaux (ensemble de cordes, cuivre, harpes, percussion, etc.)

• CYCLE 2 – MUSIQUE

vers l'autonomie vocale · instrumentale

Le parcours pédagogique du CYCLE 2 amène l'utilisateur à suivre un cursus musical complet en lui permettant d'acquérir des méthodes de travail visant à l'autonomie et les compétences d'une pratique musicale dans un répertoire élargi, collectif et individuel.

Un-e candidat-e qui pratique une discipline vocale ou instrumentale et ayant obtenu l'Attestation de fin de CYCLE 1 dans un autre établissement d'enseignement artistique peut intégrer le CYCLE 2 de l'établissement sur audition d'admission et de positionnement (cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE).

Un bilan-étape, validé par la direction de l'établissement, a lieu à l'issue de la 2^{ème} année (2C2) {PREMIÈRE-SCÈNE} et à la fin du 1^{er} semestre de la 3^{ème} année (2C3) et de la 4^{ème} année (2C4) {AVANT-SCÈNE}. Il a pour objectif de situer la progression de l'utilisateur dans la durée du cycle.

Le CYCLE 2 est impérativement conclu par un examen devant un jury à l'issue de la 5^{ème} année (2C5). Toutefois, l'artiste-enseignant-e peut présenter à l'examen un usager en cours de cycle dont il juge son niveau suffisant, sur validation de la Commission d'orientation pédagogique (cf. p.92). Un désistement à l'examen a pour conséquence la démission de l'utilisateur, sauf en cas de force majeure. À l'issue du CYCLE 2, l'utilisateur peut obtenir le Brevet d'études musicales (BEM) complet (validation UE de formation musicale CYCLE 2 + UE dominante + UE de pratique collective), diplôme reconnu par les établissements agréés par l'État. L'obtention du BEM donne un droit d'accès au CYCLE 3 à orientation amateur et permet de se présenter aux auditions d'entrée en CYCLE 3 SPÉCIALISÉ et en cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Il est possible, sous certaines conditions et sous réserve de place disponible, de poursuivre une scolarité non-diplômante durant le CYCLE 2. Le PARCOURS ARTISTIQUE ANDANTE s'adresse à des usagers en perte de motivation ou n'ayant pas le temps nécessaire de suivre un cursus complet. L'organisation pédagogique fait l'objet d'une souplesse pédagogique, d'une évaluation spécifique et d'un contrat d'apprentissage exigeant défini entre la direction, l'artiste-enseignant-e, l'utilisateur et les parents d'élèves le cas échéant. Le cursus de PARCOURS ARTISTIQUE ANDANTE peut être rompu à tout instant, en cas d'un manque d'engagement et de sérieux de la part de l'utilisateur.

▪ CYCLE 2 · DISCIPLINE VOCALE

- âge minimum : 10 ans (donnée à titre indicatif)
- durée : une moyenne de 4 ans (donnée à titre indicatif)
- formation musicale (durée : 2h00 hebdomadaires)
- Chœur d'ado ou Chœur des jeunes, selon l'âge (durée : 1h00 à 1h30 hebdomadaires)
- polyphonie et technique vocale par groupe de 4 élèves max. (durée : 1h00 hebdomadaire)
- le travail de la pratique vocale et de la formation musicale (suivi du travail à la maison) doit être quotidien et préparé, et la participation aux auditions et aux projets de la classe est obligatoire

▪ CYCLE 2 · DISCIPLINE INSTRUMENTALE

- âge minimum : 10 ans (donnée à titre indicatif)
- durée : entre 3 et 5 ans (donnée à titre indicatif)
- formation musicale (durée : 2h00 hebdomadaires)
- pratique instrumentale individuelle (durée : 30 min. hebdomadaires la 1^{ère} et la 2^{ème} année d'instrument / 45 min. hebdomadaires à partir de la 3^{ème} année d'instrument)
- le travail de la pratique instrumentale et de la formation musicale (suivi du travail à la maison) doit être quotidien et préparé, et la participation aux auditions et aux projets de la classe est obligatoire
- Orchestre d'harmonie CYCLE 2 ou Orchestre à cordes CYCLE 2 (durée : 1H30 hebdomadaire)
- musique de chambre (possible à partir de la 3^{ème} année, obligatoire à partir de la 4^{ème} année)
- Chœur d'ado ou Chœur des jeunes (selon l'âge), facultatif (durée : 1h00 à 1h30 hebdomadaires)
- ateliers instrumentaux (piano 4 mains, ensemble de cordes, cuivre, harpes, percussion, etc.)
- possibilité de suivre 1 UE au choix proposées sur la liste des UE sur avis de l'enseignant-e

• PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ – MUSIQUE

Le cursus non-diplômant de PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ fait l'objet d'un contrat d'apprentissage exigeant, d'une évaluation spécifique et d'une souplesse pédagogique liée au projet de l'usager – choix de(s) la discipline(s) artistique(s) étudiée(s) – qui ne souhaite pas suivre un cycle complet ou qui n'a pas tous les acquis nécessaires pour le suivre. Le cursus PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ concerne des usagers qui ont des objectifs d'approfondissement nécessitant un plan de formation sur une à quatre années. Le dispositif de contrat-projet défini entre la direction, l'artiste-enseignant-e, l'usager et les parents d'élèves le cas échéant, permet à l'usager d'accéder à une pratique artistique autonome.

À tout moment de la formation, il peut être mis fin aux études d'un usager dont la motivation et le travail n'auront pas été jugés suffisants par la direction et l'équipe pédagogique.

Un-e candidat-e qui pratique une discipline instrumentale ou vocale dans un autre établissement d'enseignement artistique et ayant obtenu le Brevet d'études musicales (BEM) ou la validation de l'UE dominante voix ou instrument en CYCLE 2 peut intégrer l'établissement sur épreuve d'admission (cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE), sous réserve de place disponible.

• CYCLE 3 à orientation amateur – MUSIQUE

Le CYCLE 3 à orientation amateur concerne l'usager qui a obtenu le Brevet d'études musicales et vise à former des musiciens-nes amateurs capables, une fois sortis de l'établissement d'enseignement artistique, de poursuivre et d'approfondir de manière autonome une pratique musicale et de s'insérer dans des structures de pratique collective amateur.

La scolarité du CYCLE 3 à orientation amateur nécessite un investissement conséquent et pourra faire l'objet d'une certaine souplesse liée au projet personnel de l'usager.

Un-e candidat-e qui pratique une discipline vocale et/ou instrumentale dans un autre établissement d'enseignement artistique peut intégrer l'établissement sur épreuve d'admission (cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE).

Le CYCLE 3 à orientation amateur se termine par l'obtention du Certificat d'études musicales (CEM) complet (UE de formation et culture musicale CYCLE 2 + UE dominante + UE de pratique collective + 2 UE au choix proposées sur la liste des UE).

• CYCLE 3 SPÉCIALISÉ – MUSIQUE

accès sur examen d'entrée

Le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ s'adresse à l'usager qui envisage une spécialisation avec un éventuel accès à une formation supérieure à orientation professionnelle en lui apportant, outre une large culture musicale et une solide expérience de la musique d'ensemble : une haute technicité, un répertoire large et diversifié, une capacité d'adaptabilité.

L'admission dans le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ requiert pour le/la candidat-e d'avoir validé une fin de CYCLE 2 (Brevet d'études musicales, BEM) d'un ÉEAP agréé et classé par l'État, ou justifiant d'un niveau équivalent terminé. Dès l'admission dans le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ, il est obligatoire de suivre toutes les disciplines (cf. maquette organisation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ).

La formation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ, d'une durée moyenne de 3 ans et représentant un volume horaire d'enseignement de 600 heures minimum (cf. maquette organisation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ), se termine par l'obtention du Diplôme d'études musicales (DEM) complet (UE de formation et culture musicale CYCLE 3 + UE dominante + UE de pratique collective + 2 UE obligatoires + 2 UE au choix proposées sur la liste des UE), dont le niveau sanctionne la fin de l'enseignement initial dans les établissements d'enseignement artistique classés par l'État.

Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

Un dossier spécifique est à retirer auprès du service scolarité de l'établissement.

• CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – MUSIQUE

accès sur examen d'entrée

Le cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR a pour vocation de permettre à l'étudiant-e qui le souhaite d'évaluer sa motivation et d'approfondir ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle dans les domaines artistiques.

Le cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR peut être abordé par un-e étudiant-e ayant validé une fin de CYCLE 2 (Brevet d'études musicales, BEM) d'un ÉEAP agréé et classé par l'État dans la discipline qu'il veut étudier ou justifier d'un niveau équivalent terminé. L'objectif du cursus CPES est d'accompagner l'étudiant-e qui y est admis-e à se préparer aux concours d'entrée dans les écoles supérieures en France et en Europe.

L'étudiant-e admis-e dans le cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR doit satisfaire à plusieurs obligations :

- acquisition de connaissances, de compétences artistiques et techniques dans la dominante
- participer aux projets artistiques en fonction des besoins de l'établissement

Le cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, d'une durée moyenne de 3 années scolaires années et qui représente un volume horaire d'enseignement de 750 heures minimum (cf. maquette organisation du cursus), débouche sur une attestation.

Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

Un dossier spécifique est à retirer auprès du service scolarité de l'établissement.

• PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT – MUSIQUE

Le cursus non-diplômant de PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT s'adresse à l'utilisateur qui souhaite, après obtention soit du CEM soit du DEM, acquérir de nouvelles compétences techniques et musicales dans une discipline proche de sa discipline principale, ou approfondir et élargir le répertoire de son instrument. Le cursus fait l'objet d'un contrat-projet défini entre la direction, l'artiste-enseignant-e, l'utilisateur et les parents d'élèves le cas échéant, précisant un dispositif d'apprentissage exigeant, une évaluation spécifique et d'une souplesse pédagogique liée au projet de l'utilisateur.

À tout moment du cursus PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT, il peut être mis fin aux études d'un utilisateur dont la motivation et le travail n'auront pas été jugés suffisants par l'équipe pédagogique et la direction de l'établissement.

Un-e candidat-e qui pratique une discipline vocale et/ou instrumentale dans un autre établissement d'enseignement artistique peut intégrer l'établissement sur épreuve d'admission qui se déroule au courant du mois de septembre (cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE) et sous réserve de place disponible.

Liste des unités d'enseignement (UE) de complément de formation dispensées

1. Approche stylistique du répertoire de musique ancienne au violon | à l'alto | au violoncelle
2. Atelier chanson française
3. Atelier d'expression corporelle – mouvement et musique – pour les instrumentistes
4. Atelier de travail scénique – *performing arts* – pour les chanteurs-ses
5. Écriture et bases de l'écriture (ateliers écoute/écriture et basse continue/harmonie au clavier)
6. Culture musicale : analyse et esthétique
7. Histoire de la musique
8. Culture musicale : commentaires d'écoute
9. Déchiffrage
10. Déchiffrage cuivre
11. Traits d'orchestre
12. Écriture et création
13. Ensemble de cuivre
14. Ensemble de flûtes
15. Ensemble à cordes : violons | alto | violoncelles
16. Initiation à l'accompagnement
17. Initiation à la basse continue pour les basses d'archets (violoncelle, contrebasse)
18. Initiation au chant pour les instrumentistes
19. Initiation au piano (à partir du CYCLE 3, sous réserve de place disponible)
20. Initiation à l'accompagnement chorégraphique (partenariat avec le CRD de la Ville de Roubaix)
21. Initiation à l'orgue (partenariat avec le CRD de la Ville de Roubaix)
22. Initiation au carillon
23. Initiation au chant
24. Initiation aux instruments en bois
25. Initiation aux instruments en cuivre
26. Initiation aux différentes techniques des instruments à percussion
27. Initiation aux instruments à cordes
28. Initiation aux musiques improvisées (à partir du CYCLE 2)
29. Initiation jazz (à partir du CYCLE 3)
30. Initiation à la pédagogie (à partir du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ)
31. Musique à l'image
32. Musiques improvisées CYCLE 3 | CYCLE 3 SPÉCIALISÉ
33. Instrument complémentaire
34. Piano pour les chanteurs
35. Conscience corporelle – posture instrumentale – prévention santé des artistes

condition d'accès : sur inscription auprès de la scolarité – dans la limite des places disponibles

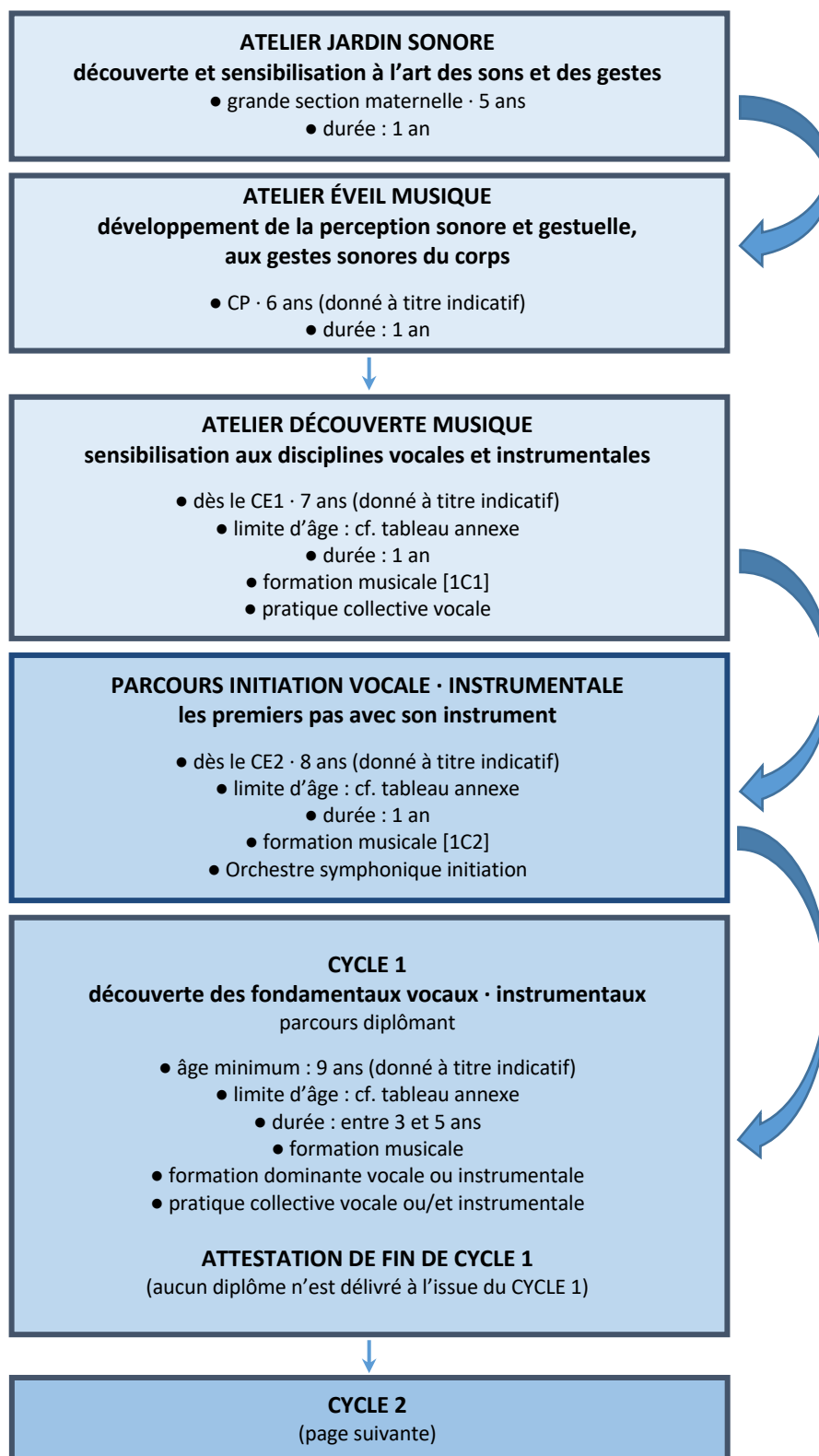
usagers concernés : l'accès est possible pour les usagers dès le CYCLE 2

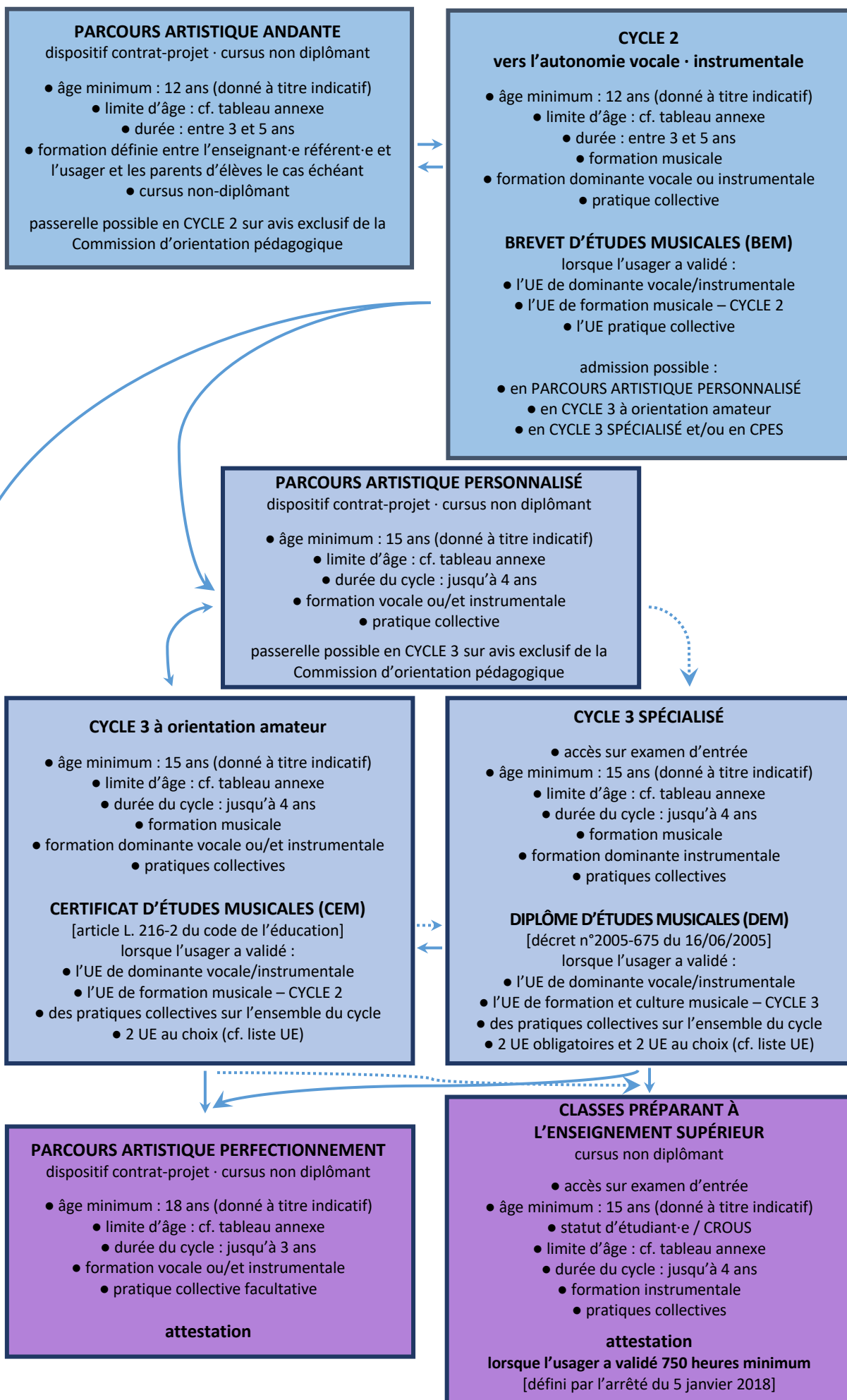
durée : 1 à 2 ans

fréquence : définie par l'artiste-enseignant·e

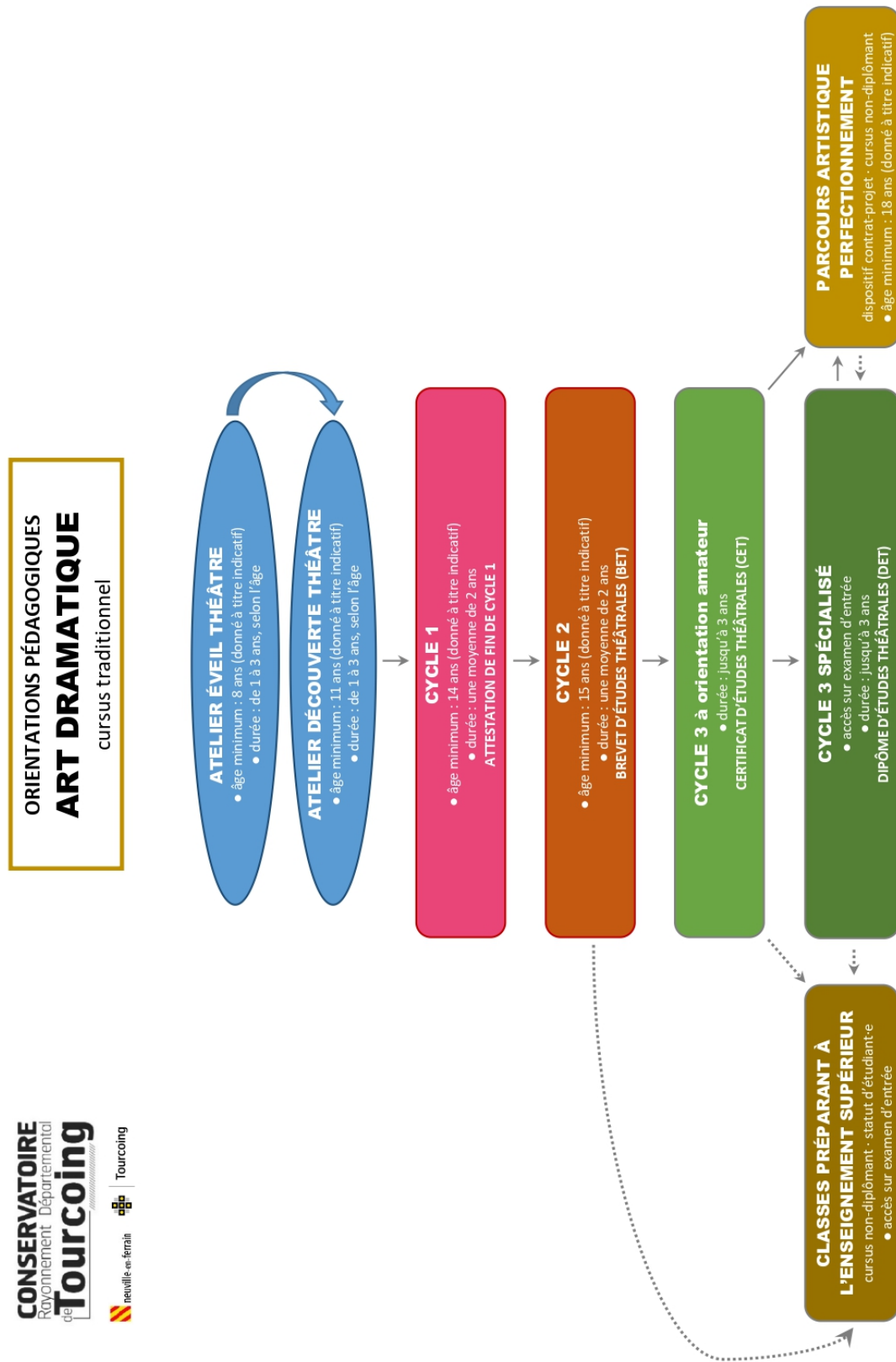
évaluation : contrôle continu et restitution (facultative)

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES MUSIQUE – cursus traditionnel





9.5. Dispositifs cadres d'orientations pédagogiques à dominante théâtrale



ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

ART DRAMATIQUE – cursus traditionnel

DESCRIPTIF

- **ATELIER ÉVEIL THÉÂTRE**

découverte de l'art dramatique

Le parcours pédagogique de l'ATELIER ÉVEIL THÉÂTRE entend faire découvrir l'art du théâtre en proposant à l'usager une expérience du sensible par une pratique ludique du plateau tout en suscitant la curiosité de l'enfant. Cet éveil à la pratique du théâtre par l'exploration s'appuie sur la singularité de chacun et sur l'énergie du groupe. On y explore la place du corps, de la parole et du verbe à travers l'improvisation et le texte sous toutes leurs formes.

À l'issue des deux années du cursus ATELIER ÉVEIL THÉÂTRE, une évaluation concertée entre l'équipe pédagogique et l'usager, validée par la Commission d'orientation pédagogique, permet de situer la progression de l'usager dans la durée du cursus et de décider de la poursuite ou non de l'apprentissage dans le cursus ATELIER DÉCOUVERTE THÉÂTRE.

Le cursus ATELIER ÉVEIL THÉÂTRE n'est pas soumis à une audition d'admission ni à un examen de fin d'année.

- âge minimum : 8 ans (donné à titre indicatif)
- durée : de 1 à 3 ans, selon l'âge
- atelier théâtre (durée : 1h30 hebdomadaire sur l'année scolaire)
- 1 stage minimum sur l'année scolaire – facultatif
- Chœur d'enfants (durée : 1h00 hebdomadaire sur l'année scolaire) – facultatif

- **ATELIER DÉCOUVERTE THÉÂTRE**

sensibilisation aux disciplines de l'art dramatique

Les éléments du cursus ATELIER DÉCOUVERTE THÉÂTRE constitutifs du premier cycle d'apprentissage sont abordés dans un esprit de découverte de l'art théâtral. Ils sont mis en regard de sa place dans la société tout en étant adapté aux attentes de l'usager adolescent.

À l'issue des deux années du cursus ATELIER DÉCOUVERTE THÉÂTRE, une évaluation concertée entre l'équipe pédagogique et l'usager, validée par la Commission d'orientation pédagogique, permet de situer la progression de l'usager dans la durée du cursus. L'évaluation concertée à l'issue de la 2^{ème} année du cursus ATELIER DÉCOUVERTE THÉÂTRE ne permet pas d'intégrer automatiquement le CYCLE 1 dominante art dramatique.

Le cursus ATELIER DÉCOUVERTE THÉÂTRE n'est pas soumis à une audition d'admission ni à un examen de fin d'année.

- âge minimum : 11 ans (donné à titre indicatif)
- durée : de 1 à 3 ans, selon l'âge
- atelier théâtre (durée : 2h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)
- 1 stage minimum sur l'année scolaire
- Chœur d'enfants ou du Chœur d'ado, selon l'âge (durée : 1h00 hebdomadaire sur l'année scolaire) – facultatif

• CYCLE 1 – ART DRAMATIQUE

cycle d'initiation à l'art dramatique

Le CYCLE 1 est destiné à affirmer chez l'usager ses envies de théâtre en lui permettant de découvrir la spécialité au travers d'histoires qu'on lui raconte, qu'il se raconte et qu'il raconte au public. Le parcours pédagogique du CYCLE 1 propose une diversité de champs d'exploration et d'apprentissage, la confrontation aux exigences du travail collectif et la mise en jeu de la prise de paroles. Il s'organise autour de séances qui intègrent l'échauffement vocal et corporel, les apprentissages techniques de bases et l'approche du répertoire par la lecture et l'interprétation.

Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

Un bilan-étape, validé par la Commission d'orientation pédagogique, a lieu à l'issue de la 1^{ère} année (1C1). Il a pour objectif de situer l'usager dans la durée du cycle.

À l'issue de la 2^{ème} année (1C2), en fonction du contrôle continu et de la décision de l'équipe pédagogique, validée par la Commission d'orientation pédagogique, l'usager peut obtenir l'Attestation de fin de CYCLE 1 qui donne un droit d'accès au CYCLE 2 dominante art dramatique.

- âge minimum : 14 ans (donné à titre indicatif)
- durée : une moyenne de 2 ans
- atelier théâtre (durée : 2h30 hebdomadaires sur l'année scolaire)
- 1 stage minimum sur l'année scolaire
- Chœur d'ado (durée : 1h00 hebdomadaire sur l'année scolaire) ou Atelier chorale (durée : 1h30 hebdomadaire, le 2^{ème} semestre uniquement), selon l'âge – préconisé

• CYCLE 2 – ART DRAMATIQUE

cycle de détermination à l'art dramatique

Le CYCLE 2 permet d'acquérir une disponibilité vocale et corporelle afin d'aborder le théâtre dans toutes ses composantes. Il explore un répertoire varié et apporte les bases d'une culture théâtrale par la lecture d'œuvres, l'invitation à assister à des représentations et la mise en situation du plateau au travers de restitutions publiques. Le parcours pédagogique du CYCLE 2 s'articule autour de quatre axes : le mouvement, pour développer un corps plus présent et conscient au plateau – le masque, avec la pratique du travail choral – l'improvisation, autour d'échauffements collectifs – le travail d'interprétation basé sur le répertoire classique et contemporain, les parcours libres et la forme collective.

Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

Un bilan-étape, validé par la direction de l'établissement, a lieu à l'issue de la 1^{ère} année (2C1) et permet à l'équipe pédagogique de décider de la poursuite ou non des études.

À l'issue de la 2^{ème} année (2C2), l'usager est présenté à l'épreuve du Brevet d'études théâtrales (BET) qui peut représenter le terme des études en CYCLE 2. Toutefois, si l'équipe pédagogique juge le niveau de l'usager insuffisant, une 3^{ème} année (2C3) peut être accordée sur validation de la Commission d'orientation pédagogique. L'obtention du BET complet est conditionnée par le contrôle continu et une mise en situation au plateau devant un public. Un important absentéisme non excusé et un désistement à l'épreuve a pour conséquence la démission de l'usager, sauf en cas de force majeure. Le BET donne un droit d'accès au CYCLE 3 à orientation amateur dominante art dramatique et permet de se présenter à l'examen d'entrée en CYCLE 3 SPÉCIALISÉ ou en CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

- âge minimum : 15 ans (donné à titre indicatif)
- durée : une moyenne de 2 ans (donné à titre indicatif)
- atelier théâtre (durée : 2h30 hebdomadaires sur l'année scolaire pour les 2C1 et 5h00 hebdomadaires sur l'année scolaire pour les 2C2)
- 1 stage minimum sur l'année scolaire
- atelier expression chorégraphique (1h00 hebdomadaire sur l'année scolaire)
- Atelier chorale (durée : 1h30 hebdomadaire, le 2^{ème} semestre uniquement)

• CYCLE 3 à orientation amateur – ART DRAMATIQUE

La pédagogie de ce cycle offre une réelle ouverture en tant qu'artiste (participation à des stages, à des activités artistiques partagées avec les effectifs du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ et du cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, des projets personnels, etc.) et permet en même temps à chaque usager d'harmoniser son parcours artistique avec son cheminement personnel (études supérieures, projet professionnel, etc.). Le CYCLE 3 à orientation amateur permet aussi de participer à un travail collectif dirigé exigeant qui trouve toute son expression sur la scène.

Un des points significatifs de la formation du CYCLE 3 à orientation amateur est la valorisation de la relation entre la pratique et la théorie à travers notamment le partenariat pédagogique avec l'Université de Lille permettant de débiter ou de poursuivre en parallèle le cursus Licence Arts – parcours Études théâtrales.

À l'issue de la 1^{ère} année de CYCLE 3 à orientation amateur (3Ca1), en fonction de l'évaluation de fin d'année qui tient compte du contrôle continu, l'équipe pédagogique peut décider, sur validation de la Commission d'orientation, la poursuite des études en CYCLE 3 à orientation amateur (3Ca2) ou de présenter l'usager à l'épreuve du Certificat d'études théâtrales (CET) ou à l'examen d'entrée au CYCLE 3 SPÉCIALISÉ ou au cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. Un investissement insuffisant peut mettre fin aux études dès la 1^{ère} année (3Ca1).

À l'issue de la 2^{ème} année de CYCLE 3 à orientation amateur (3Ca2), en fonction de l'évaluation de contrôle continu et sur validation de l'administration de l'établissement, l'équipe pédagogique peut présenter l'usager à l'épreuve du Certificat d'études théâtrales (CET). Toutefois, si elle juge le niveau de l'usager insuffisant, une 3^{ème} année (3Ca3) peut lui être accordée, sur validation de la Commission d'orientation pédagogique. L'obtention du CET complet est conditionnée par le contrôle continu ainsi que par une mise en situation au plateau devant un jury. Un désistement à l'épreuve a pour conséquence la démission de l'usager, sauf en cas de force majeure.

Le diplôme du CET est reconnu par les établissements agréés et classés par l'État et peut représenter le terme des études de CYCLE 3 à orientation amateur. Celui-ci atteste le haut niveau de formation des amateurs. Le CYCLE 3 à orientation amateur est une fin en soi et ne prépare pas nécessairement à l'entrée en CYCLE 3 SPÉCIALISÉ ou au cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

- âge minimum : 17 ans (donné à titre indicatif)

- durée : une moyenne de 2 ans (donné à titre indicatif)

- atelier théâtre – pratique du masque (3h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)

- atelier théâtre – pratique du clown (4h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)

- atelier théâtre – répertoire contemporain, à partir de la 2^{ème} année, en commun avec les élèves du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ et les étudiants·es du cursus CPES (4h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)

- projet personnel en autonomie, à partir de la 2^{ème} année, avec un suivi régulier de l'artiste-enseignant·e (1h00 hebdomadaire sur l'année scolaire)

- 2 stages minimum sur l'année scolaire

- atelier expression chorégraphique (2h30 hebdomadaires sur l'année scolaire)

- coaching vocal (30 minutes hebdomadaires sur l'année scolaire)

- Atelier Chorale (durée : 1h30 hebdomadaire, le 2^{ème} semestre uniquement)

- 1 entretien individuel, à partir de la 2^{ème} année, avec la direction de l'établissement et/ou du/de la conseiller·ère aux études du département Arts de la scène et du spectacle

Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

• CYCLE 3 SPÉCIALISÉ – ART DRAMATIQUE

accès sur examen d'entrée

Le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ s'adresse à l'utilisateur qui envisage une spécialisation avec un éventuel accès à une formation supérieure à orientation professionnelle en lui apportant une large culture artistique, un répertoire diversifié, une capacité d'adaptabilité et une solide expérience de l'art dramatique à travers une pratique théâtrale exigeante grâce aux liens permanents avec les artistes et les compagnies partenaires, à la participation à des ateliers critiques, aux débats, travaux, répétitions et stages. La formation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ s'appuie sur plusieurs partenariats pédagogiques et artistiques, notamment avec celui du Théâtre du Nord et de la Compagnie La Manivelle Théâtre.

Un des points significatifs de la formation du CYCLE 3 à orientation amateur est la valorisation de la relation entre la pratique et la théorie à travers notamment le partenariat pédagogique avec l'Université de Lille permettant de débiter ou de poursuivre en parallèle le cursus Licence Arts – parcours Études théâtrales.

L'élève admis dans la formation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ doit satisfaire à plusieurs obligations :

- acquisition de connaissances, de compétences artistiques et techniques dans la dominante
- participer aux projets artistiques en fonction des besoins de l'établissement

L'admission dans le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ requiert pour le/la candidat-e d'avoir validé une fin de CYCLE 2 (Brevet d'études théâtrales, BET) d'un ÉEAP agréé et classé par l'État, ou justifiant d'un niveau équivalent terminé. Un accès est possible par passerelle en provenance du parcours amateur non diplômant, mais, dans tous les cas, l'admission est présidée par un jury après études par la Commission d'orientation pédagogique (cf. p.92) du dossier personnel du/de la candidat-e et sous condition de réussite à un examen d'entrée.

Dès l'admission dans le CYCLE 3 SPÉCIALISÉ, il est obligatoire de suivre toutes les disciplines (cf. maquette organisation du cycle).

La formation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ d'une durée moyenne de 2 années scolaires et représentant un volume horaire d'enseignement de ___ heures minimum (cf. maquette organisation du CYCLE 3 SPÉCIALISÉ), se termine par l'obtention du Diplôme d'études théâtrales (DET), dont le niveau sanctionne la fin de l'enseignement initial dans les établissements d'enseignement artistique classés par l'État.

- âge minimum : 17 ans (donné à titre indicatif)
 - atelier théâtre – interprétation (5h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)
 - atelier théâtre – répertoire contemporain (5h00 hebdomadaires sur l'année scolaire, dont 2H00 en commun avec les élèves du CYCLE 3 à orientation amateur)
 - atelier théâtre – technique d'interprétation (3h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)
 - atelier théâtre – pratique du clown (4h00 hebdomadaire sur l'année scolaire)
 - projet personnel en autonomie, avec un suivi régulier de l'artiste-enseignant-e
 - 2 stages minimum sur l'année scolaire conduits par des intervenants du monde professionnel
 - atelier expression chorégraphique (2h30 hebdomadaires sur l'année scolaire)
 - coaching vocal (30 minutes hebdomadaires sur l'année scolaire)
 - Atelier chorale (1h30 hebdomadaire, le 2^{ème} semestre uniquement)
 - 2 entretiens individuels, pendant la durée de la formation, avec la direction de l'établissement et/ou du/de la conseiller-ère aux études du département Arts de la scène et du spectacle
- Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

Un dossier spécifique est à retirer auprès du service scolarité de l'établissement.

• CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ART DRAMATIQUE

accès sur examen d'entrée

Le cursus CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) a pour vocation de permettre à l'étudiant-e d'évaluer sa motivation et d'approfondir ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle dans les domaines artistiques. La formation peut être abordée par un-e candidat-e ayant validé une fin de CYCLE 2 (Brevet d'études théâtrales, BET) d'un ÉEAP agréé et classé par l'État, ou justifiant d'un niveau équivalent terminé. En mettant l'accent sur une pratique théâtrale exigeante grâce aux liens permanents avec les artistes et les compagnies partenaires, à la participation à des ateliers critiques, aux débats, travaux, répétitions et stages, l'objectif du cursus CPES est d'accompagner l'étudiant-e qui y est admis-e à se préparer aux concours d'entrée dans les écoles supérieures en France et en Europe.

L'étudiant-e admis-e dans le cursus CPES doit satisfaire à plusieurs obligations :

- acquisition de connaissances, de compétences artistiques et techniques dans la dominante
- participer aux projets artistiques en fonction des besoins de l'établissement

Le cursus CPES, d'une durée de 2 années scolaires et qui représente un volume horaire d'enseignement de 1000 heures minimum (cf. maquette organisation du cursus), débouche sur une attestation. La formation CPES s'appuie sur plusieurs partenariats pédagogiques et artistiques, notamment avec celui du Réseau des ÉEAP de la Région des Hauts-de-France, du Théâtre du Nord et de la Compagnie La Manivelle Théâtre.

- âge minimum : 18 ans (donné à titre indicatif)
 - atelier théâtre – interprétation (5h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)
 - atelier théâtre – répertoire contemporain (5h00 hebdomadaires sur l'année scolaire, dont 2H00 en commun avec les élèves du CYCLE 3 à orientation amateur)
 - atelier théâtre – technique d'interprétation (3h00 hebdomadaires sur l'année scolaire)
 - atelier théâtre – pratique du clown (4h00 hebdomadaire sur l'année scolaire)
 - projet personnel en autonomie, avec un suivi régulier de l'artiste-enseignant-e
 - 2 stages minimum sur l'année scolaire conduits par des intervenants du monde professionnel
 - 2 stages interrégionaux Hauts-de-France minimum sur l'année scolaire
 - atelier expression chorégraphique (1h15 hebdomadaires obligatoires et 1h15 hebdomadaires complémentaires facultatives sur l'année scolaire)
 - coaching vocal (30 minutes hebdomadaires sur l'année scolaire)
 - Atelier chorale (1h30 hebdomadaire, le 2^{ème} semestre uniquement)
 - 3 entretiens individuels, pendant la durée de la formation, avec la direction de l'établissement et/ou du/de la conseiller-ère aux études du département Arts de la scène et du spectacle
- Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

Un dossier spécifique est à retirer auprès du service scolarité de l'établissement.

• PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT – ART DRAMATIQUE

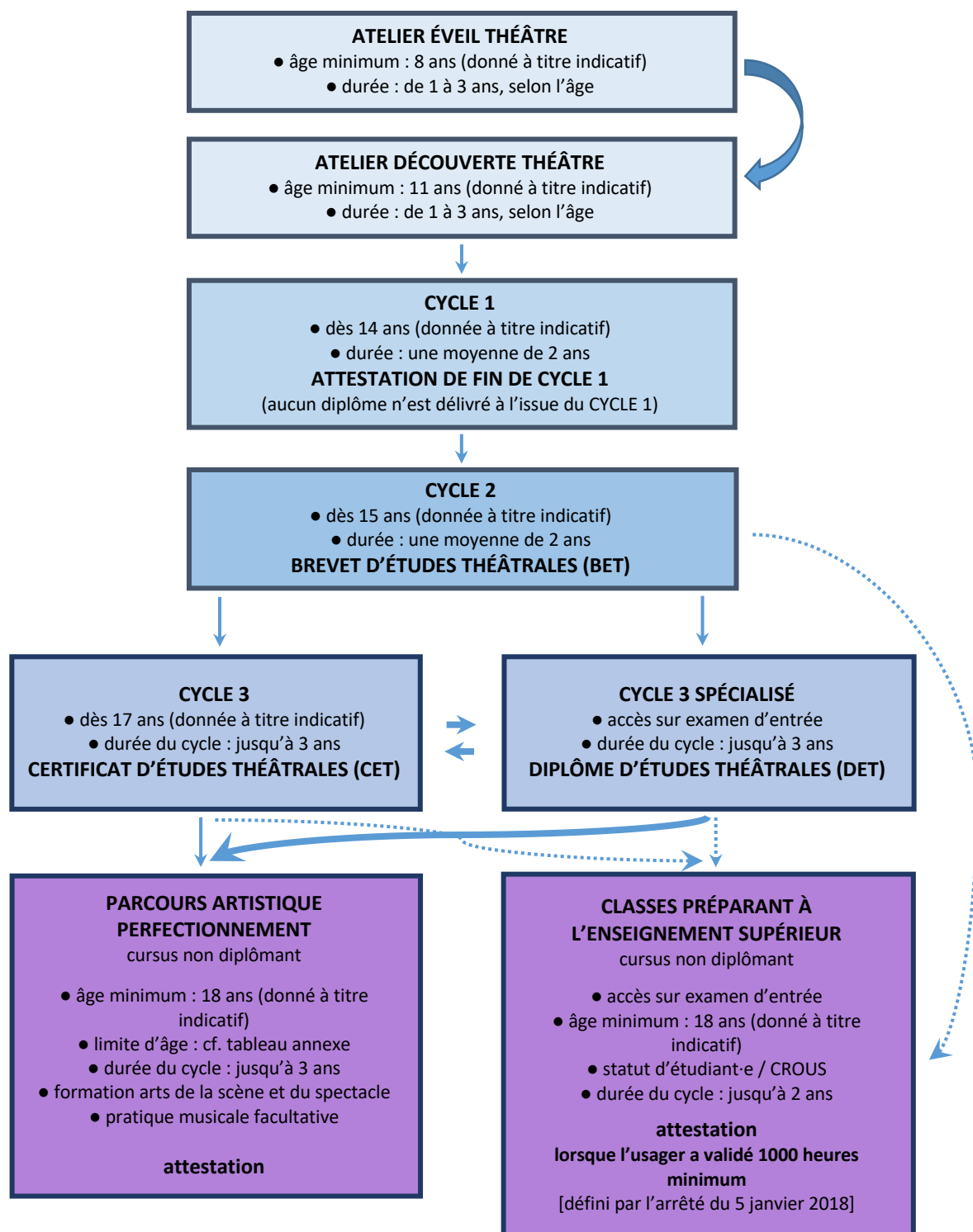
Le cursus non diplômant de PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT s'adresse à l'utilisateur qui souhaite, après obtention soit du CET soit du DET, acquérir de nouvelles compétences techniques et artistique, approfondir et élargir le répertoire des arts de la scène et du spectacle. Le cursus fait l'objet d'un contrat-projet défini entre la direction, l'artiste-enseignant-e et l'utilisateur, précisant un dispositif d'apprentissage exigeant, une évaluation spécifique et une souplesse pédagogique liée au projet de l'utilisateur.

À tout moment du cursus PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT d'une durée moyenne de 2 ans, il peut être mis fin aux études d'un utilisateur dont la motivation et le travail n'auront pas été jugés suffisants par l'équipe pédagogique et la direction de l'établissement.

Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

ART DRAMATIQUE – cursus traditionnel



9.6. Dispositifs cadres d'orientations pédagogiques à dominante chorégraphique



ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES ATELIER CHORÉGRAPHIQUE – cursus traditionnel

Dans le cadre d'activités et d'enseignements artistiques qui ont pour mission la valorisation exigeante de la pratique artistique en amateur, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing offre, outre des cursus de CYCLE 2, CYCLE 3 à orientation amateur et personnalisé, un parcours d'enseignement de la danse diversifié et d'une qualité pédagogique et artistique reconnue.

Le présent dispositif pédagogique de l'Atelier chorégraphique doit permettre à l'utilisateur d'acquérir une maturité corporelle ainsi qu'une prestance scénique. La connaissance de l'histoire de la danse ainsi que son évolution au fil du temps offrent à l'utilisateur la maîtrise d'un mouvement mais surtout le développement d'une danse *intelligente*. L'utilisateur devient alors aussi un spectateur averti, concerné et curieux des propositions des différentes structures culturelles du territoire.

DESCRIPTIF

• CYCLE 2 – DANSE

comprendre, analyser

- prise de conscience de la danse comme langage artistique
 - nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
 - alliance de la connaissance et de la réflexion pour aller plus loin dans la compréhension (utilisation de grille d'analyse)
 - savoir replacer une œuvre chorégraphique / musicale dans son époque, en déterminant la signature, le style et pouvoir la mettre en lien avec d'autres arts
 - mise *en danse* de découvertes spécifiques : ateliers, compositions, initiation au répertoire
- Le CYCLE 2 se concentre sur l'apprentissage et sur une réflexion plus approfondie. Plusieurs modes d'évaluation sont proposés :
- évaluation formative : deux questionnaires repartis dans l'année scolaire, une note est attribuée à chaque usager
 - évaluation d'un atelier chorégraphique : une composition est proposée aux usagers avec un thème précis en rapport avec un style étudié, une œuvre, un projet transdisciplinaire dans le cadre de la saison culturelle de l'établissement

À l'issue du CYCLE 2, l'utilisateur peut obtenir le Brevet d'études chorégraphiques (BEC) complet, reconnu par les établissements agréés et classés par l'État. L'obtention du BEC donne un droit d'accès au CYCLE 3 à orientation amateur dominante chorégraphique.

- âge minimum : 14 ans
- durée : de 3 à 5 ans, selon le rythme d'acquisition

Les conditions d'admission et d'accessibilité s'effectuent sur audition d'admission : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

• CYCLE 3 – DANSE

synthétiser, s'approprier

- autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique
- une culture artistique qui se solidifie sur les grandes lignes par un regard aiguisé sur la création contemporaine
- s'approprier plusieurs styles et vocabulaires différents
- posséder une vision transversale et transdisciplinaire grâce au travail en commun avec d'autres classes de l'établissement, voire avec d'autres établissements du territoire
- savoir analyser, comprendre et interpréter : les usagers nourrissent leur danse et leurs acquis culturels, le visionnage et l'analyse d'œuvres célèbres du répertoire, des ateliers chorégraphiques en lien avec les ballets ou les pièces étudiés

L'évaluation se pratique par l'analyse chorégraphique d'une pièce accompagnée d'ateliers chorégraphiques en rapport à l'étude d'un grand ballet. En parallèle des cours techniques, on constitue des analyses en lien par exemple avec l'actualité de l'établissement et de partenaires.

Le CYCLE 3 non-diplômant à orientation amateur se termine par l'obtention du Certificat d'études chorégraphiques (CEC) complet (UE technique et UE complémentaire portant sur la culture chorégraphique, la culture musicale et l'anatomie-physiologie), diplôme reconnu par les établissements agréés et classés par l'État. Celui-ci atteste le haut niveau de formation des amateurs.

- âge minimum : 18 ans, justifiant l'obtention du Brevet d'études chorégraphique
- durée : de 2 à 6 ans, selon le rythme d'acquisition

Les conditions d'admission et d'accessibilité s'effectuent sur audition d'admission : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

• PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ – DANSE

valorisation exigeante de la pratique amateur

Le cursus libre de PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ est un dispositif de contrat-projet qui s'adresse à l'utilisateur souhaitant, après le parcours de CYCLE 2 (BEC) ou de CYCLE 3 (CEC), acquérir de nouvelles compétences techniques et chorégraphiques, approfondir et élargir le répertoire chorégraphique dans le cadre d'une pratique en amateur. Formation non-diplômante, l'utilisateur formalise, en accord avec l'équipe pédagogique, un projet personnel en précisant les conditions et les engagements des parties. L'utilisateur est évalué par contrôle continu.

La pratique de la danse au sein d'un groupe chorégraphique est tournée vers la création et/ou vers la pratique d'un répertoire et la diffusion de spectacles en cohérence avec l'action culturelle du CRD.

La conclusion du PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ s'effectue par la présentation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'utilisateur pour la pratique chorégraphique.

À tout moment du cursus PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ, il peut être mis fin aux études d'un utilisateur dont la motivation et le travail n'auront pas été jugés suffisants par l'équipe pédagogique et la direction de l'établissement.

- âge minimum : 18 ans
- durée : 3 ans, renouvelable selon le projet personnel du/de la candidat-e et en concertation avec l'équipe pédagogique qui oriente l'utilisateur en fonction de ses aptitudes, de sa motivation et de la viabilité du projet pédagogique

Conditions d'admission et d'accessibilité : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

Code de l'éducation**Article L121-6****modifié par Loi N°2013-595 du 8 juillet 2013 - Article 10**
juillet 2005

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés.

Les enseignements artistiques portent sur l'histoire de l'art et sur la théorie et la pratique des disciplines artistiques, en particulier de la musique instrumentale et vocale, des arts plastiques et visuels, de l'architecture, du théâtre, du cinéma, de l'expression audiovisuelle, des arts du cirque, des arts du spectacle, de la danse et des arts appliqués.

Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement supérieur.

10. ANNEXES

10.1. Dispositifs partenariaux avec les établissements d'enseignement artistique public de la Métropole européenne de Lille

10.1.1. École supérieure musique et danse Hauts-de-France

Depuis 2012, l'École supérieure musique et danse Hauts-de-France (ESMD) forme chaque année plus de 200 étudiants-es aux métiers d'interprètes, de créateurs et d'enseignants. Basée à Lille, à Roubaix (École du Ballet du Nord) et à Tourcoing, l'ESMD est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture à délivrer le Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) et le Diplôme d'État (musique et danse) de professeur de musique en formation initiale, formation continue et par la VAE. Il est habilité pour la formation au diplôme d'État de professeur de danse classique et de danse contemporaine. Grâce à un partenariat pédagogique avec l'Université de Lille permettant à ses étudiants-es d'accéder à la licence Arts parcours « Formation du musicien, interprète et créateur » ou « Enseignement de la danse », l'ESMD propose des cursus en formation initiale s'inscrivant dans le paysage européen « Licence – Master – Doctorat ».

Les partenariats avec des structures artistiques et culturelles de premier plan permettent de multiplier les mises en situation professionnelle pour le plus grand bénéfice des usagers qui vivent des expériences variées et exigeantes. Ces partenariats sont articulés à des dispositifs d'accompagnement de projets professionnels, telle la convention liant l'ESMD à la Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (FEVIS). Les principaux partenaires de l'ESMD sont l'Opéra de Lille, le Gymnase CDCN, l'Orchestre de Picardie, l'Orchestre National de Lille, l'Atelier lyrique de Tourcoing, le Ballet du Nord CCN Roubaix – Hauts-de-France, l'Aéronef, la salle Allende de Mons-en-Barœul, le 9-9bis à Oignies, le Grand Bleu à Lille ou encore le Fresnoy – Studio national des arts contemporains Tourcoing. Par ailleurs, l'ESMD travaille en collaboration étroite avec le réseau des conservatoires de la Région Hauts-de-France et notamment avec ceux des villes d'Amiens, de Lille, de Roubaix, de Saint-Omer et de Tourcoing.

Enfin, l'ESMD est une école pilote en matière d'Éducation Artistique et Culturelle, ses étudiants bénéficient d'une formation et d'une mise en situation spécifique, dans le cadre même de leur cursus pédagogique.

Signataire d'une charte Erasmus +, l'ESMD s'engage à favoriser les échanges internationaux au niveau des étudiants mais également des enseignants. L'ESMD est membre de l'Association européenne des conservatoires (AEC) et de l'Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène (ANESCAS).

10.1.2. Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille

Créé par la Ville de Lille en 1803, immédiatement après le Conservatoire de Paris, il en devient l'une des deux premières succursales dès 1826. Depuis cette date, le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille a toujours été agréé par l'État, classement qui prend depuis 2006 la dénomination de Conservatoire à rayonnement régional.

À ses débuts, l'établissement se consacre exclusivement à la musique. Le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille a, dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, développé l'enseignement de la danse et du théâtre. Sa palette d'enseignements musicaux s'étant elle aussi progressivement renforcée, le Conservatoire propose à présent un ensemble particulièrement complet de pratiques artistiques du spectacle vivant.

Depuis 2005, les villes de Lille, Hellemmes et Lomme développent un projet éducatif global ayant pour ambition de construire une dynamique commune pouvant assurer la réussite de tous les enfants et les jeunes à travers une conception globale de l'éducation. Dans ce cadre, le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille propose le Plan musique, danse, théâtre à près de 8000 enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de Lille, Hellemmes et Lomme.

Le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille offre donc un large éventail de missions d'éducation et d'enseignement artistiques. Il propose, à plus de 1.900 élèves et étudiants, différents parcours de formations, de l'éveil au cursus de Classes préparant à l'enseignement supérieur (CPES) ainsi qu'une offre à destination des amateurs.

Au travers des 3 spécialités musique, danse, théâtre, de la pratique individuelle à la pratique collective, les élèves sont sensibilisés dès le plus jeune âge à une pratique artistique variée. Le Conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Lille met également en œuvre l'ambitieux Plan musique, danse et théâtre de la Ville de Lille à destination des scolaires de Lille, Hellemmes et Lomme.

De plus, l'établissement héberge l'École supérieure de musique et de Danse de la Région Hauts-de-France, ce qui permet de la réalisation de nombreux projets de partenariat.

10.1.3. Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Roubaix

Le Conservatoire de Roubaix se veut être un lieu d'éveil artistique, de pratique amateur et de formation professionnelle. Service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique, son action s'inscrit dans le cadre des Schémas Nationaux d'Orientations Pédagogiques de la Musique, de la Danse et de l'Art Dramatique.

Géographiquement inscrit au cœur du quartier de l'Épeule, ou se concentrent des structures culturelles telles que le Colisée, le centre Chorégraphique National, le Studio Roussel, le Musée La Piscine, il se veut multiculturel, à l'image de la ville.

Affichant une volonté de collaborer avec un maximum d'établissements de Roubaix et de la métropole, rayonnant en matière de diffusion et de partenariats, il constitue un élément moteur de l'activité culturelle roubaisienne. En ce sens, le Conservatoire collabore régulièrement avec le CRD de Tourcoing pour le montage de projets et de spectacle.

Intégré à la direction « Culture », le Conservatoire de Roubaix est force de proposition en ce qui concerne la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité. Il favorise l'interdisciplinarité et s'inscrit dans une organisation territoriale et régionale de l'enseignement artistique, qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés.

Il compte actuellement plus de 800 élèves encadrés par une équipe de 40 enseignants diplômés et titulaires pour la majorité d'entre eux.

L'identité de l'établissement se caractérise par une très forte dynamique de projets. Fort de son enseignement et de la réputation de ses professeurs, le Conservatoire de Roubaix dirige régulièrement ses élèves ayant un potentiel certain vers des écoles supérieures telles que les CNSM et le Conservatoire Royal de Bruxelles. Nombreux sont les étudiants issus de Roubaix qui pratiquent leur métier de musicien dans les orchestres ou dans les Écoles de la Région.

10.2. Dispositifs partenariaux universitaires

10.2.1. Université de Lille

L'Université de Lille est une université publique située au cœur de la Métropole européenne de Lille et de la Région Hauts-de-France. Elle est l'une des plus grandes universités francophones. Étendue sur six principaux campus de la MEL, ses composantes (facultés, UFR, écoles, instituts, départements) proposent des formations réparties en six grands domaines : arts, lettres, langues – droit, économie, gestion – santé – sciences et technologies – sciences humaines et sociales – sport.

L'Université de Lille tient ses origines dans l'Université de Douai fondée en 1559 puis transférée à Lille en 1896. En 2022, les composantes de l'université (les facultés de l'Université de Lille, l'Institut d'études politiques de Lille, l'École supérieure de journalisme de Lille, l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, et l'École nationale supérieure des arts et industries textiles) ont rejoint une nouvelle entité nommée Université de Lille, qui devient un Établissement public expérimental.

10.2.2. Centre de formation des musiciens intervenants

Les Centres de formation des musiciens intervenants (CFMI) en milieu scolaire ont été créés dans la deuxième moitié des années 80 à l'initiative des ministères chargés de la Culture et de l'Éducation nationale afin de compenser la faiblesse de l'éducation musicale à l'école élémentaire. L'objectif est de former des musiciens-nes professionnels-les à la pédagogie de l'éducation artistique au sein du système scolaire, dans un contexte où les établissements spécialisés avaient pour seule mission de former des instrumentistes et ne pouvaient constituer les partenaires des écoles. Neuf CFMI, tous rattachés à une université, ont été créés depuis.

Le CFMI de Lille a été créé en 1984 par décret ministériel, après avis du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la recherche. La forme juridique choisie a été celle d'un institut universitaire. La mission première d'un CFMI est de mettre en place une formation professionnelle artistique et pédagogique préparant au Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI). Le CFMI de Lille a développé d'autres activités en lien direct avec son champ d'intervention et en cohérence avec les missions de l'université aujourd'hui. Ces domaines d'activité recouvrent la recherche, l'insertion professionnelle et la « formation tout au long de la vie ». La diversité et la richesse de ses enseignants (artistes, pédagogues, chercheurs) sont les garanties d'un enseignement de qualité et donne à l'institut les outils nécessaires à l'émergence de projets artistiques de qualité, facteurs de démocratisation culturelle dans les lieux les plus divers de la région. Ce sont ces mêmes facteurs qui contribuent au développement de l'emploi dans une logique géographique équilibrée.

10.3. Dispositifs partenariaux avec l'Éducation nationale

Si le partenariat avec l'Éducation nationale permet depuis plusieurs années à bon nombre d'élèves d'approfondir une pratique artistique, il n'en demeure pas moins que celui-ci doit continuer à évoluer en touchant tous les publics et à affirmer l'idée de démocratisation de l'enseignement artistique.

Des dispositifs artistiques sur temps scolaires à destination des maternelles, des écoles élémentaires et des collèges (particulièrement les établissements situés en zone d'éducation prioritaire) de la Ville de Tourcoing en permettent la mise en œuvre : l'éducation artistique et culturelle – musique, danse et théâtre – sensibilisant plus de 3000 enfants Tourquennois ainsi que le dispositif de classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale sensibilisant une centaine d'enfants.

Projet pour les années à venir, en cours d'élaboration (prévisionnel : rentrée scolaire 2023/2024) : création et mise en place d'un dispositif de classes à horaires aménagés musique à dominante vocale en école élémentaire et collège, en lien avec le nouveau Conservatoire Nina SIMONE.

10.3.1. École élémentaire Maurice BONNOT

Située au Centre-Ville de Tourcoing, l'École élémentaire publique Maurice BONNOT est, depuis sa création, engagée dans la mise en œuvre du dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale, en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing.

Quelques chiffres de l'année scolaire 2021/2022 :

- 275 élèves, dont 74 élèves (34 élèves CYCLE 2, intégrés dans 5 classes et 40 élèves CYCLE 3 intégrés dans 5 classes) qui suivent le dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing (formation musicale, instrument, atelier chorale-instrumental-improvisation) en temps scolaire
- tous les élèves de CP bénéficient d'un éveil musical grâce au dispositif pédagogique ÉAC

Actions dans les classes :

- 1 chorale dans l'école (une par niveau CP-CE1-CE2-CM1-CM2)
- participation aux projets mis en place par les établissements d'enseignement artistique du territoire
- parcours musical organisé dans les locaux de l'École élémentaire Maurice BONNOT
- participation aux rencontres chantantes
- collaboration avec le Collège Marie CURIE
- les élèves assistent aux événements proposés par la Direction du rayonnement culturel de la Ville de Tourcoing
- scène ouverte lors de la fête de l'école

10.3.2. Collège Marie CURIE

Excellence et ouverture sont les maîtres-mots à partir desquels les orientations du projet d'établissement du Collège Marie CURIE sont déclinées.

En utilisant des locaux et des équipements modernes, spacieux, lumineux et fonctionnels, mis à la disposition de la communauté éducative, les équipes pédagogique et éducative assurent leurs missions fondamentales dans l'ensemble des disciplines tout en les dépassant dans trois domaines spécifiques : l'enseignement des langues, la culture et le sport.

Le Collège Marie CURIE se caractérise par ses sections bi-langues dès la 6^{ème}, européennes à partir de la 4^{ème}, par le dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale ainsi que par ses classes accueillant les élèves sélectionnés par les pôles Espoirs handball et judo, sans oublier le dispositif EGPA, l'ULIS et l'accueil des élèves en ITEP.

Situé au Centre-Ville de Tourcoing, ouvert à tous dans le respect de la plus grande mixité sociale, le Collège Marie CURIE a pour ambition de préparer chaque élève et de l'accompagner dans son projet.

Quelques chiffres de l'année scolaire 2021/2022 :

- 25 classes ;
- 552 élèves, dont 33 élèves (12 élèves en 6^{ème}, 9 élèves en 5^{ème}, 7 élèves en 4^{ème}, 5 élèves en 3^{ème}) qui suivent le dispositif de Classes à horaires aménagés musique à dominante instrumentale du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing (formation musicale, instrument, atelier chorale-instrumental-improvisation) en temps scolaire

10.4. Dispositifs partenariaux avec les structures culturelles de Tourcoing

10.4.1. Atelier lyrique de Tourcoing

L'Atelier Lyrique de Tourcoing s'affirme comme une scène lyrique originale de création et de diffusion d'opéra et de concerts depuis 1981. Bien ancré dans la région Hauts-de-France, l'Atelier lyrique de Tourcoing est un laboratoire d'épanouissement de toutes les créations originales et de qualité.

Une ambition : offrir le meilleur de la scène lyrique à toutes et tous en proposant une diversité d'actions sociales et pédagogiques, une politique tarifaire étudiée et adaptée au territoire, une forte recherche de diversité, une proximité avec le public, un travail avec de nombreux amateurs.

Son directeur François-Xavier ROTH entreprend de continuer l'œuvre de son fondateur et ancien directeur Jean-Claude MALGOIRE (1940-2018) qui avait à cœur de permettre au public de découvrir ou de se familiariser avec les grandes œuvres du répertoire, toujours servies par de jeunes professionnels.

L'ouverture à la jeunesse fait partie de l'ADN de la structure. Avec la création en 2019 de la résidence-tremplin Jean-Claude MALGOIRE, qui a pour but de promouvoir les ensembles émergents, l'Atelier lyrique de Tourcoing renforce son rôle de catalyseur et d'accompagnateur de jeunes talents.

L'Atelier lyrique de Tourcoing, c'est aussi une réelle volonté de se nourrir des compétences des uns et des autres, à travers de nombreuses collaborations avec les différents acteurs du secteur (coproductions, partenariats, travail en synergie avec diverses scènes régionales et nationales).

La structure est souple, légère, et servie par une équipe de 11 passionnés-es de spectacle et d'humanité.

Nommé en 2019 directeur artistique de l'Atelier lyrique de Tourcoing, François-Xavier ROTH est l'un des chefs les plus charismatiques et entreprenants de sa génération. Il est Generalmusikdirektor de la Ville de Cologne depuis 2015, réunissant la direction artistique de l'Opéra et de l'orchestre du Gürzenich. Il est « Principal Guest Conductor » du London Symphony Orchestra, Artiste associé de la Philharmonie de Paris.

Proposant des programmes inventifs et modernes, sa direction incisive et inspirante est reconnue internationalement. En 2003, il crée Les Siècles, orchestre d'un genre nouveau qui joue chaque répertoire sur les instruments historiques appropriés. Avec cet orchestre, il donne des concerts dans le monde entier et rejoue notamment le répertoire romantique français et le répertoire des ballets russes sur instruments d'époque.

Perspectives communes à partir de la rentrée scolaire 2022/2023 :

- mutualisation des ressources pédagogiques et artistiques dans la mise en œuvre des parcours du spectateur maternelle (par exemple, pour la saison 2022 : *La pêche aux chansons* de l'ensemble Les Lunaisiens)
- création de la Semaine de la Voix
- création du dispositif Classes à horaires aménagés musique à dominante vocale
- rencontres, classes de maîtres et concerts partagés en partenariat avec l'Orchestre Les Siècles et Les Ambassadeurs ~ La Grande Écurie

10.4.2. Association culturelle tourquennoise

L'Association culturelle tourquennoise, lieu de réflexion et de concertation, se donne pour mission dans le cadre d'une stratégie culturelle de création, de diffusion et de médiation, de mettre en œuvre et de réaliser de façon professionnelle des projets d'envergure.

Fondé en 1986 par l'Association culturelle tourquennoise, le Tourcoing Jazz Festival est dirigé depuis 1999 par Yann SUBST, directeur général, Patrick DRÉHAN, directeur artistique, et Reno DI MATTEO, conseiller artistique.

L'ACT organise les actions suivantes :

- Tourcoing Jazz Festival, en trois axes :
 - Le Tourcoing Jazz Festival : référence en région Hauts-de-France, il est un véritable pilier de l'action. Un temps fort annuel, vitrine de l'actualité « jazz & world » au plan national et international. Avec plus de 35 ans d'existence, le Tourcoing Jazz Festival s'est diversifié sur plusieurs lieux et accueille sur les scènes du Théâtre municipal Raymond DEVOS de la Ville de Tourcoing et du Magic Mirror tous les grands noms du jazz.
 - Le Tourcoing Jazz Club, sous forme de rendez-vous mensuels reste le trait d'union entre chaque édition de festival. Pointures, talents émergents, actions pédagogiques, jam sessions et résidences s'y succèdent
 - Le Tour Jazz Tour : un artiste en tournée dans l'Euro métropole. Pour sortir de Tourcoing, aller là où le jazz n'est pas ou peu présent. Aller à la rencontre de nouveaux publics en nouant des partenariats avec d'autres villes et structures culturelles.
- Saison classique Écouter Voir – Echappées musicales à Tourcoing :

La saison de musique de chambre a été lancée en janvier 2015, placée sous la direction artistique du Trio Leos. La musique classique est au cœur de la programmation mais la saison propose également d'autres formes ouvertes (spectacles musicaux, rencontres avec d'autres esthétiques musicales). Elle a pour ambition de conquérir de nouveaux publics et de s'adresser au plus grand nombre tout en maintenant un propos artistique exigeant et de qualité.

10.4.3. Le Grand Mix

Scène de Musiques Actuelles dotée d'une salle « historique (1997) » d'une capacité de 650 places, d'un « nouveau (2019) » club d'une capacité de 300 places et d'un studio de création, basée à Tourcoing au cœur d'une eurométropole riche de plus de 2 millions d'habitants, le Grand Mix est un point focal de la dynamique musicale et culturelle de ce bassin de population majeur, identifié par la profession et par les amateurs de musique.

Cette image forte s'est construite au fil de plus de 20 années d'une programmation audacieuse et inspirée. Aujourd'hui, le Grand Mix est l'un des temples des musiques actuelles en province, un lieu convivial où l'on découvre en avant-première, et dans des conditions idéales, les groupes qui feront l'actualité de demain.

Le public du Grand Mix habite à Tourcoing, à Lille, à Dunkerque, à Arras, à Tournai, à Gand, à Courtrai. Plus qu'une salle de concerts, le Grand Mix est l'outil principal d'un projet culturel et artistique innovant et ambitieux, participatif et responsable, tourné vers la découverte et l'ouverture : restaurant tous les midis, incubateur des goûters-concerts, désormais incontournables de l'offre jeune public, inscrit dans des projets de collaboration européens inédits et porteur d'une démarche globale dans le domaine du développement durable.

10.4.4. Théâtre du Nord | Théâtre de l'Idéal

En 2021, David BOBÉE a été nommé à la direction du Centre dramatique national – Théâtre du Nord et de l'École d'art dramatique – École du Nord.

- les grands axes du projet – un théâtre de texte

Le répertoire, dans son acception la plus ouverte, sera mis à l'honneur. Les grands textes et les grands mythes qui appartiennent au patrimoine littéraire de l'humanité côtoieront les textes des auteurs·rices du XX^{ème} siècle et les nouvelles dramaturgies de celles et ceux qui vivent et écrivent aujourd'hui.

- un théâtre transdisciplinaire

Pour que les textes soient servis par l'énergie de la création la plus contemporaine et que les plateaux du théâtre du Nord soient un espace sans frontière artistique où toutes les formes de danse, de musique, de cirque, d'audiovisuel, d'art visuel rencontrent les textes qu'ils soient du répertoire ou contemporains.

- un laboratoire de parité hf

Une programmation paritaire : chaque saison, le Théâtre du Nord présentera autant de spectacles portés par des hommes que de spectacles portés par des femmes. Les moyens de production du CDN seront également répartis de façon paritaire entre les créateurs·rices dans une logique d'égalité de moyens.

- un lieu de diversité

Le Théâtre doit se construire à l'image du monde dans lequel nous vivons, un monde diversifié, afin d'ouvrir nos regards, nos imaginaires, et nos pratiques, ériger des ponts entre des communautés, et permettre à chaque artiste d'excellence, d'obtenir les moyens de développer son esthétique, d'élaborer ses récits, quelle que soit sa nationalité, son origine ou sa couleur de peau.

- un espace de liberté de création pour les artistes

Liberté de passer d'une discipline à l'autre, liberté de repousser les cadres et de contredire les étiquettes, liberté d'expression sur des sujets sociétaux importants. Un espace refuge pour de nombreux artistes étrangers.

- une communauté artistique

Des grands noms d'artistes confirmé·e·s côtoieront les artistes de l'émergence. Des artistes régionaux côtoieront des artistes du territoire national et international. Trois artistes seront liés·es au Théâtre du Nord pour une durée de trois années : Armel ROUSSEL, Eva DOUMBIA et Virginie DESPENTES.

- un pôle de production

La création sera le cœur battant, vivifiant et fédérateur du CDN. L'activité de ce pôle de production, consistera à organiser et mettre en œuvre le partage de l'outil et la répartition des moyens de production à mettre en place des résidences, à favoriser l'insertion professionnelle des élèves sortant de l'École du Nord, à repérer et accompagner des compagnies régionales. Il consistera aussi à assurer le rayonnement des créations et productions et par là même, à favoriser le rayonnement du Théâtre du Nord.

- une attention particulière à la jeunesse

Par la pratique culturelle et artistique, aiguïser son regard critique, l'aider à élaborer une pensée complexe, lui offrir le goût pour l'immatériel, la connaissance, l'esthétique, l'éducation. Dans la région la plus jeune de France, redonner aux jeunes l'envie de prendre la parole.

- un laboratoire d'égalité

De nombreuses propositions seront rendues accessibles aux différents champs du handicap, notamment sensoriel et psychique pour que le Théâtre du Nord soit un exemple de ce que doit être une culture inclusive.

- un terrain d'expérimentation pour une culture durable

Penser l'écologie (réduction, tri et recyclage des déchets : décors, matériels informatiques ; éco-compensation des déplacements lors des tournées, recours à l'énergie verte, etc.) en lien avec un travail social et économique pour affirmer une logique de développement durable dans nos actions artistiques et culturelles

- des espaces ouverts et investis

Ouvrir toujours plus les espaces du CDN et notamment L'Idéal à Tourcoing en y développant l'activité de lutte contre l'illettrisme déployée depuis deux ans, pour y créer un lieu de vie, de culture, protéiforme et interdisciplinaire et solidement implanté dans son quartier populaire, en lien avec les autres acteurs culturels de ce territoire dynamique.

- un théâtre itinérant

Continuer d'aller au-devant de la population, avec des œuvres légères, mobiles, conçues pour être présentées dans des lieux non théâtraux et faciliter leur circulation dans les territoires ruraux ou les zones plus éloignées du spectacle vivant.

- un rayonnement international

Différents types de coopérations internationales seront mis en place via la programmation, la production, la diffusion et les activités de l'École du Nord.

- l'École du Nord

L'égalité des chances, l'ouverture sur le monde, la transdisciplinarité sont au cœur du projet de l'École du Nord. Le Studio 7 – promotion 2021-2024 est accompagné d'Armel ROUSSEL et de Éric LACASCADE pour les comédiens-nes, de Virginie DESPENTES et d'Eva DOUMBIA pour les auteurs-rices.

10.4.5. La Virgule | Centre transfrontalier de création théâtrale

Au cœur de la grande métropole lilloise dont la dimension transfrontalière et européenne ne cesse de s'affirmer, deux structures culturelles, la Compagnie Jean-Marc Chotteau à Tourcoing et le Centre culturel mouscronnois à Mouscron, ont décidé, en 1999, d'unir leurs compétences et leurs moyens afin de créer en commun La Virgule, un Centre transfrontalier de création théâtrale.

Aujourd'hui structure autonome, La Virgule, forte de la confrontation des pratiques et des esthétiques de ses deux pays d'implantation, crée des spectacles qui s'efforcent d'interroger le temps présent aussi bien à travers des écritures contemporaines qu'en transposant au théâtre les grands textes du patrimoine européen, ou encore en sollicitant la parole même des citoyens pour l'exprimer théâtralement dans des lieux de mémoire (friche industrielle, gallodrome, piscine.).

Par ses propres créations, mais aussi par sa politique de programmation, La Virgule, soutenue à sa création par les programmes Interreg de l'Union Européenne, entend développer la mission d'un théâtre populaire et artistiquement exigeant dans un dynamisme transfrontalier, intercommunal et interrégional, exemplairement européen.

10.4.6. École de formation aux métiers de la musique | Tourcoing

Depuis 1994, l'École de formation aux métiers de la musique (EF2M), association loi 1901 à but non lucratif, est un lieu d'enseignement de la musique, dans le cadre réglementé de la formation professionnelle, propice aux échanges, aux rencontres, à l'épanouissement et à la créativité. L'EF2M propose un cursus débouchant à la certification AMMA, de niveau 5 (bac +2), enregistrée au RNCP, dispensé par des artistes professionnels, tout en développant un cursus dédié aux amateurs.

10.4.7. MUba Eugène Leroy | Tourcoing

Créé vers 1860, le musée de Tourcoing s'est installé dans une galerie de l'ancienne mairie située Grand Place. Les collections s'enrichirent grâce à Charles ROUSSEL-DEFONTAINE, érudit et maire de Tourcoing qui favorisa les achats, sollicita les dons et dépôts de l'État. C'est sous la mandature de Victor HASSEBROUCQ que fut accepté le legs ROUSSEL-DEFONTAINE. Après la construction d'un nouvel Hôtel de Ville en 1866, le musée s'installa dans les galeries du second étage. En 1931, le Musée des Beaux-Arts fut créé au 2 rue Paul DOUMER. Il se compose de l'hôtel particulier commandité par Charles ROUSSEL-DEFONTAINE à l'architecte Charles MAILLARD en 1865 – ex demeure du compositeur Albert ROUSSEL, cousin du peintre Tourquennois Charles ROUSSEL – auquel furent adjointes de grandes galeries typiques de l'architecture des années trente, où domine la forme du carré. Le MUba Eugène Leroy | Tourcoing est labellisé Musée de France.

10.4.8. Institut du monde arabe | Tourcoing

Lieu d'histoire et de mémoire, l'ancienne école de natation de Tourcoing accueille désormais l'Institut du monde arabe-Tourcoing (IMA). Construit en 1904, ce bâtiment fait partie de l'œuvre du maire de la Ville de Tourcoing, Gustave Dron. Dans une démarche d'éducation populaire inédite à l'époque, il a souhaité que chaque enfant de la ville apprenne à nager dans ce qui était alors l'une des premières écoles de natation du pays. Jusqu'à sa fermeture en 1999, ce lieu a accueilli l'ensemble des enfants scolarisés dans la commune qui y ont appris la natation. L'endroit a également vu les heures de gloire des Enfants de Neptune, club de sports nautiques, multiple champion de France de water-polo et formateur de grands champions. Ce lieu, partie prenante de l'identité collective, a été rénové permettant à l'IMA-Tourcoing de déployer sa mission de promouvoir les cultures du monde arabe en présentant expositions, concerts, conférences et actions éducatives en région Hauts-de-France.

10.4.9. École supérieure d'art | Dunkerque-Tourcoing

L'École supérieure d'art | Dunkerque-Tourcoing (ESÄ) est un Établissement public de coopération culturelle pour l'enseignement supérieur et la recherche en art. L'ESÄ est une école supérieure publique habilitée par le ministère de la culture bénéficiant du financement des Villes de Dunkerque et de Tourcoing, de l'État et de la Région des Hauts-de-France. Elle est membre de l'Association nationale des Écoles nationale des École d'art et de 50°Nord-Réseau transfrontalier d'art contemporain. Née en 2011, de la fusion de l'ERBA de Dunkerque et de l'ERSEP de Tourcoing, l'ESÄ prépare au Diplôme National d'Art (DNA Art), option Art, diplôme national du ministère de la Culture conférant grade de Licence, et au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP Art), diplôme national du ministère de la Culture conférant grade de Master, mention *Art, Société, Nature* sur le site de Dunkerque et mention *Art, Sciences, Nature* sur le site de Tourcoing.

L'ESÄ accueille près de 300 étudiants répartis sur ses deux sites, favorisant une offre pédagogique diversifiée et originale au sein de son option Art, qui se déploie entre métropole lilloise et littoral. L'essence transfrontalière des territoires est propice aux échanges : la proximité de grandes capitales culturelles européennes renforce le rayonnement et l'étendue de l'offre pédagogique. Le réseau académique, professionnel et institutionnel ainsi constitué permet de construire une véritable dynamique de projet et de cursus dans les champs pédagogiques, de l'insertion professionnelle, de la mobilité internationale et de la recherche.

10.4.10. Le Fresnoy Tourcoing | Studio national des arts contemporains

Ouvert depuis 1997, Le Fresnoy Tourcoing – Studio national des arts contemporains est né de la volonté du ministère de la Culture d'implanter dans le nord de la France, un établissement supérieur d'enseignement artistique d'un type nouveau, pôle d'excellence d'envergure nationale et internationale. Le Fresnoy Tourcoing est sollicité par les institutions les plus prestigieuses de la création contemporaine pour des actions de collaboration : la Villa Médicis à Rome, le ZKM à Karlsruhe, l'IRCAM ou encore le Centre Pompidou à Paris, mais aussi des écoles du monde entier (à Cuba, en Corée, au Canada, aux États-Unis, etc.). Sa pédagogie, principalement fondée sur la production d'œuvres de toute sorte dont le point commun est l'intégration de techniques audiovisuelles professionnelles, en fait un lieu de production, d'expérimentation et de diffusion totalement inédit.

Installé dans un bâtiment réhabilité par l'architecte franco-américain Bernard Tschumi, l'établissement propose au public tout au long de l'année de grandes expositions d'art contemporain, des programmations cinéma, des concerts, spectacles, colloques, conférences ou ateliers... qui donnent lieu à des travaux sur des thèmes intéressant la création contemporaine mais aussi d'autres champs de réflexion, notamment scientifiques – sur la question de la plasticité ou des relations entre art et technologies. Le Fresnoy Tourcoing est également un lieu de formation artistique, audiovisuelle et multimédia de haut niveau, destiné à des étudiants avancés. L'objectif premier est de permettre à de jeunes créateurs de réaliser des œuvres avec des moyens techniques professionnels, sous la direction d'artistes reconnus et sans cloisonnement des moyens d'expression. Ces œuvres sont présentées chaque année lors de la manifestation Panorama.

Chaque année, Le Fresnoy Tourcoing produit plus de 50 œuvres, dans tous les domaines de la création artistique contemporaine – cinéma, photographie, arts plastiques, spectacle vivant, musique – avec des moyens et des collaborations qui visent à se rapprocher autant que possible des conditions professionnelles. En corollaire, le lieu est doté d'une capacité de production importante, intégrant l'ensemble des équipements de production et de post-production audiovisuels, depuis les supports traditionnels jusqu'aux nouvelles technologies, et ce dans une gamme professionnelle régulièrement remise à jour au regard des évolutions techniques.

La vocation du Fresnoy Tourcoing est de permettre l'émergence d'œuvres innovantes, notamment celles intégrant les outils de la création numérique et du multimédia. Les projets artistiques génèrent ainsi régulièrement des développements informatiques en collaboration avec des laboratoires de recherche ou des entreprises du secteur privé.

10.4.11. Le Réseau des idées | Médiathèques de la Ville de Tourcoing

Le réseau des médiathèques de la Ville de Tourcoing est un ensemble d'équipements appelé, depuis 2013, Réseau des idées – Médiathèques de Tourcoing et dont l'histoire remonte à 1844 lorsque la municipalité décide de créer une bibliothèque dont, à l'époque, la commission des écoles académiques de la ville s'en voit confier l'organisation. Il s'agit d'un remarquable dispositif de quatre médiathèques, une ludothèque et un pôle multimédia au service de la population pour répondre aux besoins dans les domaines de la lecture publique (lecture, musique, cinéma), des archives et de l'histoire locale, des technologies numériques et du jeu.

Le Réseau des idées – réseau des médiathèques de la Ville de Tourcoing fait partie du Réseau à suivre, le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Métropole européenne de Lille.

10.5. Références bibliographiques

Céline ALVAREZ, Une année pour tout changer et permettre à l'enfant de se révéler, Éd. Les arènes, 2019

Hannah ARENDT, L'Humaine Condition, Éd. Gallimard, 1954/1972/2012

Emmanuel BIGAND et Barbara TILLMANN, La Symphonie neuronale. Pourquoi la musique est indispensable au cerveau, Éd. humenSciences, 2020

Jean-Gabriel CARASSO, Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle, Éd. de l'Attribut, 2005

Jean-Gabriel CARASSO, L'éducation artistique : un nouvel enjeu pour les collectivités territoriales. Autour du spectacle vivant et du théâtre en particulier, SCÉRÉN, CRDP des Pays de la Loire, 2003

Jérôme FOURQUET et Jean-Laurent CASSELY, La France sous nos yeux, Éd. Du Seuil, 2021

Martine GENEIX, Chaque enfant est formidable. Astuces et pensées pour aider les enfants à bien grandir, Éd. Farel, 2013

Yves GRELLIER, 2000-2010 : les nouvelles responsabilités du chef d'établissement, SCÉRÉN, CRDP de Lyon, 2011

Catherine GUEGEN, Pour une enfance heureuse. Repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau, Éd. Robert Laffont, 2014

Catherine GUEGEN, Vivre heureux avec son enfant. Un nouveau regard sur l'éducation au quotidien grâce aux neurosciences affective, Éd. Robert Laffont, 2015

Ève HERRMANN, 100 activités d'éveil Montessori, Éd. Nathan, 2013

Lucie KAYAS, Musique et jeune public. Écouter-interpréter-inventer, Éd. Premier'Acte (Les études, Observatoire des politiques du spectacle vivant, ministère de la Culture), 2002

Guy MANEVEAU, Relation pédagogique et direction musicale, Centre régional de documentation pédagogique de Clermont-Ferrand, 1983

Edgar MORIN, Enseigner à vivre. Manifeste pour changer l'éducation, Éd. Acte Sud, 2014

Haruki MURAKAMI et Seiji OZAWA, De la musique. Conversations, Éd. Belfon, 2018

Isabelle PERETZ, Apprendre la musique. Nouvelles des neurosciences, Éd. Odile Jacob, 2018

Pascal QUIGNARD, La Haine de la musique, Éd. Gallimard, 1997

Oliver SACKS, Musicophilia. La musique, le cerveau et nous, Éd. Points, 2014

Michel Serres, Petite Poucette, Éd. Le Pommier, 2012

Éric SPROGIS et Nicolas STRCESSER, Collectivités locales et enseignement artistique. Enjeux pédagogiques, culturels et politiques, Éd. Territorial, 2019

Michael THAUT et Volker HOEMBERG, Manuel clinique de rééducation par la musique. Comment la musique contribue à soigner le cerveau, Éd. deBoeck, 2019

Catherine THOMAS-ANTÉRION, La création artistique sous l'œil des neurosciences, Éd. Klincksieck, 2016

Anne VEITL, Quelles ressources technologiques pour renouveler les pédagogies de la musique ? Présentation critique d'outils, Éd. Premier'Acte (Les études, Observatoire des politiques du spectacle vivant, ministère de la Culture), 2001

10.6. Glossaire

Liste des sigles et des acronymes utilisés

AC	Administration centrale
ACT	Association culturelle Tourquennoise
AEC	Association européenne des conservatoires
ALT	Atelier lyrique de Tourcoing
AMMA	Artiste musicien·ne des musiques actuelles, certificat niveau 5 (bac +2) délivré par la FNEIJMA
ANdÉA	Association nationale des écoles supérieures d'art
ANESCAS	Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène
ANRU	Agence national de rénovation urbaine
AO	Appel d'offres
APC	Activités pédagogiques complémentaires
APEC	Association des parents d'élèves du Conservatoire
APPSEA	Association de préfiguration du pôle supérieur d'enseignement artistique du Nord
ATEA	Assistant territorial d'enseignement artistique
BBC	Blocs de Connaissances et de Compétences
BO	Bulletin Officiel
BOAMP	Bulletin Officiel des annonces des marchés publics
CA	Certificat d'aptitude à l'enseignement d'une discipline artistique
CCN	Centre chorégraphique national de Roubaix Hauts-de-France – Ballet du Nord
CDEN	Conseil départemental de l'Éducation nationale
CDN	Centre dramatique national
CDFP	Commission de déontologie de la fonction publique
CDRP	Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEFEDM	Centre de formation des enseignants de la musique
CEPI	Cycle d'enseignement professionnel initial
CFMI	Centre de formation des musiciens intervenants
CHAD	Classe à horaires aménagés danse

CHAM	Classe à horaires aménagés musique
CHAT	Classe à horaires aménagés théâtre
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CHSCTM	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel
CLEA	Contrat local d'éducation artistique
CLEAI	Contrat local d'éducation artistique intercommunal
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire
CMU	Classe musicale unique
CNAP	Centre national des arts plastiques
CND	Centre national de la danse
CNFPT	Centre national de la Fonction publique territoriale
CNSMD	Conservatoire national supérieur de musique et de danse
CNSMDL	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
CNSMDP	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
CNV	Centre national de la chanson, des variétés et du jazz
COFIL	Comité de pilotage
CPES	Classes préparant à l'enseignement supérieur
CRC	Conservatoire à rayonnement communal
CRD	Conservatoire à rayonnement départemental
CRI	Conservatoire à rayonnement intercommunal
CRR	Conservatoire à rayonnement régional
CSFPT	Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale
CT	Comité technique
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DAC	Direction des affaires culturelles
DAAC	Délégation académique à l'action culturelle
DACP	Direction des affaires culturelles du patrimoine
DASDEN	Direction adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale
DAT	Département de l'action territoriale
DE	Diplôme d'État à l'enseignement d'une discipline artistique (danse – musique – théâtre)
DEC	Diplôme d'études chorégraphiques
DEDAC	Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels

DEEAT	Directeur d'établissement d'enseignement artistique territorial
DEM	Diplôme d'études musicales
DEMR	Diplôme d'études musicales régional
DEPS	Département des études de la prospective et des statistiques
DET	Diplôme d'études théâtrales
DETR	Diplôme d'études théâtrales régional
DFS ou DNESM	Diplôme de musicien interprète
DGA	Direction générale adjointe
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la Fonction publique
DGCA	Direction générale de la création artistique
DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
DGS	Direction générale des services
DIF	Droit individuel à la formation
DNA	Diplôme national d'art
DNAP	Diplôme national d'art plastique
DNAT	Diplôme national des arts et des techniques
DNOP	Diplôme national d'orientation professionnelle
DNSEP	Diplôme national supérieur d'expression plastique
DNSPD	Diplôme national supérieur professionnel de danseur
DNSPM	Diplôme national supérieur professionnel de musicien
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRC	Direction du rayonnement culturel
DRH	Direction des ressources humaines
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DSM	Manuel diagnostique des troubles mentaux
DUMI	Diplôme universitaire de musicien intervenant
ÉAC	Éducation artistique et culturelle – département pédagogique du Conservatoire à rayonnement département de la Ville de Tourcoing
ECLAIR	Écoles collèges et lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite
ECTS	European Credit Transfer System
ÉEA	Établissement d'enseignement artistique
ÉEAP	Établissement d'enseignement artistique public
EF2M	École de formation aux métiers de la musique de Tourcoing
EMM	École municipale de musique

EMU	European Music School Union
ENSAD	École nationale supérieure des arts Décoratifs
ENSB-A	École nationale supérieure des beaux-arts
ENSMIS	École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (anciennement FEMIS, Fondation européenne des métiers de l'image et du son)
EP	Établissement public
EPCC	Établissement public de coopération culturelle
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPSAD	École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord
ERP	Établissement recevant du public
ESMD	École supérieure musique et danse Hauts-de-France
ESA	École supérieure d'art Dunkerque-Tourcoing
ETEAS	Établissement territorial d'enseignement artistique spécialisé
ETS	École transfrontalière du spectateur
FEVIS	Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés
FFMJC	Fédération française des Maisons des jeunes de la culture
FIUSV	Festival inter universitaire du spectacle vivant
FM	Formation musicale
FNEJMA	Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles
GECT	Groupement européen de coopération territoriale
GPEEC	Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
GRH	Gestion des ressources humaines
HATVP	Haute autorité pour la transparence de la vie publique
HCEREP	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ICCEAAC	Inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle
IEN	Inspection de l'Éducation nationale
IEP	Institut d'études politiques
IGAC	Inspection générale des affaires culturelles
IGEN	Inspection générale de l'Éducation nationale
IFEDEM	Institut de formation des enseignants de la musique
IMA	Institut du monde arabe

INET	Institut national des études territoriales
IRCAM	Institut de recherche et de coordination acoustique/musique
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
JEP	Journées européennes du patrimoine
JMF	Jeunesses musicales de France
JO	Journal Officiel
LCAP	Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
LMCU	Lille métropole communauté urbaine
MAO	Musique assistée par ordinateur
MAPTEM	Loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MC	ministère de la Culture
MDL	Maison des lycéens
MEL	Métropole européenne de Lille
MENJS	ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et de sports
MESRI	ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MFHH	Maison Folie Hospice d'Havré
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MNESR	ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
MUba	Musée Eugène Leroy Tourcoing, musée des Beaux-Arts labellisé Musée de France
NOTRé	Loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OAE	Orchestre à l'école
OFP	Orchestre de formation professionnelle
ONL	Orchestre national de Lille
PE	Projet d'établissement
PEA	Professeur d'enseignement artistique (danse – musique – théâtre)
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine

PRDF	Plan régional du développement des formations professionnelles
PREAC	Pôles de ressources pour l'éducation Artistique
PTDC	Projet territorial de développement culturel
QPV	Quartier politique de la ville
RAOUL	Réseau associatif des organisateurs et utilisateurs de lieux de musiques actuelles
REP	Réseau d'éducation prioritaire
REP+	Réseaux d'éducation prioritaire renforcée
RNCP	Répertoire national de certification professionnelle
RPA	Registre public d'accessibilité
RVCU	Réseau des villes créatives de l'UNESCO
SCÉRÉN	Services culture éditions ressources pour l'Éducation nationale
SCPCI	Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation
SDEA	Schéma départemental des enseignements artistiques
SMAC	Scène de musiques actuelles
SNOP	Schéma national d'orientation pédagogique
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
TAT	Théâtre-action transfrontalier
TC	Temps complet
TDN	Théâtre du Nord
TNC	Temps non complet
TSA	Trouble du spectre autistique
UE	Unité d'enseignement
UTEM	Union tourquennoise pour l'enseignement musical
VAA	Validation d'acquis antérieurs
VAE	Validation des acquis de l'expérience

